

LIVRE 1

Rapport de Présentation, Livre 1
du **Scot** de la **Boucle du Rhône en Dauphiné**

Approbation du projet
Conseil syndical
3 octobre 2019



Livre 1

DOCUMENT 1 : Diagnostic territorial

Livre 2

DOCUMENT 2 : Analyse de L'Etat initial de l'environnement

DOCUMENT 3 : Résumé non technique

DOCUMENT 4 : Articulation avec les documents cadres

DOCUMENT 5 : Justification des choix retenus

DOCUMENT 6 : Evaluation des incidences prévisibles du projet sur l'environnement/outils de suivi

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un Schéma de cohérence territoriale (Scot) ? 7

**Révision du Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné
Un territoire de projet** 8

CHAPITRE 1 : POSITIONNEMENT ET IDENTITÉ DU TERRITOIRE 17

1. Un territoire au carrefour du système urbain régional 19
2. Un des treize Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise 20
3. La Boucle du Rhône en Dauphiné, un « bien commun » 21

CHAPITRE 2 : DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET RÉSIDENTIELLES INCONTESTABLES 23

1. Une croissance démographique soutenue depuis plus de quarante ans 25
2. Une attractivité résidentielle forte, à considérer dans une logique métropolitaine 30
3. La construction neuve est dynamique, dominée par la maison individuelle 33
4. Des ménages fragiles et des inégalités géographiques 45
5. Un modèle d'urbanisation consommateur d'espace 48
6. Loger les habitants du territoire en 2040 52

CHAPITRE 3 : UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR UNE FORTE DÉPENDANCE A L'AUTOMOBILE 55

1. Infrastructures et offres de transport existantes 57
2. Une mobilité majoritairement automobile 63
3. Les projets d'infrastructures 70

CHAPITRE 4 : UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE EN MUTATION 73

1. Une grande proximité avec les principaux sites économiques métropolitains 75
2. L'emploi et les entreprises 78
3. Des évolutions récentes qui donnent à voir un tissu économique fragilisé par la crise 83
4. Les grands sites d'activité économique et les politiques des Communautés de communes 88
5. Le commerce 90
6. L'agriculture, une activité économique qui occupe plus de la moitié du territoire 106
7. Des potentiels pour rendre le territoire plus attractif 110

CHAPITRE 5 : L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE : FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT 117

1. Le paysage et le patrimoine, socle du cadre de vie 119
2. Un cœur de nature attractif, support d'une biodiversité remarquable 126
3. Différentes ressources indispensables à la vie du territoire 136

CHAPITRE 6 : L'ARMATURE URBAINE ET LES POLARITÉS 153

1. L'armature territoriale, les secteurs en croissance et les lieux de polarisation 155
2. Hiérarchie et rayonnement des pôles 157

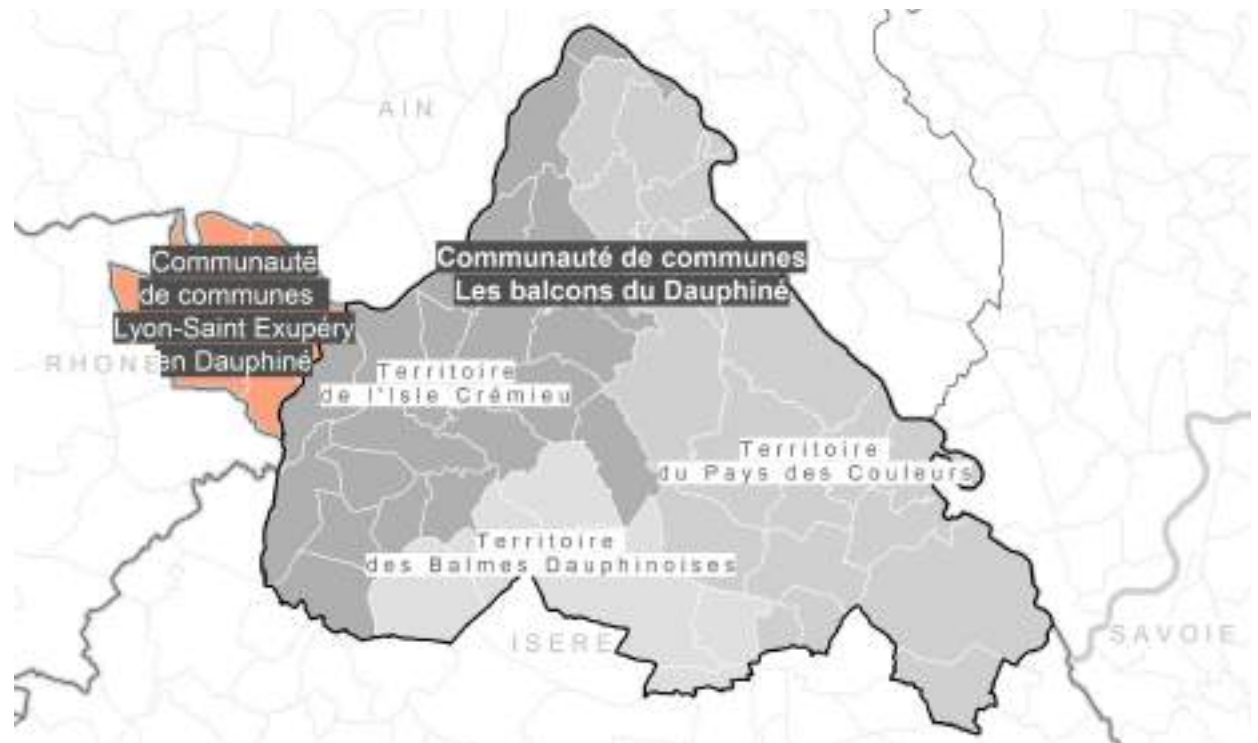
CONCLUSION LES GRANDS ENJEUX 159

Avertissement méthodologique

La géographie administrative du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné a évolué à plusieurs reprises depuis la mise en révision du Scot : élargissement du périmètre du Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Symbord), fusion d'intercommunalités, fusion de communes.

A la date d'arrêt du Scot, le territoire est constitué de deux EPCI : la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné, qui compte six communes, et la Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné composé de quarante-sept communes.

Pour garantir l'efficacité entre un état des lieux et le projet de territoire, le diagnostic du Scot fait régulièrement référence à une échelle intermédiaire, les territoires des anciennes intercommunalités (voir carte ci-dessous), permettant de préserver la finesse des chiffres et des observations.



Les Scot en vigueur dans le territoire

Au travers de l'écriture du Scot de 2007, les élus du Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné ont souhaité élaborer un projet basé sur un développement harmonieux et équilibré du territoire. Cinq grands principes avaient été définis :

- maîtriser le développement démographique et urbain,
- marquer de façon claire les grands espaces agricoles et naturels et les coupures avec les agglomérations lyonnaises et nord-iséroise,
- préserver le caractère rural du secteur de l'Isle Crémieu-Morestel-Les Avenières,
- recentrer le développement urbain prioritairement sur les pôles urbains et les noyaux villageois.

Une des orientations fortes du Scot était de ne pas envisager de nouvelles infrastructures facilitant et concourant à l'étalement urbain des grandes agglomérations sur le territoire, hormis la création de l'A48 et de LEA.

Neuf communes ont quitté le Scot Nord-Isère en 2016 pour rejoindre le Scot de la Boucle du Rhône. Elles sont en zones blanches à la date d'approbation du Scot.



Qu'est-ce qu'un Schéma de cohérence territoriale (Scot) ?

Il s'agit d'un document d'urbanisme qui permet, sur un périmètre donné, de mettre en cohérence et coordonner, dans une logique de développement durable, les politiques d'urbanisme, de transports, d'environnement, d'habitat, de tourisme, etc. Il donnera les orientations générales et fixera les objectifs à l'échelle du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné qui devront être mis en œuvre dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) à l'échelle communale ou intercommunale (PLUi) .

Le Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Symbord), créé en 2001 pour élaborer le premier Scot du territoire (Scot approuvé en 2007), regroupait initialement trois communautés de communes (Communautés de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné, Isle Crémieu, Pays des couleurs) et une commune isolée (Tignieu-Jamezieu). En 2016, le périmètre du Scot a évolué pour intégrer la Communauté de communes les Balmes dauphinoises. Le 1^{er} janvier 2017, trois des quatre EPCI membres ont fusionné pour créer Les Balcons du Dauphiné. Dès lors, le périmètre du Scot est constitué de deux EPCI : Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et Les Balcons du Dauphiné.

Le Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné prend en compte les orientations définies par l'État dans le cadre de la Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (DTA modifiée en 2014). Le Scot doit également intégrer, entre autre, les dispositions nouvelles en matières d'aménagement, d'urbanisme et de protection des espaces en tenant compte des exigences des lois ENE¹ et ALUR² .

L'élaboration du Scot s'est déroulée en trois phases :

- 1^{re} phase en 2013 - 2014 : évaluation des forces et faiblesses du territoire (réalisation du diagnostic et identification des enjeux)
- 2^e phase en 2014 - 2016 : formalisation du projet politique d'aménagement du territoire (le PADD) et prise en compte de l'évolution du périmètre
- 3^e phase en 2017- 2018 : rédaction des orientations d'aménagement (DOO)

Le projet de Schéma de cohérence territoriale a été arrêté le 22 novembre 2018, puis soumis à consultation et à enquête publique pour une approbation fin 2019.

¹ Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (ENE), dite « loi Grenelle »

² Loi portant sur l'Accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) - en cours de lecture à l'Assemblée

Révision du Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné

[Les exigences législatives]

Le premier Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné - approuvé le 13 décembre 2007 - est, dès lors, entré dans sa phase de mise en œuvre. Six années après la délibération portant approbation du Scot, tout syndicat mixte porteur de Scot doit procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations économiques. Au-delà de cette obligation légale, le travail d'analyse des résultats de l'application du Scot est primordial pour le Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné dans le cadre de la révision du document.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), la Loi pour la « modernisation de l'économie » (LME), ainsi que la Loi d'orientations agricoles (LOA) modifient les principes généraux et le contenu des Scot. C'est la raison pour laquelle, au cours du second semestre 2011, une évaluation du Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné au regard du nouveau référentiel législatif a été réalisée. Les résultats de cette évaluation ont conduit les membres du syndicat mixte (Symbord) à délibérer en faveur d'une révision complète du Scot.

[L'évaluation après six années de mise en œuvre du Scot (2007-2013)]

La révision du Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné est aussi rendue nécessaire pour réajuster les objectifs et les orientations. Elle doit donc être l'occasion de réaffirmer collectivement un projet de territoire et de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre. L'évaluation des effets du Scot sur les dynamiques du territoire réalisée en 2013, à l'échelle de l'ancien périmètre, a permis de cibler des enjeux sur lesquels porter l'ambition du document révisé, en raison d'évolutions socio-économiques importantes ou parce que les orientations du Scot de 2007 n'avaient pas atteint leurs objectifs (mettant aussi en lumière si ce n'est la difficulté de mise en œuvre des orientations du Scot dans les PLU, au moins le décalage dans le temps). Ce bilan a fait état des effets induits par le Scot sur quatre grands champs thématiques observés.

Il en ressort qu'au-delà du rapport de compatibilité entre documents d'urbanisme permettant de répondre aux grands objectifs dictés dans le Document d'orientations générales, l'action du Symbord procède d'une démarche de mise en œuvre du Scot perceptible dans les décisions publiques du territoire. Voici les conclusions de l'évaluation pour chacune des quatre grandes familles d'orientations analysées.

Evaluation de la mise en œuvre des orientations du Scot de 2007 relatives aux paysages, aux ressources naturelles et aux espaces agricoles

Le Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné, à travers son Document d'orientations générales (Dog), plaçait les enjeux de paysages, de ressources naturelles et d'espaces agricoles au cœur du projet de territoire. Cinq indicateurs étaient destinés à suivre les évolutions de ces espaces afin de mesurer l'efficacité des orientations mises en œuvre, notamment en matière de limitation d'artificialisation des sols - facteur déterminant dans la dégradation des milieux naturels et dans la fragilisation de l'agriculture - mais aussi sur les agents polluants.

Concernant la consommation d'espaces agricoles et naturels, si la tendance demeure à la croissance de l'urbanisation et à la diffusion de ce phénomène dans l'ensemble du territoire, des effets positifs du Scot ressortent néanmoins, à l'endroit notamment des coupures vertes identifiées dans le Dog et des périmètres de captages (avec des règles de constructibilité variables selon le niveau de protection). Il en est de même des espaces naturels remarquables et des sites Natura 2000, identifiés par ailleurs au titre des inventaires écologiques ou faisant l'objet de plan de gestion et/ou de préservation. Sur cet enjeu en particulier, la complémentarité entre le Scot et les politiques publiques environnementales semble faire ses preuves, la protection des milieux naturels passant aussi bien par une préservation du foncier que par des projets de valorisation. Sur ces trois types de secteurs à enjeux (coupures vertes, périmètres de captage et espaces naturels remarquables), le Scot a joué pleinement son rôle, relayé par les PLU, de régulation et de limitation de consommation d'espaces.

Les espaces agricoles ont pour leur part davantage pâti de l'artificialisation des sols et ce malgré les efforts faits par certaines communes pour revoir à la baisse leurs surfaces à urbaniser. Au demeurant, les sites agricoles stratégiques, localisés dans le Scot, apparaissent moins touchés par ce phénomène, exception faite des secteurs de lisière urbaine, directement concernés par les renforcements des tissus urbains existants.

Enfin, concernant la qualité de l'air et les émissions de gaz à effets de serre, les effets de la mise en œuvre du Scot sont difficiles à évaluer. Le pas de temps d'observation de deux ans est peu significatif. Le fait que ces émissions soient inférieures en 2009 par rapport à 2007 tient à de multiples facteurs, fortement liés au tissu économique du territoire, pour lequel le Scot n'a pas d'effet direct. Au demeurant, c'est un constat qui peut être perçu positivement si tant est qu'il s'inscrive dans un équilibre socio-économique nécessaire au territoire (et non pas corrélé directement à la baisse d'un secteur économique par exemple).

Les moyens de la mise en œuvre

Le syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Le Conseil syndical est composé de délégués titulaires (et suppléants) désignés par les deux intercommunalités (proportionnellement à leur population). Il est l'assemblée plénière et délibérante qui se réunit plusieurs fois par an pour prendre les décisions liées à la gestion de la structure et à l'avancement du Scot.

Le Bureau syndical (composé de membres désignés par le Conseil syndical) assure le pilotage politique de la démarche. Il prépare, notamment, les décisions qui seront prises en Conseil syndical et le suivi de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Ainsi, il rend un avis motivé sur tous les projets pour lesquels la compétence Scot du Syndicat doit ou peut être sollicitée (L.122-1 et R.122-5 du code de l'urbanisme) :

- plan local d'urbanisme (PLU et PLUi),
- programme local de l'habitat (PLH),
- plan de déplacements urbains (PDU),
- schéma de développement commercial, plan de sauvegarde et de mise en valeur,
- cartes communales, périmètres d'intervention prévus à l'article L.143-1 (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des Conseils généraux),
- opérations foncières et opérations d'aménagement.

Le Président a pour rôle d'assurer le suivi particulier des compétences Scot et la gestion du Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Il est épaulé par des Vice-présidents.

Les moyens techniques

- Une chef de projet
- Un chargé de mission Scot (depuis novembre 2012)
- Une assistante administrative

Evaluation de la mise en œuvre des orientations du Scot de 2007 relatives à la croissance démographique et au développement de l'habitat

Les dynamiques démographiques et résidentielles observées entre 2006 et 2011 confirment le développement du territoire déjà constaté depuis le début des années 1990. Selon une approche géographique, les chiffres de population et de développement résidentiel montrent un développement moins important à l'ouest du territoire (secteurs de contact avec les agglomérations lyonnaise et nord-iséroise) qu'à l'est (plateau de Crémieu, Rhône Bleu, secteur des Avenières Veyrins-Thuellin).

Les signaux du modèle périurbain s'y voient renforcés : croissance de la population plus importante dans les petites communes que dans les pôles urbains, prédominance de l'habitat individuel, artificialisation des sols de façon diffuse dans le territoire au profit du résidentiel. Les documents d'urbanisme locaux ont un rôle clef dans le rééquilibrage du territoire, en matière de logements notamment, par les nouveaux droits à construire qu'ils concèdent. Sur ce point, il est donc à souligner que les orientations du Scot n'ont pas été pleinement mises en œuvre à l'échelle communale, l'effet de polarisation des principales agglomérations urbaines du territoire n'étant pas confirmé par les chiffres récents. L'échelon intercommunal semble ici pouvoir jouer un rôle important en s'inscrivant comme un maillon intermédiaire de mise en cohérence des orientations du Scot, non pas uniquement dans un système de contrôle mais bien comme un lieu d'élaboration d'une vision commune du projet de territoire.

Enfin, un des objectifs du Scot portait sur le renforcement du parc de logements sociaux. Cet objectif n'a pas été atteint et un retard significatif semble être pris par plusieurs communes sur le champs de l'équité sociale et territoriale. Pour certaines d'entre elles, l'absence de logements sociaux, ou leur nombre limité, est liée aux difficultés rencontrées pour mobiliser des soutiens financiers nécessaires à la mise en œuvre de telles opérations. Outre l'aspect réglementaire qui pourra s'appliquer, la révision du Scot est l'occasion de porter à nouveau cet objectif, dans le souci de permettre à l'ensemble des habitants de se projeter durablement dans le territoire, en adaptant cependant les objectifs aux capacités de mise en œuvre par les communes.

Evaluation de la mise en œuvre des orientations du Scot de 2007 relatives au transport et aux mobilités

Alors même qu'un syndicat mixte de Scot n'a pas de compétences sur les transports collectifs, le Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné était porteur de l'ambition de rééquilibrage des modes de déplacements et du renforcement des transports en commun. Le suivi et l'évaluation des données fournies par l'autorité organisatrice de transport du territoire (le Conseil Départemental de l'Isère) témoigne d'une amélioration sensible de l'offre depuis 2007, bien que la fréquentation soit relativement stable. Cette stabilité se retrouve d'ailleurs dans les modes de transports utilisés par les actifs pour aller travailler : la part de la voiture individuelle y est constante et encore très largement majoritaire.

Au-delà des prérogatives qui lui incombent, le Scot doit être vecteur d'une vision stratégique du territoire. La problématique des mobilités y est évidemment centrale, elle touche au quotidien de tous les habitants et des personnes venant travailler dans les communes de la Boucle du Rhône en Dauphiné. En la matière donc, s'il est difficile d'évoquer les effets directs du Scot en termes de mise en œuvre, il est toutefois important de souligner les engagements des élus du Syndicat mixte, qu'il s'agisse du suivi de projets structurants (prolongement de la ligne T3 par exemple) que du portage d'actions innovantes (Agence de mobilité du Nord-Isère).

Evaluation de la mise en œuvre des orientations du Scot de 2007 relatives à l'économie et à l'emploi

Territoire dynamique au plan démographique, la Boucle du Rhône en Dauphiné l'est un peu moins au plan économique, notamment en termes de création d'emplois. Il subit en cela des effets de conjoncture, liés à la crise de 2008 et aux difficultés rencontrées dans le secteur industriel. Les leviers dont disposent le Scot pour infléchir ces tendances sont minces. Toutefois, il est une orientation dont le Scot porte l'ambition et qui devrait pouvoir être mise en œuvre via les PLU : l'offre de sites économiques dédiés.

Pour garantir une cohérence du développement des entreprises dans le territoire, le Dog a quantifié les surfaces à ouvrir à l'urbanisation pour des fonctions économiques. Au regard des dynamiques observées entre 2006 et 2013, il ressort que la mobilisation du foncier économique s'est faite de façon maîtrisée et que les objectifs du Scot semblent donc réalisables à horizon 2020. C'est un gage de rationalisation de l'espace qu'il convient de souligner, marquant le pas à des territoires voisins beaucoup plus consommateurs que ne le sont les communes de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Toutefois, au-delà de l'aspect positif de limitation de l'artificialisation des sols, ce constat est à nuancer. En effet, le fait que le foncier économique dédié n'ait pas été mobilisé à la hauteur des objectifs du Scot témoigne d'un manque d'attractivité économique du territoire. L'évolution de l'emploi montre par ailleurs que se sont les communes rurales qui ont connu les évolutions les plus significatives, en dehors donc des zones d'activités identifiées dans le Scot, dans le tissu économique « diffus ».

Ces deux considérants apparaissent comme un enjeu à prendre en compte à l'occasion de la prochaine révision du Scot (dans la perspective de revaloriser l'image économique du territoire et d'y accueillir davantage d'emplois). Quant à l'aspect qualitatif des zones d'activités, une priorité pour les politiques de développement économiques locales, il est plus difficile à évaluer.

Les principaux acteurs de l'élaboration du Scot

Selon le code de l'urbanisme, « le schéma de cohérence territoriale est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte constitués exclusivement des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma. Cet établissement public est également chargé de l'approbation, du suivi et de la révision du schéma de cohérence territoriale. Il précise les modalités de concertation conformément à l'article L.300-2 ».

[Le Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné]

Depuis 2001, le Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné porte, pour le compte des territoires qui le composent, le Schéma de cohérence territoriale. Ses trois missions principales sont de :

- veiller à l'application du Scot : compatibilité des PLU, PDU, PLH, projets d'aménagement et d'acquisition foncière ;
- élaborer le Scot : maîtrise d'ouvrage des études, gestion des procédures, association et mobilisation des acteurs, coordination avec les Scot périphériques, concertation... ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre du Scot.

L'objet du Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné est de réunir les 53 communes dans un projet fédérateur. Son périmètre couvre deux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté de communes Porte dauphinoise Lyon Saint Exupéry et la Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné.

[La Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné]

Des deux intercommunalités de la Boucle du Rhône en Dauphiné, la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné est celle qui est située la plus à l'ouest du territoire. C'est aussi la plus ancienne ; créée en décembre 1993, elle regroupe six communes (Anthon, Charvieu-Chavagneux, Chavanoz, Janneyrias, Pont-de-Chéruy et Villette d'Anthon). Elle a notamment pour compétences le développement économique, la politique de l'habitat, l'accueil des gens du voyage, l'environnement, la gestion des déchets, l'assainissement, la production d'eau potable.

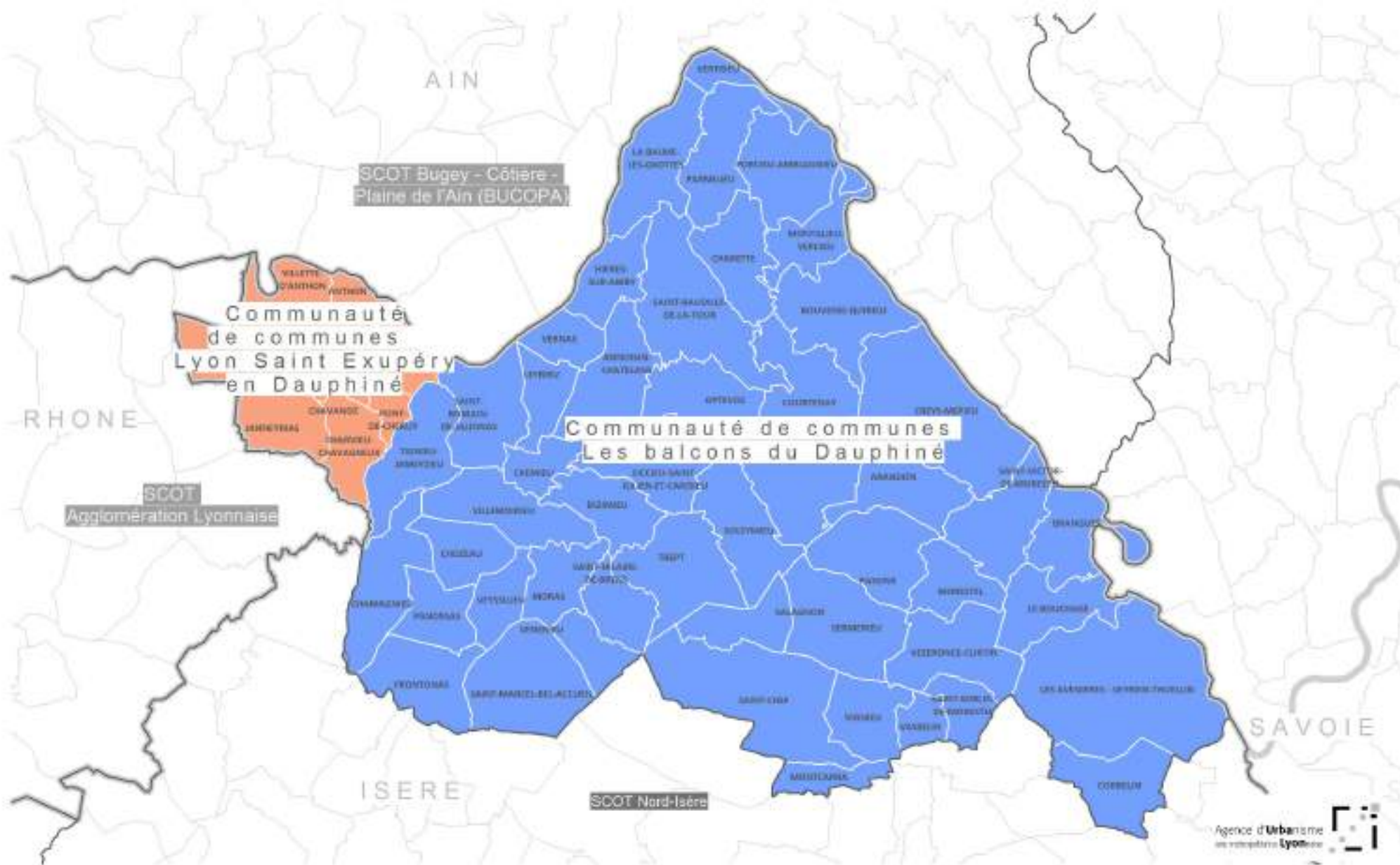
[La Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné]

Au 1^{er} janvier 2017, trois Communautés de communes (Isle Crémieu, Pays des couleurs et Balmes dauphinoises) ont fusionné pour créer Les Balcons du Dauphiné. Cet EPCI, de 47 communes et environ 74 000 habitants, a notamment pour compétences l'aménagement de l'espace, le développement économique, la promotion touristique, la collecte des déchets ménagers, l'accueil des gens du voyage, petite enfance et jeunesse, l'habitat, l'environnement. En 2018 et 2020, ses prérogatives se renforceront avec la prise de compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la gestion de l'eau et de l'assainissement.

[Les partenaires de l'élaboration du Scot]

Le Scot s'est enrichi des contributions, à toutes les étapes de son élaboration, de nombreux partenaires du Symbord ainsi que de la société civile :

- Personnes publiques associées (PPA) : Direction départementale des territoires de l'Isère, Conseil départemental de l'Isère, Conseil régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre d'agriculture de l'Isère, Chambre de commerce et de l'industrie de l'Isère, Chambre des métiers de l'Isère, Syndicats mixtes des Scot de l'Agglomération Lyonnaise, du Nord-Isère, du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, du Bugey ; ...
- conseil local de développement ;
- habitants ;
- acteurs du développement : commerçants, Unicem, comité de territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, associations environnementales (Lo Parvi...), ...



Un territoire de projet

Le Schéma de cohérence territoriale exprime une volonté politique, celle des Communautés de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et des Balcons du Dauphiné de mettre en chantier un projet commun pour l'avenir de leur territoire.

La construction du Scot est en même temps une réflexion stratégique sur le devenir social, économique, environnemental, culturel de cet espace. Si l'objectif est d'aboutir à un projet mettant en cohérence les grandes politiques d'aménagement en cours ou bien prévues, il est également de mettre en œuvre un processus de prospective et de planification pour réfléchir à un avenir souhaitable, identifier les moyens d'y parvenir et retenir des choix prioritaires.

Les travaux qui ont été menés dans le cadre de ce diagnostic ont mis en avant les grandes lignes d'un état des lieux et dégagé une série de constats sur la situation et les dynamiques du territoire des deux intercommunalités, c'est-à-dire de ce territoire et de la société qui l'occupe.

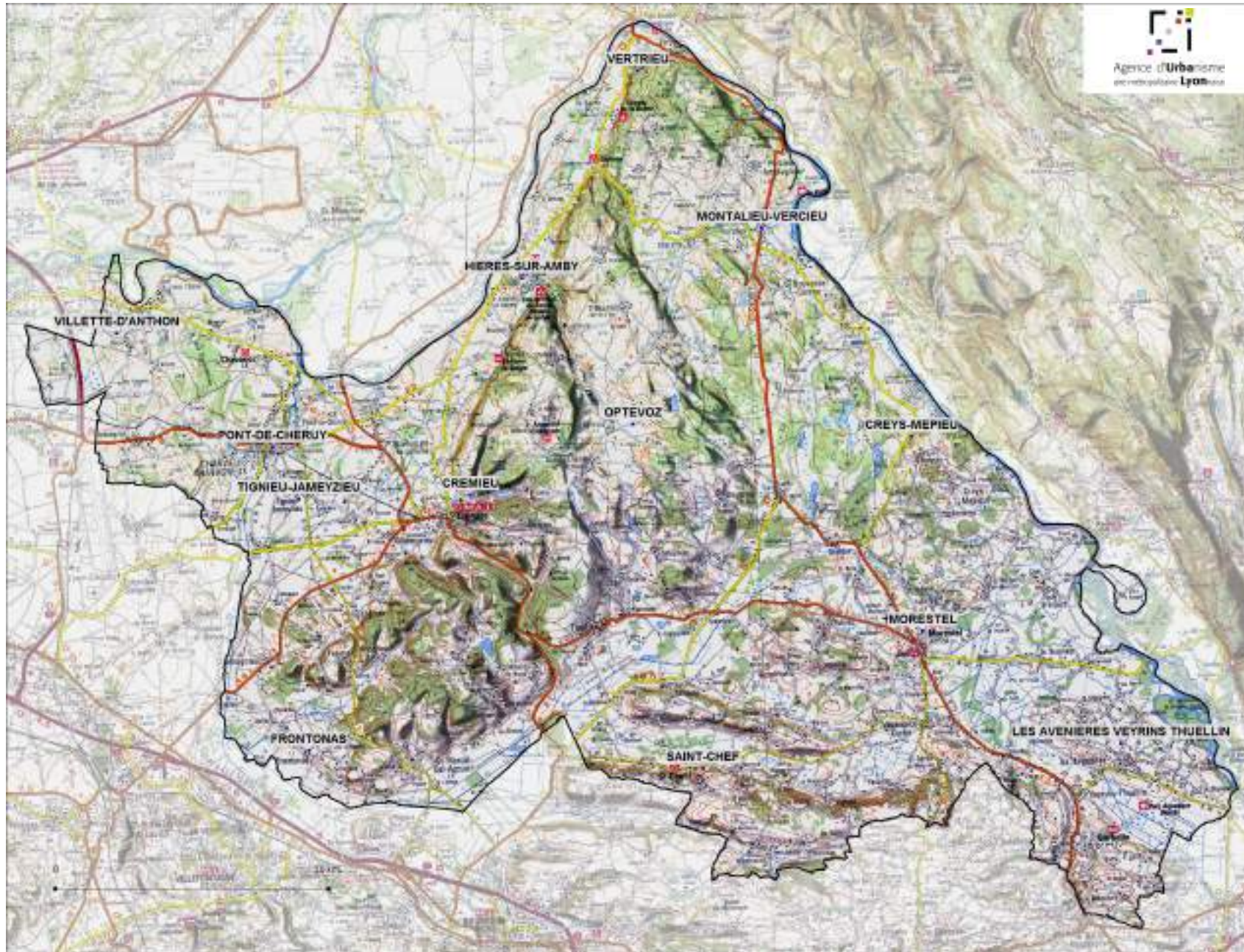
Ils ont montré combien le fonctionnement de cet ensemble était évolutif et fortement imbriqué aux dynamiques métropolitaines. Ils ont surtout mis en évidence l'extrême corrélation entre l'ensemble des phénomènes observés. C'est par exemple le cas entre les pratiques de déplacement, la structuration urbaine et les dynamiques économiques.

Les débats engagés, notamment à l'occasion de groupes de travail prospectifs réunissant les élus, ont permis de dégager des points forts, des points de faiblesse, des questions et les premiers enjeux du territoire.

Ce document de diagnostic présente une version transversale des constats, des dynamiques et des enjeux, permettant d'aborder la question essentielle de l'avenir : « **Quel développement, quel territoire pour demain ?** ».



Vallons environnants de Crémieu, 1999 (source : Agence d'urbanisme)

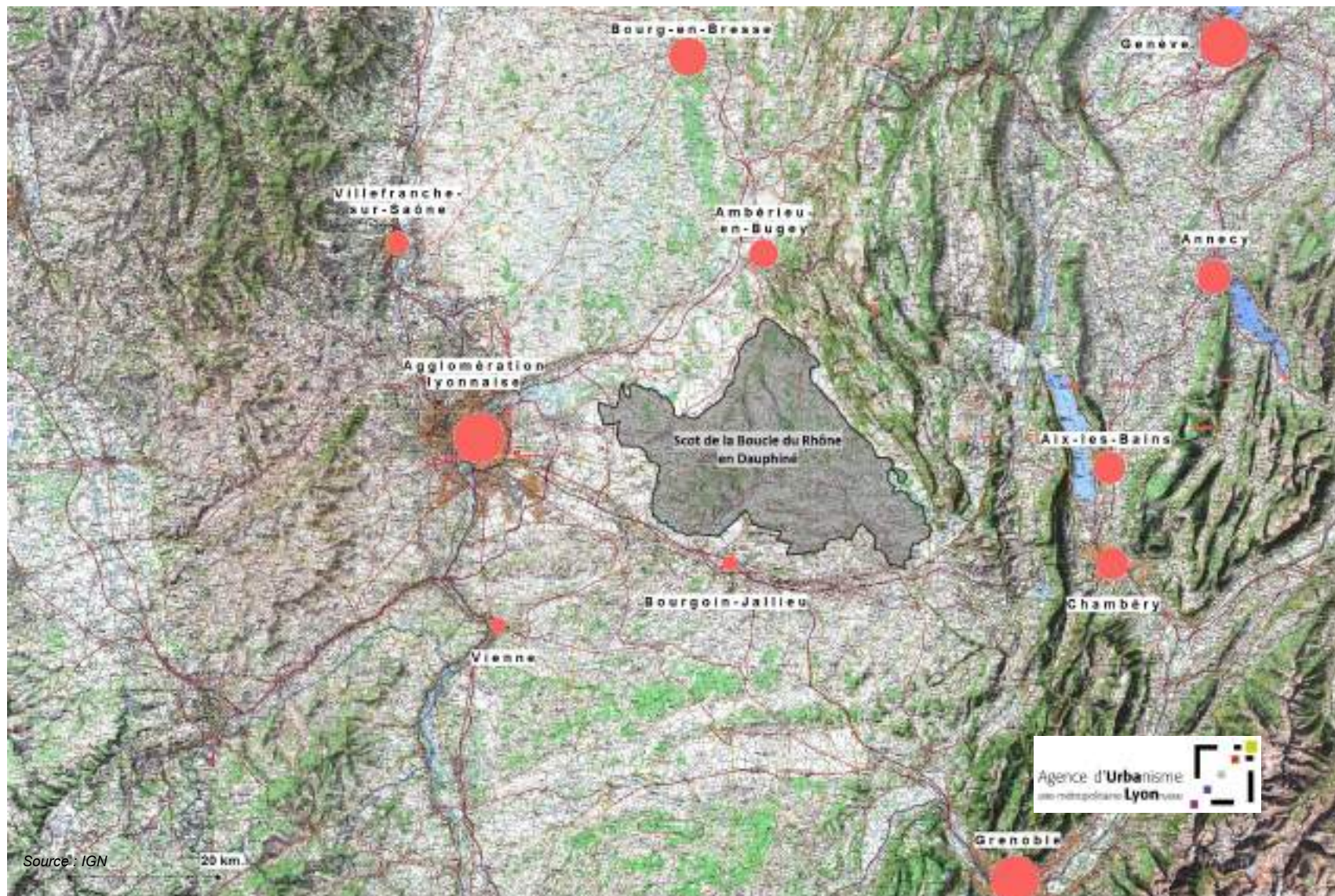


POSITIONNEMENT ET IDENTITÉ DU TERRITOIRE



Maison dauphinoise à Vasselín (source : Symbord)

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné dans l'espace régional



1. Un territoire au carrefour du système urbain régional

Situé entre la vallée du Rhône et le sillon Alpin, à une trentaine de kilomètres de l'agglomération lyonnaise - la capitale régionale - à l'ouest et à une distance à peine supérieure de Chambéry à l'est, le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné bénéficie d'une situation centrale dans le système urbain dessiné par les principales agglomérations régionales. Il est ainsi au cœur d'un bassin de population de plus de 3,2 millions d'habitants (Insee 2014).

Les réseaux de transport autoroutiers, ferroviaires et aéroportuaires qui ont accompagné le développement de ces agglomérations durant les dernières décennies cernent le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné sans jamais le traverser : l'A43 entre Lyon-Grenoble-Chambéry, l'A42 reliant Lyon à Ambérieu-en-Bugey, l'A432 desservant l'aéroport Lyon Saint Exupéry puis l'A40 en direction de Genève, la ligne ferroviaire à grande vitesse entre la France et l'Italie, celle connectant la méditerranée au nord de l'Europe, l'aéroport international Lyon Saint Exupéry. Cette situation légèrement à l'écart des grands axes de déplacement lui confère une particularité : c'est un espace à la fois périphérique - plus préservé donc que les territoires traversés par de grandes infrastructures de transport - tout en profitant d'une accessibilité routière régionale, nationale et internationale de qualité.

Les liens tissés entre le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et les territoires voisins (Agglomération lyonnaise, Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, Avant-pays savoyard et Nord-Isère) contribuent à cet ancrage dans l'espace régional. Qu'il s'agisse des migrations résidentielles ou des navettes quotidiennes entre lieu de domicile et lieu de travail, les échanges avec les communes riveraines ou situées à proximité sont multiples et tendent à s'intensifier, notamment en direction de l'Est lyonnais, de la vallée urbaine du Nord-Isère et de la Plaine de l'Ain.

La gare TGV Lyon Saint Exupéry



Source : Agence d'urbanisme

Péage de Saint-Quentin-Fallavier sur l'A43



Source : Agence d'urbanisme

2. Un des treize Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

La situation de la Boucle du Rhône en Dauphiné dans l'aire métropolitaine lyonnaise, au sens de l'inter-Scot, est celle d'un espace attractif pour la qualité de son cadre de vie. Les dynamiques démographiques et résidentielles constatées depuis les années 1980 dans le territoire sont celles qu'ont connu les autres territoires de l'inter-Scot Lyonnais dans la même temporalité : une diffusion de l'urbanisation vers les communes autrefois rurales, une forte croissance de la population et les modifications en profondeur des modes de vie des habitants (mobilités quotidiennes, représentations du territoire, comportements économiques).

Situé dans la partie Est de l'aire métropolitaine lyonnaise, la plus dynamique en termes d'emplois, de zones économiques dédiées, de densité de réseaux de transports, la Boucle du Rhône en Dauphiné jouxte les territoires du Nord-Isère au sud, de l'Agglomération lyonnaise à l'ouest et du Bugey, de la Côtière et de la Plaine de l'Ain au nord et à l'est. Ces territoires sont des interlocuteurs à privilégier dans le cadre de la révision du Scot afin que les orientations soient partagées et cohérentes d'un territoire à l'autre.

Les syndicats mixtes de Scot participant à l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise



Source : Agence d'urbanisme

L'inter Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise



Le morcellement administratif de l'aire métropolitaine, à cheval sur cinq départements et une Métropole, permet difficilement d'agir à l'échelle où les problèmes se posent : économie, solidarité, déplacements, environnement. Les élus ont donc engagé des partenariats et mis en place des structures informelles de dialogue, d'études et de partage de projets. Parmi ces démarches de coopération métropolitaine, l'inter-Scot vise à accorder les politiques d'urbanisme et de planification à l'échelle de près de 800 communes. Cette démarche fait aujourd'hui référence en France.

L'inter-Scot est une démarche de coopération entre treize syndicats mixtes porteurs de Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise. Initiée en 2002 par les élus et les partenaires de l'Agence d'urbanisme de Lyon et officialisée en 2004 par la signature d'une convention, elle témoigne de la volonté politique des collectivités territoriales d'articuler leurs démarches de planification. Ce dispositif s'attache, en partant du vécu de chaque territoire, à identifier des problématiques et des enjeux à l'échelle de l'aire métropolitaine, ou de plusieurs Scot, et à apporter des réponses communes.

3. La Boucle du Rhône en Dauphiné, un « bien commun »

Fort de sa diversité géographique, institutionnelle et politique, le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné n'est pas exempt d'éléments fédérateurs qui justifient aujourd'hui de planifier l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle de ce territoire.

Depuis la création du Symbord en 2001 et l'élaboration du Scot de 2007, les volontés politiques ont été débattues, partagées. Le territoire bénéficie aujourd'hui de cette histoire commune, une avancée importante tant l'on sait la difficulté de fédérer autour d'un exercice de planification territoriale.

Par ailleurs, la configuration particulière du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné - urbain sur ses franges, rural en son cœur, soumis à de multiples influences mais soucieux de préserver un cadre de vie de qualité - génère des problématiques territoriales distinctes appelant des réponses cohérentes entre les différents secteurs du territoire.

Ainsi, l'accueil de nouveaux habitants, la localisation des équipements, l'amélioration des systèmes de mobilités, les lieux de développement économique ou encore la préservation des grands espaces de nature sont autant d'enjeux communs auxquels un cadre stratégique global permettra de répondre, d'autant plus dans un contexte de métropolisation et de périurbanisation des territoires.



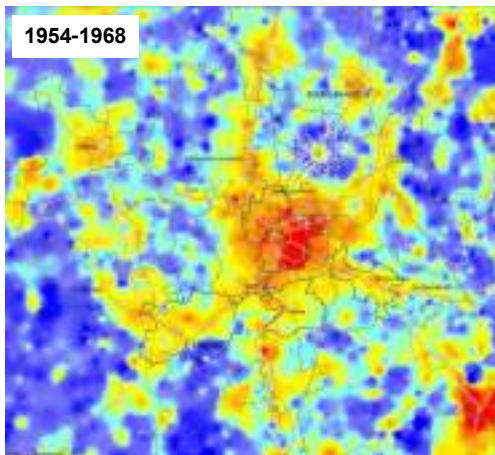
Rebord du plateau de Larina (source : Agence d'urbanisme)

DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET RÉSIDENTIELLES INCONTESTABLES

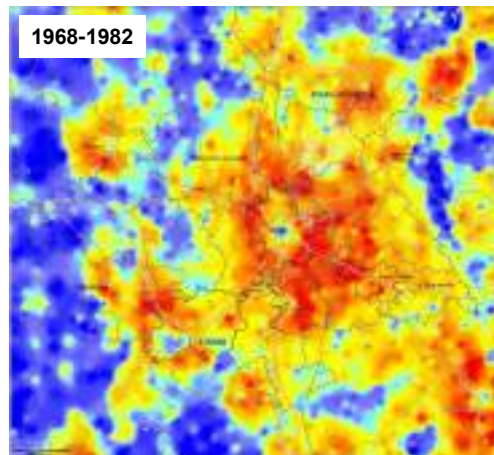


Lotissement à Chozeau (source : Symbord)

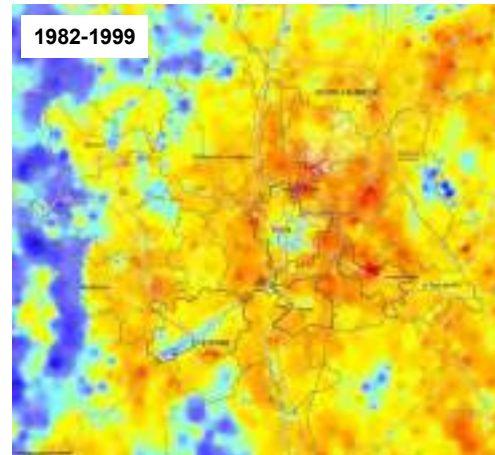
Evolution annuelle de la population entre 1954 et 2015 dans l'aire métropolitaine lyonnaise (inter-Scot)



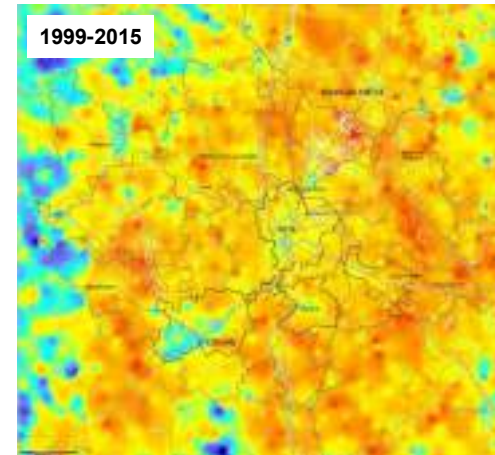
> Exode rural au profit des grandes villes et de leurs banlieues



> Boom pavillonnaire

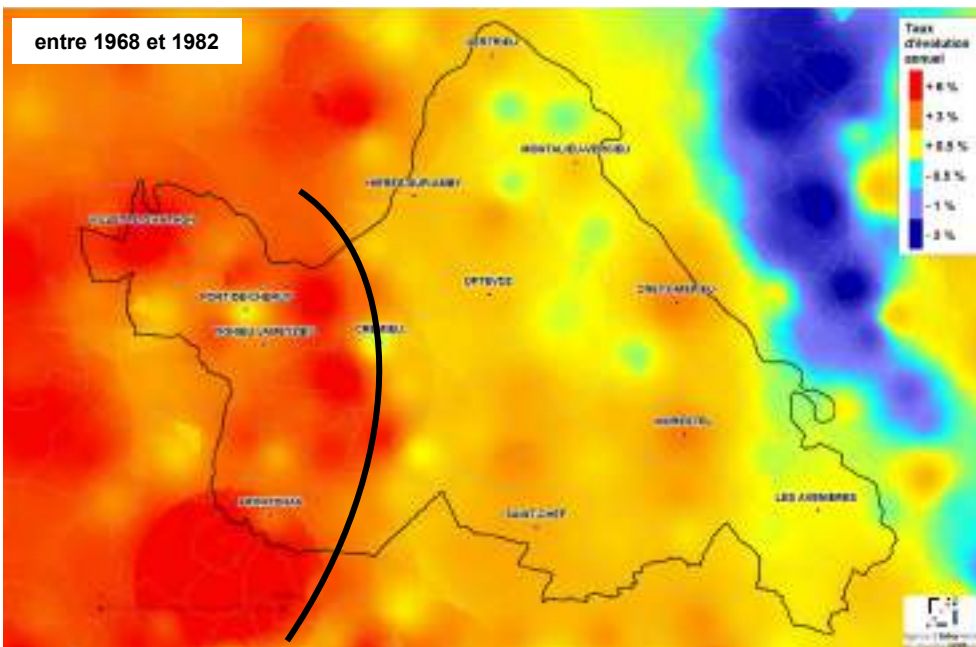


> Le(s) périurbain(s) : toujours plus loin

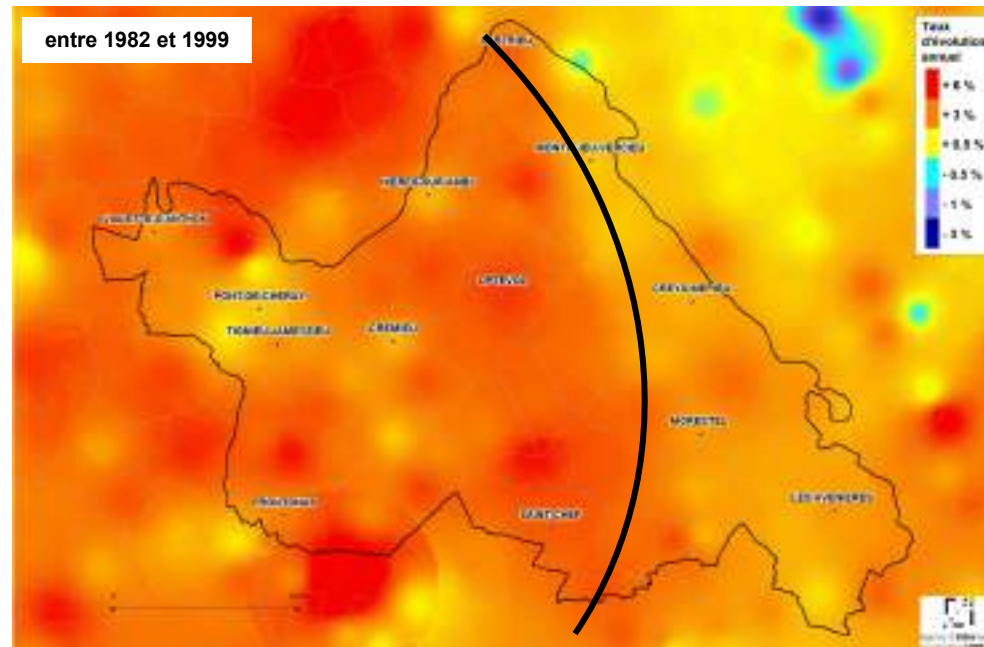


> Périurbanisation généralisée + 250 000 hab. dans les communes périurbaines

Evolution annuelle de la population dans la Boucle du Rhône en Dauphiné



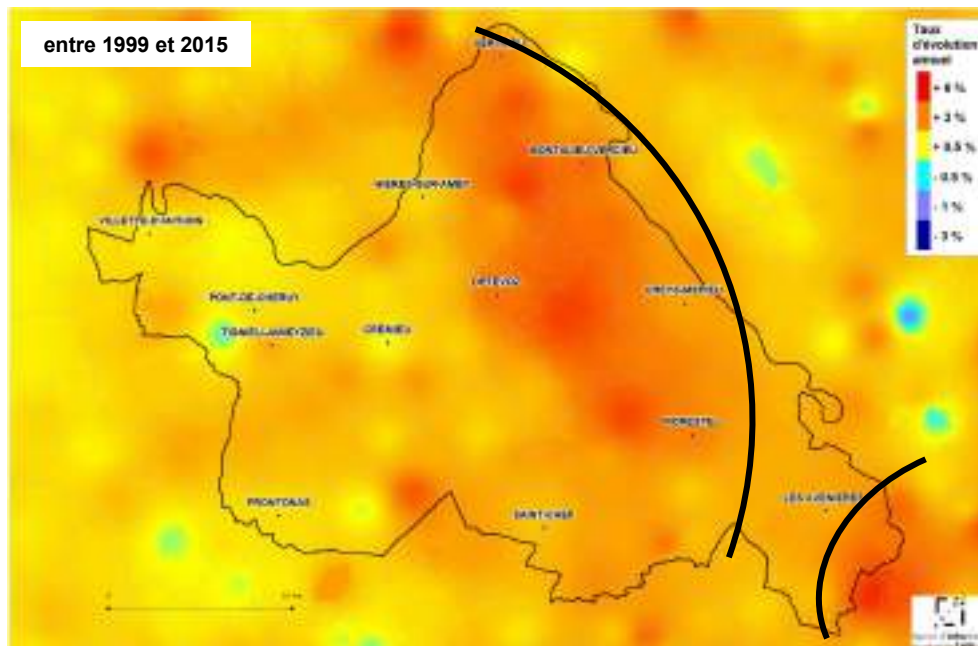
Source : Insee



Source : Insee

1. Une croissance démographique soutenue depuis plus de quarante ans

L'histoire démographique du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné ne peut s'envisager et se comprendre qu'au regard de l'évolution globale de l'aire métropolitaine lyonnaise. Les interrelations avec l'Agglomération lyonnaise et la vallée urbaine de l'axe A43 sont importantes et se manifestent particulièrement en termes de dynamiques démographiques à travers plusieurs vagues de périurbanisation. De 1968 à 2015, le territoire a accueilli 58 000 nouveaux habitants et compte aujourd'hui près de 102 000 personnes. Mais ce doublement de la population n'a pas concerné toutes les parties du territoire simultanément.



Source : Insee

1.1 Des vagues d'urbanisation qui se sont diffusées d'ouest en est pour se concentrer aujourd'hui sur le plateau de Crémieu

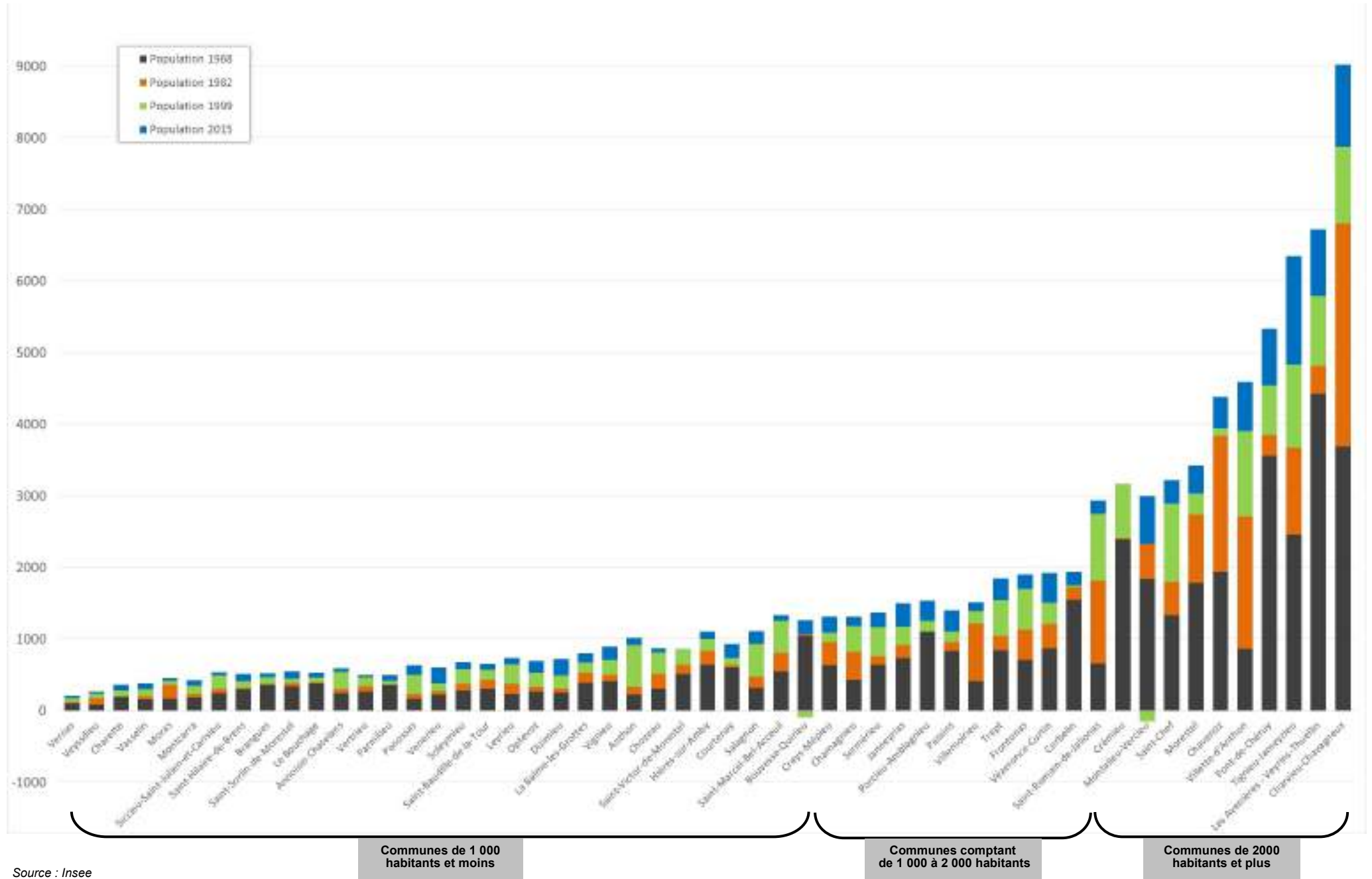
Depuis les années 1970, la dynamique démographique de l'aire métropolitaine lyonnaise s'est déplacée du cœur de l'agglomération vers des espaces plus éloignés.

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est particulièrement concerné par ce phénomène. On remarque que dans les années 1970 le dynamisme du cœur de l'aire métropolitaine impulsait une forte croissance démographique sur la frange ouest du territoire. Les communes de l'actuelle Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné accueillait l'essentiel de la population nouvelle. A contrario, certaines communes du plateau de Crémieu connaissaient encore l'exode rural, qui entraînait une diminution du nombre d'habitants. Le phénomène était toutefois bien plus modéré que l'exode rural connu sur les communes à l'est du territoire, dans le département de l'Ain.

Les années 1980 et 1990 ont été marquées par une croissance démographique inférieure et plus diffuse dans le territoire. Le secteur de l'ancienne Communauté de communes de l'Isle Crémieu a maintenu, sur cette période, une dynamique importante. On remarque aussi que certaines des communes les plus peuplées comme Pont-de-Chéry, Charvieu-Chavagneux et Crémieu ont connu des taux de croissance plus modérés que les villages qui les entourent.

Les années 2000 ont fait place à une troisième vague de périurbanisation. Le secteur Est du territoire a connu une croissance très importante. Ainsi, plus de la moitié de la croissance démographique a été accueillie sur l'ex Communauté de communes du Pays des Couleurs. Sur cette période, les Avenièrès, Morestel et Montalieu-Vercieu ont accueilli chacune plus de 1 000 habitants. La commune des Avenièrès Veyrins-Thuellin est ainsi devenue plus peuplée que Pont-de-Chéry et celle de Morestel a connu une progression importante (un tiers de la population totale en 2010 n'était pas présente en 2000). Cette dynamique se retrouve aux marges du territoire sur le secteur de l'Avant-pays savoyard, en lien avec la présence de l'A43 reliant les agglomérations lyonnaise et chambérienne.

Croissance cumulée du nombre d'habitants par commune, depuis 1968 jusqu'en 2015



Source : Insee

Nombre d'habitants par commune en 1968, 1982, 1999 et 2015 (ordre croissant par rapport à la population 2015)

Commune	Population 1968	Population 1982	Population 1999	Population 2015
Vernas	97	117	174	257
Veyssillieu	83	172	240	322
Charette	194	197	281	464
Vasselín	160	202	300	468
Moras	167	359	415	503
Montcarra	179	233	351	519
Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu	247	301	496	600
Saint-Hilaire-de-Brens	300	321	413	608
Brangues	363	369	469	616
Saint-Sorlin-de-Morestel	338	388	448	618
Le Bouchage	384	397	462	625
Annoisin-Chatelans	247	301	541	666
Vertrieu	263	344	469	666
Parmilieu	362	362	421	691
Panossas	166	227	500	693
Vénérieu	221	270	382	753
Soleymieu	277	377	574	776
Saint-Baudille-de-la-Tour	308	430	570	797
Leyrieu	230	376	643	799
Optevoz	263	334	530	829
Dizimieu	249	306	497	836
La Balme-les-Grottes	393	531	675	1 011
Vignieu	412	502	706	1 033
Anthon	225	333	920	1 037
Chozeau	305	517	814	1 053
Saint-Victor-de-Morestel	515	637	850	1 101
Hières-sur-Amby	640	835	998	1 245
Courtenay	608	637	738	1 276

Source : Insee

Commune	Population 1968	Population 1982	Population 1999	Population 2015
Salagnon	323	470	932	1 331
Saint-Marcel-Bel-Accueil	548	804	1 254	1 357
Bouvesse-Quirieu	1039	1 067	969	1 504
Creys-Mépieu	631	960	1 091	1 543
Chamagnieu	432	817	1 180	1 595
Sermérieu	639	756	1 168	1 640
Janneyrias	738	917	1 170	1 734
Porcieu-Amblagnieu	1 105	1 099	1 250	1 759
Arandon - Passins	831	960	1 105	1 791
Villemoirieu	409	1 218	1 391	1 883
Trept	840	1 039	1 540	2 024
Frontonas	711	1 129	1 702	2 030
Vézéronce-Curtin	869	1 208	1 506	2 065
Corbelin	1 547	1 723	1 752	2 223
Saint-Romain-de-Jalionas	659	1 816	2 749	3 216
Crémieu	2 393	2 409	3 171	3 312
Montalieu-Vercieu	1 842	2 329	2 177	3 387
Saint-Chef	1 335	1 798	2 892	3 620
Morestel	1 782	2 738	3 032	4 364
Chavanoz	1 935	3 834	3 943	4 568
Villette d'Anthon	861	2 711	3 906	4 826
Pont-de-Chéryu	3561	3 849	4 546	5 629
Tignieu-Jamezieu	2 454	3 666	4 835	6 948
Les Avenières Veyrins-Thuellin	4 422	4 810	5 788	7 675
Charvieu-Chavagneux	3 691	6 804	7 876	8 879

Une ville au sens de l'Insee

Au sens de l'Insee, une ville est une commune de plus de 2 000 habitants. Dans le cadre du diagnostic de la Boucle du Rhône en Dauphiné, cette classification est basée sur le recensement de 2015. Lorsque le terme « ville » est utilisé dans les pages suivantes, il fait référence à cette définition de l'Insee (et non à la forme urbaine). Les villages concernent alors les communes de moins de 2 000 habitants.

Evolution annuelle moyenne de la population, par communauté de communes, par secteurs et pour l'ensemble du territoire

		CC Les Balcons du Dauphiné				Total CCBD	Total Boucle du Rhône en Dauphiné
		CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	Secteur de l'Isle Crémieu	Secteur du Pays des Couleurs	Secteur des Balmes Dauphinoises		
Evolution 1968-1982	Nombre d'habitants supplémentaire par an en moyenne	531	399	229	91	719	1251
	Taux de croissance annuel moyen	3,8%	3,0%	1,2%	1,9%	1,9%	2,4%
Evolution 1982-1999	Nombre d'habitants supplémentaire par an en moyenne	230	387	175	178	740	970
	Taux de croissance annuel moyen	1,1%	2,0%	0,8%	2,6%	1,5%	1,4%
Evolution 1999-2015	Nombre d'habitants supplémentaire par an en moyenne	287	458	667	185	1 310	1 498
	Taux de croissance annuel moyen	1,1%	1,6%	2,2%	1,8%	1,9%	1,7%

Source : Insee

1.2 Une démographie particulièrement soutenue dans les petites communes

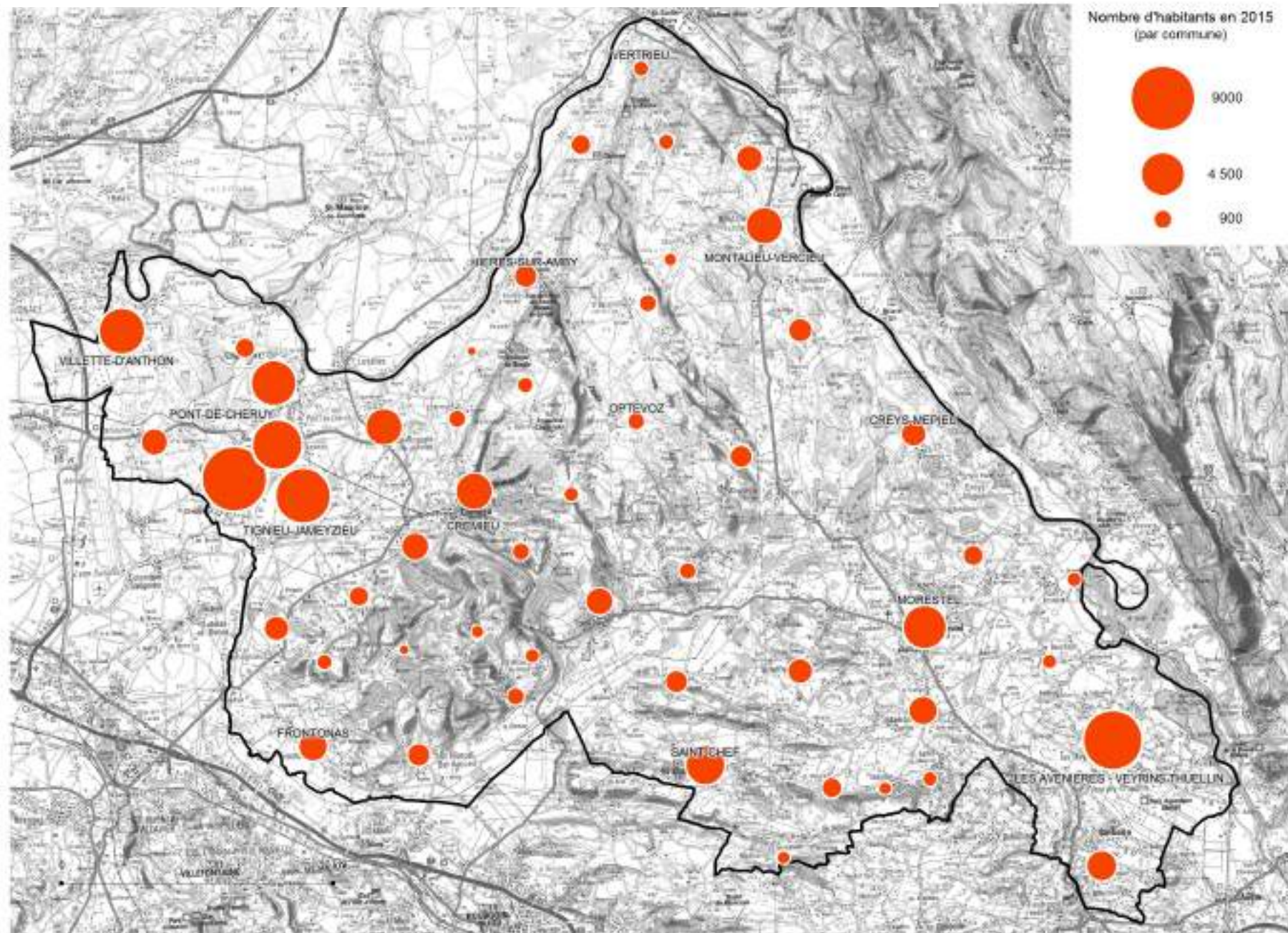
En comparant la croissance démographique des villages à celle des villes (voir encart ci-contre), il est à noter - sur la période récente 2007-2015 - que le taux de croissance annuel des villages a été identique à celui des villes : 1,7%. Cette tendance s'inscrit en rupture par rapport à la période précédente (1999-2007) durant laquelle la croissance annuelle moyenne des villages (2,6%) restait très supérieure à celle des villes (1,2%). Le rythme de croissance des villages diminue donc par rapport à celui des villes.

Pour ce qui est des villes, l'essor démographique est resté soutenu à l'est du territoire, dans les communes de Saint-Chef, des Avenières Veyrins-Thuellin, de Montalieu-Vercieu et de Morestel. L'agglomération pontoise et Crémieu ont quant à elles connu un développement inférieur à celui du reste du territoire, en valeur relative.

Bien que la croissance démographique des communes de moins de 2 000 habitants soit donc moins soutenue qu'au début des années 2000, la dynamique demeure similaire à celle des villes, notamment sur le plateau de Crémieu et dans le secteur des Basses Terres, témoignage d'une périurbanisation active.

Il est à noter que Villette d'Anthon et Janneyrias, malgré la DTA et le Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport Lyon Saint Exupéry qui limitent leur développement, ont connu une croissance démographique importante, liée à leur proximité avec l'agglomération urbaine et aux pressions foncières qui s'ensuivent. Après Tignieu-Jamezieu, Charvieu-Chavagneux, Les Avenières Veyrins-Thuellin et Pont-de-Chérucy, Villette d'Anthon est la cinquième commune du territoire à avoir accueilli le plus d'habitants sur la période 2007-2015.

La population communale en 2015



Source : Insee

2. Une attractivité résidentielle forte, à considérer dans une logique métropolitaine

Les dynamiques démographiques observées sont corrélées au développement de la construction neuve. Les stratégies résidentielles des ménages sont pour leur part corrélées à la localisation des principaux pôles d'emplois, aux prix du foncier et des logements. Ainsi, elles dépassent souvent les limites des Scot. Une approche à l'échelle métropolitaine est donc nécessaire.

Une étude des marchés du logement neuf dans l'aire métropolitaine a été conduite en 2012 par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et le cabinet d'études Adéquation pour le compte de l'inter Scot. Elle montre que le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné a des similitudes avec d'autres territoires de l'inter-Scot tels que La Dombes au nord ou les Monts du Lyonnais à l'ouest.

2.1 Un ralentissement de la dynamique résidentielle dans les espaces ruraux durant la période de crise immobilière

Malgré une attractivité résidentielle qui reste importante, le rythme de constructions marque le pas entre 2009 et 2011 dans l'ensemble du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

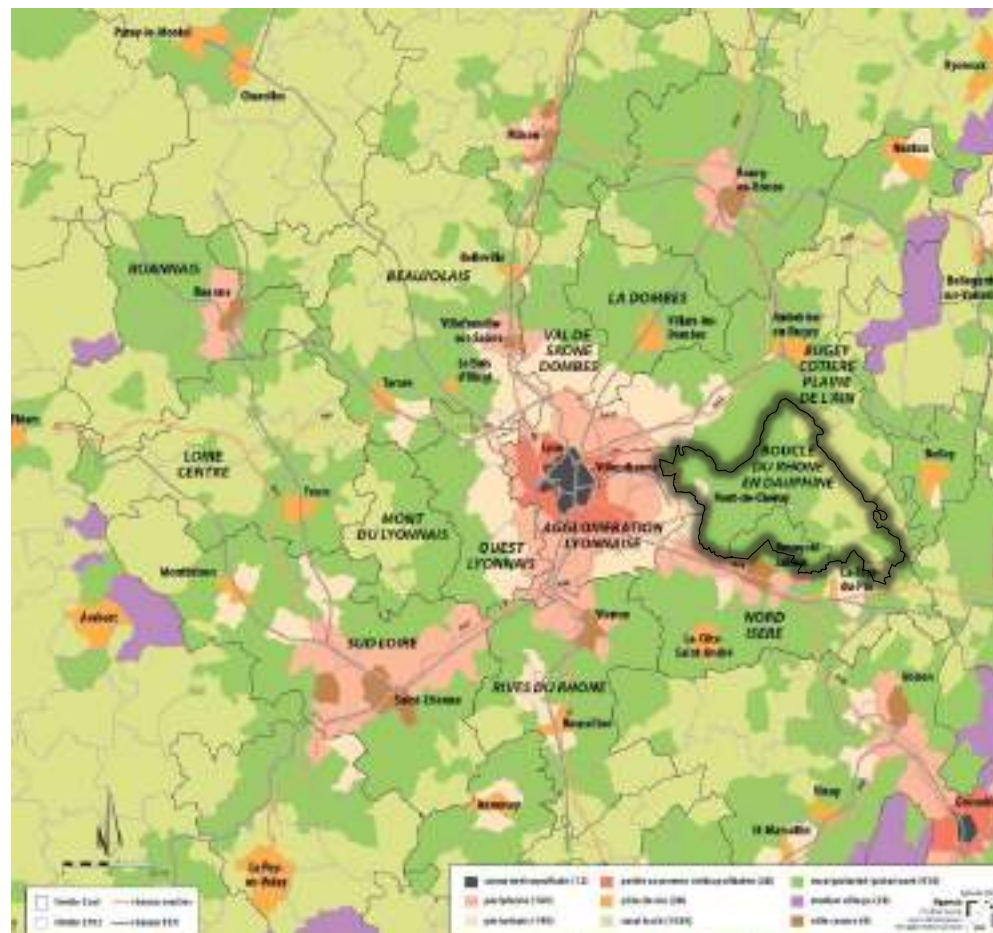
La partie centrale et occidentale du territoire a un profil de marché du logement principalement tourné vers le pavillonnaire. Ces espaces étaient les plus dynamiques de l'aire métropolitaine entre 2005 et 2007 par rapport à leur poids démographique. Mais entre 2009 et 2011, le volume de constructions a diminué pour retrouver un certain équilibre. La dynamique s'est reconcentrée alors sur le cœur métropolitain lyonnais.

La partie Est du territoire a un profil de marché de type « rural isolé ». Ces espaces sont généralement moins influencés par les dynamiques de la ville centre. Toutefois, on remarque que la dynamique a également diminué sur ces espaces.

La période 2009-2011 a été marquée par la crise immobilière et par un plan de relance national. Ces deux facteurs expliquent en partie le report du marché sur le « cœur métropolitain ». Il est difficile aujourd'hui de tirer des conclusions sur les dynamiques futures en se basant sur cette période particulièrement singulière pour les marchés immobiliers. Mais cette analyse montre que les territoires comme le Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné sont des espaces de report de la dynamique résidentielle de l'aire métropolitaine. Ainsi, entre 2006 et 2016, plus de 7 500 logements ont été construits dans l'ensemble du territoire, soit une moyenne de 682 nouveaux logements par an.

La pression immobilière du territoire dépendra donc pour partie des politiques de logement mises en place sur les territoires voisins et notamment dans l'Agglomé-

Profil de marché en 2012



Source : Adéquation et Agence d'urbanisme

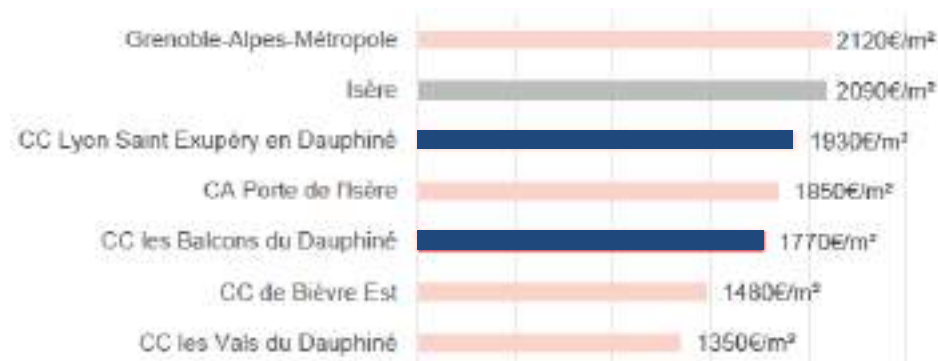
ration lyonnaise. Elle dépendra également des fluctuations des marchés immobiliers. La période 2009-2011 montre que la planification a une influence limitée sur ces marchés. En effet, la plupart des villes centres autres que le cœur métropolitain lyonnais, moins sûres financièrement, ont connu un recul de la construction sur cette période, a contrario des objectifs définis dans les politiques publiques.

2.2 Le prix du foncier : facteur d'attractivité certes, mais qui décourage la promotion immobilière

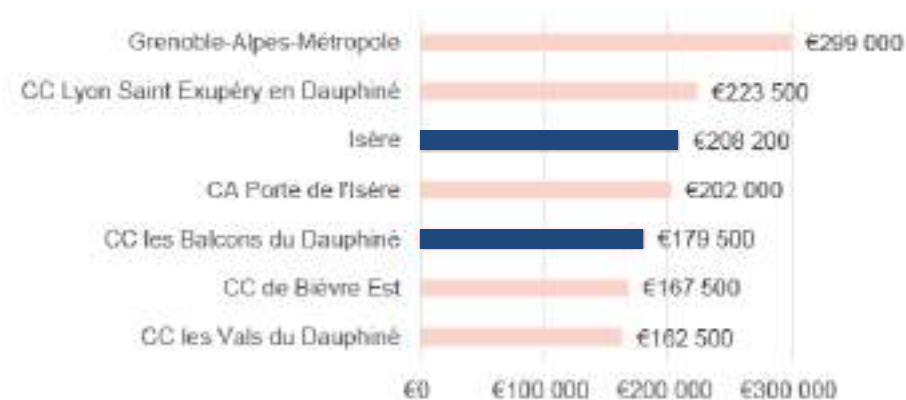
Les espaces ruraux de l'aire métropolitaine lyonnaise disposent généralement de terrains à bâtir entre 70€ et 100€ le mètre carré. C'est le cas des secteurs les plus à l'est de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Ces prix attractifs ont un rôle majeur dans l'attractivité du territoire et expliquent en partie les dynamiques démographiques. Ils permettent l'accession à la propriété à des ménages aux revenus modestes ou intermédiaires.

Mais ces prix favorisent également la production de maison individuelle de manière diffuse. Les constructions hors lotissements et promotion immobilière représentent généralement entre la moitié et les deux tiers des constructions neuves dans ces espaces. Dans les territoires ruraux isolés, le faible prix du foncier dissuade la production de logements collectifs, dont les prix ne sont pas concurrentiels avec le pavillonnaire diffus. Cette tendance explique l'accentuation de la consommation foncière dans ces territoires.

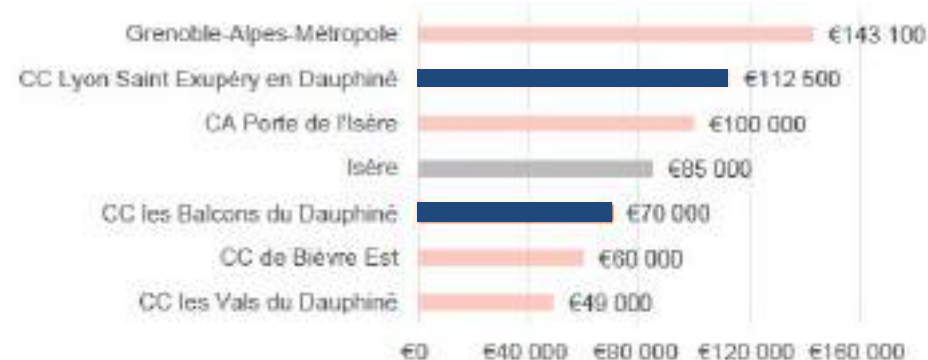
Positionnement des prix du collectif ancien dans le marché isérois en 2016



Positionnement des prix de l'individuel ancien dans le marché isérois en 2016

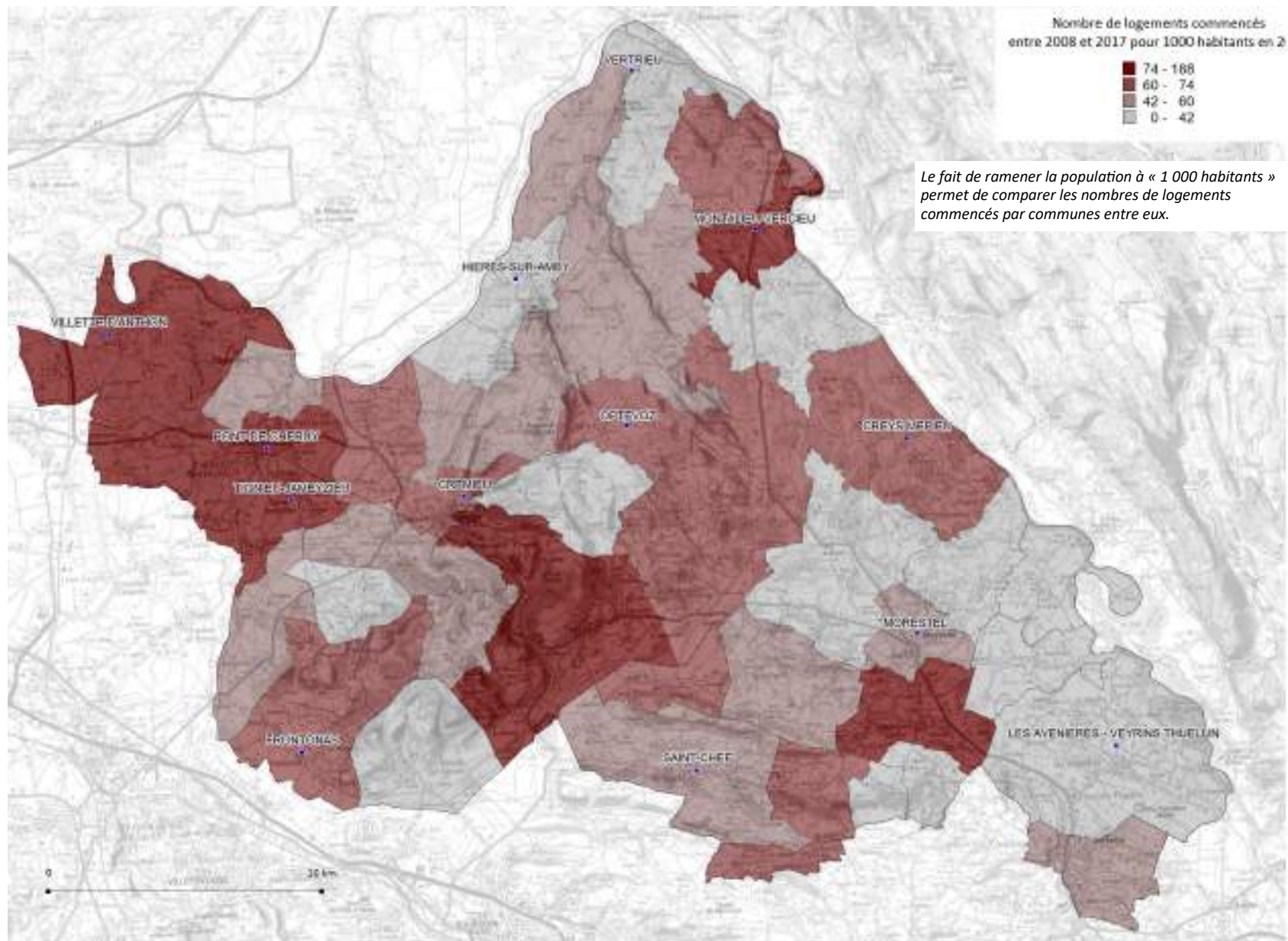


Positionnement des prix des terrains à bâtir dans le marché isérois en 2016



Source : AURG, d'après Notaires de France-Perval

Les logements commencés entre 2008 et 2017 rapportés au poids de population des communes



Source : Insee, Sita@del2

3. La construction neuve est dynamique, dominée par la maison individuelle

3.1 Diminution de la taille des ménages, notamment dans les villes : un révélateur de nouveaux modes de vie et de nouveaux besoins en matière de logements

La diminution de la taille des ménages s'inscrit dans une tendance nationale. Elle découle des évolutions sociétales : vieillissement, divorces, départ des enfants pour leur études, mise en ménage plus précoce.

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, tout comme le reste de la France, est marqué par une diminution progressive et continue du nombre de personnes par ménage depuis les années 1970. Ainsi, on comptait en moyenne 3,2 habitants par ménage en 1968, contre 2,6 aujourd'hui. La taille des ménages dans le territoire reste toutefois supérieure à la moyenne régionale, qui est de 2,4 habitants par ménage.

Cette tendance n'est pas sans impact sur la dynamique résidentielle. Pour compenser ce phénomène de décohabitation, il faut en effet produire des logements pour maintenir le même nombre d'habitants. Si les 101 765 habitants actuels vivaient dans des structures familiales identiques à celles de 1968 (3,2 personnes par ménage), le territoire compterait environ 7 200 ménages de moins en 2017. En 2010, on comptait 37 074 ménages dans la Boucle du Rhône en Dauphiné.

En étudiant l'évolution de la taille des ménages selon le poids des communes, on remarquait

Nombre de personnes par ménage, selon la taille des communes

	1968	1975	1982	1990	1999	2012
Villages de moins de 1 000 hab.	3,0	2,9	2,9	2,8	2,7	2,6
Village de plus de 1 000 hab.	3,2	3,0	3,0	2,9	2,7	2,6
Villes	3,3	3,2	3,1	3,0	2,8	2,5
Total Boucle du Rhône en Dauphiné	3,2	3,1	3	2,9	2,7	2,6

Source : Insee

jusqu'au recensement de 1999 un phénomène particulier dans le territoire.

Habituellement, les villes ont tendance à accueillir des ménages plus petits que les villages. Sur le territoire, les villes comptaient 3,25 personnes par ménage en 1968 contre 3 pour les villages de moins de 1 000 habitants. Depuis le recensement de 2000, la taille des ménages est plus faible dans les villes que dans les villages.

Le phénomène de décohabitation a donc davantage touché les villes. Les villages, en accueillant de nombreuses familles avec enfants, ont conservé une taille de ménages plus importante. En 1968, les trois communes ayant les ménages de plus grande taille étaient Chavanoz, Janneyrias et Charvieu-Chavagneux avec plus de 3,6 personnes par foyer. En 2010, ce sont Anthon, Panossas et Chozeau avec 2,9 à 3 personnes par ménage.

3.2 Une construction dynamique, notamment à l'est du territoire

Entre 2006 et 2016, plus de 6 100 logements ont été commencés dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Ces logements ont permis de compenser la baisse de la taille des ménages et de participer à la croissance démographique.

En moyenne sur ces dix années, les communes ont produit 69 logements pour 1 000 habitants (population au recensement de 2007).

La carte (p.32) montre que les plus forts taux de construction pour 1 000 habitants se situent dans la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et sur l'axe nord-sud. Vénérieu est très largement au-dessus de la moyenne du territoire avec 188 logements commencés pour 1 000 habitants.

Par secteur, on constate que ce ratio est de 116 logements pour 1 000 habitants dans le l'ex Pays des Couleurs, contre 89 dans l'ex Isle Crémieu et 81 sur celle de l'ex Porte dauphinoise de Lyon Saint Exupéry. Les écarts sont particulièrement importants à l'intérieur de l'ex intercommunalité de l'Isle Crémieu.

Logements à Arandon



Source : Symbord

3.3 Une décohabitation davantage supportée par les villes

L'analyse démographique a montré que la croissance des villages était plus importante que celle des villes.

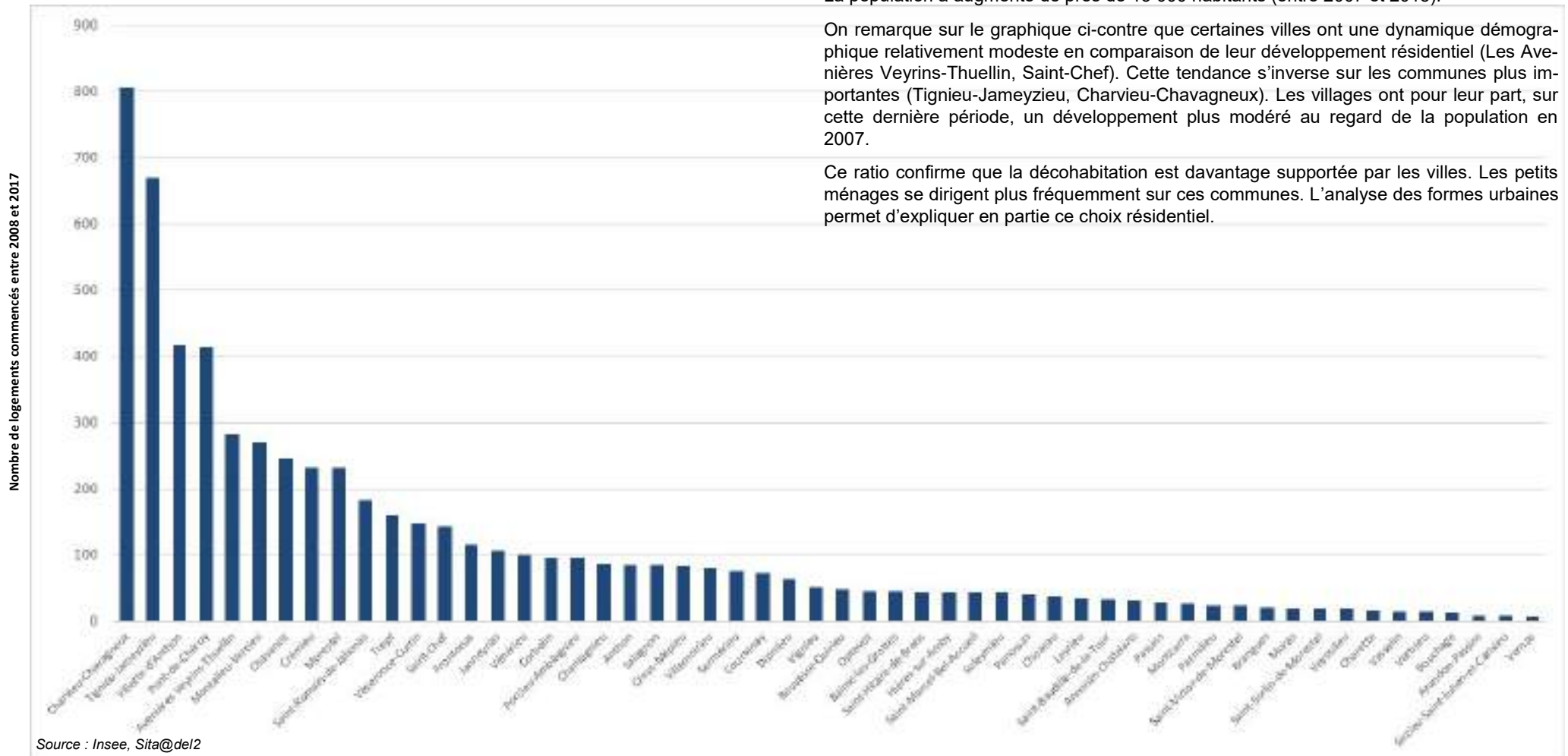
Si l'on compare les dynamiques de construction par taille de commune, on remarque un phénomène hétérogène. En effet, les villes ont en moyenne un taux de construction de 99 logements pour 1 000 habitants, contre 97 pour les villages de plus de 1 000 habitants et 99 pour les villages de moins de 1 000 habitants. Il n'y a donc pas de proportionnalité stricte entre la dynamique de construction et la croissance démographique.

La corrélation entre la production de logements et la démographie mérite d'être analysée plus précisément. Sur la période 2008-2017, près de 6 100 logements ont été commencés. La population a augmenté de près de 13 000 habitants (entre 2007 et 2015).

On remarque sur le graphique ci-contre que certaines villes ont une dynamique démographique relativement modeste en comparaison de leur développement résidentiel (Les Avenières Veyrins-Thuellin, Saint-Chef). Cette tendance s'inverse sur les communes plus importantes (Tignieu-Jameyzieu, Charvieu-Chavagneux). Les villages ont pour leur part, sur cette dernière période, un développement plus modéré au regard de la population en 2007.

Ce ratio confirme que la décohabitation est davantage supportée par les villes. Les petits ménages se dirigent plus fréquemment sur ces communes. L'analyse des formes urbaines permet d'expliquer en partie ce choix résidentiel.

Nombre de logements commencés sur la période 2008-2017

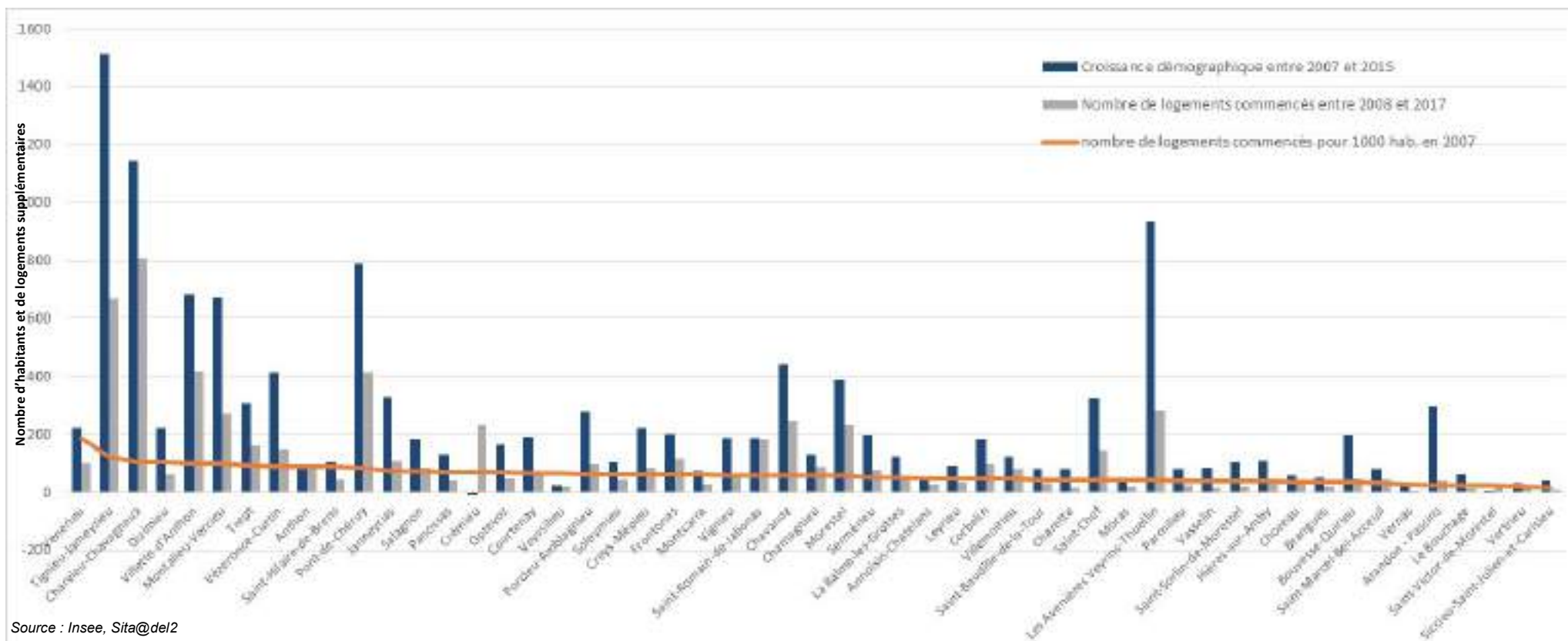


Source : Insee, Sita@del2

La décohabitation

La décohabitation est le moment au cours duquel des personnes formant un même foyer cessent d'habiter sous le même toit, par exemple suite au départ d'un enfant, à une rupture conjugale ou à une mutation professionnelle. Par extension, le terme désigne également le phénomène sociodémographique plus global selon lequel les familles tendent à se scinder plus facilement et à voir leurs membres autrefois cohabitant vivre de plus en plus souvent séparément. La décohabitation ainsi définie est l'une des causes souvent avancées pour expliquer une éventuelle crise du logement dans une région donnée.

Comparaison entre la croissance démographique et la dynamique de construction (classement selon le ratio pour 1 000 hab. en 2007)



Source : Insee, Sita@del2

3.4 La maison individuelle reste la forme de logement prépondérante dans les opérations neuves

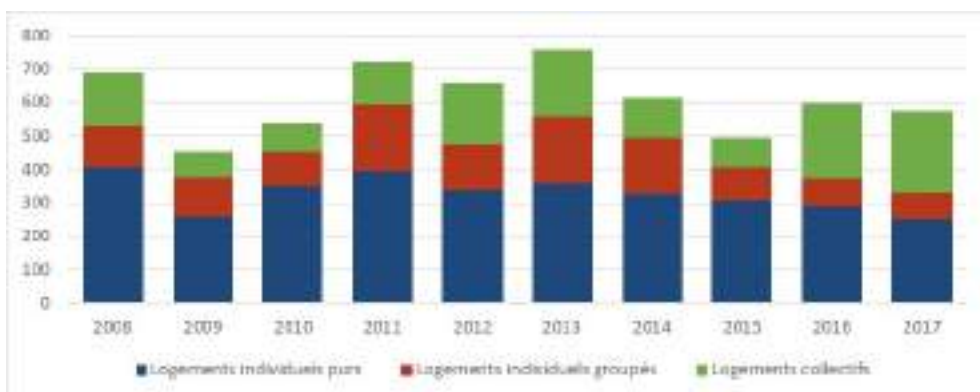
Sur la période 2008-2017, les logements individuels purs (maisons individuelles ayant fait l'objet d'un permis de construire par logement) ont représenté 54% des constructions neuves. Les logements individuels groupés sont minoritaires avec 21% des logements commencés et les logements collectifs représentent un quart des nouvelles constructions.

On remarque toutefois que la part de l'individuel pur diminue depuis quelques années au profit de l'individuel groupé. La part des logements collectifs a peu évolué entre 2003 et 2012.

Les fluctuations des marchés immobiliers ont toutefois eu des impacts forts sur la dynamique résidentielle du territoire. Les années 2009 et 2010 ont été marquées par une crise immobilière, où la dynamique a été inférieure de 15% à la moyenne sur la période 2003-2012 en Rhône-Alpes. Le territoire a été plus fortement touché avec une diminution de 30% des logements commencés sur ces deux années par rapport à la période de référence de dix ans. Les logements collectifs ont été les principaux concernés par cette baisse de l'activité avec 80 logements par an sur les années 2009-2010 contre près de 150 en moyenne sur la période 2011-2017.

Les formes de logements produites diffèrent entre l'Ouest et l'Est du territoire.

Les types de logements commencés par année dans le territoire (volumes)



Source : Sit@del2

Les types de logements commencés par année dans le territoire (valeurs relatives)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2008-2017
Logements individuels purs	59%	57%	65%	54%	51%	47%	53%	62%	48%	44%	54%
Logements individuels groupés	17%	26%	19%	27%	21%	27%	27%	20%	14%	14%	21%
Logements collectifs	23%	17%	16%	18%	28%	26%	19%	18%	38%	42%	25%

Source : Sit@del2

La Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné

Ce territoire produit davantage de logements collectifs et groupés. On remarque toutefois une inversion de cette tendance depuis 2009. Entre 2008 et 2012, environ 40 logements collectifs étaient produits annuellement sur cet EPCI. Sur la période 2013-2017, la moyenne est plus proche de 100 logements collectifs par an.

La production de logements individuels purs est passée de 126 à 146 logements par an entre les deux périodes 2008-2012 et 2013-2017. Le logement individuel groupé a diminué passant de 73 à 63 logements par an en moyenne. Sur les dix années étudiées, des écarts importants apparaissent entre les communes. Pont-de-Chéruy a, par exemple, produit 65% de logements collectifs contre 2% à Charvieu-Chavagneux.

Nombre de logements commencés par année - CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2008-2017
Logements individuels purs	92	74	151	182	135	127	151	166	172	115	50%
Logements individuels groupés	42	65	72	127	59	127	85	49	26	27	25%
Logements collectifs	37	31	38	60	38	120	80	55	69	173	26%

Source : Sit@del2

Le territoire de l'Isle Crémieu

Il est aussi marqué par des écarts importants. Crémieu a développé 71% de ses nouvelles constructions neuves en collectif (contraint par la topographie et les qualités patrimoniales du site) alors que sur toutes les autres communes, le logement individuel pur représente plus de 70% des logements commencés. Ce taux avoisine ou dépasse même 90% dans trois villages. Six communes ont une production de logement collectif inférieure à 10% des constructions neuves. Sur les cinq dernières années, on note une diminution du nombre de logements individuels purs et une légère augmentation de la production de logements individuels groupés.

Nombre de logements commencés par année - Isle Crémieu

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2008-2017
Logements individuels purs	100	56	64	68	70	88	60	51	41	40	54%
Logements individuels groupés	24	19	9	26	35	31	32	25	42	5	21%
Logements collectifs	17	29	19	61	22	39	18	14	75	0	25%

Source : Sit@del2

Le territoire du Pays des Couleurs

Le logement individuel pur est également dominant dans le Pays des Couleurs, avec au moins 57% des nouvelles constructions du territoire. En revanche, sur la période 2008-2012, la production de logements individuels purs a considérablement baissé. Cette forme de logement représente en moyenne 106 logements par an sur ces cinq années, contre plus de 230 sur les années précédentes. Elle a encore diminué entre 2013 et 2017 avec une moyenne annuelle de 67 logements individuels purs. En ce qui concerne le logement collectif, les écarts entre les communes sont très marqués dans le Pays des Couleurs. Onze communes ont développé moins de 10% de logements collectifs sur ces dix années. Morestel, Montalieu-Vercieu et les Avenières Veyrins-Thuellin dépassent les 45%.

Nombre de logements commencés par année - Pays des Couleurs

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2008-2017
Logements individuels purs	161	94	91	98	85	92	62	50	55	75	57%
Logements individuels groupés	45	14	6	31	8	19	14	13	7	30	12%
Logements collectifs	102	9	25	6	112	35	20	21	82	61	31%

Source : Sit@del2

Le territoire des Balmes dauphinoises

A l'échelle de la Boucle du Rhône en Dauphiné, c'est dans le territoire des Balmes dauphinoises que la part de logement individuel pur est la plus élevée parmi les nouveaux logements (64%). La part de logements collectifs y est particulièrement faible, 7% : seules les communes de Montcarra et de Trept ont un taux supérieur à 10%. D'une manière générale, une diminution de la construction est observée ces dernières années.

Nombre de logements commencés par année - Balmes dauphinoises

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2008-2017
Logements individuels purs	55	35	44	47	48	52	54	40	22	21	64%
Logements individuels groupés	8	18	15	15	36	25	37	12	8	19	29%
Logements collectifs	4	9	4	4	11	4	0	0	0	7	7%

Source : Sit@del2

La Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné

L'intercommunalité formée par les territoires de l'Isle Crémieu, du Pays des Couleurs et des Balmes Dauphinoises a représenté 55% de la production neuve entre 2008 et 2017. Cette production s'est légèrement ralentie sur la période 2013-2017 : 300 logements par an en moyenne, contre 372 sur la période 2008-2012. Si la construction est encore essentiellement tournée vers la maison individuelle (57% des logements produits au total), la diminution observée sur le total des logements produits est largement le fait d'une baisse du nombre de logements individuels purs (223 en moyenne par an entre 2008 et 2012, 160 entre 2013 et 2017)

Nombre de logements commencés par année - Balmes dauphinoises

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2008-2017
Logements individuels purs	316	185	199	213	203	232	176	141	118	136	57%
Logements individuels groupés	123	47	48	71	145	78	38	35	157	68	24%
Logements collectifs	77	51	30	72	79	75	83	50	57	54	19%

Source : Sit@del2

3.6 Des enjeux concernant le parc de logements existants

En 2013, on recensait moins de 7% de logements vacants dans le territoire. Il est nécessaire de conserver un certain nombre de logements vacants pour permettre la fluidité du parcours résidentiel des ménages et l'entretien des logements. On remarque que la vacance est relativement élevée dans l'ex Communauté de communes du Pays des Couleurs alors même que la dynamique de construction est forte sur ce secteur. Il est difficile de dire si cette vacance est liée à l'état du parc, à une inadaptation aux besoins ou simplement à une rotation des occupants. Des données permettent d'analyser l'état du parc de logement, sans pour autant pouvoir faire un parallèle avec les taux de vacance. Dans le territoire, il y aurait plus de 2 000 logements sans confort (c'est-à-dire ne comportant ni baignoire, ni douche et ni WC). On remarque que le nombre et le taux de logements sans confort sont plus importants sur les EPCI plus ruraux et notamment dans le secteur Est, où il est bien supérieur à la moyenne iséroise.

L'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) estime par ailleurs à plus de 900 le nombre de logements potentiellement indignes dans le territoire. Ce chiffre résulte d'un classement des logements en huit catégories (de grand luxe à très médiocres). L'Anah recense les logements classés dans les trois dernières catégories (ordinaires, médiocres et très médiocres) et identifie dans ces logements ceux qui sont habités par des personnes modestes (dont les revenus annuels imposables sont inférieurs à 30% des plafonds de ressources HLM). Ce croisement permet de quantifier le nombre de logements potentiellement indignes. Le nombre de logements réellement indignes est généralement bien inférieur, mais le nombre de logements potentiellement indignes permet d'identifier des secteurs à enjeux pour la rénovation du parc privé.

Le taux de PPPI (Parc privés potentiellement indignes (cf. encart ci-contre) est relativement faible à l'ouest du territoire, mais augmente dans le secteur Est. Il est courant à l'échelle nationale que les secteurs ruraux soient davantage touchés. Un logement sur vingt est potentiellement indigne dans l'ex Communauté de communes du Pays des Couleurs. La partie Est du territoire présente donc des enjeux importants en termes de rénovation du parc de logements privés.

Etat du parc de logements en 2007

	Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry	Isle Crémieu (hors Tignieu-Jamezieu)	Pays des Couleurs	Total Boucle du Rhône en Dauphiné	Isère
Nombre de logements sans confort	581	651	1 160	2 392	29 198
Taux de logements sans confort (%)	6,2%	7,1%	9,0%	7,6%	5,2%
Nombre de logements Privés potentiellement indignes (PPPI)	189	274	505	968	13 664
Taux de PPPI (%)	2,7%	3,7%	5,2%	4,0%	3,4%

Source : Source : CGDD SoeS FILOCOM 2007(logement sans confort) ; ANAH 2007 (PPPI)

Les logements vacants en 2013

	Porte dauphinoise de Lyon Saint Exupéry	Isle Crémieu	Pays des Couleurs	Balmes Dauphinoises	Total Boucle du Rhône en Dauphiné	Isère
Nombre de logements vacants en 2013	544	756	1293	298	2 891	43 077
Taux de logements vacants (%)	5,3%	6,2%	8,3%	6,5%	6,8%	7,0%

Source : Insee 2013

Parc privé potentiellement indigne (PPPI)

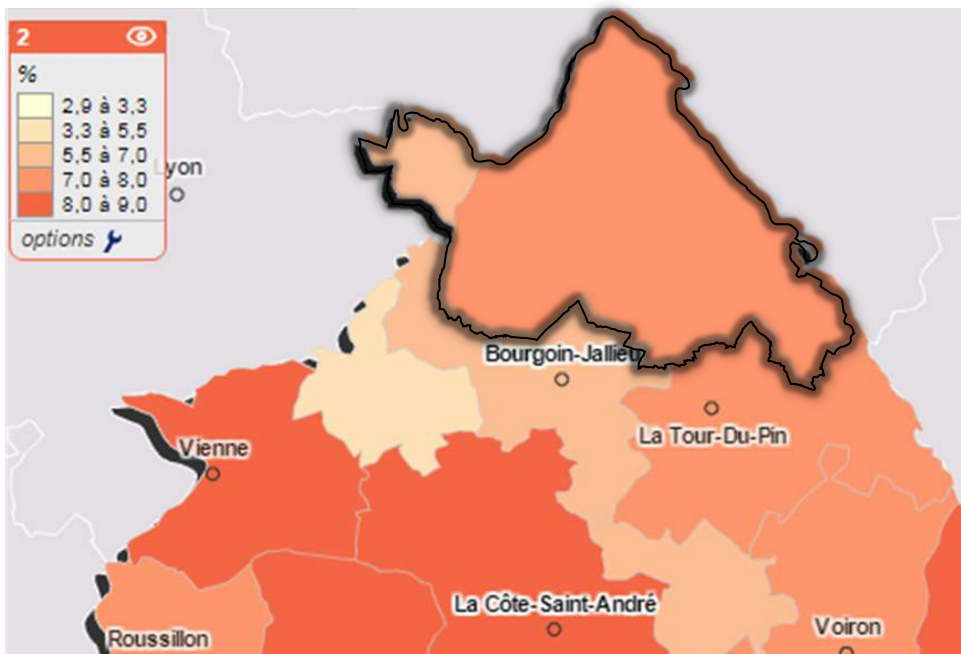
La méthode de repérage du « Parc privé potentiellement indigne » repose sur une hypothèse empirique et pragmatique : un logement a plus de risque de ne pas avoir été profondément amélioré ou réhabilité depuis 1970, et d'avoir un classement cadastral initial toujours valable, s'il est aujourd'hui occupé par un ménage à revenus modestes. Sont donc considérés comme « potentiellement indignes » les logements de catégories cadastrales 6, 7 et 8, dont on sait qu'initialement ils étaient de qualité médiocre voire délabrés et qui sont aujourd'hui occupés par des ménages à bas revenus.

Catégorie 8 : « Aspect délabré, qualité de construction particulièrement délabré, ne présente plus les caractères élémentaires d'habitabilité ».

Catégorie 7 : « Qualité de construction médiocre, matériaux bon marché, logement souvent exigu en collectif, absence très fréquente de locaux d'hygiène ».

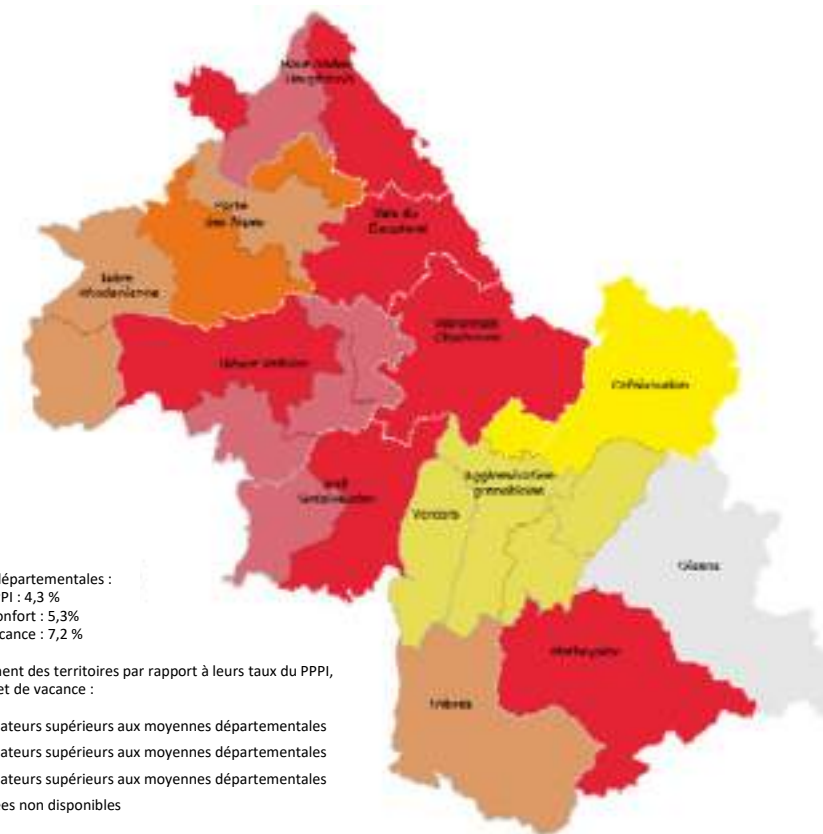
Catégorie 6 : « Qualité de construction courante, matériaux habituels dans la région, mais durabilité moyenne, conditions d'habitabilité normales, mais dimension des pièces réduites, et absence à l'origine assez fréquente des locaux d'hygiène dans les logements anciens ». (source : Anah)

Taux de logements vacants en 2014 par EPCI



Source : AURG - OFPI

Les dysfonctionnements du parc privé (PPPI, inconfort et vacance)



Moyennes départementales :
 - Taux du PPPI : 4,3 %
 - Taux d'inconfort : 5,3 %
 - Taux de vacance : 7,2 %

Positionnement des territoires par rapport à leurs taux du PPPI, d'inconfort et de vacance :

- 3 indicateurs supérieurs aux moyennes départementales
- 2 indicateurs supérieurs aux moyennes départementales
- 0 indicateurs supérieurs aux moyennes départementales
- Données non disponibles

Périmètre des dispositifs d'intervention dans le parc privé.

Source : Conseil départemental de l'Isère, Filocom

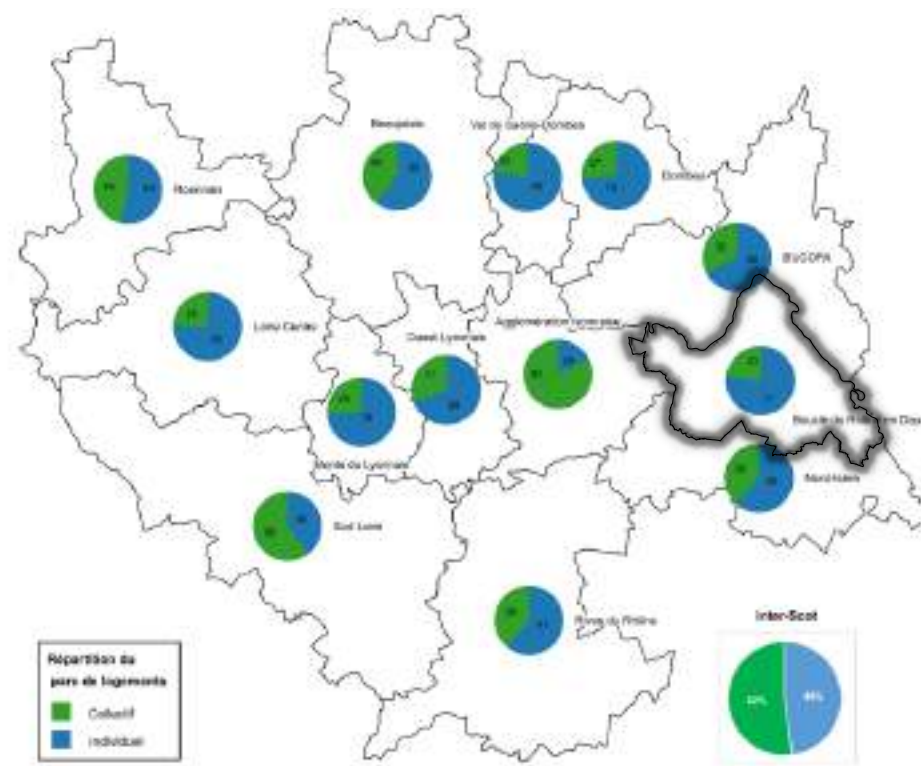
3.7 La vulnérabilité énergétiques des ménages liés au logement

A l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, la facture énergétique est supérieure à celle du territoire national en 2006. En effet, le budget consacré aux factures d'énergie domestique pour les 20% de ménages les plus pauvres est 2,8 fois supérieur à celui des 20% de ménages les plus riches.

Les territoires ruraux et périurbains apparaissent particulièrement vulnérables. Une grande partie des ménages qui consacrent un budget important de leur revenu aux dépenses énergétiques domestiques réside dans les communes rurales (58%) et périurbaines (20%) de l'est, de l'ouest et du sud du territoire. La dépense moyenne y est supérieure à 2 660 € par an (presque +11% de la part des revenus disponibles). Ce phénomène est d'autant plus important dans les communes rurales, où les ménages occupent des maisons individuelles, pour la plupart anciennes, qui génèrent des coûts énergétiques élevés.

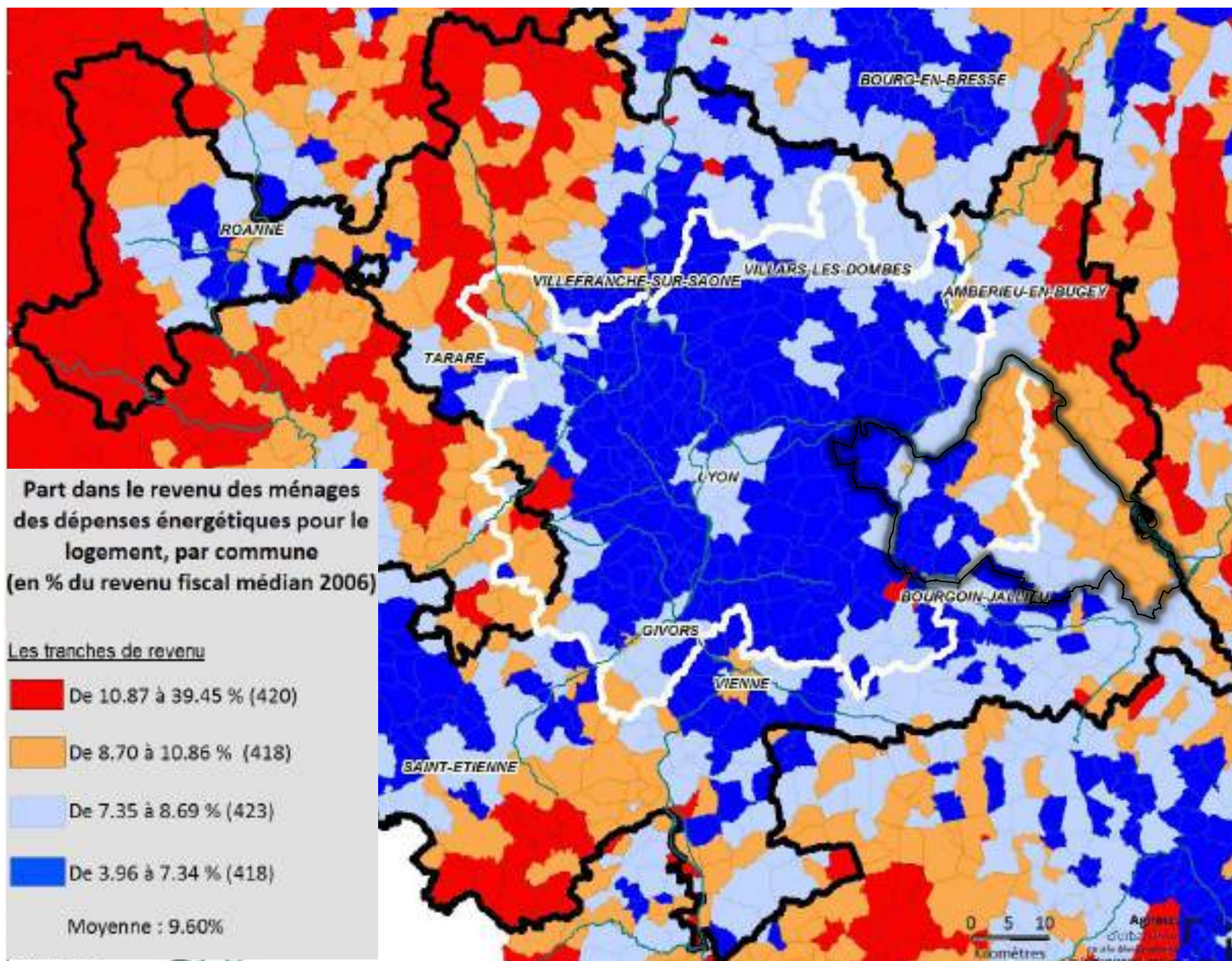
Ainsi, plus la part du revenu d'un ménage consacrée aux dépenses énergétiques est élevée, plus ce ménage est vulnérable (d'autant plus en cas de perte d'emploi ou d'augmentation du coût de l'énergie). Près de la moitié des communes du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est marquée par des taux d'efforts énergétiques des ménages importants. C'est essentiellement le plateau et le secteur du Rhône qui sont marqués par cette tendance.

Structure du parc de logements en 2014



Source : Agence d'urbanisme





Source : Agence d'urbanisme

3.8 Les orientations de la DTA en matière de développement démographique et résidentiel

La Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise de 2007 (modifiée en 2014) identifie plusieurs secteurs au sein de la Boucle du Rhône en Dauphiné et fixe des orientations différentes selon leur situation et leurs caractéristiques territoriales.

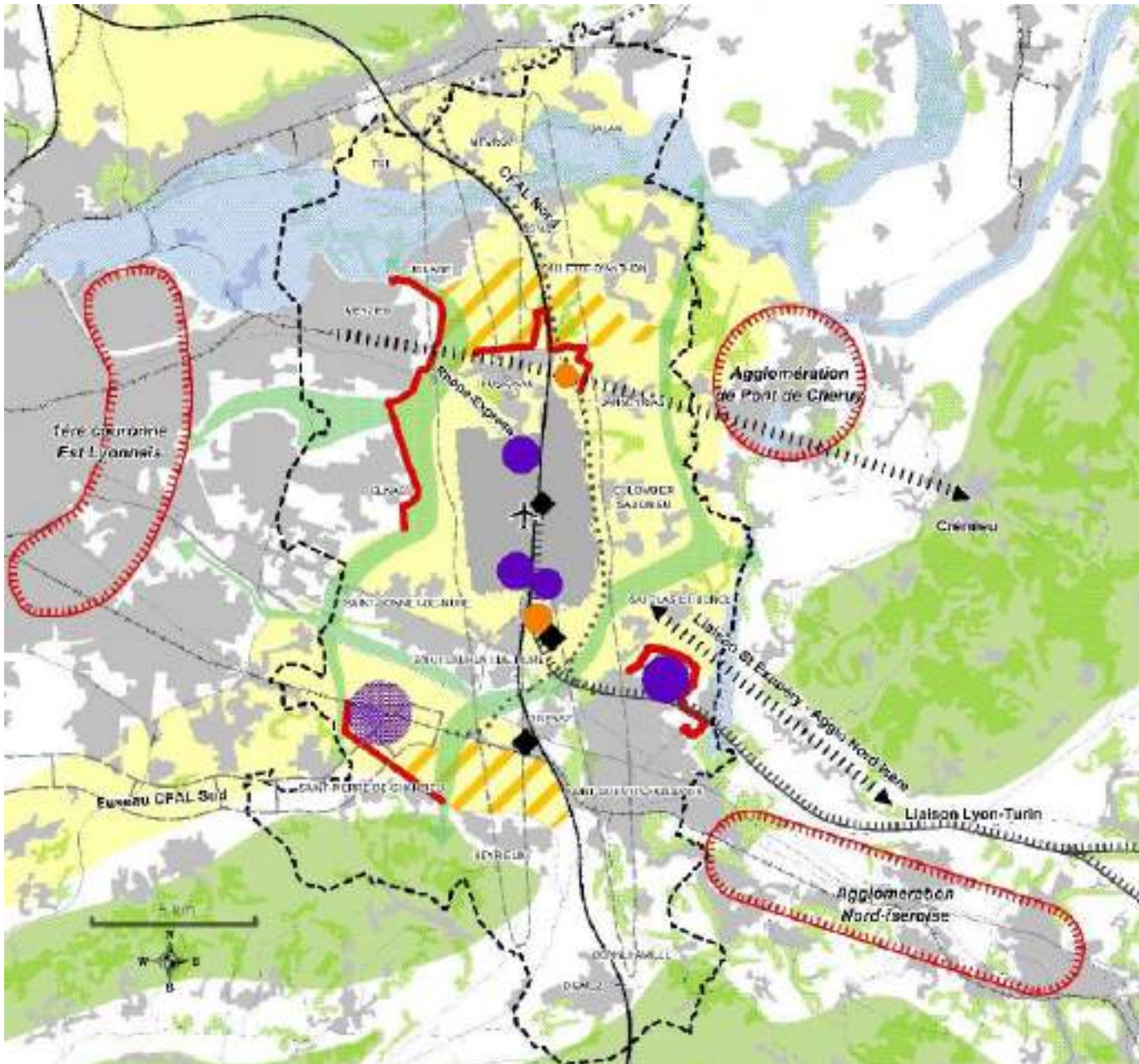
Ainsi, le plateau de l'Isle Crémieu est identifié comme un cœur vert, eu égard à l'importance (en surfaces et en qualité) de ses espaces agricoles et naturels. Au sein des cœurs verts, la DTA recommande « un développement plus qualitatif que quantitatif, qui maintient la vie rurale, protège et valorise le patrimoine agricole et écologique. Le potentiel économique agricole de ces secteurs sera à conforter et leur ouverture aux activités complémentaires d'accueil touristique sera favorisée. De façon générale, les petites villes et les bourgs seront les lieux préférentiels du développement, essentiellement par greffes successives sur le noyau urbain central en prévoyant des exigences en matière de qualité architecturale et paysagère. La cohérence devra être garantie entre les zones Natura 2000, les infrastructures et les documents d'urbanisme. »

La DTA fait également état d'une couronne verte d'agglomération soumise à la pression urbaine, particulièrement sous forme de projets de zones d'activités, et au morcellement par les infrastructures. La DTA préconise donc le maintien de la vocation agricole et naturelle de ces espaces. Pour ce faire, « les constructions nouvelles seront localisées prioritairement à l'intérieur du périmètre urbanisé et les nouvelles infrastructures de transport s'inséreront dans ces espaces en respectant la viabilité économique des entités agricoles homogènes ». Les communes de la frange ouest du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Villette d'Anthon, Janneyrias) sont concernées par ces orientations.

Cet objectif de maîtrise de l'urbanisation se traduit dans la DTA modifiée par une répartition du développement démographique entre les communes de Balan, Nievroz, Thil, Bonnefamine, Diemoz, Grenay, Heyrieux, **Janneyrias**, Satolas et Bonce, Saint-Quentin-Fallavier, **Villette d'Anthon**, Colombier-Saugnieu, Jonage, Jons, Pusignan, Saint-Bonnet de Mure et Saint-Laurent de Mure : « En matière d'urbanisation à vocation d'habitat, la capacité d'accueil réelle totale en population fixée à l'échelle des dix-sept communes prescrites peut être mobilisée à travers l'optimisation des enveloppes urbaines constituées, résultant des PLU (ou POS) opposables à la date d'ouverture de l'enquête publique de la DTA (1^{er} mars 2005). Des adaptations mineures de ces enveloppes peuvent être définies, en accord avec la maîtrise d'ouvrage du Scot concerné. L'État, en association avec les maîtres d'ouvrage des Scot, assure l'évaluation et le suivi de cette prescription. La population totale des 17 communes, résultant de la mise en œuvre de ce modèle de développement, devra se limiter à 68 000 habitants à l'horizon 2030 ».

Enfin, l'agglomération pontoise est identifiée comme un secteur d'accueil privilégié pour l'habitat et les activités. Ainsi, à travers la DTA, « l'État réaffirme l'objectif d'une limitation globale de la croissance démographique autour de la plateforme aéroportuaire (nonobstant les dispositions du Plan d'exposition au bruit) et de hiérarchisation prioritaire du développement résidentiel sur les trois sites d'accueil privilégiés : 1^{re} couronne de l'Est lyonnais, agglomération nord-iséroise et agglomération de Pont-de-Chéruy. »

La DTA pour les communes situées autour de l'aéroport Lyon Saint Exupéry

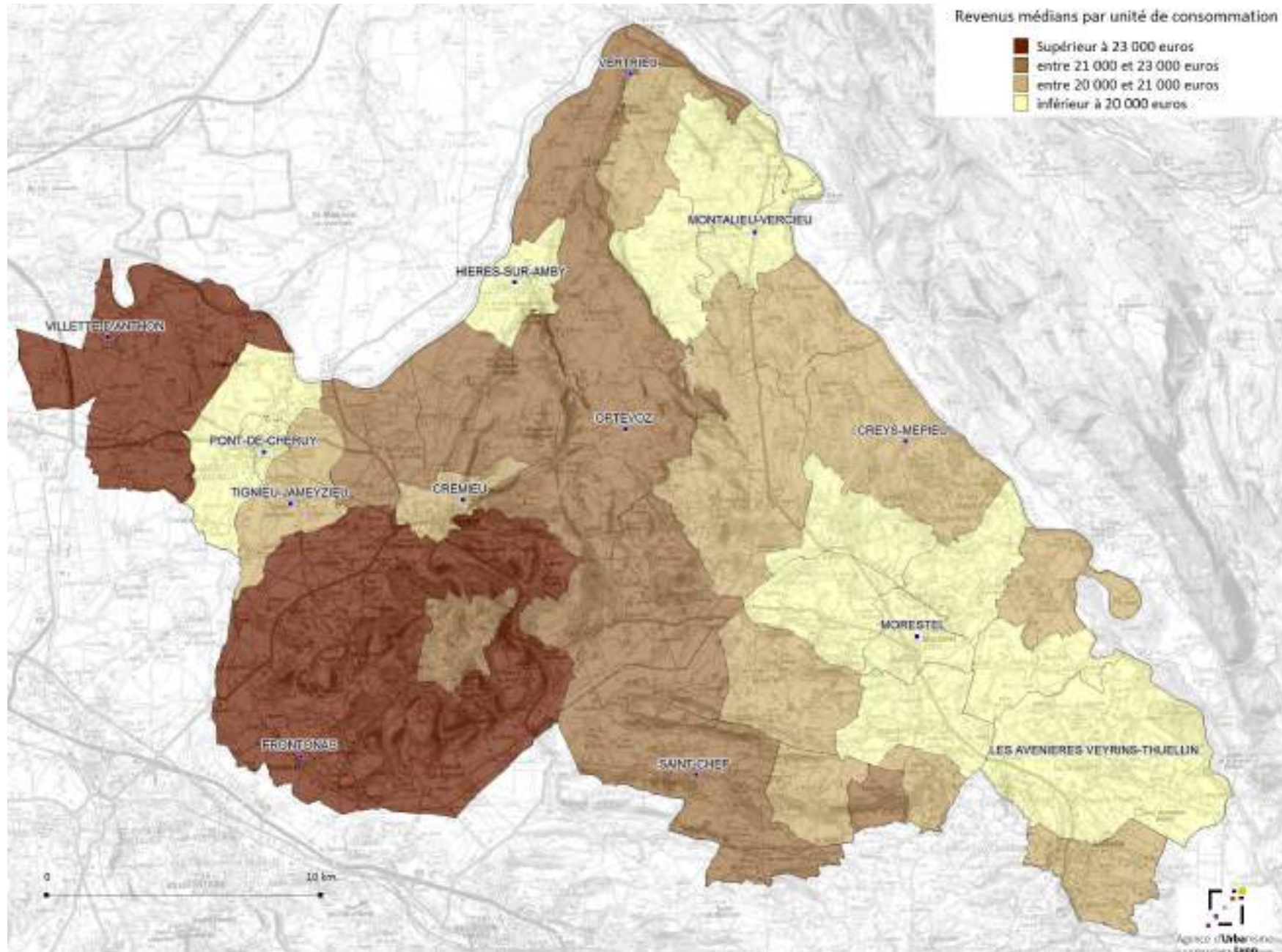


Territoire spécifique
L'espace interdépartemental
de Saint-Exupéry

-  Limite du territoire de prescription
-  Tâche urbaine
-  Limite de périmètre C du plan d'exposition au bruit
-  Projets transports :
LGV Lyon-Turin
CPAL Nord / face au CPAL Sud
TOSP Meyzieu / Port de Crénieu / Crénieu
Liaison Saint-Exupéry / Agglo Nord Isère
-  Équipements d'usage métropolitain :
- Plate forme aéroportuaire / hub
- Réserve pour des équipements d'intermodalité : secteur Sud Saint-Exupéry et secteur de la Plaine d'Heyrieux
-  Sites d'accueil privilégiés pour l'habitat et les activités
-  Sites économiques métropolitains (niveau 1)
-  Sites économiques métropolitains - réserve pour le long terme :
Secteur de Crénieu / Porte du Dauphiné
-  Sites économiques stratégiques (niveau 2)
-  Limite d'extension d'urbanisation
-  Couronne verte d'agglomération (à dominante agricole)
-  Zones de valorisation agricole renforcées
-  Cours verts
-  Coupures et liaisons vertes
-  Corridors d'eau
-  Forêts

Source : Préfet de la Région Rhône-Alpes

Les revenus médians par commune en 2012



4. Des ménages fragiles et des inégalités géographiques

4.1 Les principales villes et l'est du territoire, globalement plus modestes

Le revenu fiscal médian est le revenu qui divise la population en deux parties : la moitié de la population a un revenu fiscal inférieur au revenu fiscal médian et la moitié un revenu supérieur. Pour comparer le niveau de vie des ménages, ce revenu est corrigé par Unité de consommation (UC).

Le revenu médian par UC est proche de 20 800 euros en Isère. L'ex Communauté de communes Porte dauphinoise Lyon Saint Exupéry et le territoire du Pays des Couleurs ont un revenu inférieur avec respectivement 20 164 euros et 19 558 euros. Les communes de Pont-de-Chéruy, Tignieu-Jamezyieu et Saint-Romain-de-Jalionas ressortent avec des revenus inférieurs aux communes environnantes. Elles contrastent particulièrement avec le reste de la partie ouest du territoire qui, en contact avec l'Agglomération lyonnaise et la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, est habitée par des ménages aux revenus supérieurs à la médiane iséroise. Le territoire de l'Isle Crémieu est composé de communes ayant des revenus médians par UC importants (22 360 euros en moyenne) tout comme le territoire des Balmes dauphinoises (22 281 euros). A contrario, dans le territoire du Pays des Couleurs, aucune commune ne dispose d'un revenu médian supérieur à celui du département. Les villes et le secteur sud-est sont habités par des ménages aux revenus généralement modestes.

Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'Unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

(Source : Insee)

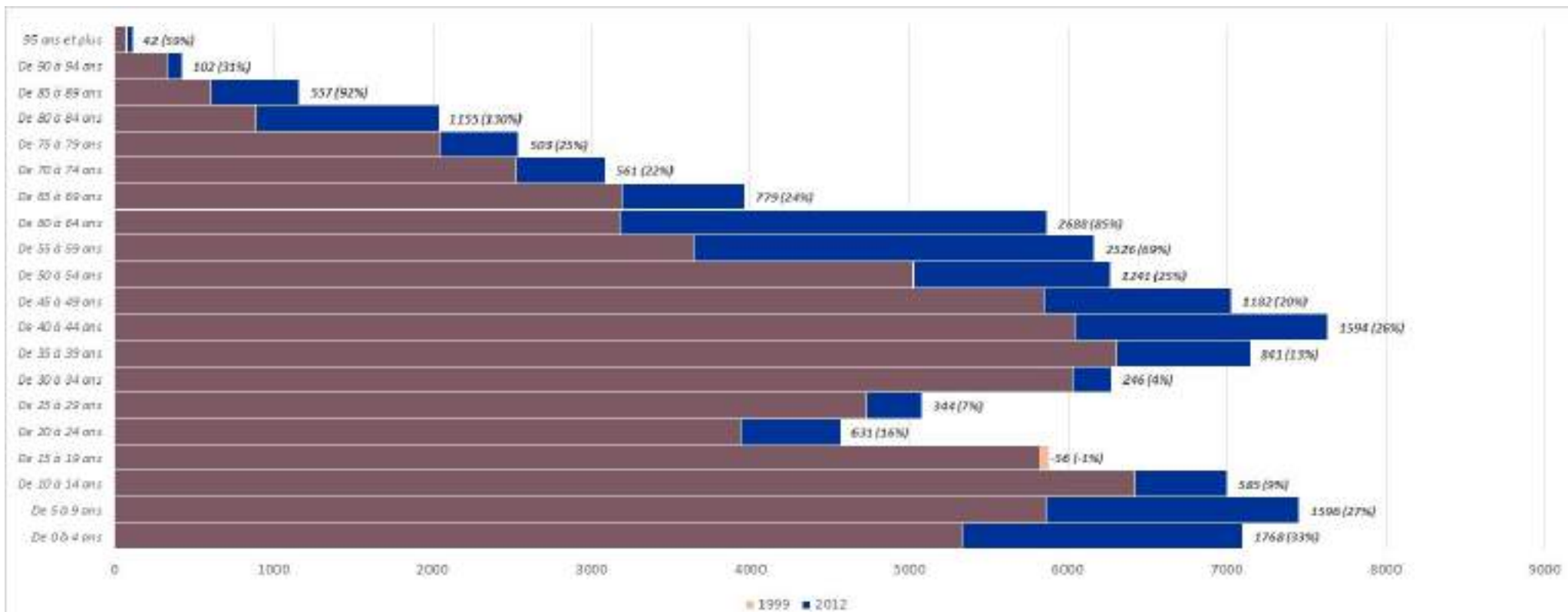
4.2 Les personnes en âge de travailler et les enfants restent majoritaires, mais le vieillissement de la population commence à se faire ressentir

En 1999, deux grandes classes d'âge se distinguaient de par leur importance : les 5-20 ans et les 30-55 ans. On remarque que la tranche d'âge des 35-65 ans a fortement progressé entre 1999 et 2012. Ces personnes, présentes en 1999, sont restées dans le territoire. La croissance démographique a dynamisé cette classe d'âge.

A l'inverse, le nombre important de personnes âgées de 5 à 20 ans, en 1999, ne se retrouve pas dans les 15-30 ans en 2012. Il y a donc un départ des jeunes adultes vers d'autres territoires. La classe d'âge des 20-30 ans est peu représentée dans le territoire, aussi bien en 1999 qu'en 2012. Il y a donc là un réel enjeu de maintien des jeunes actifs sur le territoire.

Le nombre de petits enfants (moins de 10 ans) a, quant à lui, fortement augmenté. Cette croissance a un impact significatif sur les besoins en équipements liés à l'enfance et à la petite enfance. La part de nouvelles personnes âgées est relativement faible par rapport à la part des tranches d'âges inférieures et notamment des 35-65 ans. Mais les personnes de 75 ans et plus, qui étaient 4 000 en 1999, sont plus de 6 300 en 2012. Le taux de croissance de cette tranche d'âge est supérieur à 50%. Si les personnes âgées restent minoritaires dans le territoire, leur nombre augmente. Cette population requiert par ailleurs une attention particulière en termes de besoins en logements et en équipements.

Population par âge en 1999 et 2012



Source : Insee

4.3 Un parc social inégalement réparti

En 2016, le territoire disposait de près de 3 190 logements sociaux, soit 7% du parc de logements. Ce taux est plus élevé sur la Communauté de communes LYSED avec 11% du parc. On remarque que le territoire du Pays des Couleurs dispose d'un nombre relativement important de logements sociaux, malgré ses caractéristiques très rurales. Compte tenu des revenus globalement plus modestes sur cet espace, le parc social a un rôle important. Le territoire de l'Isle Crémieu dispose d'un parc social beaucoup moins important, avec moins de 300 logements sociaux, représentant 3% du parc. Les revenus globalement modestes constatés sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné font du logement social un enjeu important, même si aucune commune n'est soumise à l'article 55 de la loi SRU. Mais aux vues de la forte dynamique résidentielle, le maintien du taux de 7% de logements sociaux sera d'ores et déjà difficile.

Logements sociaux en 2016

	LYSED	Balcons du Dauphiné				Boucle du Rhône en Dauphiné
		Balmes dauphinoises	Isle Crémieu	Pays des Couleurs	Balcons du Dauphiné	
Nombre de logements locatifs sociaux ordinaires familiaux 2016	1 450	135	292	1 309	1 736	3 186
Taux de logements locatifs sociaux familiaux (%)	11%	3%	3%	8%	6%	7%

Source : Insee

Logements locatifs sociaux à Porcieu-Amblagnieu



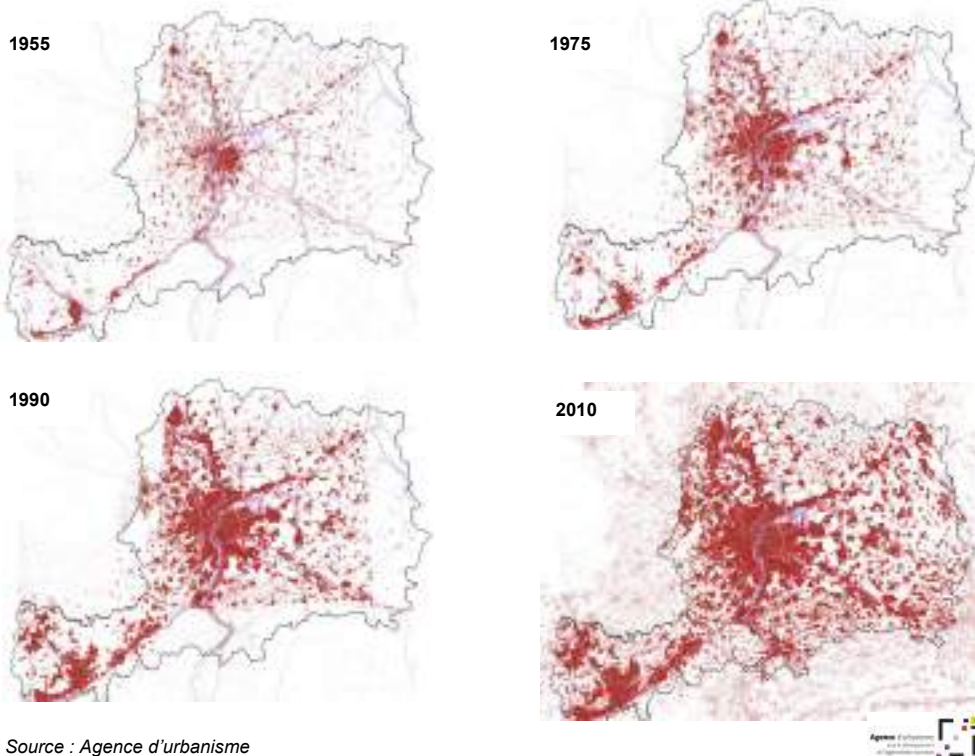
Source : Symbord

L'artificialisation des sols

L'artificialisation des sols résulte de l'urbanisation au sens large : habitat mais aussi infrastructures de transports et locaux d'entreprises.

Les espaces non artificialisés regroupent les espaces agricoles et naturels (espaces boisés, non boisés et surfaces en eau). Alors même que ces espaces agricoles évoluent aussi sous l'action de l'homme, c'est le caractère irréversible de l'artificialisation qui prime dans la définition.

La croissance urbaine dans le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise, des années 1950 à nos jours



Source : Agence d'urbanisme

5. Un modèle d'urbanisation consommateur d'espace

L'attractivité résidentielle de la Boucle du Rhône en Dauphiné n'est pas sans conséquence en termes de consommation d'espace et d'urbanisation de terres auparavant agricoles ou, dans une moindre mesure, naturelles. En cela, la tendance observée dans le territoire rejoint le processus de diffusion de l'urbanisation qu'a connu la métropole lyonnaise depuis près de quarante ans ; l'espace urbanisé y a quasiment doublé sur cette période. L'activité économique et la construction d'infrastructures de transport sont également un facteur important, bien que minoritaire dans la Boucle du Rhône en Dauphiné, d'artificialisation des sols.

5.1 Près de 1 100 hectares artificialisés entre 2000 et 2015

Entre 2000 et 2015, les espaces urbains¹ de la Boucle du Rhône en Dauphiné ont progressé de 754 hectares, dont 21 hectares pour les équipements et parcs. Les espaces d'activités économiques¹ ont quant à eux augmenté de 235 hectares dont 60 hectares pour les infrastructures routières. On comptait, en 2015, 6 984 hectares d'espaces urbains et 842 hectares de zones d'activités économiques. Au total, ce sont 1 089 hectares qui ont été artificialisés.

Outre l'importance en volume des surfaces prélevées à l'activité agricole et à la biodiversité, le rythme d'artificialisation s'est accéléré sur la seconde partie de la période 2000-2015 :

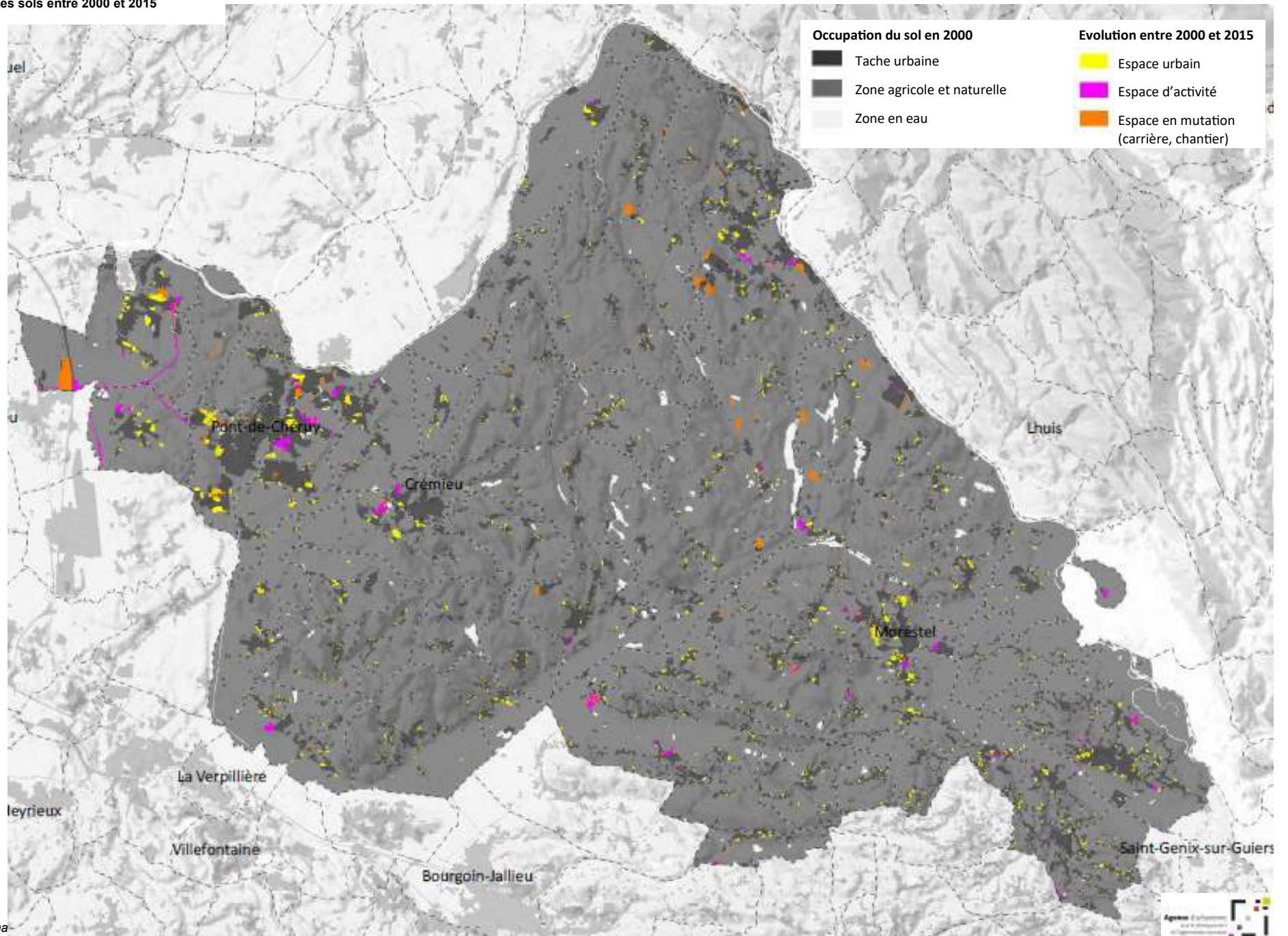
- entre 2000 et 2005, l'espace urbain a progressé de 2,9% et les espaces d'activités économiques de 10,1% ;
- entre 2005 et 2010, la croissance de l'espace urbain était de 5,2% et celle des espaces d'activités économiques de 11,8%.
- entre 2010 et 2015, la croissance de l'espace urbain était de 3,5% contre 12,3% pour les espaces économiques.

Evolution de l'espace urbain et des zones d'activités entre 2000 et 2015

Types d'occupation du sol	2000	2005	2010	2015	Evolution 2000-2015
Espaces urbains	6 229 ha	6 411 ha	6 748 ha	6 984 ha	+ 754 ha
<i>dont équipements et parcs</i>	<i>399 ha</i>	<i>401 ha</i>	<i>411 ha</i>	<i>421 ha</i>	<i>+ 21 ha</i>
Espaces d'activités économiques	607 ha	668 ha	747 ha	842 ha	+ 232 ha
<i>dont infrastructures</i>	<i>29 ha</i>	<i>52 ha</i>	<i>56 ha</i>	<i>88 ha</i>	<i>+ 60 ha</i>
Espaces en mutation	545 ha	609 ha	652 ha	645 ha	+ 100 ha

Source : Spot Thema

¹ Au sens de Spot Thema (interprétation de l'image satellitaire Spot), sont compris comme « espaces urbains » : les zones bâties à prédominance d'habitat, les grands équipements urbains, les espaces verts (parcs et jardins), les espaces sportifs et de loisirs ; comme « espaces d'activités économiques » : les zones d'activités et les infrastructures.



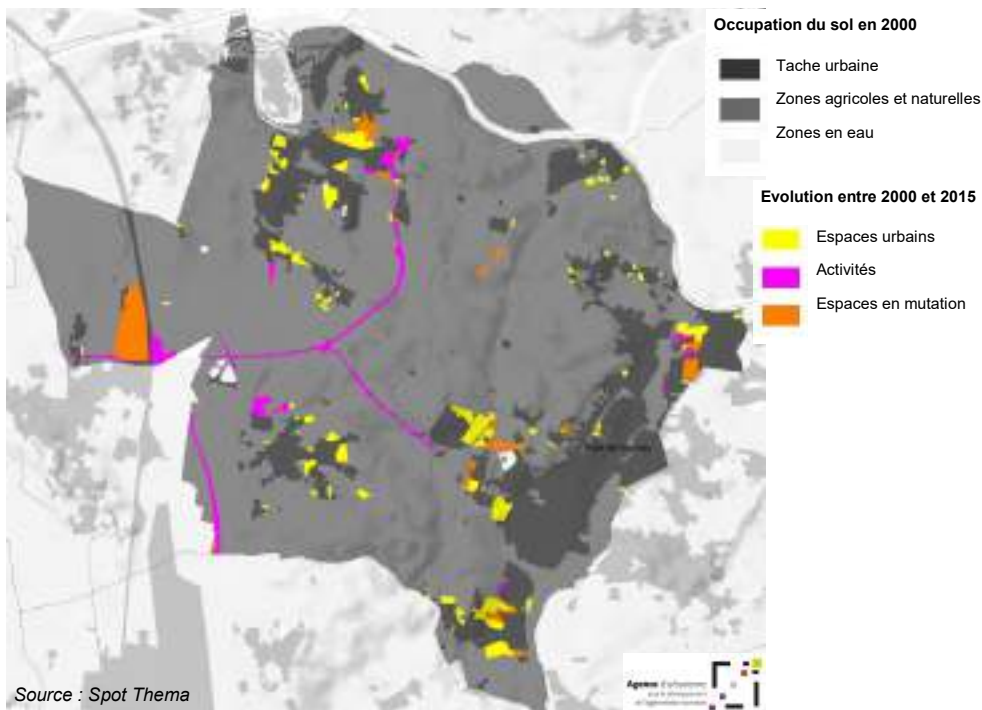
5.2 Une urbanisation diffuse, typique du développement de l'habitat pavillonnaire

La progression de l'urbanisation s'est faite de façon diffuse dans l'ensemble du territoire. La carte (cf. p.49) témoigne de ce phénomène : chaque commune ou presque contient des zones en jaune, autant de surfaces dont la vocation agricoles ou naturelle a disparu ces dernières années, remplacée par des secteurs bâtis (logements individuels ou collectifs).

Le rapport entre les surfaces urbanisées à vocation résidentielle entre 2000 et 2010 (519 ha) et la population accueillie sur cette même période (environ 15 000 personnes) établit un ratio d'environ 340 mètres carrés urbanisés par nouvel habitant. Cet ordre de grandeur est celui que l'on retrouve dans les territoires périurbains de l'inter-Scot (Ouest lyonnais et Beaujolais notamment). Il est toutefois très au-dessus des valeurs de l'agglomération lyonnaise (moins de 100 m² par nouvel habitant) et en-dessous de celui de territoires au caractère plus rural tels que les Monts du Lyonnais (plus de 500 m²/habitant supplémentaire).

La répartition de cette urbanisation laisse entrevoir des écarts importants d'une communauté de communes à l'autre.

L'artificialisation des sols entre 2000 et 2015 dans la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné



Evolution de l'espace urbain et des zones d'activités par EPCI entre 2000 et 2015

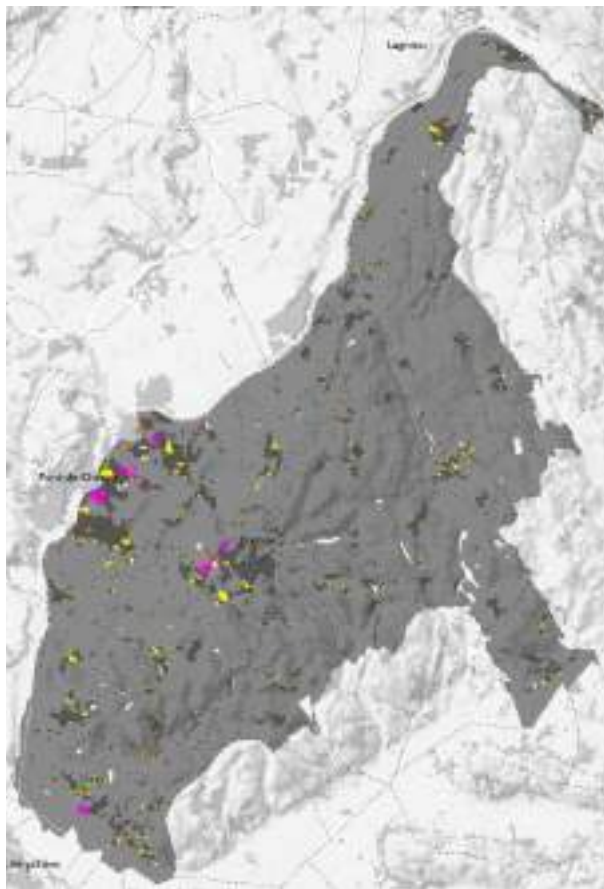
	Porte dauphinoise de Lyon Saint Exupéry	Balcons du Dauphiné	Isle Crémieu	Pays des Couleurs	Balmes dauphinoises
Espace urbain en 2000	997 ha	5 042 ha	1 834 ha	2 331 ha	877 ha
Espace urbain en 2015	1 134 ha	5 637 ha	2 024 ha	2 646 ha	967 ha
<i>Evolution 2000-2015 valeurs absolues et relatives</i>	+ 136 ha (+ 13,7 %)	+595 ha	+ 190 ha (+10,4 %)	315 ha (+ 13,5%)	+ 90 ha (+10,3 %)
Espace d'activités économiques en 2000	124 ha	424 ha	122 ha	278 ha	24 ha
Espace d'activités économiques en 2015	146 ha	573 ha	187 ha	340 ha	46 ha
<i>Evolution 2000-2015 valeurs absolues et relatives</i>	+ 22 ha (+17,7%)	+ 149 ha	+ 66 ha (+53,8 %)	+ 61 ha (+ 22,1 %)	22 ha (+ 93,6%)

Source : Spot Thema

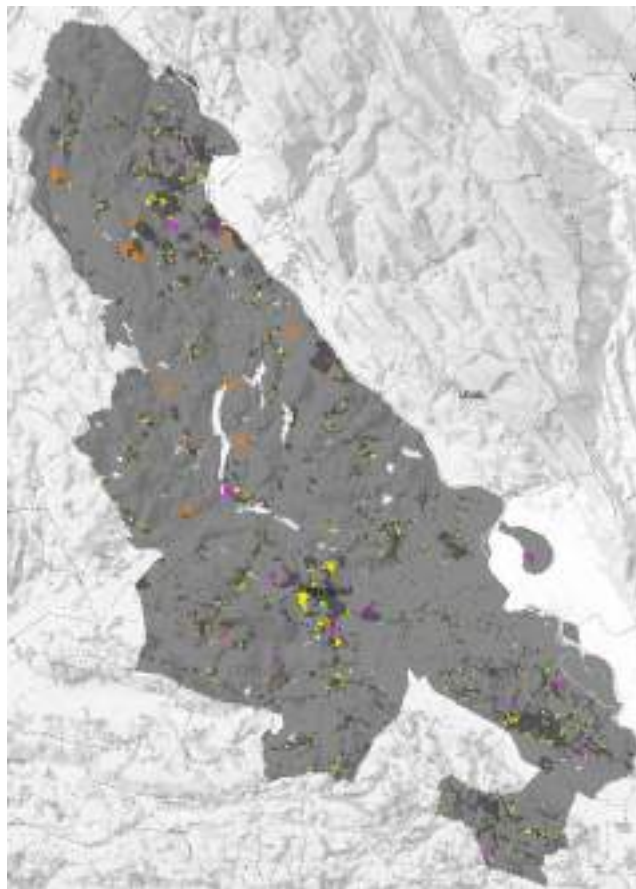
Pour ce qui concerne l'espace urbain, les secteurs de l'Isle Crémieu et des Balmes Dauphinoises ont été les moins touchés. Ils représentent 48% de la superficie totale de la Boucle du Rhône en Dauphiné mais seulement 38% de l'urbanisation nouvelle du territoire entre 2000 et 2015. Le secteur du Pays des Couleurs représente 43% de la superficie du Scot et 43% de l'artificialisation nouvelle entre 2000 et 2015. Enfin, le secteur de la LYSED, qui représente 9% de la superficie du territoire, a accueillie 19% de l'urbanisation nouvelle.

La répartition de l'artificialisation au profit des espaces d'activités économiques fait état d'extensions plus importantes, au regard de la taille des secteurs, dans le secteur de la LYSED (13% de l'urbanisation à vocation économique de l'ensemble du territoire). Toutefois, c'est le secteur qui connaît le taux d'évolution la plus faible entre 2000 et 2010 là où l'Isle Crémieu et les Balmes dauphinoises ont connu une très forte croissance de leurs surfaces dédiées à l'économie (respectivement +53,8% et + 93,6%).

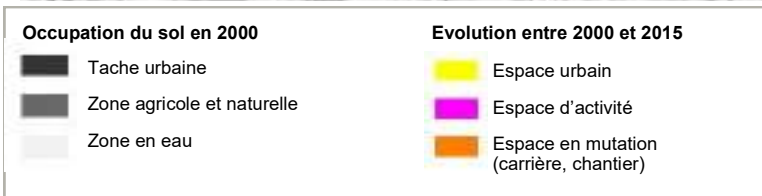
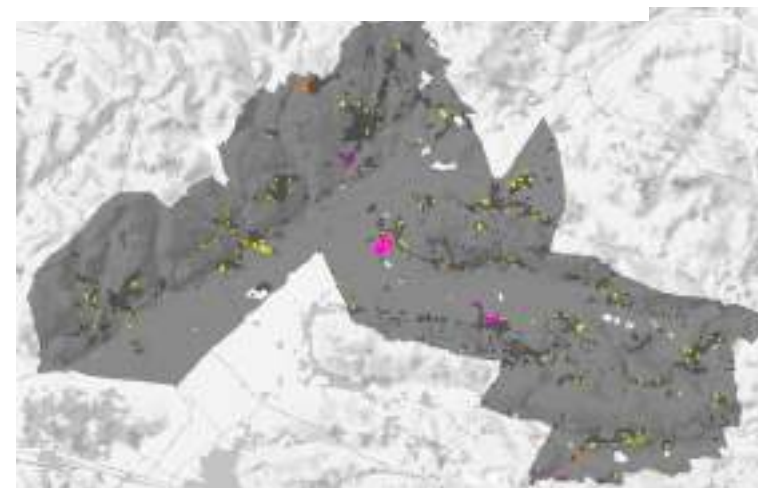
L'artificialisation des sols entre 2000 et 2015
dans le territoire de l'Isle Crémieu



L'artificialisation des sols entre 2000 et 2015
dans le territoire du Pays des Couleurs



L'artificialisation des sols entre 2000 et 2015
dans le territoire des Balmes dauphinoises



Source : Spot Thema

6. Loger les habitants du territoire en 2040

6.1 Projections sur la population de la Boucle du Rhône en Dauphiné en 2030

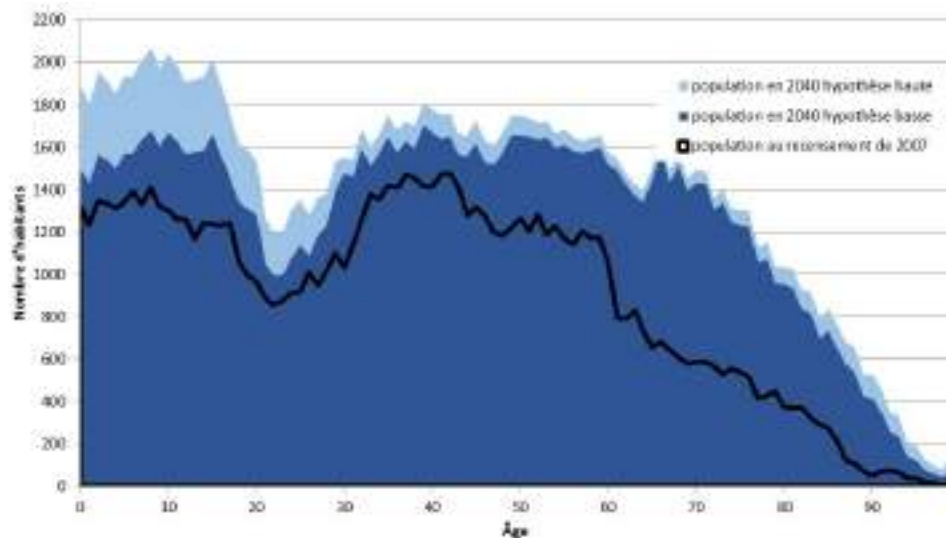
L'Insee a développé un modèle de projections démographiques basé sur la structure de la population actuelle et le prolongement des tendances démographiques. Ce modèle (Omphale) comporte des incertitudes mais permet une première estimation de la population du territoire en 2040.

En faisant varier les données d'entrée, Omphale produit trois scénarios : une hypothèse basse, une hypothèse haute et une hypothèse centrale.

L'analyse de ces projections par âge fait apparaître un fort vieillissement de la population. Le nombre des plus de 75 ans triplerait et dépasserait les 16 600 personnes. L'évolution du nombre de personnes entre 60 et 74 ans suivrait quasiment la même tendance et atteindrait 22 000 habitants. Les trois hypothèses Omphale sont relativement proches sur ces classes d'âge.

Le nombre d'enfants augmenterait également mais dans des proportions plus incertaines. Les hypothèses projetées par Omphale sont en effet très différentes pour la classe d'âge de 0-15 ans, qui augmenterait entre 4 000 et 9 500 habitants.

Projections de population en 2040, par âge



Source : Omphale 2016, basé sur le recensement de 2007

Projections de population en 2040, par âge

Classes d'âge	Population 2007	Population 2040 (hypothèse basse)	Population 2040 (hypothèse haute)	Augmentation 2007 - 2040 (hypothèse moyenne)
0-14	19 591	23 637	29 161	35%
15-29	15 272	18 786	22 317	35%
30-44	20 394	23 871	25 335	21%
45-59	18 229	24 043	25 254	35%
60-74	10 197	21 281	22 141	113%
75 et plus	5 274	14 499	16 605	195%
Total	88 957	126 117	140 813	50%

Source : Omphale 2016, basé sur le recensement de 2007

6.2 Hypothèse basse : une augmentation modérée du nombre de jeunes enfants

D'après l'hypothèse basse de la projection Omphale, la population serait estimée à 126 000 habitants dans le territoire en 2040. Cette hypothèse est, entre autre, basée sur un accroissement modéré du nombre de jeunes enfants. La taille des ménages passerait ainsi de 2,68 personnes en 2007 à 2,3 en 2040. Dans cette hypothèse, le territoire accueillerait environ 29 000 habitants sur la période 2012-2040. A population constante, la diminution de la taille des ménages entraînerait une croissance de plus de 5 000 nouveaux ménages. A cela s'ajouteraient plus de 12 000 nouveaux ménages liés à la croissance démographique. Au total, le territoire accueillerait près de 17 200 nouveaux ménages (13 600 entre 2017 et 2040). Chacun de ces ménages devant se loger, il faudrait prévoir autant de nouveaux logements.

Population et nombre de ménages en 2040 : hypothèse basse

	2017	2030	2040
Augmentation de la population par rapport à 2012	7 016	21 169	29 050
Augmentation du nombre de ménages par rapport à 2012	3 600	12 441	17 225
<i>Ménages supplémentaires liés à la décohabitation</i>	864	3 235	5 168
<i>Ménages supplémentaires liés à la démographie</i>	2 736	9 206	12 057
Soit au total : 126 000 habitants et 54 200 ménages en 2040			

Population et du nombre de ménages en 2030 : hypothèse haute

	2017	2030	2040
Augmentation de la population par rapport à 2012	8 658	29 123	43 301
Augmentation du nombre de ménages par rapport à 2012	3 925	14 228	21 250
<i>Ménages supplémentaires liés à la décohabitation</i>	550	2 134	3 400
<i>Ménages supplémentaires liés à la démographie</i>	3 376	12 094	17 850
Soit au total : 140 800 habitants et 58 400 ménages en 2040			

Population et du nombre de ménages en 2040 : hypothèse centrale

	2017	2030	2040
Augmentation de la population par rapport à 2012	7 818	25 088	36 052
Augmentation du nombre de ménages par rapport à 2012	3 762	13 335	19 208
<i>Ménages supplémentaires liés à la décohabitation</i>	715	2667	4 226
<i>Ménages supplémentaires liés à la démographie</i>	3 047	10 668	14 982
Soit au total : 133 000 habitants et 56 300 ménages en 2040			

Source : Omphale 2016, basé sur le recensement de 2007

6.3 Hypothèse haute : une forte augmentation du nombre d'enfants

D'après l'hypothèse haute, la population en 2040 est estimée à plus de 140 000 habitants. Dans ce scénario, le nombre de jeunes enfants serait plus important et la taille des ménages resterait plus importante avec 2,41 personnes par ménage en moyenne. Dans cette hypothèse, le Scot accueillerait plus de 43 000 nouveaux habitants. La décohabitation, moins importante avec ce scénario, engendrerait à population constante 3 400 ménages supplémentaires. La croissance démographique, plus intense que dans l'hypothèse précédente, générerait près de 17 320 nouveaux ménages entre 2017 et 2040. Pour supporter ce scénario, le territoire devrait développer plus de 17 000 logements.

6.4 Hypothèse centrale

D'après l'hypothèse centrale, la population pourrait croître de 36 000 habitants entre 2012 et 2040. Le territoire compterait ainsi 19 200 ménages supplémentaires pour une taille des ménages moyenne de 2,36 personnes. A population constante, 4 200 logements seraient nécessaires. La croissance démographique engendrerait quant à elle un besoin de plus de 15 000 logements.

Quelques précisions sur le modèle Omphale dans la Boucle du Rhône en Dauphiné

Ces trois hypothèses sont basées sur le recensement de 2007 et ne prennent pas en compte la commune de Corbelin, récemment intégrée au Symbord. Les données du recensement de 2011 semblent inférieures aux projections Omphale de l'hypothèse basse. Cela concorde avec l'analyse des dynamiques résidentielles observées depuis la crise immobilière de 2009. Les projections Omphale sont donc à prendre avec précaution. Malgré ces limites, Omphale reste l'outil le plus pertinent pour réaliser les hypothèses de croissance de population et de logement dans un territoire.

Par ailleurs, la dynamique de décohabitation semble plus forte dans le territoire que ce que prévoit le modèle Omphale. On comptait en effet, dans la Boucle du Rhône en Dauphiné, 2,78 personnes par ménage en 1999 et 2,59 en 2010. Les scénarios Omphale sont basés pour leur part sur le recensement de 2007, qui faisait alors état de 2,68 personnes par ménage.

Chapitre 2 CONSTATS ENJEUX

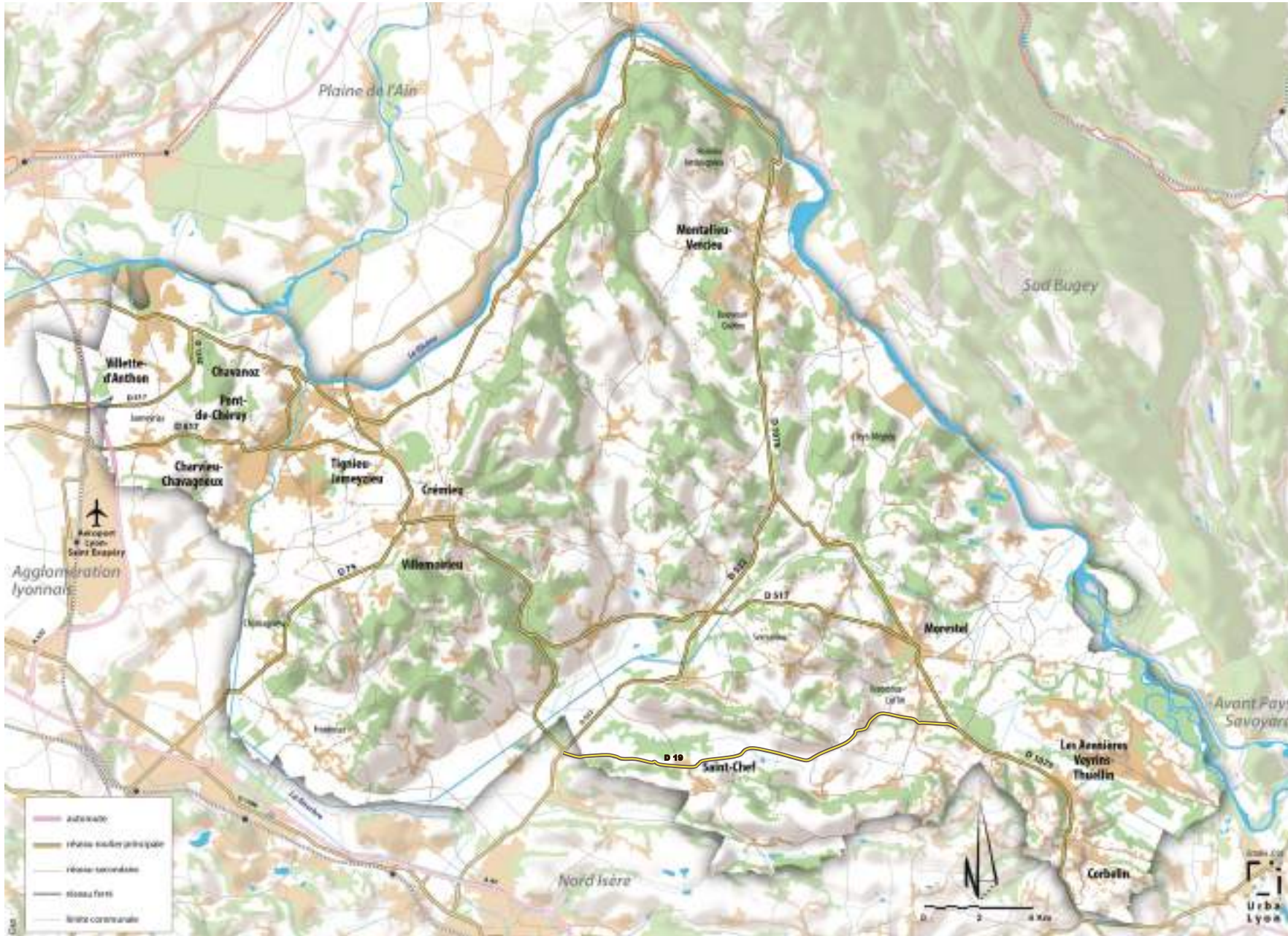
- Une croissance démographique et résidentielle toujours importante, qui gagne l'ensemble du territoire et qui est particulièrement prégnante dans les petites communes. Les dynamiques de diffusion périurbaine sont à l'œuvre.
- Une grande diversité de situations territoriales avec lesquelles construire un projet de territoire : agglomération urbaine, polarités urbaines, communes périurbaines (plusieurs types de « périurbains »), communes rurales.
- Une attractivité reconnue, liée au cadre de vie mais aussi à des marchés fonciers et immobiliers favorables à l'arrivée de nouveaux résidents. Valoriser cette attractivité tout en veillant au rayonnement économique et à la protection des ressources agricoles et naturelles. Cette attractivité est par ailleurs génératrice d'intensification des trafics, voire de saturation des axes de transports, une dimension à prendre en compte dans le rayonnement du territoire.
- La forme urbaine dominante reste la maison individuelle ; nécessité d'infléchir cette tendance, de maîtriser la consommation d'espaces agricoles et naturels et de produire des formes urbaines plus denses tout en étant adaptées aux communes du territoire.
- Des inégalités socio-économiques importantes, notamment entre les villes - où les ménages sont plus modestes - et les petites communes. Trouver des solutions de rééquilibrage et d'accompagnement de la transition démographique (vieillesse de la population).

UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR UNE FORTE DÉPENDANCE A L'AUTOMOBILE



La voiture dans l'espace public (source : Symbord)

Le maillage du territoire par le réseau routier



Source : Agence d'urbanisme

1. Infrastructures et offres de transport existantes

1.1 Un réseau routier peu hiérarchisé

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est principalement maillé par un réseau de routes départementales de 2x1 voie. Plusieurs axes structurants se dégagent.

La D1075 traverse la partie Est du territoire dans un axe nord/sud. Elle dessert les communes de Montalieu-Vercieu, Morestel et passe à proximité des Avenières Veyrins-Thuellin. Le franchissement du Rhône au sud de Lagnieu permet de rejoindre, en direction du nord, l'agglomération d'Ambérieu-en-Bugey. Un autre pont au niveau de Porcieu-Amblagnieu permet de passer sur la rive droite du Rhône depuis la D1075 et de rejoindre les autoroutes A42/A40 (Lyon/Bourg-en-Bresse). En direction du sud, la D1075 permet notamment d'accéder à l'A43 (Lyon/Grenoble).

La D522 se connecte à la D1075 au niveau de la commune de Courtenay. Elle dessert les Balmes dauphinoises et permet de rejoindre le nord de Bourgoin-Jallieu et l'autoroute A43.

La D517 traverse le territoire d'est en ouest. Elle dessert les communes de Pont-de-Chéruy, Tignieu-Jamezyieu, ou encore Morestel. Elle permet d'accéder à l'A432 à proximité de l'aéroport Lyon Saint Exupéry. L'aménagement récent de la déviation routière de Pusignan (D302), dans le prolongement de la D517, et les déviations de Villette d'Anthon et de Janneyrias permettent un accès par voie rapide aux communes de l'Est Lyonnais depuis l'agglomération pontoise.

La route D75 permet de relier, depuis la D517, au niveau de Crémieu, les communes situées au sud de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Saint-Quentin-Fallavier/Villefontaine) et de rejoindre l'A43.

La traversée de Pont-de-Chéruy par la RD 517



Source : Symbord

1.2 Des infrastructures autoroutières à proximité

Si le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné ne dispose pas de réseau de voies rapides, l'accès aux infrastructures autoroutières se fait à proximité immédiate : au nord pour rejoindre l'A42/A40 (axe Lyon/Bourg-en-Bresse), au sud pour l'A43 (axe Lyon/Grenoble) et à l'ouest pour l'A432.

Ces voies autoroutières offrent un accès rapide au cœur de l'agglomération lyonnaise. Elles permettent notamment la liaison au boulevard périphérique de Laurent Bonnevey (D383) et à la rocade Est (N346). Ces infrastructures sont cependant difficiles d'accès, aux heures de pointes, aux portes du territoire.

1.3 L'aéroport Lyon Saint Exupéry

Le site multimodal de Lyon Saint Exupéry est implanté sur une commune limitrophe du territoire, à Colombier-Saugnieu. Accessible par la RD517 depuis Pont-de-Chéruy, puis par l'A432 et la RD24 depuis Crémieu, l'aéroport international de Lyon Saint Exupéry dispose également d'une gare TGV, ainsi qu'une liaison directe en tram-train (« Rhônexpress ») vers la gare de Lyon Part Dieu. Des navettes bus (anciennement Satobus), sous convention avec la Région Rhône-Alpes, proposent aussi des liaisons quotidiennes entre l'aéroport et les villes de Grenoble, Voiron, et Bourg-en-Bresse, ainsi que Annecy-Chambéry-Aix-les-Bains.

1.4 Une desserte en transports collectifs assurée par les lignes de cars départementaux de l'Isère

Le Conseil départemental de l'Isère est la seule autorité organisatrice de transports compétente sur le territoire. Quatorze lignes régulières de cars « TransIsère » desservent la Boucle du Rhône en Dauphiné :

- six lignes « quotidiennes » (bleue), à vocation essentiellement scolaires, desservant notamment le territoire du Pays des couleurs ;
- six lignes « régulières Intercités » (rouge), qui offrent des liaisons entre les principales polarités du Scot et des territoires voisins : Bourgoin-Jallieu, la Tour du Pin, L'Isle d'Abeau, etc. ;
- deux lignes qui font le lien entre l'agglomération lyonnaise et l'agglomération pontoise : ligne 1980 et ligne Express 4. Cette ligne Express assure le trajet Meyzieu/Crémieu en moins d'une heure (45 à 50 min).

La plupart de ces lignes de cars TransIsère permet un rabattement vers les gares ferroviaires du Nord-Isère (Communauté d'agglomération Porte de l'Isère et Communauté de communes Les Vals du Dauphiné). Les lignes 1980 et Express 4 Crémieu/Lyon offrent également un rabattement vers la ligne de tramway T3 de l'Agglomération lyonnaise à Meyzieu ZI, avec un accès relativement rapide en transports collectifs vers le centre de Lyon.

1.5 La faible densité de population, un frein pour les solutions de transports collectifs

La voiture, un mode de déplacement adapté pour les secteurs peu denses

On le comprendra aisément, la « rentabilité territoriale » c'est-à-dire la capacité d'un système de transports collectifs à trouver sa clientèle par des dessertes adaptées aux besoins des populations a un coût et suit nécessairement une logique de massification des flux. Il s'agit en effet de prendre en charge le plus grand nombre de voyageurs, sur le plus petit nombre de points, et de desservir le plus rapidement possible les destinations qui répondront aux besoins majoritaires.

Dans cette logique, la périurbanisation et la diffusion de l'habitat dans le territoire, simultanément à la remise en cause continue des polarités urbaines, rendent de plus en plus difficile la mise en œuvre d'un système efficace.

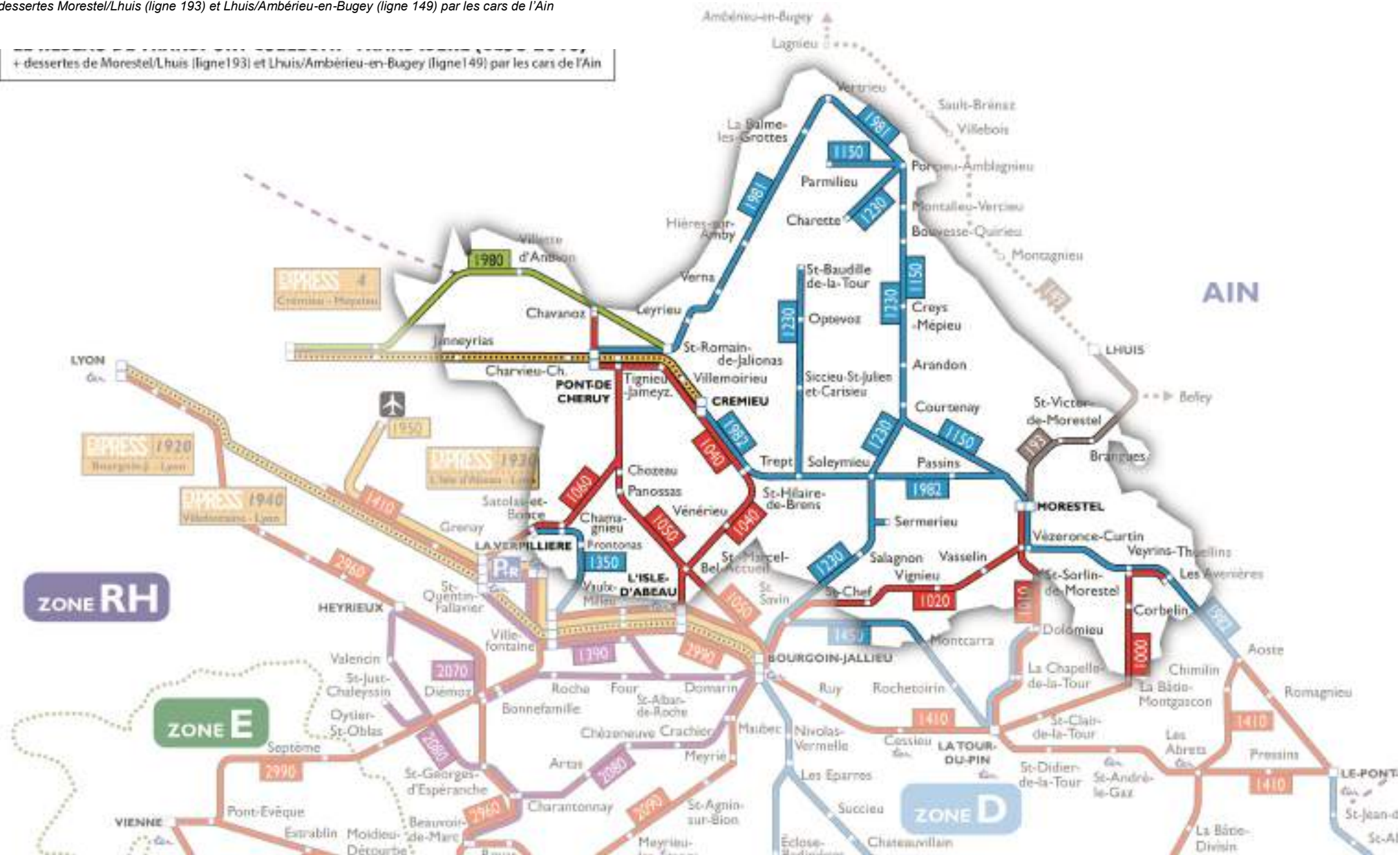
Les améliorations possibles, les solutions alternatives

Pour inverser la tendance, plusieurs solutions sont étudiées :

- La création d'une 1^{re} ligne de transport adaptée aux besoins et permettant de se raccorder au système de transports collectifs de l'Agglomération lyonnaise a fait l'objet de plusieurs études. Des solutions techniques sont envisageables à moyen et long termes mais pour l'heure, la gouvernance complexe (deux Départements et trois collectivités) et la mise en place d'un montage financier réaliste sont des freins.
- Simultanément, la mise en œuvre de solutions alternatives comme par exemple le covoiturage : des plateformes existent, d'autres peuvent être créées avec l'appui notamment de l'Agence de mobilités du Nord-Isère.

Le réseau de transport collectif Translère (Conseil départemental de l'Isère - 2016)
 + dessertes Morestel/Lhuis (ligne 193) et Lhuis/Ambérieu-en-Bugey (ligne 149) par les cars de l'Ain

+ dessertes de Morestel/Lhuis (ligne 193) et Lhuis/Ambérieu-en-Bugey (ligne 149) par les cars de l'Ain



Source : Conseil général de l'Isère

La ligne de l'Est lyonnais

L'ancienne ligne de Chemin de fer de l'Est lyonnais (CFEL), qui reliait Lyon à Pont-de-Chérury, Crémieu et Morestel est actuellement désaffectée. Sa réouverture est aujourd'hui étudiée. Le choix de la ou des maîtrise(s) d'ouvrage, ainsi que du mode de transport à utiliser reste ouvert.

Au-delà des coûts de fonctionnement très variables selon le mode choisi, le tracé actuel nécessiterait également, pour un mode ferré, des investissements importants sur les nombreux ouvrages d'art qui jalonnent l'itinéraire (viaducs notamment).

A ce sujet, dans le cadre de la modification de la DTA, le projet Plaine Saint Exupéry identifie « des démarches à visées opérationnelles, dont la conduite d'expertises techniques pour une liaison en transports collectifs en site propre entre Meyzieu, Pont-de-Chérury voire à plus long terme Crémieu/Villemoirieu ; considérant la possible réutilisation du CFEL ».

1.6 Des gares ferroviaires accessibles en rabattement sur les territoires voisins

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné ne dispose d'aucune gare. Certaines lignes de cars départementaux permettent néanmoins de se rabattre sur les gares de :

- La Verpillière : depuis Pont-de-Chérury, via Chamagnieu notamment (ligne 1060) ;
- Bourgoin-Jallieu : depuis Pont-de-Chérury, via Saint-Marcel-Bel-Accueil notamment (ligne 1050) ;
- Depuis Morestel jusqu'à la Tour du Pin (ligne 1100) et depuis les Avenières Veyrins-Thuellin (ligne 1000).

Ces gares desservent les agglomérations de Lyon et de Grenoble, avec des fréquences au quart d'heure en moyenne en heure de pointe. La gare de Bourgoin-Jallieu et de La Tour du Pin offrent également une desserte TER en direction de Chambéry, via Pont-de-Beauvoisin, avec un train par heure en moyenne. Les lignes 1980 et Express 4 permettant de rejoindre les gares T3 à Meyzieu.

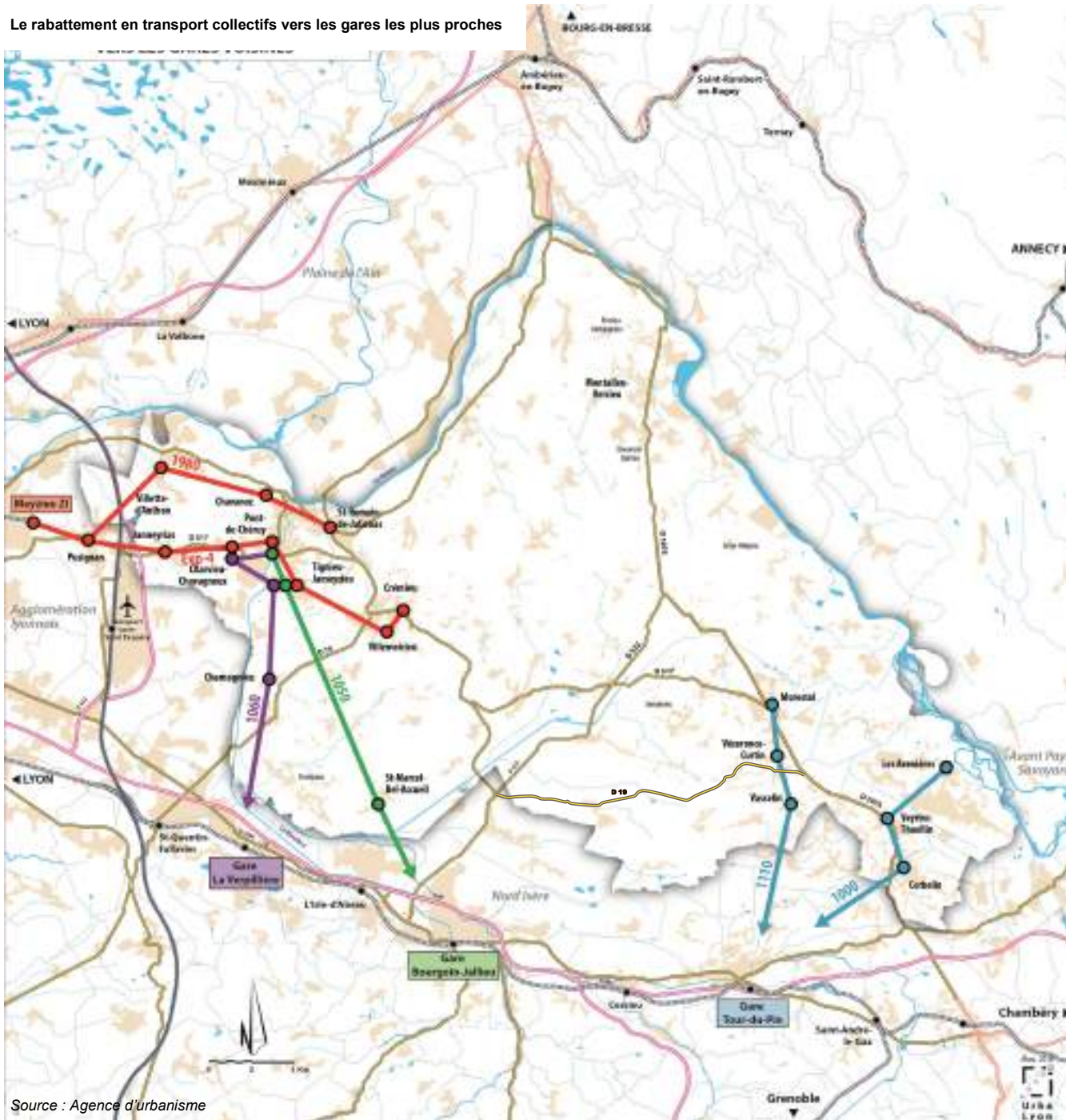
En voiture, les gares de Saint-Quentin-Fallavier, l'Isle-D'abeau et Saint-André-le-Gaz sont également rapidement accessibles en dehors des heures de pointe. Chacune de ces gares dispose de parc-relais. Des consignes à vélo sont également aménagées en gare.

Au nord, il est possible d'accéder, en voiture là aussi, aux gares d'Ambérieu-en-Bugey ou Meximieux pour se rendre à Bourg-en-Bresse ou rejoindre Genève.

L'aéroport de Lyon Saint Exupéry, situé à proximité immédiate de l'agglomération pontoise, bénéficie aussi d'une desserte TGV, avec des liaisons directes pour Paris, Chambéry, Annecy, Marseille, Lille ou encore Milan.

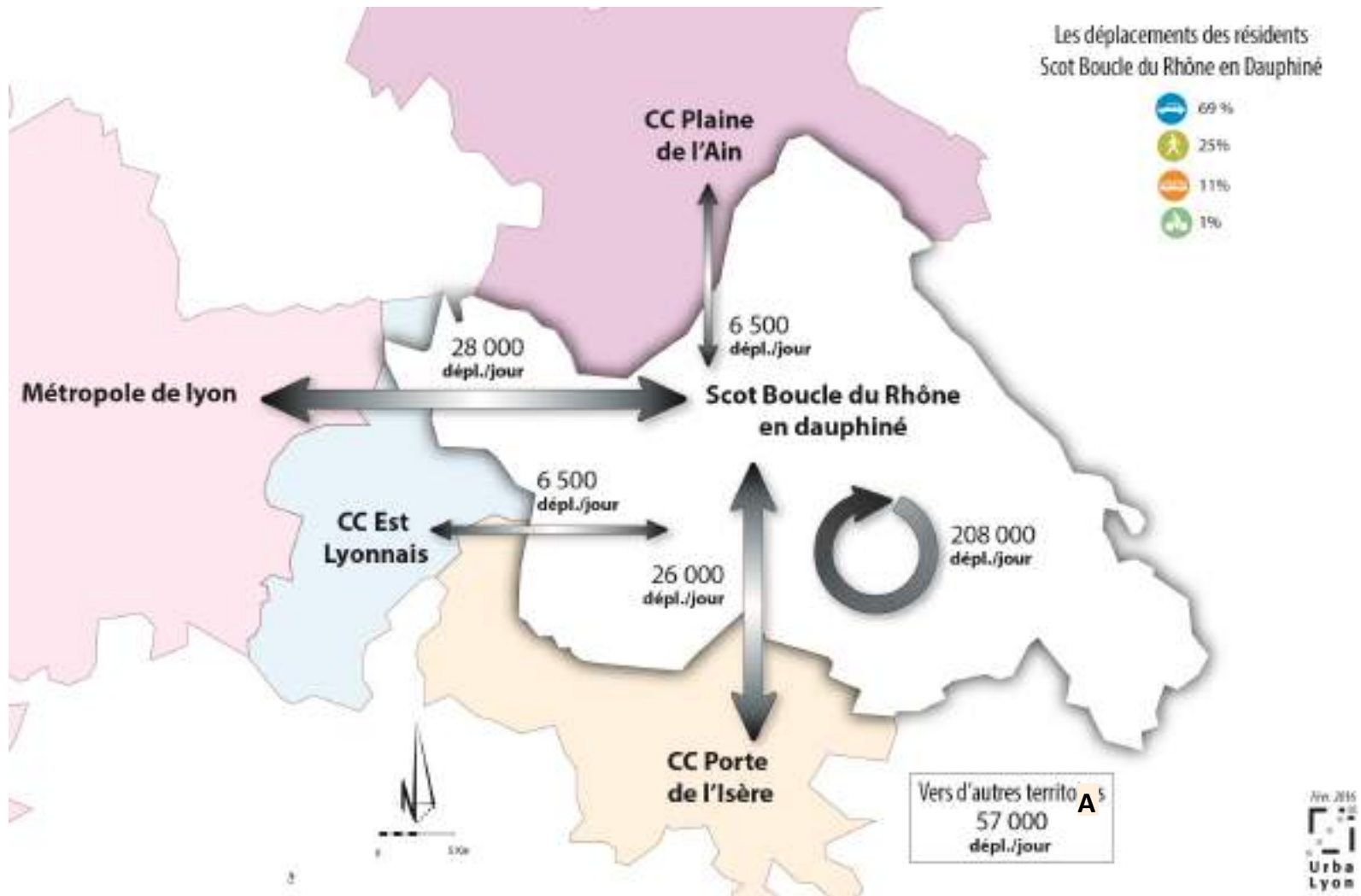
L'ancienne ligne de Chemin de fer de l'Est lyonnais (CFEL), qui reliait Lyon à Pont-de-Chérury, Crémieu et Morestel est actuellement désaffectée ; cependant sa réouverture est étudiée jusqu'à Crémieu. A ce sujet, dans le cadre de la modification de la DTA, le projet Plaine Saint Exupéry identifie « des démarches à visées opérationnelles, dont la conduite d'expertises techniques pour une liaison en transports collectifs en site propre entre Meyzieu, Pont-de-Chérury voire à plus long terme Crémieu/Villemoirieu ; considérant la possible réutilisation du CFEL ».

Le rabattement en transports collectifs vers les gares les plus proches



Source : Agence d'urbanisme

Les principaux flux de déplacements en lien avec le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, tous motifs et tous modes de transports confondus



2. Une mobilité majoritairement automobile

2.1 Des déplacements principalement réalisés à l'intérieur du territoire

D'après l'Enquête déplacements grands territoires (EDGT) de 2015, les résidents du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné réalisent en moyenne 3,8 déplacements par jour et par personne, un jour de semaine moyen.

Au total, ils réalisent environ 332 000 déplacements par jour :

- 168 000 déplacements, soit la moitié (51%) est réalisée en intra-communal ;
- 40 000 déplacements (12%) avec le reste du territoire Scot ;
- 124 000 déplacements (37%) sont réalisés en lien, ou au sein, des territoires voisins, notamment avec la Métropole de Lyon et la Capi et dans une moindre mesure avec la Communauté de communes de l'Est Lyonnais et la Plaine de l'Ain.

L'usage de la voiture est très majoritaire avec 69% des déplacements des résidents qui sont faits en voiture. L'usage des transports collectifs est relativement bon avec 11% des de part modale : l'usage est essentiellement lié au train ou au transports collectifs urbains des réseaux TCL (Sytral) ou Ruban (Capi).

Enfin l'usage des modes actifs représentent 26% des déplacements des résidents.

Le potentiel de développement des modes doux reste encore important. En effet, parmi les 168 000 déplacements intracommunaux : 50% sont réalisés en voiture, sur des distances relativement courtes.

La voiture reste le mode de transport majoritaire pour les déplacements à l'extérieur du territoire.

Les déplacements en lien avec le Scot effectués par les non-résidents Scot représentent : 2% des flux internes à la Boucle du Rhône en Dauphiné (4 000 déplacements) et environ un tiers des flux d'échanges entre le Scot et les territoires voisins (37%, soit 32 000 déplacements).

Quelques précisions sur l'EMD

Les déplacements vers d'autres destinations que celles mentionnées par des flèches ont tous été regroupés sous le terme « vers d'autres territoires ». Cette catégorie rassemble des flux beaucoup plus diffus, vers l'ensemble des territoires Rhône-Alpin, voire vers des destinations nationales.

2.2 Des ménages multi-motorisés et des déplacements domicile-travail en lien avec les pôles d'emplois des territoires voisins

Selon le recensement de la population de 2009, il y a environ quatre fois plus de personnes qui sortent du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné pour aller travailler (22 173 actifs) que de personnes qui entrent pour occuper leur emploi (6 606 actifs). Aussi, la plupart des déplacements pendulaires se font en automobile (87% de part modale). Plus d'un ménage sur deux disposant d'au moins deux voitures.

L'Agglomération lyonnaise est la zone d'emplois la plus attractive pour les résidents du territoire. Les polarités de Bourgoin-Jallieu, Villefontaine et La Tour-du-Pin constituent les trois autres zones d'emplois qui attirent le plus. Elles génèrent peu de déplacements vers la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Ces déplacements domicile-travail sont relativement longs : 29 minutes (aller) en moyenne, contre 26 minutes en moyenne pour les zones périurbaines (référence nationale donnée par l'Insee) et 21 minutes pour la région (Insee 2009). La faible densité urbaine qui caractérise le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné (hormis l'agglomération pontoise) et l'attractivité des zones d'emplois situées à l'extérieur du territoire l'explique en partie. Les conséquences sur le trafic et les pollutions générées sont non négligeables, notamment sur les dioxydes de carbone : 998 kilogrammes/an/personne, contre 854 dans la zone de référence périurbaine et 628 au niveau rhonalpin (Insee, 2009).

Les déplacements domicile-travail de l'ensemble des actifs (14 ans et plus) du territoire

Personnes actives habitant le territoire	36 114	100%
Résidant et travaillant dans le territoire	13 941	38,6%
<i>dont résidant et travaillant dans la même commune</i>	6 606	18,3%
Travaillant en dehors du territoire	22 173	61,4%

Personnes travaillant dans le territoire	20 568	100%
Actifs résidant dans le territoire	13 941	67,8%
Actifs résidant hors du territoire	6 627	32,2%

Source : Insee, 2009

Flux de déplacements domicile-travail entre les EPCI du Scot Boucle du Rhône en Dauphiné et les EPCI voisins (nombre d'actifs en 2010)

	Destination/travail																								
	CA Chambéry Métropole	CA du lac du Bourget	CA Porte de l'Isère	CC Bourbre-Tisserands	CC Bugey Sud	CC de Chautagne	CC de la Plaine de l'Ain	CC de la Vallée de l'Albarine	CC de la Vallée de l'Hien	CC de l'Est Lyonnais	Isère Crémieu	CC de Miribel et du Plateau	CC de Yenne	CC des Collines du Nord Dauphiné	CC du Canton de Montluel	CC du Lac d'Aiguebelette	Pays des Couleurs	CC du Plateau d'Hauteville	Balmes Dauphinoises	CC les Vallons de la Tour	CC les Vallons du Guiers	Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	CC Rhône - Chartreuse de Portes	CC Val Guiers	CU de Lyon (Grand Lyon)
CA Chambéry Métropole	40 322	4 285	86	22	135	24	19	-	4	15	-	4	60	-	5	73	28	3	4	39	56	-	-	76	378
CA du Lac du Bourget	5 853	12 832	33	-	191	48	1	-	-	4	4	9	37	10	4	28	8	-	-	12	15	1	13	30	208
CA Porte de l'Isère	151	30	24 789	52	12	-	192	4	139	1 507	391	63	9	878	72	-	216	-	228	964	47	384	24	11	9 673
CC Bourbre-Tisserands	105	13	498	1 815	8	-	4	-	64	35	12	4	-	16	-	-	224	-	4	769	351	-	8	103	362
CC Bugey Sud	569	399	56	27	7 724	83	97	27	12	4	8	4	154	-	4	8	199	113	20	12	164	8	60	99	228
CC de Chautagne	120	306	-	-	512	709	-	-	-	-	-	-	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	28
CC de la Plaine de l'Ain	25	16	215	4	75	-	15 527	198	8	290	320	695	-	-	1 499	-	162	57	-	12	4	278	179	-	5 864
CC de la Vallée de l'Albarine	12	-	-	-	44	-	617	970	-	4	4	20	-	-	32	-	-	92	-	-	-	8	12	-	132
CC de la Vallée de l'Hien	20	12	831	157	8	-	8	-	739	16	4	-	-	16	4	4	64	-	16	664	48	4	-	8	410
CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	4	5	557	4	4	-	62	-	-	5 048	74	109	-	151	77	-	16	-	9	4	-	158	-	-	10 597
Isle Crémieu	-	4	1 447	12	16	-	815	4	4	683	3 609	71	-	68	105	-	204	-	107	76	-	1 229	15	-	3 743
CC de Miribel et du Plateau	8	8	56	-	4	-	163	-	-	120	4	3 249	-	4	492	-	4	-	-	-	-	20	-	-	5 443
CC de Yenne	991	311	16	4	334	20	13	-	-	-	-	-	1 047	-	-	20	16	-	-	4	8	-	-	60	29
CC des Collines du Nord Dauphiné	4	4	1 810	4	-	-	20	-	-	602	84	24	-	2 389	32	-	4	-	8	76	4	56	-	-	4 597
CC du Canton de Montluel	-	-	84	4	4	-	500	4	-	194	20	1 301	-	8	4 508	-	4	-	-	-	-	36	-	-	3 788
CC du Lac d'Aiguebelette	918	205	8	8	36	-	4	-	-	-	-	-	24	-	-	693	16	-	-	12	60	-	-	159	48
Pays des Couleurs	104	24	1 471	174	214	-	898	4	39	217	444	44	4	28	77	20	5 383	4	242	681	428	233	276	235	1 126
CC du Plateau d'Hauteville	4	12	-	-	77	-	24	20	-	-	4	-	-	-	8	-	-	1 982	-	-	-	-	4	-	45
Balmes Dauphinoises	12	4	1 685	8	16	-	59	-	16	123	223	16	-	40	8	-	218	-	998	203	28	59	8	-	904
CC les Vallons de la Tour	122	16	1 958	304	44	-	8	4	153	89	52	-	-	32	-	4	563	-	72	4 693	211	16	8	83	1 108
CC les Vallons du Guiers	347	64	166	252	61	-	12	4	16	4	12	-	4	-	4	41	262	-	4	298	1 817	4	4	543	174
Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	8	-	549	-	-	-	279	-	8	839	661	114	-	56	100	-	12	-	52	20	8	2 937	-	-	4 506
CC Rhône - Chartreuse de Portes	-	4	71	-	106	-	378	4	4	-	40	28	-	-	28	-	215	-	12	8	16	8	787	-	154
CC Val Guiers	813	214	94	84	90	-	-	-	-	8	8	4	48	-	4	86	125	-	-	121	519	8	-	2 027	86
CU de Lyon (Grand Lyon)	155	83	4 098	19	75	-	1 053	25	27	7 857	250	3 879	9	416	1 386	7	61	14	27	144	26	609	20	3	485 937

Source : Insee

Origine/domicile	Destination/travail																									
	CA Chambéry Métropole	CA du Lac du Bourget	CA Porte de l'Isère	CC Bourbre-Tisserands	CC Bugey Sud	CC de Chautagne	CC de la Plaine de l'Ain	CC de la Vallée de l'Albarine	CC de la Vallée de l'Hien	CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	Isle Crémieu	CC de Miribel et du Plateau	CC de Yenne	CC des Collines du Nord Dauphiné	CC du Canton de Montluel	CC du Lac d'Aiguebelette (CCLA)	Pays des Couleurs	CC du Plateau d'Hauteville	Balmes Dauphinoises	CC les Vallons de la Tour	CC les Vallons du Guiers	Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	CC Rhône - Chartreuse de Portes	CC Val Guiers	CU de Lyon (Grand Lyon)	
CA Chambéry Métropole	88,4	9,4	0,2	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,8	
CA du Lac du Bourget	30,3	66,3	0,2	0,0	1,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	1,1	
CA Porte de l'Isère (C.A.P.I.)	0,4	0,1	62,2	0,1	0,0	0,0	0,5	0,0	0,3	3,8	1,0	0,2	0,0	2,2	0,2	0,0	0,5	0,0	0,6	2,4	0,1	1,0	0,1	0,0	24,3	
CC Bourbre-Tisserands	2,4	0,3	11,3	41,3	0,2	0,0	0,1	0,0	1,5	0,8	0,3	0,1	0,0	0,4	0,0	0,0	5,1	0,0	0,1	17,5	8,0	0,0	0,2	2,3	8,2	
CC Bugey Sud	5,6	4,0	0,6	0,3	76,6	0,8	1,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	1,5	0,0	0,0	0,1	2,0	1,1	0,2	0,1	1,6	0,1	0,6	1,0	2,3	
CC de Chautagne	7,0	17,9	0,0	0,0	30,0	41,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,6	
CC de la Plaine de l'Ain	0,1	0,1	0,8	0,0	0,3	0,0	61,1	0,8	0,0	1,1	1,3	2,7	0,0	0,0	5,9	0,0	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0	1,1	0,7	0,0	23,1	
CC de la Vallée de l'Albarine	0,6	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	31,7	49,8	0,0	0,2	0,2	1,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0	4,7	0,0	0,0	0,0	0,4	0,6	0,0	6,8	
CC de la Vallée de l'Hien	0,7	0,4	27,4	5,2	0,3	0,0	0,3	0,0	24,4	0,5	0,1	0,0	0,0	0,5	0,1	0,1	2,1	0,0	0,5	21,9	1,6	0,1	0,0	0,3	13,5	
CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	0,0	0,0	3,3	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	29,9	0,4	0,6	0,0	0,9	0,5	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	62,8	
Isle Crémieu	0,0	0,0	11,8	0,1	0,1	0,0	6,7	0,0	0,0	5,6	29,6	0,6	0,0	0,6	0,9	0,0	1,7	0,0	0,9	0,6	0,0	10,1	0,1	0,0	30,6	
CC de Miribel et du Plateau	0,1	0,1	0,6	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	0,0	1,3	0,0	33,9	0,0	0,0	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	56,8	
CC de Yenne	34,5	10,8	0,6	0,1	11,6	0,7	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	36,4	0,0	0,0	0,7	0,6	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	2,1	1,0	
CC des Collines du Nord Dauphiné	0,0	0,0	18,6	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	6,2	0,9	0,2	0,0	24,6	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,8	0,0	0,6	0,0	0,0	47,3	
CC du Canton de Montluel	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	4,8	0,0	0,0	1,9	0,2	12,4	0,0	0,1	43,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	36,2	
CC du Lac d'Aiguebelette (CCLA)	41,9	9,4	0,4	0,4	1,6	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	31,6	0,7	0,0	0,0	0,6	2,7	0,0	0,0	7,3	2,2	
Pays des Couleurs	0,8	0,2	11,9	1,4	1,7	0,0	7,3	0,0	0,3	1,8	3,6	0,4	0,0	0,2	0,6	0,2	43,5	0,0	2,0	5,5	3,5	1,9	2,2	1,9	9,1	
CC du Plateau d'Hauteville	0,2	0,6	0,0	0,0	3,5	0,0	1,1	0,9	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	90,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	2,1	
Balmes Dauphinoises	0,3	0,1	36,4	0,2	0,3	0,0	1,3	0,0	0,3	2,7	4,8	0,3	0,0	0,9	0,2	0,0	4,7	0,0	21,6	4,4	0,6	1,3	0,2	0,0	19,5	
CC les Vallons de la Tour	1,3	0,2	20,5	3,2	0,5	0,0	0,1	0,0	1,6	0,9	0,5	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	5,9	0,0	0,8	49,2	2,2	0,2	0,1	0,9	11,6	
CC les Vallons du Guiers	8,5	1,6	4,1	6,1	1,5	0,0	0,3	0,1	0,4	0,1	0,3	0,0	0,1	0,0	0,1	1,0	6,4	0,0	0,1	7,3	44,4	0,1	0,1	13,3	4,2	
Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	0,1	0,0	5,4	0,0	0,0	0,0	2,7	0,0	0,1	8,3	6,5	1,1	0,0	0,5	1,0	0,0	0,1	0,0	0,5	0,2	0,1	28,9	0,0	0,0	44,4	
CC Rhône - Chartreuse de Portes	0,0	0,2	3,8	0,0	5,7	0,0	20,3	0,2	0,2	0,0	2,1	1,5	0,0	0,0	1,5	0,0	11,6	0,0	0,6	0,4	0,8	0,4	42,3	0,0	8,3	
CC Val Guiers	18,7	4,9	2,2	1,9	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	1,1	0,0	0,1	2,0	2,9	0,0	0,0	2,8	12,0	0,2	0,0	46,7	2,0	
CU de Lyon (Grand Lyon)	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	1,6	0,0	0,8	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	96,0	

En 2010, on dénombre 36 114 actifs habitant la Boucle du Rhône en Dauphiné. Parmi ces actifs, près de 14 000 travaillent dans le territoire et 22 200 en sortent quotidiennement. Il est également à souligner que 6 600 actifs habitant à l'extérieur du territoire s'y rendent cependant chaque jour pour y travailler. Autant de mouvements pendulaires qui se traduisent par des flux et des habitudes de circulation, par des effets de polarisation, d'attractivité et de diffusion. Des interrelations privilégiées avec des territoires voisins apparaissent également.

Les déplacements quotidiens en direction des communes du Grand Lyon sont de loin les plus importants - en dehors des navettes domicile-travail effectuées au sein du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné - notamment pour le territoire de l'Isle Crémieu et la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (respectivement 30,6% et 44,4%). L'attractivité de l'agglomération lyonnaise en matière d'emplois est ici confirmée. Elle l'est d'autant plus pour la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné si l'on y ajoute les flux en direction de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais (8,3% des actifs).

Viennent ensuite les échanges avec la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère. Les territoires de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs sont les principaux émetteurs : près de 12% des actifs de ces deux secteurs se rendent quotidiennement vers les communes de la Capi, contre 5,4% des actifs de la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné.

Enfin, les navettes en direction de la plaine de l'Ain ressortent de façon significative : elles concernent en effet près de 2 000 actifs de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Il est également à noter des relations privilégiées entre territoires voisins, moins liées à des polarités d'emplois qu'à une proximité géographique (exemple du Pays des Couleurs avec les Vallons de la Tour, les vallons du Guiers et Rhône Chartreuse de Porte). Par ailleurs, quelques mouvements pendulaires avec l'Avant pays savoyards sont réalisés par une centaine d'actifs du territoire du Pays des Couleurs.

2.2 Des ménages fragilisés par la dépendance à la voiture

La vulnérabilité socio-énergétique liée à la mobilité touche particulièrement les territoires périurbains et ruraux au sein desquels les habitants effectuent quotidiennement des distances importantes pour aller travailler, le plus souvent en voiture.

Dans l'aire métropolitaine lyonnaise, 77% des actifs habitant dans des secteurs ruraux utilisent leur voiture individuelle pour aller travailler. Ils parcourent en moyenne 60 km aller/retour. Eu égard au coût de l'énergie, actuel et dans l'avenir, les ménages les plus précaires peuvent s'en retrouver fortement fragilisés.

Ainsi, pour les ménages les plus pauvres de l'aire métropolitaine lyonnaise, la part du revenu consacré aux dépenses énergétiques est désormais 1,7 fois plus élevée que celle des ménages les plus riches.

Dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, la partie Est apparaît la plus vulnérable : elle conjugue des distances domicile-travail importantes et des ménages aux revenus plus faibles qu'à l'ouest.

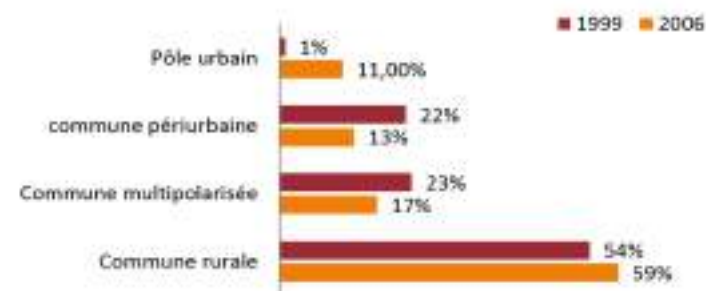
En matière d'évaluation des consommations liées à la mobilité, la seule donnée exploitable concerne les déplacements des actifs en nombre et en destination. Les écarts sont importants entre les territoires en raison de leur poids respectif de population (pour le nombre de déplacements d'actifs par jour) mais également de leur dynamique économique (offre d'emplois sur le territoire). Ainsi la Boucle du Rhône en Dauphiné est un des territoires comptant le plus d'actifs « sortant » ; un facteur de vulnérabilité énergétique qui s'ajoute aux dépenses énergétiques pour le logement.

Evolution de la répartition des budgets moyens des ménages pour les carburants selon leur quintile (Q) de revenu dans l'aire métropolitaine lyonnaise



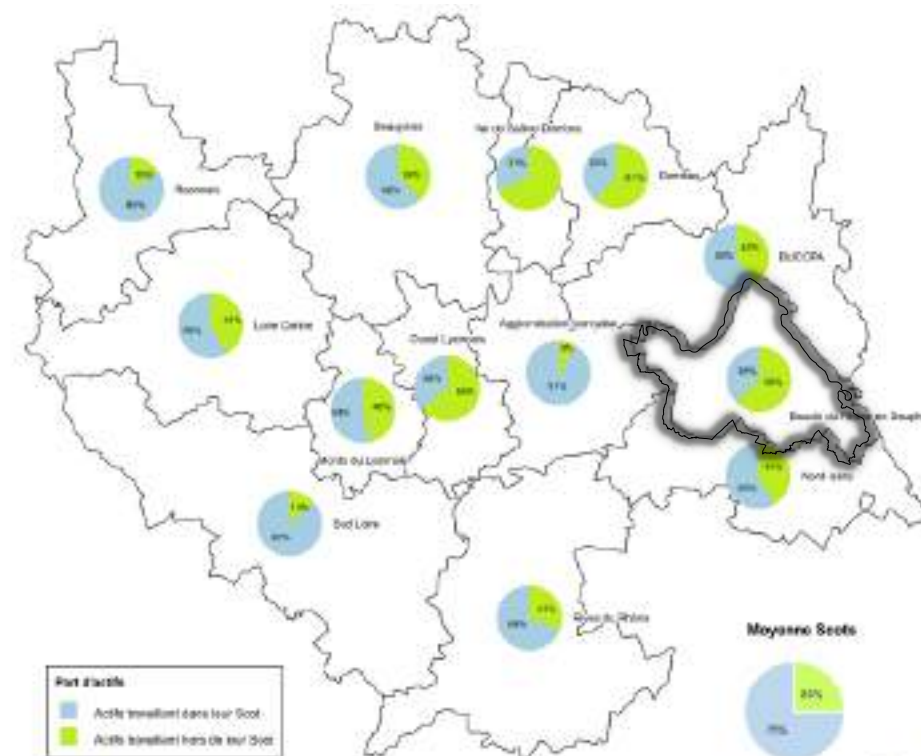
Source : Agence d'urbanisme

Evolution de la répartition des budgets moyens des ménages les plus élevés pour les carburants selon leur commune de résidence dans l'aire métropolitaine lyonnaise

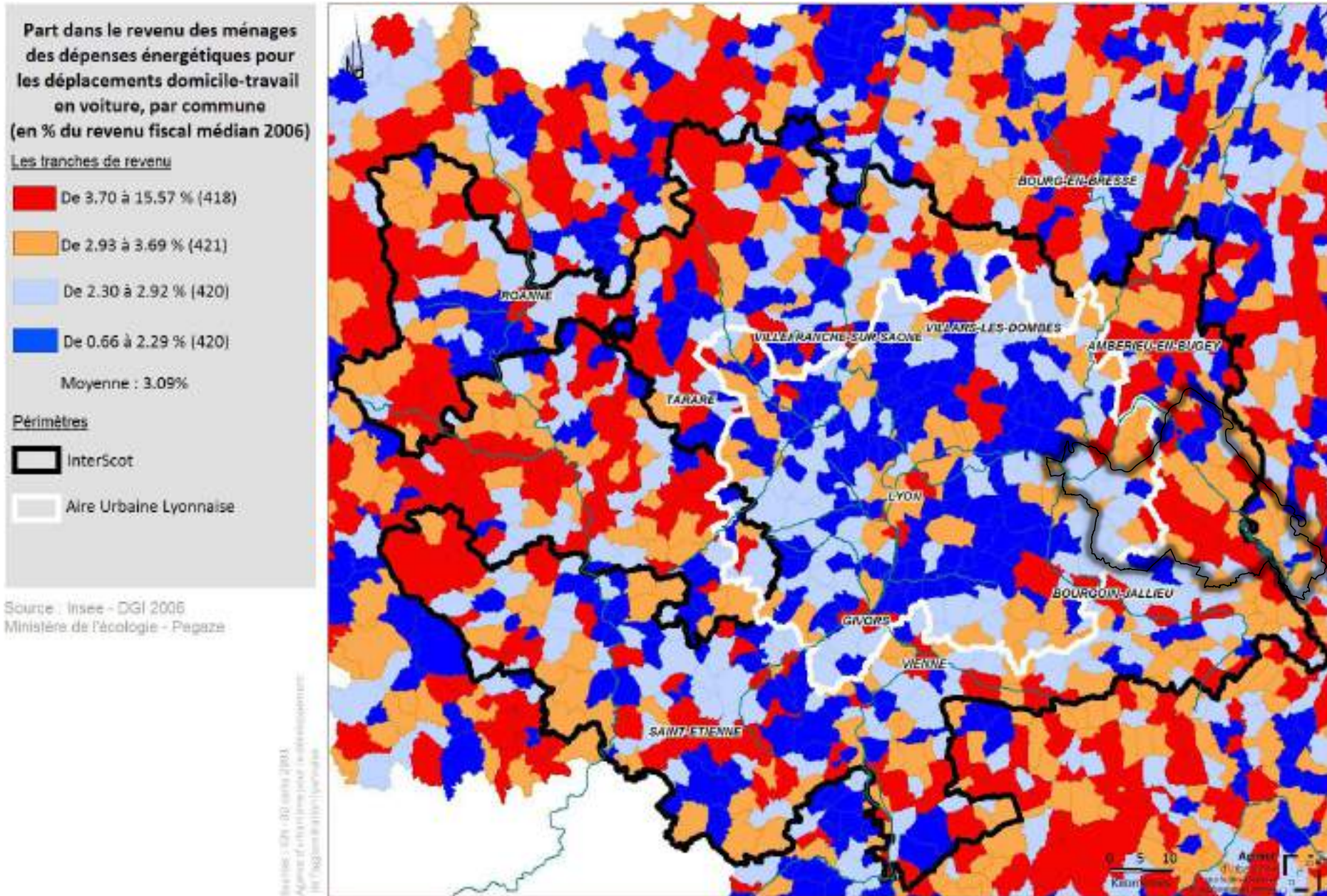


Source : Agence d'urbanisme

Lieu de travail des actifs en 2014



Différenciation des communes selon les taux d'effort énergétique des ménages en lien avec la mobilité (carburants)



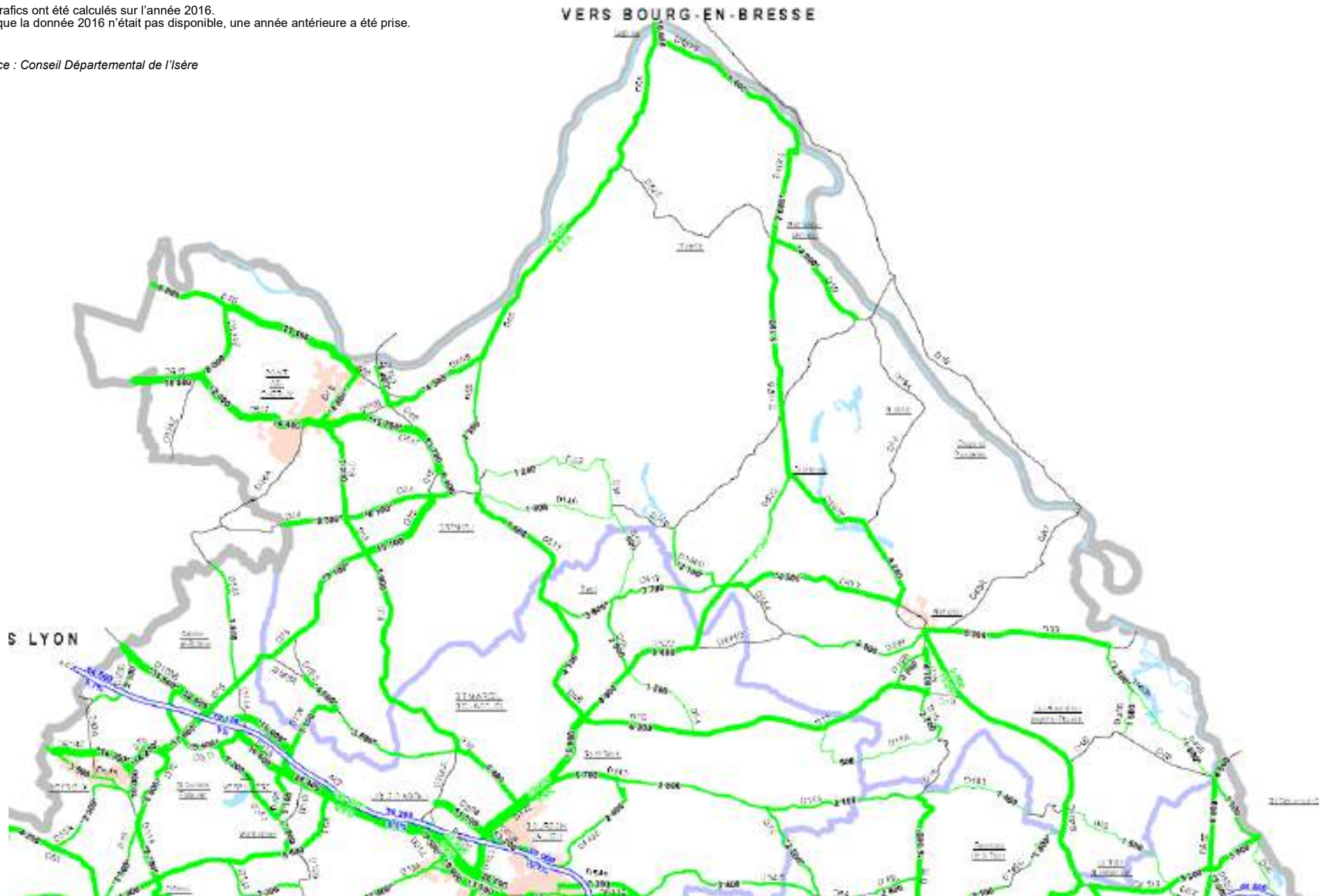
Source : Agence d'urbanisme

Trafic moyen journalier annuel (TMJA)

Les trafics ont été calculés sur l'année 2016.

Lorsque la donnée 2016 n'était pas disponible, une année antérieure a été prise.

Source : Conseil Départemental de l'Isère



2.3 Des trafics en croissance, notamment à l'ouest du territoire

La majeure partie du trafic routier de la Boucle du Rhône en Dauphiné se fait dans la partie Ouest du territoire, là où le réseau est le plus dense et les secteurs urbanisés sont les plus importants. Les routes qui desservent l'agglomération pontoise sont celles qui supportent les plus forts trafics et constatent les plus fortes évolutions.

- La voie rapide en déviation de Pusignan, ouverte en 2013, absorbe aujourd'hui une part importante des trafics de la route de Janneyrias (D517 A), mais aussi ceux traversant Villette d'Anthon (D55). Globalement, considérant ces trois axes, le trafic a augmenté de 33% sur les échanges entre cette partie de l'Agglomération pontoise et l'est de l'agglomération lyonnaise, en direction de Jonage et de Meyzieu notamment.
- Le trafic a également fortement augmenté au niveau de la porte est de la commune de Chavanoz (D55), en doublant quasiment : + 85%.
- La route D65, en direction du nord à destination de Lagnieu et Ambérieu-en-Bugey, voit son trafic légèrement augmenté (+ 7%), avec une part significative de poids lourds (9% environ).
- Au sud, la RD19 est la section du territoire qui enregistre les plus fortes croissances. Le trafic passe de 2 000 véhicule par jour en moyenne en 2011 à 6 200 en 2016.

L'axe nord-sud à l'ouest du territoire (D1075) enregistre un trafic soutenu, en légère hausse (+4%). Par ailleurs, c'est sur cet axe nord/sud (D1075 et D522) que sont enregistrés les trafics poids lourds les plus importants du territoire (transit et desserte des zones d'activités), avec en moyenne plus de 10% du trafic total.

Les trafics moyens journaliers sur les voies routières structurantes du territoire

Routes structurantes	TMJA 2011	TMJA 2016	Evolution
D55 (sortie/entrée nord Chavanoz)	6 000	11 100	+85%
D55 (Villette d'Anthon)	9 100	6 800	+ 33%
D517 A (Janneyrias)	13 200 (5,9%)	5 400	
D517 (Déviation Pusignan)	—	18 500	
D75 (Chamagnieu-Chozeau)	7 100 (11,5%)	—	—
D517 (est Crémieu)	6 600 (7%)	7 600	+ 15 %
D1075 (sud Morestel)	5 600 (11%)	5 800	+ 4%
D1075 (centre)	4 900 (14%)	5 100	+ 4%
D18 (sud Tignieu-Jameyzieu)	4 600	7 200	+ 56%
D65 (Leyrieu / Vertrieu)	4 300 (9,6%)	4 700 (8,6%)	+ 7%
D522 (sud Courtenay)	2 600 (14,2%)	2 700	stable
D19 (Saint Chef)	2 000	6 200	+ 210 %

Source : Conseil général de l'Isère, 2011 et 2016

3. Les projets d'infrastructures

3.1 Le projet de l'A48 : aujourd'hui mis à l'arrêt

Le projet de prolongement de l'A48, depuis le sud de Bourgoin-Jallieu jusqu'à l'autoroute A42 au droit d'Ambérieu-en-Bugey, est un projet ancien. Réévalué dans le cadre du Schéma national des infrastructures de transport (SNIT), il a été mis à l'arrêt et ne figure donc pas dans le SNIT rendu public le 27 juin 2013.

3.2 La réouverture de la ligne des Chemins de fer de l'Est Lyonnais (CFEL) jusqu'à Pont-de-Chéruy ou Crémieu à l'étude

Le projet de réutilisation des voies de l'ancienne ligne de Chemin de fer de l'Est Lyonnais (CFEL) s'est en partie réalisé avec la création de la ligne de tramway T3 entre Lyon Part-Dieu et Meyzieu. Le prolongement d'une ligne en Transports collectifs en site propre (TCSP) suivant le tracé de l'ancien CFEL jusqu'à Pont-de-Chéruy ou Crémieu reste à l'étude. En 2012, une étude de faisabilité a été engagée portée par le Département de l'Isère et cofinancée par le Symbord, la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné, la Communauté de communes de l'Est Lyonnais, la commune de Tignieu-Jamezieu, le Sytral, le Conseil départemental du Rhône et la Région Rhône-Alpes.

Les enseignements des expertises menées dans le cadre de cette étude ont permis de mettre en exergue un certain nombre d'incertitudes pesant sur la faisabilité d'un prolongement du T3 sans rupture de charge aussi bien concernant les aspects techniques (insertion dans la grille du T3, sensibilité trop forte aux aléas et impacts sur la maintenance d'une telle distance, signalisation urbaine non adaptée à des distances inter-station aussi élevées et problème de croisements) qu'institutionnels (difficulté d'identifier une gouvernance « légitimée »).

Le scénario ferroviaire avec rupture de charge est quant à lui plus onéreux que le prévoient les premières estimations. Il s'avère également difficile à porter institutionnellement, et apparaît vraisemblablement surdimensionné au regard du potentiel de clientèle, à l'instar du scénario sans rupture de charge.

La solution routière d'Autocar à haut niveau de service (AHNS) pourrait donc s'inscrire comme une alternative pertinente au mode ferroviaire tant par ses performances (temps

de parcours quasi aussi compétitif, même intérêt concernant la régularité), moins onéreuse concernant aussi bien l'investissement que le fonctionnement, techniquement et institutionnellement plus aisée à mettre en œuvre. En outre elle garantit l'intégrité de l'emprise, laissant également la possibilité d'une évolutivité vers un mode ferroviaire à plus long terme. Le scénario sur voirie présente enfin l'avantage d'être la solution offrant la plus grande souplesse et facilité d'exécution en améliorant les performances de la ligne 1990 (Express 4) actuelle.

Si les solutions possibles en matière de gouvernance, de financement et de tarification sont multiples, les marges de manœuvre sont toutefois limitées. Comme cela a été démontré, un grand nombre d'acteurs peut réglementairement porter le projet. La question du portage demeure alors plus une question de volonté politique et un enjeu de fédération de l'ensemble des acteurs autour du projet.

Un choix politique devra donc nécessairement trancher en faveur d'un mode de transport à retenir (routier ou ferroviaire) ainsi que d'un mode de gouvernance qui découlera en majeure partie du premier choix.

3.3 Les projets ferroviaires en cours : le CFAL et la ligne LGV Lyon-Turin

Le projet de réouverture de ligne de l'Est Lyonnais



Source : Altermodal-Indigo

- Le Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) fait partie des grands projets ferroviaires nationaux. Le projet consiste en la réalisation de 70 kilomètres de lignes nouvelles pour relier la ligne Lyon/Ambérieu-en-Bugey à la Vallée du Rhône, avec pour objectif de libérer de la capacité au cœur du nœud ferroviaire lyonnais aujourd'hui saturé. Les deux communes situées le plus à l'est du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, Janneyrias et Villette d'Anthon, sont concernées par ce tracé dans leur partie ouest le long des infrastructures existantes. La partie nord du projet, qui les concerne particulièrement, a été déclarée d'utilité publique le 28 novembre 2012.
- La liaison ferroviaire transalpine Lyon/Turin a pour objectif le déploiement de la grande vitesse entre la France et l'Italie. Raccordée à la Ligne grande vitesse (LGV) Méditerranée au niveau de la gare de Lyon Saint Exupéry et au contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, le projet a été déclaré d'utilité publique le 23 août 2013. Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est concerné par l'intermédiaire des communes de Chamagnieu, Frontonas, Saint-Marcel-Bel-Accueil, impactées dans leur extrême sud.

3.4 Le système de transport défini par la DTA

La DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise fixe trois objectifs généraux en matière de système de transport :

- concilier la fluidité du trafic de transit, un niveau de service efficace pour le trafic d'échanges (notamment à l'échelle régionale) et les besoins en déplacement des personnes et des biens dans la métropole elle-même,
- développer les transports collectifs et leur attractivité dans le but de limiter la croissance du trafic en voitures individuelles,
- faciliter le report des marchandises produites et consommées par la métropole sur d'autres modes de transport que la route, tels que le fer et la voie d'eau.

Le projet de territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné devra décliner ces orientations. Il s'agira également de tenir compte de l'ambition, fixée par la DTA, du développement du hub multimodal de la plateforme aéroportuaire, à la fois pour les voyageurs et pour le fret.

Schéma multimodal des transports

Le Schéma multimodal des transports 2004 retenait plusieurs autres projets importants pour le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné :

- contournement sud Pont-de-Chéruy (mise à niveau RD24) ou déviation sud de l'agglomération Pontoise,
- déviation de Chavanoz (et de Loyettes au nord du Rhône),
- déviation de Chamagnieu (dans le cadre de l'axe Vienne- Chesnes-Loyettes),
- mise à niveau de la liaison RD22-Crémieu,
- mise à niveau de la liaison Crémieu-Bourgoin-Jallieu.

Un projet d'amélioration de la liaison routière entre Belley et l'autoroute A43, pour favoriser le désenclavement du sud Bugey, a également été annoncé dans la presse en janvier 2014. Le sud-ouest de la Boucle du Rhône en Dauphiné pourrait ainsi bénéficier d'une amélioration du réseau routier et d'une accessibilité renforcée.

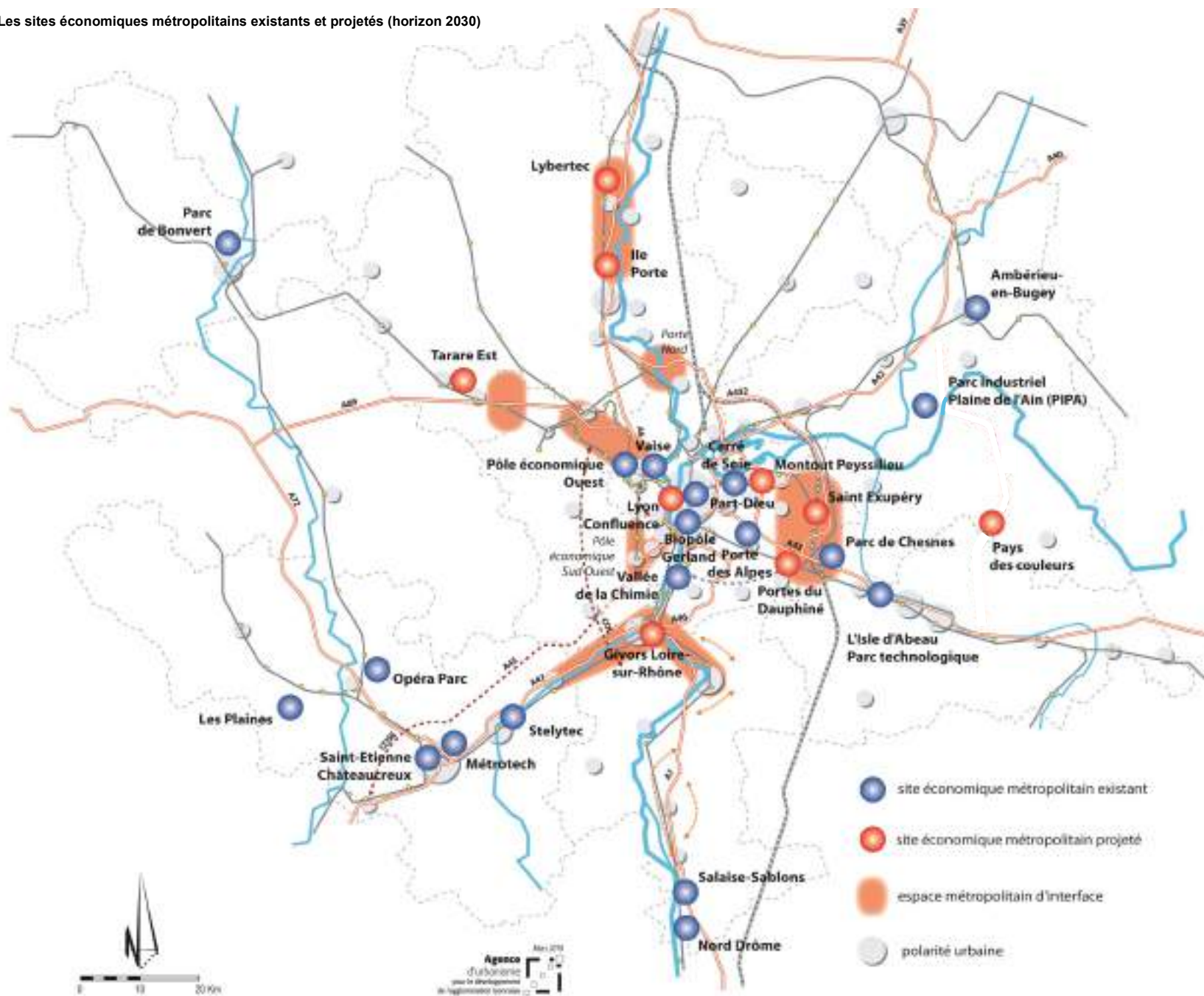
Chapitre 3 CONSTATS ENJEUX

- Un territoire avec des déplacements majoritairement automobiles.
- Des ménages fragilisés au plan énergétique par cette dépendance à la voiture individuelle.
- Des besoins avérés concernant le rabattement en transports collectifs vers les gares voisines du Nord-Isère et de l'Agglomération lyonnaise, notamment depuis les polarités existantes et augmenter la capacité d'accueil en stationnement dans les parcs-relais des gares.
- Des difficultés identifiées dans la traversé et les accès à l'agglomération pontoise.
- Des pratiques d'éco-mobilité, dont le covoiturage, existent. L'Agence de mobilité du Nord-Isère en est un des vecteurs. Ces pratiques mériteraient néanmoins d'être développées, notamment pour les déplacements domicile-travail de longues distances, à destination de l'Agglomération lyonnaise ou de la Capi.
- Un potentiel important pour la pratique de la marche ou du vélo, pour les déplacements intra-communaux et de proximité (moins de 1 km).
- Une accessibilité en transports collectifs limitée, qui pose la question du développement futur des communes.
- Les espaces publics des centres-villes et des centres-villages sont encore largement organisés autour de la voiture individuelle et tiennent peu compte des autres systèmes de transport (transports collectifs, marche et vélo).

UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE EN MUTATION



Le site de l'ancienne usine Tréfinmétaux à Pont-de-Chéruy (source : Symbord)



Source : Agence d'urbanisme

1. Une grande proximité avec les principaux sites économiques métropolitains

La situation géographique du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné lui donne des atouts au plan économique. Bien qu'il ne comporte aujourd'hui aucune zone d'activité d'échelle métropolitaine, il pourrait bénéficier du rayonnement de sites économiques majeurs. Ce positionnement stratégique mériterait néanmoins d'être renforcé. Tout laisse à croire que les nouveaux habitants ont perçu ce potentiel : habiter dans un cadre de vie de qualité et travailler dans un territoire voisin, à proximité immédiate.

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région logistique en France, en termes d'attractivité comme de surface d'entrepôts.

- 45 millions de mètres carrés en région urbaine de Lyon,
- 152 000 emplois dans les métiers de la logistique en 2014,
- plus de 3 millions de mètres carrés de locaux logistiques.

Si l'Agglomération lyonnaise accueille 30% des surfaces logistiques (plutôt dédiés à la desserte du bassin de consommation lyonnais ou à la prise en charge de la production locale), c'est bien la plaine de l'Est lyonnais, la plaine de l'Ain et le Nord-Isère qui constituent les premiers territoires logistiques de la métropole lyonnaise, avec au total plus de 2 millions de mètres carrés et des entrepôts de grande taille (moyenne 18 800 m²).

- Le Cargoport de l'aéroport Lyon Saint Exupéry, plateforme multimodale sans égale avec 150 hectares dédiés, 1 000 professionnels du fret, 24 compagnies, une douane sur site et des capacités de stockage spécialisées, transport ferré à grande vitesse.
- Le parc industriel de la plaine de l'Ain s'étend sur 900 hectares et compte aujourd'hui près de 140 entreprises ; elles occupent environ 340 hectares de terrain et emploient directement 5 000 salariés.
- Le parc industriel de Chesnes compte 300 entreprises pour 2 millions de mètres carrés logistique et 13 000 emplois dont 8 000 en logistique.
- Le parc technologique Porte de l'Isle à Villefontaine et Vaulx-Milieu regroupe 70 entreprises sur 120 hectares et a notamment permis la création de 2800 emplois.

Le parc d'activités de Chesnes, à quelques encablures du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné



Source : Agence d'urbanisme

L'emploi, les filières à soutenir et les sites dédiés à l'économie du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné ne peuvent être envisagés sans que soient abordés les enjeux économiques dans les territoires voisins. La carte de juxtaposition des orientations des Scot témoigne, outre les capacités de rayonnement et d'attractivité propres à chaque territoire, de la nécessité de positionner la Boucle du Rhône en Dauphiné par rapport aux zones économiques métropolitaines mais également par rapport aux sites d'échelle locale. La question des axes structurants et des secteurs d'activités privilégiés entre également dans la définition de ce positionnement.

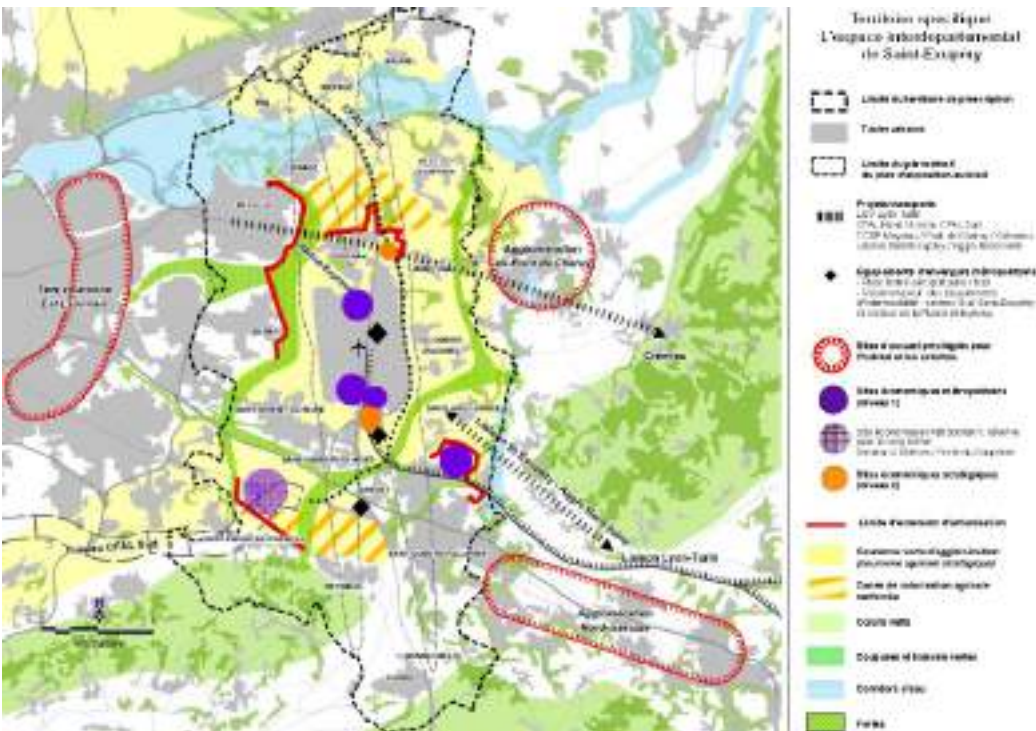
La Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise contribue par ailleurs à polariser le développement logistique autour de la plateforme aéroportuaire Lyon Saint Exupéry en identifiant comme un site de niveau 2 la zone d'activités de Pusignan/Janneyrias/Villette d'Anthon.

Ce site s'inscrit en complémentarité des autres sites économiques majeurs situés au sud de l'aéroport. Il s'agit de conforter une zone d'activités déjà constituée, ayant accueillie des développements logistiques récents, sur de vastes tènements :

« Au Nord de la plate-forme aéroportuaire, de part et d'autre de l'A432 sur les communes de Pusignan, Janneyrias et Villette d'Anthon, est identifié un site stratégique existant, à conforter. Dans ce secteur, les documents d'urbanisme pourront ouvrir à l'urbanisation de nouveaux terrains, actuellement à usage agricole ou naturel, sur une emprise de l'ordre de 40 hectares, en respect des conditions suivantes :

- définition d'un plan de composition d'ensemble, par une maîtrise d'ouvrage supra-communale en association avec les Scot, selon l'objectif d'une montée en gamme du site existant et d'une cohérence des développements projetés avec les activités en place ;
- affectation au sein des documents d'urbanisme de la vocation économique du site, privilégiant l'accueil d'activités industrielles ou logistiques ;
- intégration au sein des documents d'urbanisme des limites d'extension d'urbanisation, telles que cartographiées ;
- prise en compte des enjeux agricoles, écologiques, de la ressource en eau, paysagers et de cadre de vie. »

Les grands sites économiques autour de l'aéroport Lyon Saint Exupéry
(Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise)



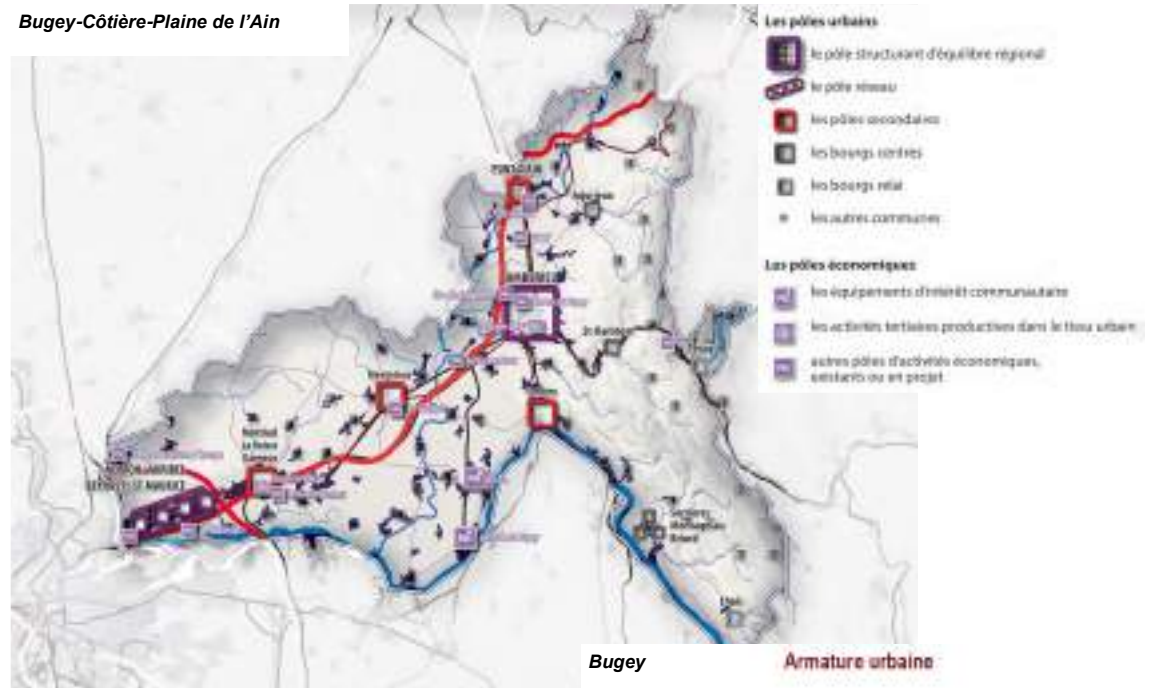
Source : DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise

Les orientations des Scot voisins en matière de développement économique

Agglomération lyonnaise



Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain



Bugey

Armature urbaine

Nord-Isère



Répartition de l'emploi salarié privé dans les secteurs du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné (2017)



Source : Acooss-Urssaf

2. L'emploi et les entreprises

Fin 2017, le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné compte 15 058 emplois salariés privés¹. 40% de ces emplois sont localisés dans la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné, 60% dans la Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné. Le territoire de l'Isle Crémieu accueille 20% des emplois de la Boucle du Rhône en Dauphiné, celui des Balmes dauphinoises 6% et le territoire du Pays des Couleurs 34%. En dehors de cette répartition par grand secteur géographique, l'emploi est concentré dans quelques polarités économiques.

2.1 Un tiers des communes accueille 90% des emplois

Sur les 54 communes que compte le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, une vingtaine sont particulièrement dotées en emplois (un peu moins d'un tiers des communes) et accueillent trois quarts des emplois salariés privés du territoire :

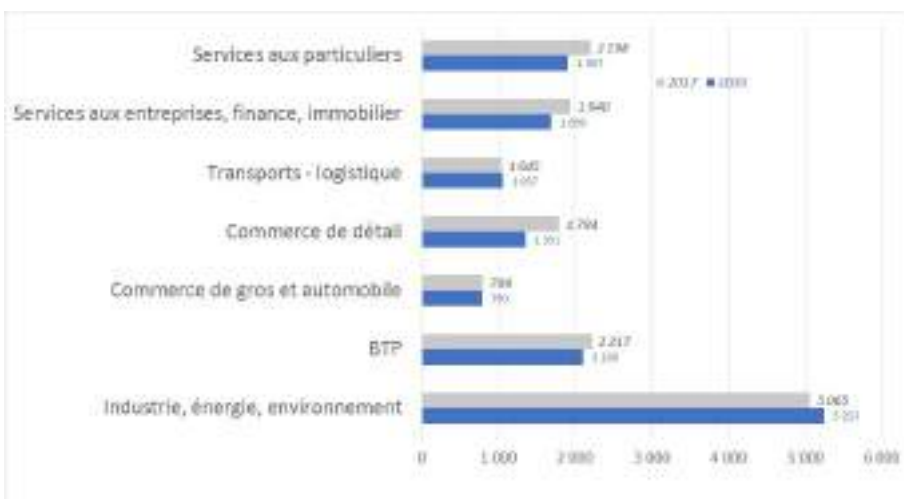
- à l'ouest du territoire, les communes de Charvieu-Chavagneux, Pont-de-Chéruy, Villette d'Anthon et Chavanoz accueillent 27% des emplois du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné ;
- au centre et au sud, les communes de Tignieu-Jamezieu, Crémieu, Frontonas, la Balme-les-Grottes et Saint-Chef accueillent 25% des emplois de la Boucle du Rhône en Dauphiné ;
- à l'est, Morestel, Les Avenières Veyrins-Thuellin et Montalieu-Vercieu accueillent 22% des emplois de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

2.2 L'industrie, un secteur d'activité encore très présent

La répartition sectorielle de l'emploi salarié privé de la Boucle du Rhône en Dauphiné met en évidence une forte présence des emplois dans l'industrie, le BTP et les activités du commerce de détail et une sous-représentation des activités de services.

L'économie locale reste très marquée par l'industrie. Plus du tiers des emplois salariés privés du territoire (34%) sont des emplois industriels, contre une moyenne de 20% dans l'ensemble de l'inter-Scot. La part de l'emploi industriel dans l'ensemble des emplois du territoire était encore plus élevée en 2009 (37% dans la Boucle du Rhône en Dauphiné, 22% dans l'inter-Scot).

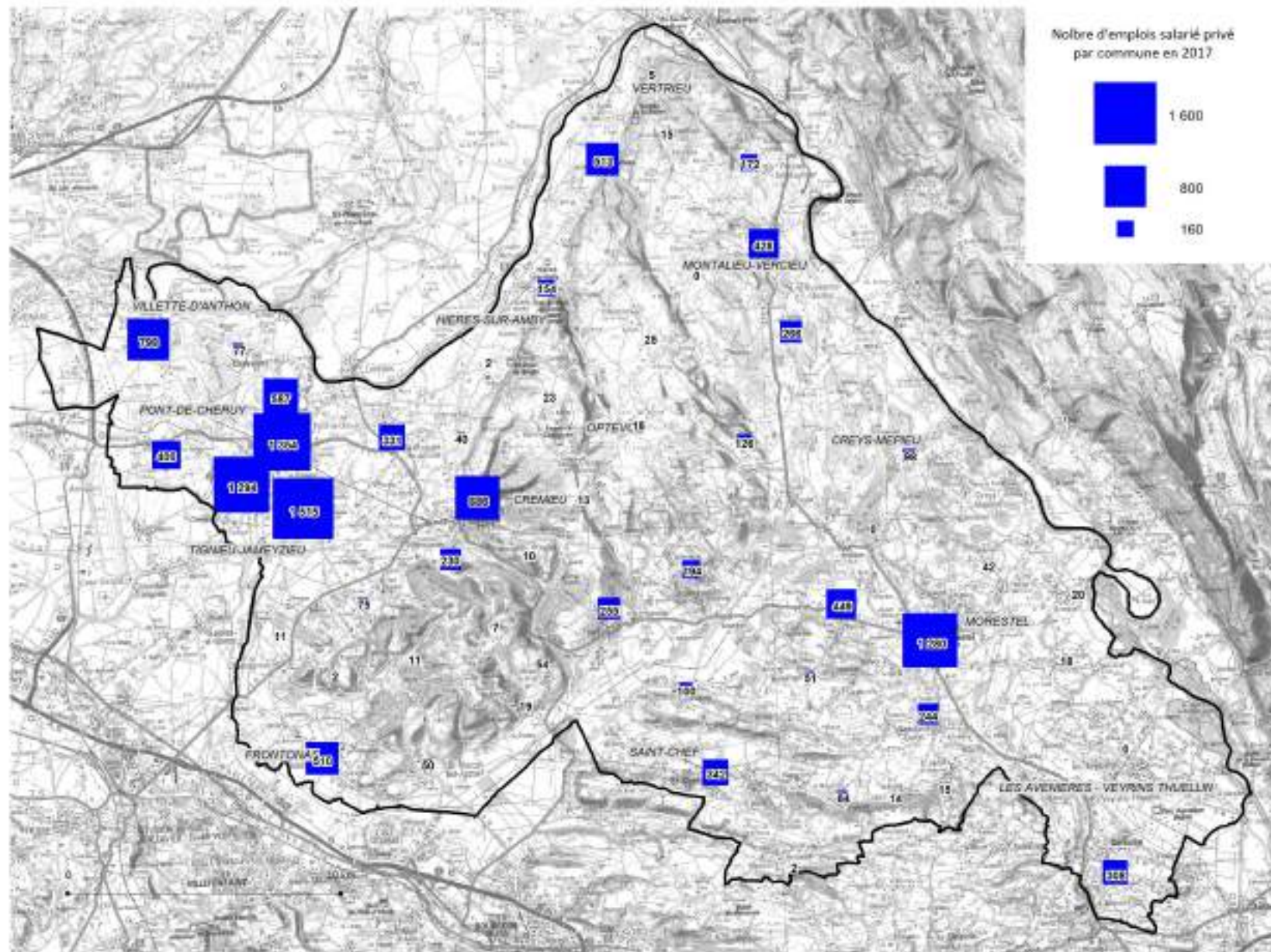
Répartition de l'emploi salarié privé par secteur d'activités en 2017



Source : Acooss-Urssaf

¹ Ce chiffre est issu de la base de données Acooss-Urssaf. Il concerne uniquement l'emploi salarié privé. Bien que partielle cette base de données permet de connaître l'évolution de l'emploi dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné sur une période récente, ce qui est impossible avec d'autres sources d'information.

L'emploi salarié privé en 2017, dans chacune des communes de la Boucle du Rhône en Dauphiné



Source : Acoiss-Urssaf



L'emploi salarié privé en 2017,
dans chacune des communes de la Boucle
du Rhône en Dauphiné

Commune	Communautés de communes	Emploi salarié privé en 2009	Emploi salarié privé en 2017	Evolution 2009-2017 (en valeur absolue)	Evolution 2009-2017 (en valeur relative)	Part de chaque commune en 2017
Charette	Pays des Couleurs	6		-6	-100%	0,000%
Montcarra	Balmes Dauphinoises	3	2	-1	-33%	0,013%
Panossas	Isle Crémieu	31	2	-29	-94%	0,013%
Vernas	Isle Crémieu	3	2	-1	-33%	0,013%
Vertrieu	Isle Crémieu	10	5	-5	-50%	0,033%
Moras	Isle Crémieu	10	7	-3	-30%	0,046%
Dizimieu	Isle Crémieu	8	10	+2	+25%	0,066%
Chamagnieu	Isle Crémieu	26	11	-15	-58%	0,073%
Veyssillieu	Isle Crémieu	13	11	-2	-15%	0,073%
Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu	Isle Crémieu	9	13	+4	+44%	0,086%
Vasselín	Pays des Couleurs	52	14	-38	-73%	0,093%
Parmilieu	Pays des Couleurs	16	15	-1	-6%	0,100%
Saint-Sorlin-de-Morestel	Pays des Couleurs	20	15	-5	-25%	0,100%
Optevoz	Isle Crémieu	19	16	-3	-16%	0,106%
Le Bouchage	Pays des Couleurs	16	18	+2	+13%	0,120%
Vénérieu	Balmes Dauphinoises	17	19	+2	+12%	0,126%
Brangues	Pays des Couleurs	6	20	+14	+233%	0,133%
Annoisin-Chatelans	Isle Crémieu	2	23	+21	+1 050%	0,153%
Saint-Baudille-de-la-Tour	Isle Crémieu	18	25	+7	+39%	0,166%
Leyrieu	Isle Crémieu	38	40	+2	+5%	0,266%
Saint-Victor-de-Morestel	Pays des Couleurs	50	42	-8	-16%	0,279%
Saint-Marcel-Bel-Accueil	Balmes dauphinoises	35	50	+15	+43%	0,332%
Sermérieu	Pays des Couleurs	42	51	+9	+21%	0,339%
Saint-Hilaire-de-Brens	Balmes Dauphinoises	43	54	+11	+26%	0,359%
Vignieu	Balmes Dauphinoises	31	64	+33	+106%	0,425%
Chozeau	Isle Crémieu	66	75	+9	+14%	0,498%
Anthon	Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	90	77	-13	-14%	0,511%
Creys-Mépieu	Pays des Couleurs	123	98	-25	-20%	0,651%
Salagnon	Balmes Dauphinoises	124	100	-24	-19%	0,664%
Courtenay	Pays des Couleurs	85	126	+41	+48%	0,837%
Hières-sur-Amby	Isle Crémieu	168	154	-14	-8%	1,023%
Porcieu-Amblagnieu	Pays des Couleurs	179	172	-7	-4%	1,142%
Soleymieu	Isle Crémieu	168	194	+26	+15%	1,288%
Villemoirieu	Isle Crémieu	180	230	+50	+28%	1,527%
Vézéronce-Curtin	Pays des Couleurs	198	244	+46	+23%	1,620%
Trept	Balmes dauphinoises	247	255	+8	+3%	1,693%
Bouvesse-Quirieu	Pays des Couleurs	231	266	+35	+15%	1,767%
Corbelin	Pays des Couleurs	300	308	+8	+3%	2,045%
Saint-Romain-de-Jalionas	Isle Crémieu	292	331	+39	+13%	2,198%
Saint-Chef	Balmes dauphinoises	261	342	+81	+31%	2,271%
Janneyrias	Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	220	400	+180	+82%	2,656%
Montalieu-Vercieu	Pays des Couleurs	433	428	-5	-1%	2,842%
Arandon-Passins	Pays des Couleurs	449	449	0	0%	2,982%
Frontonas	Isle Crémieu	261	510	+249	+95%	3,387%
La Balme-les-Grottes	Isle Crémieu	425	513	+88	+21%	3,407%
Chavanoz	Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	617	587	-30	-5%	3,898%
Villette-d'Anthon	Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	733	798	+65	+9%	5,300%
Crémieu	Isle Crémieu	983	886	-97	-10%	5,884%
Morestel	Pays des Couleurs	1 418	1 280	-138	-10%	8,500%
Charvieu-Chavagneux	Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	1 476	1 294	-182	-12%	8,593%
Pont-de-Chéryu	Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	1 381	1 354	-27	-2%	8,992%
Tignieu-Jamezieu	Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	939	1 515	+576	+61%	10,061%
Les Avenières Veyrins-Thuellin	Pays des Couleurs	1 583	1 543	-40	-3%	10,247%
Total Boucle du Rhône en Dauphiné		14 154	15 058	+904	+6%	100,0%

Source : Acoiss-Urssaf

L'industrie locale s'appuie sur plus de 320 établissements composés de petites, moyennes et grandes entreprises. Ces entreprises opèrent dans des domaines très variés. L'industrie dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné se caractérise néanmoins par une très forte présence de certaines activités comme :

- la métallurgie et la plasturgie qui emploient, proportionnellement, 2,7 fois plus des salariés privés dans le territoire que dans l'ensemble de l'inter-Scot ;
- l'industrie textile (textile technique) et d'habillement qui emploie, proportionnellement, 3 fois plus de salariés privés que dans l'ensemble de l'inter-Scot ;
- l'industrie chimique dont la part dans l'emploi total est 2,5 fois plus élevée que dans l'ensemble de l'inter-Scot ;
- l'industrie extractive qui avec 110 emplois compte, proportionnellement, presque 10 fois plus de salariés privés que dans l'ensemble de l'inter-Scot.

Avec des parts respectives dans l'emploi salarié privé total de 14% et de 11%, les secteurs du BTP et du commerce sont également plus représentés dans la Boucle du Rhône en Dauphiné que dans l'ensemble de l'inter-Scot (8% pour chacun des secteurs).

A l'inverse, les emplois de service sont sous-représentés dans le territoire. Cette sous-représentation est fortement liée à celle enregistrée dans les activités de services dédiés aux entreprises qui emploient deux fois moins de salariés privés dans le territoire (13% des emplois de la Boucle du Rhône en Dauphiné) que dans l'ensemble du périmètre de l'inter-Scot (28%). Les services aux particuliers sont également peu représentés. Leur part dans l'emploi total est de 15% dans la Boucle du Rhône en Dauphiné, soit 6 points de moins que dans l'inter-Scot (21%).

2.3 Au sein du territoire de la Boucle du Rhône, des profils économiques différents

À l'ouest du territoire, la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné se caractérise par une très forte présence de l'industrie (29% des emplois salariés privés) et du BTP (17% des emplois) et par une sous-représentation des emplois dans le commerce et dans le transport-logistique. Le territoire de l'Isle Crémieu se distingue par une surreprésentation des emplois dans l'industrie (40% des emplois privés du territoire) ainsi que dans le domaine du transport-logistique (12%) mais une présence moins affirmée de l'emploi dans les activités de services aux entreprises. Au sud, dans les Balmes dauphinoises, le BTP et les services aux particuliers sont fortement représentés. Les services aux entreprises sont, eux, très peu présents. À l'est du territoire, le Pays des Couleurs est dans une situation intermédiaire. La répartition de l'emploi par secteur d'activités y est très proche de celle de l'ensemble de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

L'emploi industriel du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné : indice de spécificité

	Effectifs salariés privés au 31 décembre 2014	Part dans l'emploi industriel	Indice de spécificité
Métallurgie et fabrication de produits métalliques (à l'exception des machines et des équipements)	1 085	23%	2,7
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	636	14%	2,7
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	529	11%	3,0
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, fabrication de machines	542	12%	1,2
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	456	10%	1,5
Industrie chimique et pharmaceutique	489	10%	2,4
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	375	8%	1,1
Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements	296	6%	1,0
Fabrication de matériels de transport	165	4%	0,7
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	114	2%	0,8
Total industrie	4 687	100%	1,7

Source : Acooss-Urssaf

L'indice de spécificité

L'indice de spécificité mesure la surreprésentation ou la sous-représentation des emplois dans un secteur d'activités d'un territoire donné (ici la Boucle du Rhône en Dauphiné) comparativement à un territoire de référence (ici l'ensemble de l'inter-Scot).

C'est le rapport entre la part des emplois d'un secteur d'activités dans le total des emplois du territoire de la Boucle du Rhône et cette part dans l'ensemble du périmètre de l'inter-Scot.

Un indice de spécificité supérieur à 1 signifie une surreprésentation du secteur en question et, inversement, une sous-représentation si cet indice est inférieur à 1.

Clef de lecture : le territoire de la Boucle du Rhône compte proportionnellement près de trois fois plus (2,9) d'emplois privés dans la « métallurgie » que l'ensemble de l'inter-Scot.

Evolution de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2014 dans chacune des Communautés de communes de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Secteur d'activité	Balcons du Dauphiné											
	Lyon Saint Exupéry en Dauphiné		Isle Crémieu		Balmes dauphinoises		Pays des Couleurs		Boucle du Rhône en Dauphiné		Inter-Scot	
	Evolution en effectifs	Evolution en %	Evolution en effectifs	Evolution en %	Evolution en effectifs	Evolution en %	Evolution en effectifs	Evolution en %	Evolution en effectifs	Evolution en %	Evolution en effectifs	Evolution en %
Industrie, énergie, environnement	-319	-16%	+94	+9%	+37	+19%	-293	-14%	-481	-9%	-9 554	-4,4%
BTP	+95	+14%	-109	-23%	+19	+7%	+59	+9%	+64	+3%	-2 613	-3,2%
Commerce de gros et automobile	+40	+24%	+201	+78%	-6	-10%	-54	-19%	+181	+24%	+651	+1%
Commerce de détail	+6	+3%	+275	+51%	+1	+6%	+30	+5%	+312	+23%	+2 612	+3%
Transports/logistique	+70	+58%	+52	+14%	-43	-53%	-48	-11%	+31	+3%	+1 128	+1%
Services aux entreprises, finance, immobilier	-27	-4%	+3	+1%	+1	+2%	+148	+25%	+125	+7%	+24 517	+9%
Services aux personnes	+113	+20%	+91	+17%	+19	+10%	+11	+2%	+234	+12%	+18 496	+10%
Emploi total	-22	-0,5%	+607	+17%	+28	+3%	-147	-3%	+466	+3,3%	+35 286	+3,6%

Evolution de l'emploi salarié privé (en effectifs) entre 2009 et 2014 par secteur d'activités dans les communes les mieux dotées en emplois

Commune	Les Avenières-Veyrins-Thuelin	Chavignieu-Chavagnieux	Morestel	Pont-de-Chéry	Tignieu-Jamezieu	Crémieu	Villette-d'Arthon	Chavanoz	Frontonas	La Balme-les-Grotes	Montalieu-Vercheu	Passins (Arandon-Passins)	Saint-Chef	Jameyras	Corbelin	Saint-Romain-de-Jallonnas	Trept	Villemoignon	Bouvesse-Quireu	Vézérone-Curtin
Industrie, énergie, environnement	-162	-218	-13	-17	+11	-41	-20	-108	+82	+38	+1	+6	+8	+53	-28	+6	+25	+22	-15	-6
BTP	-50	+36	+60	+2	-73	+12	0	+1	-15	-4	-3	-1	+19	+61	-3	-17	-2	-6	+9	+11
Commerce de gros et automobile	-36	-1	-50	-7	+16	-19	+15	+7	+198	0	-2	+1	-4	+27	+14	0	+2	+10	+3	0
Commerce de détail	10	-2	-19	0	+310	-32	+4	+5	4	-1	+13	+13	+2	-2	+21	+2	-1	-3	0	-5
Transport/logistique	-30	+5	-38	17	+29	-37	+39	+10	-7	-6	-2	-17	-12	+4	+4	+11	-37	+30	+7	+3
Services aux entreprises, finance, immobilier	148	+66	-7	-113	-25	-8	0	+16	+11	+47	-1	+2	10	-2	-5	+1	-2	-9	+1	+3
Services aux particuliers	-17	-4	-7	+69	+66	+2	+24	-7	+2	+12	-7	+36	+9	+33	-6	-4	+13	+20	0	+6
Total	-137	-118	-74	-49	+334	-123	+62	-76	+275	+86	-1	+40	32	+174	-3	-1	-2	+64	+5	+12
Nombre d'emplois salariés privés en 2014	1 420	1 365	1 358	1 338	1 296	827	766	540	538	510	448	387	344	342	298	281	250	248	239	209

Source : Acoiss-Urssaf

3. Des évolutions récentes qui donnent à voir un tissu économique fragilisé par la crise

Entre 2009 et 2014, le secteur privé a gagné plus de 466 emplois dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, soit +3,3% sur cinq ans. Cette hausse est proche de celle enregistrée sur la période dans l'ensemble du périmètre de l'inter-Scot (+3,6%).

3.1 L'Ouest et l'Est perdent des emplois, le Centre en gagne

Au sein du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, la dynamique de l'emploi diffère selon les secteurs. Elle est plutôt défavorable dans les territoires de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et du Pays des Couleurs alors qu'elle est positive au centre, dans les territoires de l'Isle Crémieu et des Balmes dauphinoises.

Le territoire du Pays des Couleurs a subi des pertes significatives de ses effectifs salariés entre 2009 et 2014, avec la disparition de 147 emplois salariés privés (-3%). La chute des emplois dans ce territoire s'est opérée pour l'essentiel aux Avenières Veyrins-Thuellin (-137), dans l'industrie, le BTP, le transport et le commerce de gros.

Après une période difficile au milieu des années 2000, le territoire de la Lyon Saint Exupéry en Dauphiné voit la diminution du nombre d'emplois se réduire. Entre 2009 et 2014, 22 emplois ont disparu. Les communes de Pont-de-Chérucy (-49 emplois), de Charvieu-Chavagneux (-118 emplois) et de Chavanoz (-76 emplois) ont été les plus touchées (voir tableau page précédente). A Pont-de-Chérucy, la chute de l'emploi est fortement liée à la chute des activités dans les services aux entreprises. Le secteur industriel est celui qui a été le plus touché à Charvieu-Chavagneux et à Chavanoz.

Le territoire de l'Isle Crémieu a, lui, gagné 607 emplois supplémentaires, soit une hausse de 17% sur la période. Ces gains sont liés à ceux enregistrés à Frontonas (+275 emplois) grâce au commerce de gros et au secteur automobile et, surtout, à Tignieu-Jamezieu (+334 emplois) grâce au commerce de détail. L'ouverture du centre commercial « Place du Dauphiné », inauguré en mai 2010, explique la majeure partie de cette hausse.

Le territoire des Balmes dauphinoises gagne lui aussi des emplois ; 28 entre 2009 et 2014, essentiellement dans l'industrie, le BTP et les services aux personnes.

Les établissements privés de plus de 50 salariés en janvier 2018

Nom de l'entreprise	Activité	Tranche d'effectif salarié	Lieu
BIOMERIEUX SA	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	400-499	LA BALME LES GROTTES
HEXCEL REINFORCEMENTS	Tissage	300-399	LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
SARL COMI SERVICE	Travaux de montage de structures métalliques	300-399	CHARVIEU CHAVAGNEUX
TIGNIEUDIS	Hypermarchés	200-299	TIGNIEU JAMEYZIEU
ETABLISSEMENTS GINDRE DUCHAVANY	Métallurgie du cuivre	200-299	PONT DE CHERUY
CTRE HOSP INTERCOMMUNAL DE MORESTEL	Activités hospitalières	200-299	MORESTEL
MERMET	Tissage	100-199	LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
RACCORDS ET PLASTIQUES NICOLL	Fabrication d'éléments matières plastiques pour la construction	100-199	FRONTONAS
LYC GEN ET TECHNOLOGIQUE LA PLEIADE	Enseignement secondaire général	100-199	PONT DE CHERUY
GINDRE COMPOSANTS	Découpage, emboutissage	100-199	CHAVANOZ
MAISON FRANCOIS CHOLAT	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	100-199	MORESTEL
CTRE HOSP INTERCOMMUNAL DE MORESTEL	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	100-199	MORESTEL
PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	100-199	CHARVIEU CHAVAGNEUX
COMMUNE DE CHARVIEU CHAVAGNEUX	Administration publique générale	100-199	CHARVIEU CHAVAGNEUX
COMMUNE DE PONT DE CHERUY	Administration publique générale	100-199	PONT DE CHERUY
COMMUNE DE TIGNIEU JAMEYZIEU	Administration publique générale	100-199	TIGNIEU JAMEYZIEU
NUVIA PROTECTION	Travaux d'isolation	100-199	MORESTEL
AFTRAL	Formation continue d'adultes	100-199	VILLETTE D'ANTHON
CARS BERTHELET	Autres transports routiers de voyageurs	100-199	CREMIEU
TRAVAUX ROUTIERS PL FAVIER	Construction de routes et autoroutes	100-199	MORESTEL
LOGIPLAST	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	100-199	CHARVIEU CHAVAGNEUX
BENOIT	Transformation et conservation de fruits	50-99	CHARVIEU CHAVAGNEUX
FSP - ONE	Métallurgie du cuivre	50-99	PONT DE CHERUY
SOMEPI INDUSTRIE	Mécanique industrielle	50-99	MORESTEL
ADELI	Nettoyage courant des bâtiments	50-99	LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
AGILITY PROPRETE ET SERVICES	Autres activités nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	50-99	CHARVIEU CHAVAGNEUX
PETERCEM	Fabrication de matériel d'installation électrique	50-99	FRONTONAS
ELECTRICITE DE FRANCE	Distribution d'électricité	50-99	MORESTEL
COLLEGE LE GRAND CHAMP	Enseignement secondaire général	50-99	PONT DE CHERUY
LYCEE CAMILLE COROT	Enseignement secondaire général	50-99	MORESTEL
COMMUNE DE MORESTEL	Administration publique générale	50-99	MORESTEL
TEXTILES DE BELMONT	Préparation de fibres textiles et filature	50-99	CHAVANOZ
ERE PLASTIQUE	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	50-99	CREMIEU
ERARD INDUSTRIE	Fabrication autres meubles & industries connexes de l'ameublement	50-99	CHAVANOZ
MUTU FR ISERE SCE SOINS ACCOMP MUTUAL	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	50-99	CHARVIEU CHAVAGNEUX
MAISON DE RETRAITE DE CREMIEU	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	50-99	CREMIEU
MAISON RETRAITE PUBLIQUE INTERCOMMUNAL	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	50-99	SAINT CHEF
EHPAD CHATEAU DE LA SERRA	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	50-99	VILLETTE D'ANTHON
CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON	Action sociale sans hébergement n.c.a.	50-99	SAINT CHEF
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Action sociale sans hébergement n.c.a.	50-99	CHARVIEU CHAVAGNEUX
VICAT	Fabrication de ciment	50-99	BOUVESSE QUIRIEU
PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	50-99	PONT DE CHERUY
COLLEGE ARC EN CIERS	Enseignement secondaire général	50-99	LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
COLLEGE LES PIERRES PLANTEES	Enseignement secondaire général	50-99	MONTALIEU VERCIEU
COLLEGE FRANCOIS AUGUSTE RAVIER	Enseignement secondaire général	50-99	MORESTEL
LYCEE PROFESSIONNEL L'ODYSSEE	Enseignement secondaire technique ou professionnel	50-99	PONT DE CHERUY
COLLEGE LAMARTINE	Enseignement secondaire général	50-99	CREMIEU
COLLEGE PHILIPPE COUSTEAU	Enseignement secondaire général	50-99	TIGNIEU JAMEYZIEU
COLLEGE SAINT CHEF	Enseignement secondaire général	50-99	SAINT CHEF
COM DE LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN	Administration publique générale	50-99	LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
COMMUNE DE SAINT CHEF	Administration publique générale	50-99	SAINT CHEF
COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE JALIONAS	Administration publique générale	50-99	SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Nom de l'entreprise	Activité	Tranche d'effectif salarié	Lieu
COMMUNE DE VILLETTE D ANTHON	Administration publique générale	50-99	VILLETTE D'ANTHON
SYNDICAT MIXTE SICTOM REGION DE MOREST	Collecte des déchets non dangereux	50-99	ARANDON-PASSINS
LES CORALIES	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	50-99	CHOZEAU
SA J CARREL	Transformation et conservation de la viande de boucherie	50-99	HIERES SUR AMBY
SOCIETE D'EXPLOITATION PROVENCIA	Supermarchés	50-99	CREMIEU
APPLIC DAUPHINOISE MANIPUL VIBRATION	Fabrication d'autres machines spécialisées	50-99	CREMIEU
DAUPHIBLANC RHONE-ALPES	Blanchisserie-teinturerie de détail	50-99	SOLEYMIEU
ASSOCIATION AIDE MENAGERE MILIEU RURAL	Aide à domicile	50-99	MORESTEL
IMPRIMERIE COURAND ET ASSOCIES	Autre imprimerie (labeur)	50-99	TIGNIEU JAMEYZIEU
VACO	Hypermarchés	50-99	ARANDON-PASSINS
COMMUNE DE CHAVANOZ	Administration publique générale	50-99	CHAVANOZ
RENOLUX-FRANCE-INDUSTRIE	Fabrication autres meubles & industries connexes de l'ameublement	50-99	CHARVIEU CHAVAGNEUX
SIGMA COMPOSITE	Fabrication de matériel de levage et de manutention	50-99	LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
CSF	Supermarchés	50-99	PONT DE CHERUY
CSF	Supermarchés	50-99	MONTALIEU VERCIEU
MACHINES DE TRIAGE ET BROYAGE	Démantèlement d'épaves	50-99	TREPT
PERRIOL TP	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	50-99	SALAGNON
COMETE INDUSTRIE LEVAGE MANUTENTION	Fabrication de matériel de levage et de manutention	50-99	ANTHON

Source : Insee, Sirène

3.2 L'industrie de la Boucle du Rhône en Dauphiné : près de 500 salariés privés en moins en cinq ans

L'emploi industriel a été le plus affecté par la crise ces dernières années. Entre 2009 et 2014, l'industrie a perdu 484 emplois, soit une baisse de 9% sur la période. Cette diminution est deux fois plus importante que celle enregistrée dans l'ensemble du territoire de l'inter-Scot (-4,5%).

La baisse de l'emploi industriel est due aux pertes enregistrées dans les territoires du Pays des Couleurs (-293) et de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (-319). Par ailleurs, cette baisse a concerné la plupart des domaines d'activités, mais particulièrement celui de l'industrie textile. Dans les territoires de l'Isle Crémieu et des Balmes dauphinoises, l'emploi industriel a au contraire progressé.

3.3 L'emploi salarié privé progresse dans le commerce, le transport-logistique et dans les services aux personnes

Les très fortes baisses enregistrées dans l'industrie ou dans les services aux entreprises ont été en partie compensées par des progressions dans le commerce, le transport-logistique et les services aux personnes.

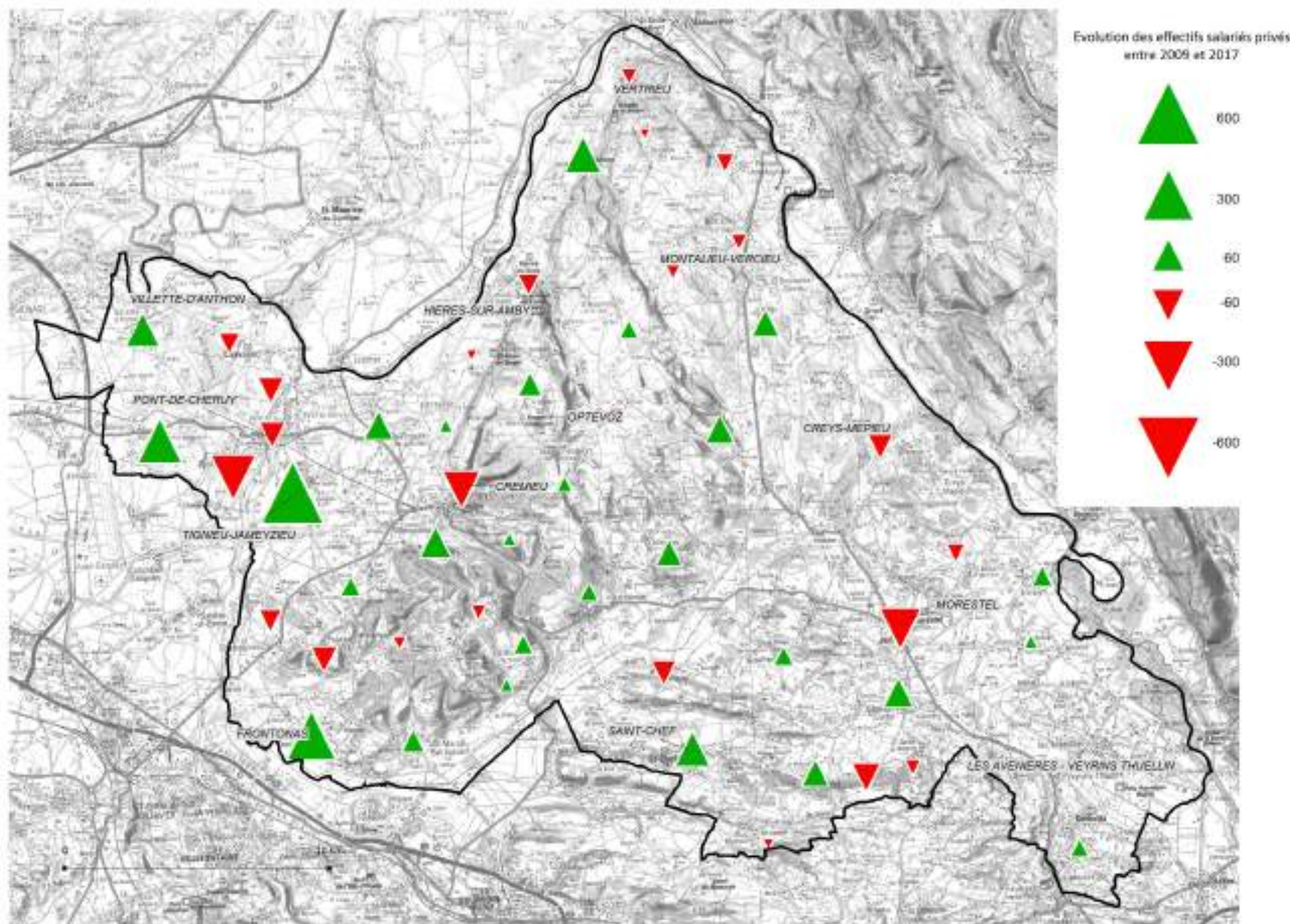
Entre 2007 et 2012, le commerce de détail dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné a ainsi vu ses effectifs salariés progresser de presque un quart (contre une augmentation de +3% dans l'inter-Scot), soit 312 emplois supplémentaires. Cette hausse est quasi exclusivement liée à celle enregistrée dans le secteur de l'Isle Crémieu (+275 emplois). Le nouveau centre commercial de Tignieu-Jameyzieu « Place du Dauphiné », inauguré en mai 2010, est la principale raison de cette croissance très importante.

Evolution de l'emploi salarié privé industriel dans le territoire la Boucle du Rhône en Dauphiné entre 2009 et 2014

	Evolution en effectifs	Evolution en %
Métallurgie et fabrication de produits métalliques (à l'exception des machines et des équipements)	-69	-6%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	-122	-16%
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	-308	-37%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, fabrication de machines	-40	-7%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	-2	0
Industrie chimique et pharmaceutique	+70	16%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	+24	5%
Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements	-46	-14%
Fabrication de matériels de transport	+8	+5%
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	+6	+6%
Total industrie	-481	-9%

Source : Acoff-Urssaf

Evolution de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2017 dans la Boucle du Rhône en Dauphiné



Source : Acooss-Urssaf



Le commerce de gros et le secteur automobile ont également fortement progressé dans le territoire (+24%, soit 181 emplois supplémentaires). Cette progression s'est opérée à l'ouest au sein de la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et surtout dans l'Isle Crémieu. À l'est, dans le Pays des Couleurs, ce secteur d'activité a perdu 19% de ses effectifs.

Sur les 651 emplois salariés privés supplémentaires réalisés dans l'ensemble de l'inter-Scot, près de 30% ont été gagnés dans la Boucle du Rhône en Dauphiné. Cette progression s'est opérée principalement dans le secteur de l'Isle Crémieu.

Avec 125 salariés supplémentaires, soit une hausse de 7%, les services aux entreprises ont progressé à un rythme un peu moins élevé que celui de l'ensemble de l'inter-Scot (+9%). La hausse de ces activités a été portée par celle enregistrée dans le territoire du Pays des Couleurs.

A l'inverse, les services aux particuliers, avec 234 emplois supplémentaires (soit une hausse de 12% entre 2009 et 2014) ont progressé à un rythme un peu plus soutenu que dans l'inter-Scot (+10%). La hausse du nombre d'emplois dans les services aux particuliers a eu lieu pour l'essentiel dans l'Isle Crémieu et dans la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné.

Les activités du BTP ont légèrement progressé dans la Boucle du Rhône en Dauphiné. Elles ont perdu des emplois dans l'inter-Scot. Au sein du territoire, des pertes ont été enregistrées dans le territoire de l'Isle Crémieu. Les autres secteurs ont gagné des emplois.

Le transport-logistique a progressé de 3% dans la Boucle du Rhône en Dauphiné et de 1% dans l'inter-Scot. L'emploi dans ces activités a augmenté dans les territoires de l'Isle Crémieu et de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné. Les deux autres territoires ont enregistré des pertes.

Le centre commercial « Place du Dauphiné » à Tignieu-Jamezyieu a permis la création de nombreux emplois dans le territoire de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné



Source : Agence d'urbanisme

4. Sites d'activité économique et les politiques des Communautés de communes

L'activité économique des communes du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné ne peut s'appréhender qu'à travers la prise en compte d'une histoire industrielle ancienne (tréfileries de l'agglomération pontoise, carrières du plateau de Crémieu) et d'un contexte de développement plus récent lié à la croissance économique de l'agglomération nord-iséroise et de l'Est lyonnais. Elle dépend aussi fortement des sites économiques qui structurent le tissu industriel et artisanal du territoire.

[4.1 Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné]

Le territoire a été marqué par la présence des industries liées au tréfilage. Les villes s'étant constituées autour de ces pôles d'industries lourdes, la reconversion des bâtiments est délicate (accessibilité, moyens financiers). Des opérations de reconversion ont cependant eu lieu sur les anciens sites de Tréfilimétaux, à Pont-de-Chérucy. Cependant, ces sites demeurent limités pour l'accueil d'activités économiques. Les communes de la Communauté de communes Porte dauphinoise de Lyon Saint Exupéry ont souhaité développer d'autres zones. Certaines zones d'activités, plus récentes (PME-PMI, société de services, artisans), sont arrivées à terme, ou sont en voie de l'être : ZI de Montbertrand, ZA de Janneyrias, ZI de Villette d'Anthon.

La LYSED n'ayant pas institué la taxe professionnelle unique, ni systématisé le principe de taxe professionnelle de zone, la création de zones d'accueil est à la fois communale ou intercommunale. De ce fait, elles sont implantées de manière diffuse sur le territoire.

On peut énumérer comme principaux projets :

- la zone d'activités de la Garenne (25 ha), le long de la RD 517 à proximité des zones résidentielles du Piarday et de la Garenne, sur la commune de Charviat-Chavagneux ;
- deux zones d'activités à Janneyrias (25 ha au total) dont une est intercommunale (15 ha) ;
- en limite de la commune de Pusignan et en réciprocity de la zone du Mariage, la zone d'activités de Charvas (42 ha) a été réalisée à Villette d'Anthon.

Au regard de la proximité à la plateforme aéroportuaire Lyon Saint Exupéry, le développement de ce territoire fait l'objet de prescriptions particulières dans la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise.

[4.2 Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné]

Le territoire a connu une activité traditionnelle liée au travail de la pierre (carriers), sur l'ensemble du plateau de Crémieu et le long du Rhône. La richesse géologique du secteur a également permis l'exploitation cimentière (Vicat à Montalieu-Vercieu et les différentes carrières afférentes à son activité). C'est une spécificité économique forte pour Les Balcons du Dauphiné (voir chapitre suivant).

L'activité économique au sein de la Communauté de communes a également été marquée dans les trente dernières années par l'implantation du surgénérateur Superphénix à Creys-Mépieu (Malville). Mis en service en 1986, la construction de Superphénix a duré de 1975 à 1984. La décision d'arrêt de Superphénix a été prise en juin 1997. En conséquence, le secteur a été classé en zone de reconversion industrielle au niveau européen (Objectif 2) depuis cette date. Pendant toute cette période et, selon les estimations, pour les décennies à venir (évacuation des combustibles, neutralisation du sodium, mise en fût de la soude, démantèlement des installations...), l'activité générée par la centrale de Creys-Malville aura été, et restera, un aspect majeur de la vie économique locale (afflux de populations « EDF », entreprises du BTP locales, ressources financières des communes).

La Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné, et avant elle les trois intercommunalités qui lui ont précédé, mène une politique active d'accueil d'activités. Si les petites zones artisanales ont rencontré avec succès leur clientèle, notamment liée au BTP, les zones de plus grande envergure semblent ne pas avoir atteint leurs objectifs (diffusion de bâtiments commerciaux dans des sites initialement prévus pour l'industrie). Il apparaît, en outre, que les zones d'accueil d'activités situées à l'interface avec les territoires de Bourgoin-Jallieu et de La Tour-du-Pin, où la demande est importante et l'offre parfois inadaptee, se révèlent plus attractives (de Sermérieu aux Avenières).

La Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné a pour compétence obligatoire le développement économique. A ce titre, elle a pour objectif d'accompagner et de soutenir le développement économique des entreprises par les actions suivantes :

- aménagement, requalifications, commercialisation et gestion des zones d'activités communautaires afin de permettre aux entreprises de trouver des solutions foncières sur le territoire des Balcons du Dauphiné,
- accompagnement des entreprises dans leurs projets (recherche de foncier et de locaux, aide à la recherche de subventions, aide en matière de recherche d'énergie, aide en matière de recherche de recrutement...) et soutien aux artisans par le biais d'accompagnement dans leurs projets de développement,
- location de bureaux et d'ateliers aux entreprises,
- participation au déploiement de la fibre optique sur le territoire des Balcons du Dauphiné, dans le cadre du plan THD (Très haut débit) du Département de l'Isère,
- aide à la création/reprise d'entreprises avec la présence de la Communauté de communes au sein de la plateforme de financement Initiative Nord-Isère.

Pour mener à bien sa politique économique, la Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné s'appuie sur vingt et un sites d'activités communautaires. Voir carte ci-contre.

4.3 Offre foncière économique

Entre 2000 et 2015, plus de 232 hectares de surfaces dédiées aux activités économiques ont été produites dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné (source : Spot Thema). Ces surfaces s'ajoutent aux 607 hectares déjà existants en 2000 pour constituer une enveloppe globale de 839 hectares en 2015.

Les sites dédiés à l'activité économique constituent le socle industriel et artisanal du territoire. Et c'est autour de ces sites que s'ancre le développement économique futur du territoire. Il est donc nécessaire d'évaluer le stock d'espaces d'activités mobilisable au sein des sites économiques inscrits dans les documents d'urbanisme. Ainsi, l'analyse par croisement des photos aériennes du territoire (2015, source Géoportail) et des zonages économiques des documents d'urbanisme (UI et sites économiques d'urbanisation future déjà investis) montre la présence d'une offre foncière significative au sein des sites existants.

Cette offre théorique est d'environ 107 hectares et correspond à l'ensemble des terrains nus et des divisions parcellaires de tous les sites économiques du territoire. 50% de ce potentiel foncier se situent dans les sites de petite taille, dédiés à l'artisanat et à l'activité locale. Les 50% restants se situent dans des sites existants supérieurs à 10 hectares.

Cette offre foncière est éparse et hétérogène. Une partie correspond à des tènements de taille réduite (environ 0,5 hectare) résultant de divisions parcellaires possibles mais assez complexes à mettre en œuvre. L'autre partie, située en épaisseur de zone et/ou résultant de division parcellaire de plus grands tènements, correspond à des surfaces plus importantes et plus facilement mobilisables. Ce potentiel corrigé est d'environ 69 hectares.

A ce foncier libre mobilisable s'ajoute la transformation de friches économiques. Dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, quelques bâtiments en friche sont présents sur plusieurs communes. Ces bâtiments sont tous concernés par des problématiques de pollution, rendant difficile leur reconversion. En revanche, deux sites sont situés en continuité immédiate de centralité de commune (EZ Transfert à Crémieu et Tréfinétaux Phoenix à Charvieu-Chavagneux) et constituent des sites à enjeux pour du développement mixte (habitat/activités...).

Les vingt et une zones d'activités communautaires de la Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné



11 Parc d'activités du Pays des Coteaux (Vivodun-Passiras/Courtenay)
 12 ZA de Tézang (Boussieu-Curtin)
 13 ZA de la Escure (Culbelle)
 14 ZA de Lencin Est (Courtenay)
 15 ZA Les Tréfinétaux (Tréfinétaux)
 16 ZA Les Quatre Vies (Frontonas)
 17 ZA Les Pralins (Frontonas)
 18 zone artisanale ZA Les Petites Champagnes (Mérignas-sur-Isère)
 19 ZA du Vert (Les Avenières-Veyrius-Thuelin)
 20 ZA de Pierre Les Avenières-Veyrius-Thuelin
 21 ZA du Vert (Frontonas)

12 ZA de Montcel (dans PO et situant le Pôle Gallien)
 13 ZA de Rivecourt (Saint-Denis)
 14 ZA du Rondin - enclos (Saint-Cher)
 15 ZA Les Serpillères (Saint-Romain-de-Jéremas)
 16 ZA Les Serpillères (Saint-Romain-de-Jéremas)
 17 ZA de la Levée (Saint-Romain-Curtin)
 18 ZA de Charvieu (Mairensse-Garrie)
 19 ZA de Sarras (Saint-Fallentin)
 20 ZA de Sarras Nord (Mairensse)
 21 ZA de la Orche (Pontaux-Amblagnieu)

Source : Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné

5. Commerce

[5.1 Structuration de l'offre commerciale]

Le territoire du Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné regroupe 902 activités commerciales (commerces sédentaires grand public), 831 commerces traditionnels et 71 grandes et moyennes surfaces.

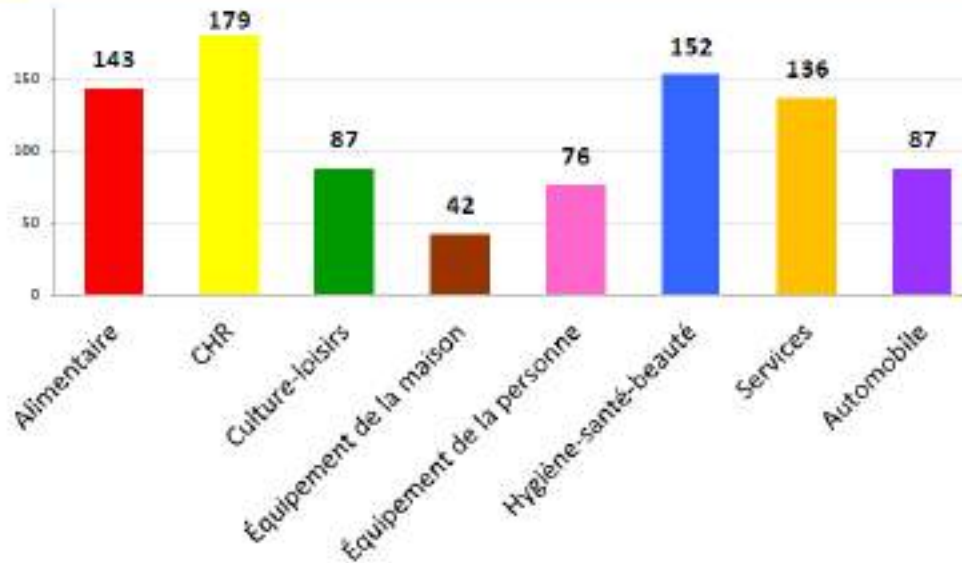
Les cafés-hôtels-restaurants constituent la principale filière commerciale locale, orientés vers le tourisme pour certains (La Balme-les-Grottes, Villette d'Anthon, Trept...), illustration du rôle central de pôle d'emploi joué par les principaux pôles urbains (Charvieu-Chavagneux...) et du rôle important que jouent ces commerces souvent les derniers dans des petits villages ruraux (9 villages, situés majoritairement au sud du territoire ou sur la façade est).

Avec 123 commerces traditionnels, l'offre alimentaire ne représente que 1,23 commerce alimentaire pour 1 000 habitants, un taux inférieur de 40% aux moyennes habituelles (2,1). 22 communes du territoire n'ont pas de commerce alimentaire, notamment la moitié des communes de l'ancienne Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné.

Le taux de diversité commerciale (part des commerces d'équipement de la personne et de la maison sur nombre total de commerces hors services et automobile) est de 17% sur l'ensemble du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, supérieur à Tignieu-Jamezieu (41%), Arandon-Passins (37%) ou à Morestel (26%).

Les services aux particuliers représentent près d'un commerce traditionnel sur six, un taux conforme aux moyennes observées sur des territoires comparables (15 à 20%), mais cependant le phénomène de tertiarisation des linéaires commerciaux s'observe ainsi de plus en plus sur le territoire, au détriment de son rayonnement « shopping », notamment à Pont de-Chéruy (37% des activités commerciales).

Répartition de l'offre commerciale du SYMBORD (y compris GMS)



Les Syndicats mixtes des Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné, de Nord-Isère et de Rives du Rhône élargi ont souhaité disposer d'outils permettant de décrire les comportements de consommation des ménages résidant sur la circonscription. A cet effet, une enquête de comportements d'achat auprès des ménages résidant sur ce périmètre a été effectuée au printemps 2013.

1 940 ménages ont été interrogés sur leurs comportements d'achat relatifs à 41 produits de consommation courante* : neuf produits alimentaires, trente produits non alimentaires et deux activités de services (produits pharmaceutiques et coiffure soins de beauté). Le rapport suivant s'attachera à analyser avant tout l'activité alimentaire et non alimentaire, pour permettre des comparaisons avec des territoires similaires et des comparaisons nationales. Cette partie rend compte des principaux résultats de cette enquête dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Les données issues de l'enquête comportements d'achat analysées par AID Observatoire ont été complétées (enquête auprès de toutes les communes du territoire) et retravaillées par le cabinet Cibles et stratégie afin de compléter le diagnostic commerce du Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

[5.2 Desserte commerciale standard]

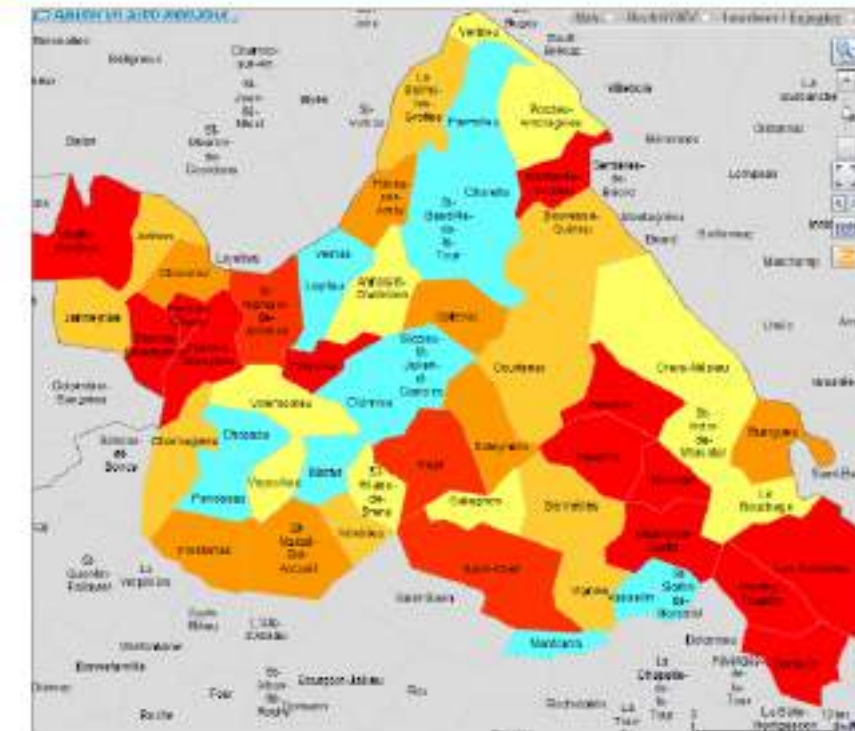
Quatorze communes du territoire du Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné bénéficient d'un tissu commercial de base complet, c'est-à-dire dotées d'au-moins une grande surface alimentaire ou des trois commerces de base (alimentation générale, boulangerie et boucherie). Hormis Chavanoz (4 486 hab.), Frontonas (2 023 hab.) et Villemoirieu (1 906 hab.), ce sont les communes recensant au moins 1 750 habitants. Ainsi, trois habitants du territoire sur cinq disposent d'une offre alimentaire de base complète sur leur commune.

Si aucune de ces quatorze communes au tissu de base complet n'est concernée, neuf des seize communes au tissu de base incomplet sont en position de fragilité avec la subsistance d'un unique commerce alimentaire. Ce sont des communes de 700 à 1 700 habitants.

Près de la moitié des communes du territoire (vingt-trois sur les cinquante-trois du territoire) ne dispose d'aucun commerce alimentaire. Ces communes recensent moins de 1 300 habitants hormis Villemoirieu (1 906 habitants), Porcieu-Amblagnieu (1 749 habitants) et Creys-Mépieu (1 571 habitants). Ces communes ne regroupent ainsi « que » 19% de la population locale, un taux qui grimpe à 30% sur l'ancienne Communauté de communes de l'Isle Crémieu.

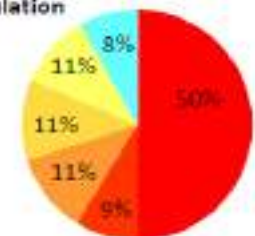
Sur les dix communes en tissu de base limité (c'est-à-dire aucun commerce alimentaire mais au moins un café-hôtel-restaurant), sept ne disposent plus que d'un unique CHR rendant cette offre très fragile.

Tissu commercial de base



- Complet avec une GSA (11 communes)
- Complet avec les 3 commerces de base (3 communes)
- Incomplet (7 communes)
- Incomplet fragile (9 communes)
- Limité (10 communes)
- Inexistant (13 communes)

Répartition de la population



5.3 Circuits alternatifs de distribution

Seule une commune du territoire sur quatre est desservie par des tournées alimentaires (27% ; épicerie, boulangerie, boucherie), avec une moyenne par commune de 1,1 commerçant effectuant ces tournées pour 1,3 jour de tournée au total. Ces tournées sont surtout effectuées dans des communes sans commerce alimentaire mais sur seulement 25% de ces communes.

Si le territoire est peu pourvu en tournées, il accueille de nombreux marchés : deux communes du territoire sur cinq proposent au moins un marché hebdomadaire (42%). La plupart de ces marchés sont cependant de petite taille (deux à cinq commerçants) et exclusivement alimentaires.

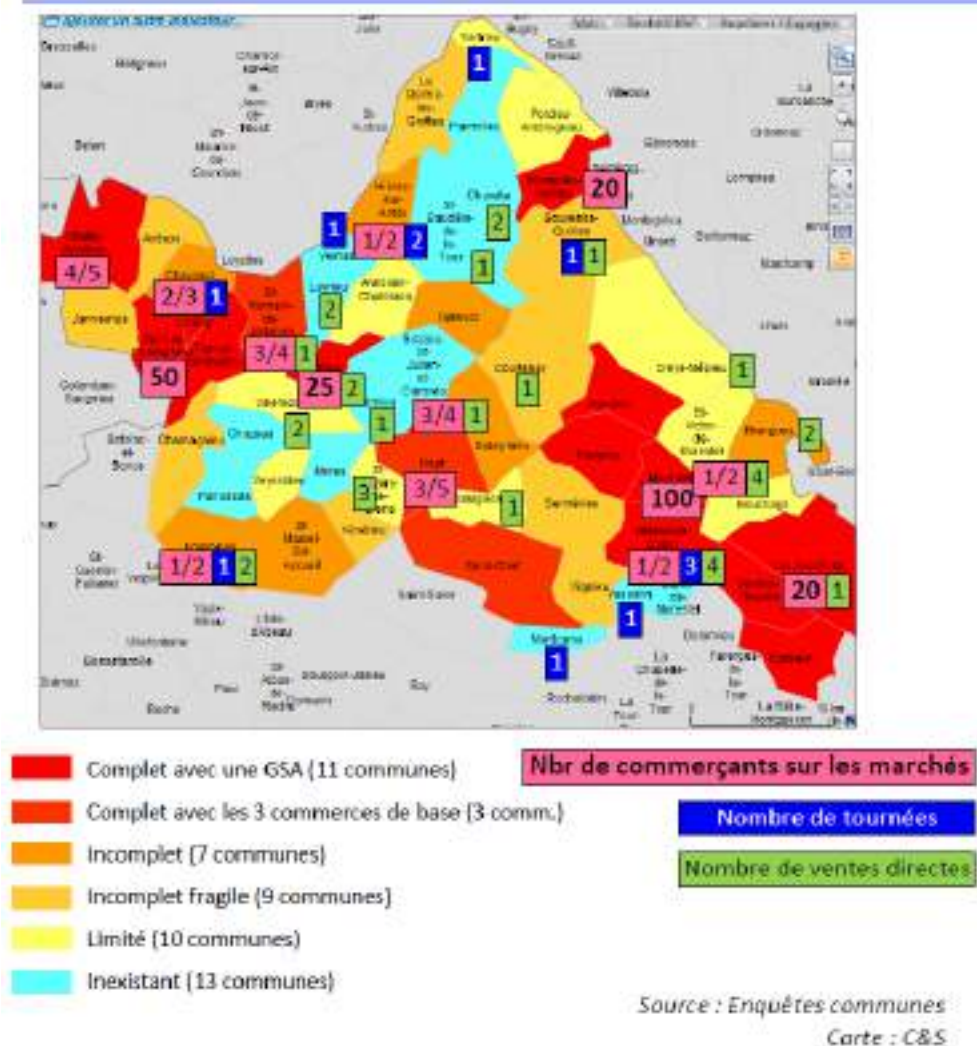
La plupart des communes classifiées comme polarité commerciale disposent d'une offre de marché, notamment Morestel (100 commerçants), Charvieu-Chavagneux (cinquante commerçants), Crémieu, Les Avenières-Veyrins-Thuellin et Montalieu-Vercieu (15/25 commerçants).

Les marchés ont plutôt une offre en baisse (un marché sur quatre) et observent peu de fluctuation saisonnière (seulement un marché sur deux). Convivialité, proximité et qualité de l'offre sont les principaux points forts mis en avant par les élus, à l'inverse d'une offre jugée parfois limitée et des prix qui sont les principaux points faibles cités. Globalement les élus trouvent l'offre plutôt insuffisante, en non alimentaire surtout.

L'ambiance d'achat reste l'un des points forts de ce type d'offre sur le territoire, ainsi tous les maires répondants jugent que l'ambiance d'achat sur leur(s) marché(s) est bonne, 27% très bonne, 73% plutôt.

Le nombre d'exploitants agricoles réalisant de la vente directe de produits alimentaires souligne la richesse du terroir sur le territoire : trente et un producteurs différents ont été recensés sur dix-huit communes (c'est-à-dire dans 55% des communes répondantes).

Circuits alternatifs de distribution : marchés, tournées, ventes directes



[5.4 Spatialisation de l'offre commerciale]

79% de l'offre commerciale du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné sont concentrés sur la Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné (soit 712 commerces actifs). A l'intérieur de cette vaste intercommunalité, l'offre se répartit équitablement entre les anciennes Communauté de communes du Pays des Couleurs (37%) et de l'Isle Crémieu (36%), alors que les Balmes dauphinoises sont peu développées (6% des commerces seulement) et fortement orientées vers une offre de proximité en alimentaire (10% de l'offre Boucle du Rhône en Dauphiné) et en CHR (9% du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné).

La Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné, territoire le plus proche de l'Agglomération lyonnaise, concentre 21% de l'offre de la Boucle du Rhône en Dauphiné, à l'instar de linéaires tertiariés observés dans d'autres villes (25% de l'offre locale, 35% des services du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné).

Huit communes du territoire regroupent à elles seules 72% de l'offre commerciale de la Boucle du Rhône en Dauphiné : Arandon-Passins, Crémieu, Les Avenières-Veyrins-Thuellin, Montalieu-Vercieu, Morestel, Pont-de-Chéruy, Tignieu-Jamezieu et Villette-d'Anthon concentrent au moins trente neuf commerces. C'est sur ces pôles que les commerces diversifiés d'équipement de la personne ou de la maison s'implantent (95% de l'offre existante sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné).

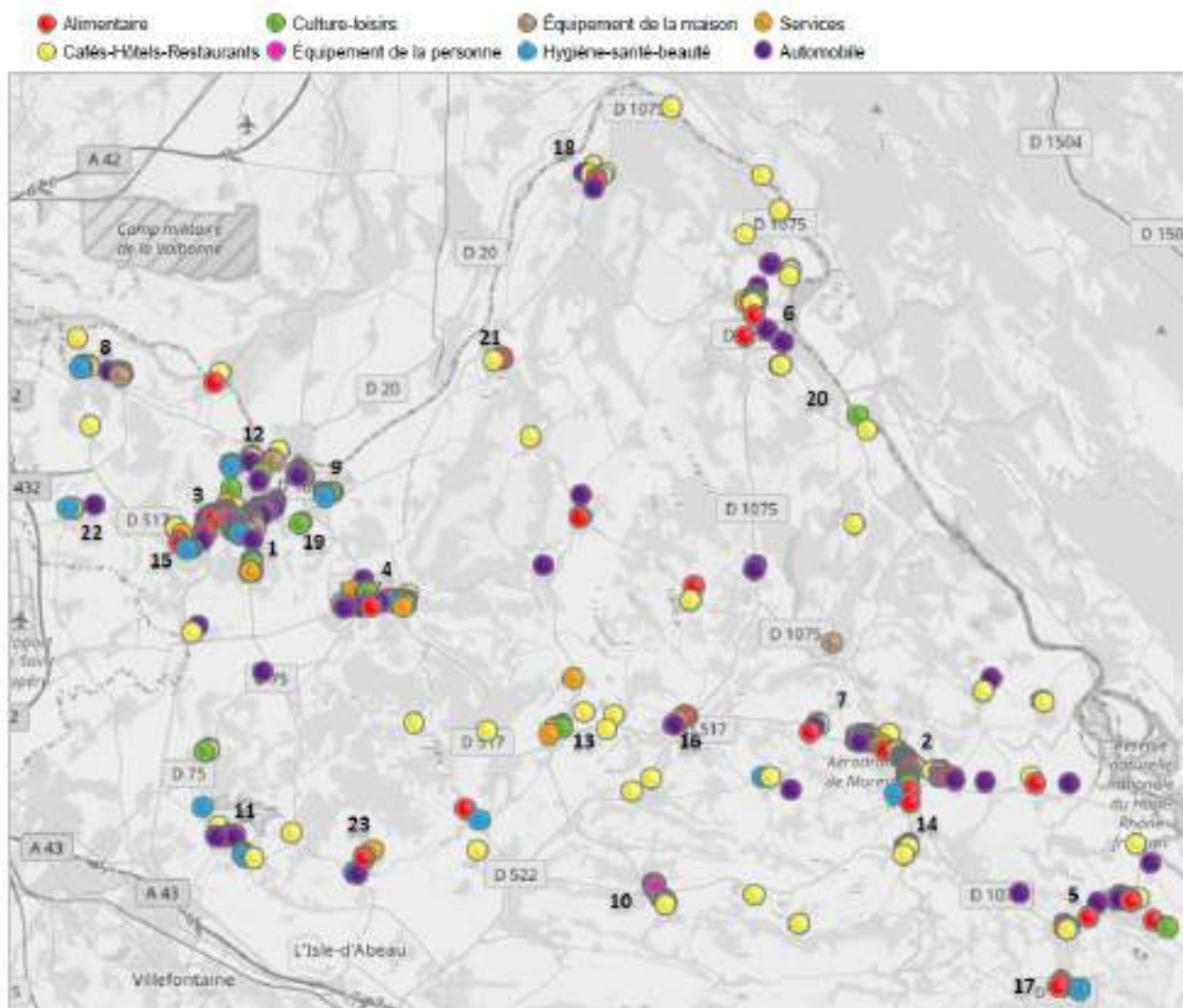
Sept communes (Charvieu-Chavagneux, Chavanoz, Frontonas, Saint-Chef, Saint Romain-de-Jalionas, Trept, Vézeronce-Curtin) proposent dix-huit à vingt-cinq activités commerciales, soit 16% de l'offre Boucle du Rhône en Dauphiné mais avec un rôle alimentaire important (22% de l'offre du territoire).

Le reste du territoire est composé de petits bourgs ruraux concentrant surtout une offre d'hyper-proximité : alimentaire (16% de l'offre du territoire), CHR (21% de l'offre), hygiène-santé-beauté (10% de l'offre) et automobile (25% de l'offre).

Spatialisation de l'offre commerciale sur le SYMBORD

1. Tignieu-Jamezieu (139 commerces soit 15% de l'offre)
2. Morestel (112 / 12%)
3. Pont-de-Chéruy (106 / 12%)
4. Crémieu (94 / 10%)
5. Les Avenières Veyrins-Thuellin (71 / 8%)
6. Montalieu-Vercieu (53 / 6%)
7. Arandon-Passins (39 / 4%)
8. Villette-d'Anthon (39 / 4%)
9. Saint-Romain-de-Jalionas (25 / 3%)
10. Saint-Chef (21 / 2%)
11. Frontonas (20 / 2%)
12. Chavanoz (19 / 2%)
13. Trept (19 / 2%)
14. Vézeronce-Curtin (19 / 2%)
15. Charvieu-Chavagneux (18 / 2%)
16. Soleymieu (11 / 1%)
17. Corbelin (9 / 1%)
18. La Balme-les-Grottes (8 / 1%)
19. Villemoirieu (7 / 1%)
20. Bouvesse-Quirieu (6 / 1%)
21. Hières-sur-Amby (6 / 1%)
22. Janneyrias (6 / 1%)
23. Saint-Marcel-Bel-Accueil (6 / 1%)

+ 49 commerces sur 19 autres communes (soit 5% de l'offre)



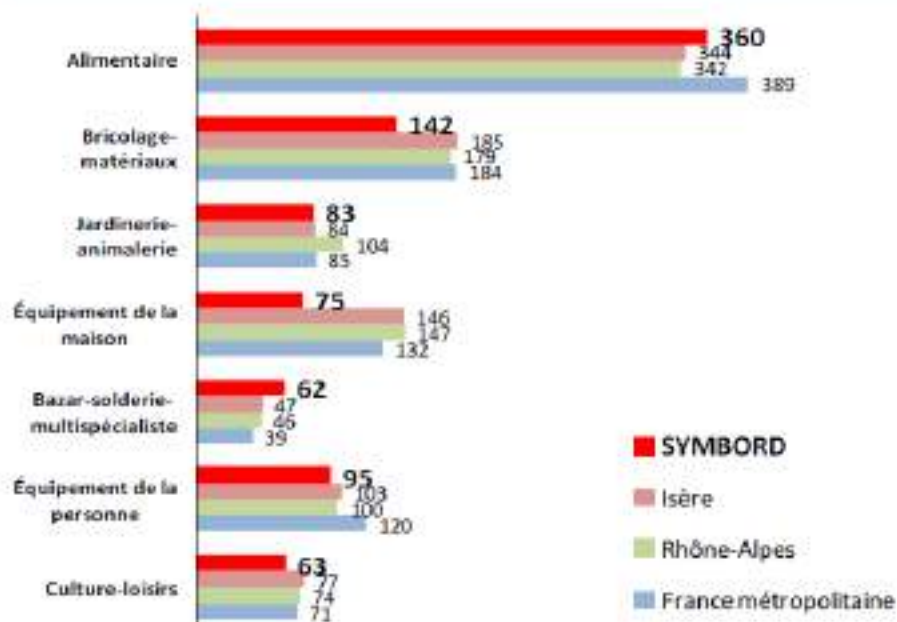
5.5 Offre en grandes et moyennes surfaces

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné dispose de soixante et onze Grandes et moyennes surfaces (GMS) actives, pour un plancher commercial GMS autorisé d'environ 101 500 m².

Le plancher GMS a particulièrement augmenté sur la Boucle du Rhône en Dauphiné depuis dix ans avec plus de 30 000 nouveaux mètres carrés autorisés, soit une hausse de 50% du plancher commercial autorisé. Une hausse supérieure aux rythmes observés un peu partout en France, y compris sur le département de l'Isère où le rythme est pourtant moins soutenu que ces moyennes nationales (+ 28% depuis dix ans).

Les principales évolutions de l'offre ces dernières années ont concernées avant tout l'offre non alimentaire (75%), et se sont fortement orientées vers Tignieu-Jamezieu : 72% des surfaces nouvellement autorisées contre 16% à Arandon-Passins.

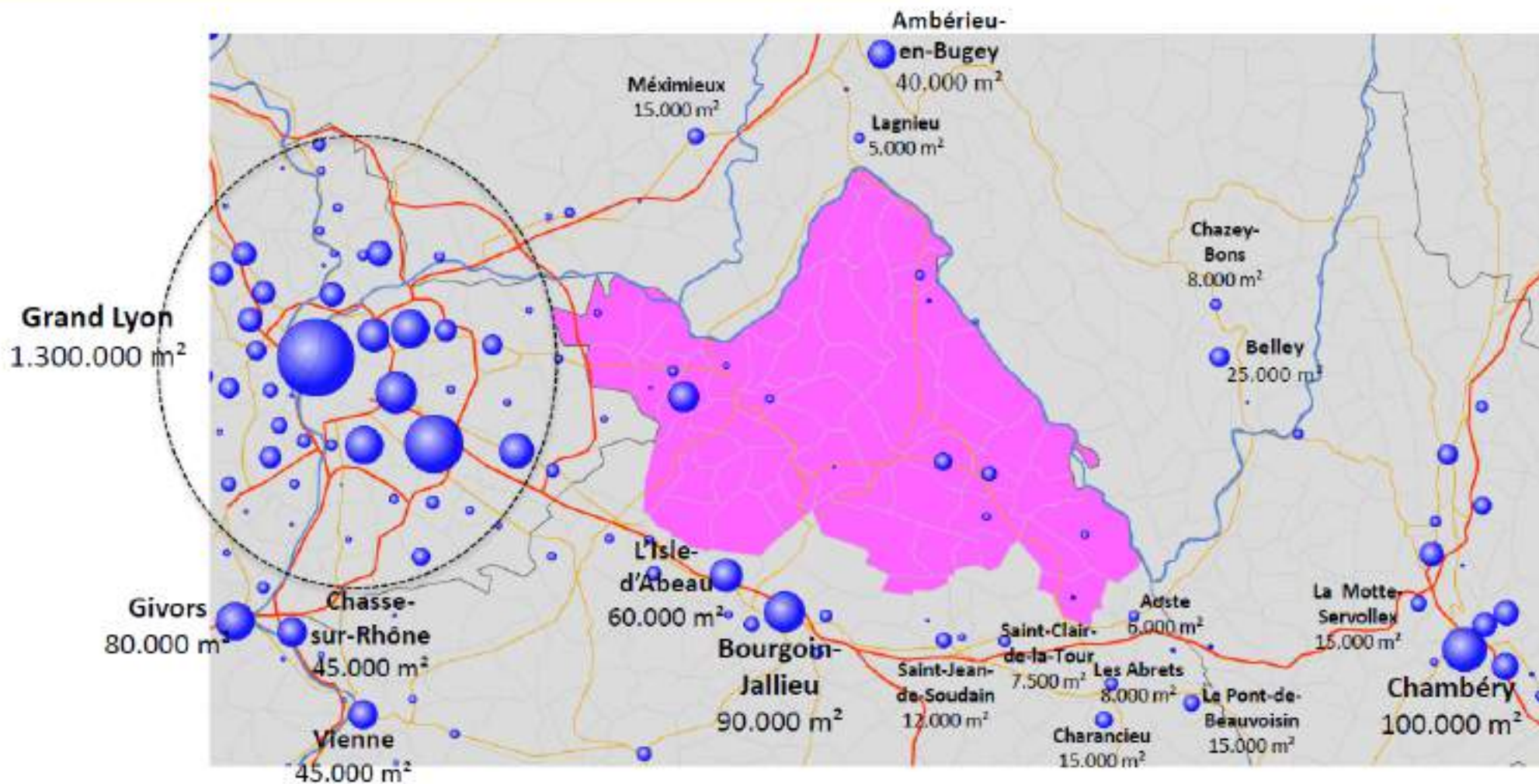
Densités commerciales GMS (nombre de m² GMS autorisés pour 1000 habitants)



Localisation des planchers commerciaux GMS autorisés sur le SYMBORD



- | | |
|--|---|
| 1. Tignieu-Jamezieu 50.000 m ² (x2) | 8. Crémieu 3.000 m ² (-) |
| 2. Arandon-Passins 14.000 m ² (+ 25%) | 9. Villette-d'Anthon 2.500 m ² (=) |
| 3. Morestel 12.000 m ² (-) | 10. Saint-Romain-de-Jalionas 1.850 m ² (+ 65%) |
| 4. Pont-de-Chéruy 5.200 m ² (-) | 11. Corbelin 1.000 m ² (-) |
| 5. Montalieu-Vercieu 4.600 m ² (+ 25%) | 12. Bouvesse-Quirieu 850 m ² (=) |
| 6. Les Avenières-Veyrins-Thuellin 3.300 m ² (x 2) | 13. Charvieu-Chavagneux 720 m ² (-) |
| 7. Vézeronce-Curtin 3.100 m ² (-) | 14. Chavanoz 300 m ² (-) |



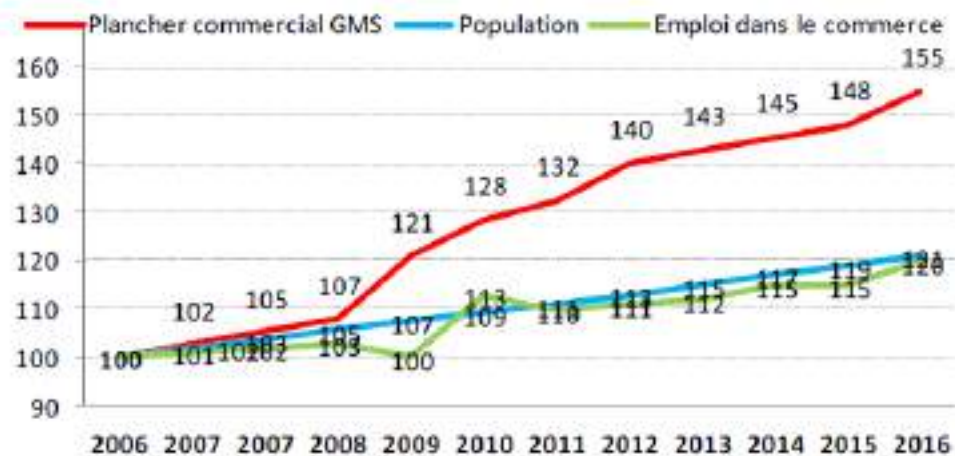
5.6 Offre commerciale et l'emploi

Ce graphique met en évidence l'évolution du plancher commercial GMS sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné parallèlement à celle de la population et à celle de l'emploi dans la filière commerce.

Il apparaît ainsi clairement que l'évolution des planchers commerciaux sur le territoire a été particulièrement déconnectée de l'évolution des besoins réels puisque les surfaces GMS ont progressé plus vite (+4,2% annuels) que la population (+2,4% annuels) et même que l'emploi dans le commerce (+2,2% annuels), un rythme près de deux fois plus intense.

La situation sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné correspond néanmoins à celle observée ailleurs et le phénomène apparaît même mieux contenu localement, notamment par rapport aux moyennes locales : +2,3%/an pour les planchers GMS vs +0,8%/an pour la population (Isère, les chiffres étant très proches sur la région Rhône-Alpes). Le ratio est ainsi plutôt compris entre 2,5 et 3 en moyenne sur le département et la région et proche des 4 pour la France.

Évolution des surfaces GMS par rapport à la population et à l'emploi dans la filière commerce (CA Rochefort Océan ; indice 100 en 2006)



Synthèse des indicateurs commerciaux

Les principales caractéristiques de l'offre commerciale du territoire

En synthèse, l'offre commerciale du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné présente plusieurs caractéristiques à retenir.

- Un territoire en développement démographique fort (dynamique deux fois plus forte que la moyenne départementale) et qui conserve une population jeune (malgré le phénomène de vieillissement de la population observé partout en France).
- Un rôle touristique modéré mais qui peut constituer un levier de développement pour les commerces du territoire (potentiellement 5% des chiffres d'affaires).
- Des communes porteuses de projets de développement (deux communes sur trois ont un projet structurant pour l'activité commerciale) mais ayant faiblement préempté la question de l'urbanisme commercial (seules 40% bénéficient de prescriptions ou d'outils spécifiques dans leur document d'urbanisme).
- Une offre alimentaire modérée quantitativement : 1,23 commerce pour 1 000 habitants et 360 m² GMS pour 1 000 habitants.
- Une offre qualitativement développée pour un territoire à dominante rurale avec une soixantaine d'enseignes en équipement de la personne, de la maison ou culture-loisirs présente.
- Un rôle commercial moteur joué par Tignieu-Jamezyrieu/Pont-de-Chérury avec le développement de la zone commerciale Place du Dauphiné et la diversité du centre-ville de Pont-de-Chérury.
- Un tissu de petits centres-bourgs maintenant une bonne offre de proximité (alimentaire, hygiène-santé-beauté, bar-tabac-presse...) et répondant parfaitement aux besoins des populations locales et au développement démographique qui s'y oriente forcément.
- Une fragilité de l'offre alimentaire de base : peu d'offre alimentaire alternative (tournées, ventes directes), beaucoup de communes n'ayant plus qu'un commerce alimentaire (la moitié des communes en tissu de base incomplet) ou un dernier café-restaurant (sept des dix communes en tissu de base limité).

5.7 Indicateurs de consommation

Les dépenses alimentaires

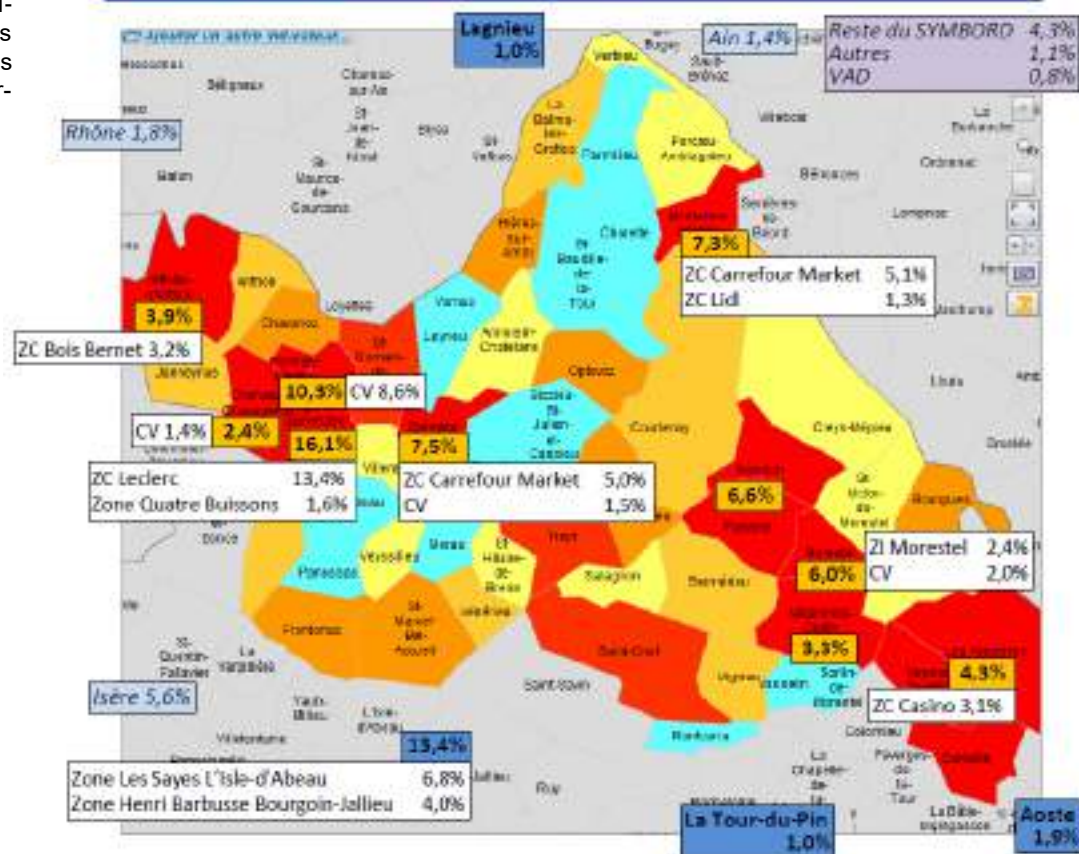
72% des achats alimentaires des habitants du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné sont effectués auprès des commerces du territoire. Ce taux de rétention est modéré pour des achats du quotidien, fortement tiré vers le bas par l'ancienne Communauté de communes des Balmes dauphinoises (25% seulement de rétention).

Les segments d'offres sur lesquels l'évasion est la plus forte sont les offres spécialisées (45% en produits surgelés dont 17% en Vente à distance (VAD), 38% en boissons alcoolisées) mais elle reste forte même sur des offres de proximité (31% en boucherie-charcuterie, 27% en épicerie-produits frais contre « seulement » 13% en boulangerie-pâtisserie).

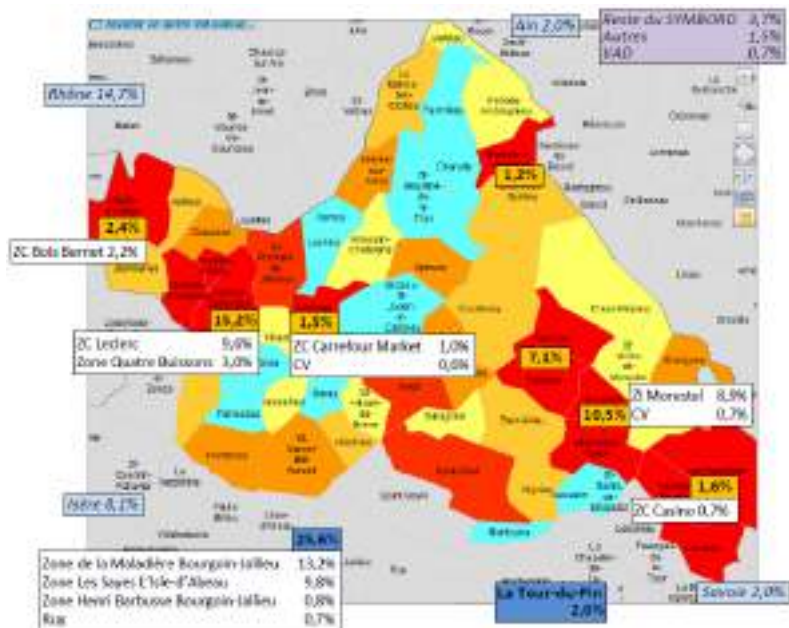
Le commerce traditionnel ne capte que 16% du marché alimentaire face à la grande distribution (76%), aux marchés (4,5% avec les halles) et aux producteurs en vente directe (2%).

Les parts de marché sont particulièrement éclatées sur le marché alimentaire, Tignieu-Jamezieu étant le lieu d'achat numéro un (16%, principalement avec la ZC Leclerc) mais de peu devant Bourgoin-Jallieu/l'Isle-d'Abeau (13%) et Pont-de Chéruy (10%). Huit autres pôles du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné captent entre 2,4% et 7,5% du marché alimentaire.

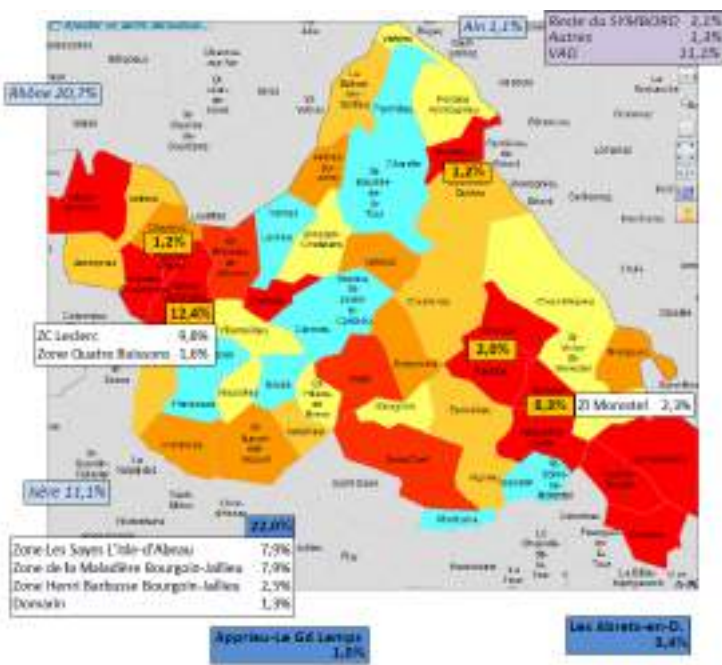
Destination des dépenses des ménages du SM de la Boucle du Rhône en Dauphiné



Les dépenses de bricolage et de jardinage



Les dépenses liées à l'équipement de la maison



Seules 43% des dépenses des habitants du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné en bricolage-jardinage sont effectuées auprès des commerces du territoire. Ce taux de rétention est faible pour des achats de proximité, fortement tiré vers le bas par l'ancienne Communauté de communes des Balmes Dauphinoises (22% seulement de rétention).

Les dépenses en fleurs et plantes (60% de rétention) échappent moins aux commerces locaux que le bricolage (45% de rétention seulement), la jardinerie-animalerie (41% de rétention) ou les revêtements sols-murs (26% de rétention).

Ce marché échappe peu à la grande distribution qui capte plus de 80% (75% via les Grandes surfaces spécialisées (GSS), 5% via les Grandes surfaces alimentaires (GSA) des dépenses des ménages du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné (et même 86% hors plantes et fleurs surtout achetées en commerces traditionnels).

Le principal pôle d'achat est hors territoire, Bourgoin-Jallieu/L'Isle-d'Abeau (22% du marché), devant Tignieu-Jamezieu (12,5%) et Morestel (8,5%). Le département du Rhône et la Métropole lyonnaise jouent un rôle important sur la captation des ménages du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné sur ces marchés en captant 21% des parts de marché

Le principal pôle d'achat est un pôle hors territoire, Bourgoin-Jallieu/l'Isle-d'Abeau (25,6% du marché), devant Tignieu-Jamezieu (15%), Morestel (10,5%) et Arandon-Passins (7%). Le département du Rhône joue un rôle important sur la captation des ménages du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné sur ces marchés en captant 15% des parts de marché.

Seules 28% des dépenses des habitants du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné en équipement de la maison sont effectuées auprès des commerces du territoire. Ce taux de rétention est traditionnellement faible sur des territoires comme le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné sur ces produits souvent achetés dans des grandes enseignes situées dans des grands pôles urbains. Là encore l'ancienne Communauté de communes des Balmes dauphinoises tire le taux de rétention vers le bas (7% seulement vs 24% à 36% sur le reste du territoire). Les dépenses en équipement lourd (meubles-électroménager) échappent davantage aux commerces locaux que l'équipement léger (vaisselle, arts de la table, décoration, linge de maison, tissus...) : 23% de rétention vs 43%. Ce marché échappe peu à la grande distribution qui capte 77% (55% via les GSS, 22% via les GSA) des dépenses des ménages du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné contre 11,5% au commerce traditionnel et 11% à la VAD.

Synthèse des dépenses des ménages

	Alimentaire	Brico-jardin	Équipement de la maison	Équipement de la personne	Culture-loisirs	Hygiène-santé-beauté
Tignieu-Jamezieu	16,1%	15,2%	12,4%	27,9%	18,7%	12,6%
Morestel	6,0%	10,5%	8,3%	5,9%	4,1%	10,2%
Pont-de-Chéruy	10,3%	0,9%	0,7%	2,8%	3,2%	6,9%
Arandon-Passins	6,6%	7,1%	2,0%	4,1%	4,0%	1,6%
Crémieu	7,5%	1,5%	0,2%	1,2%	3,1%	8,3%
Montalieu-Vercieu	7,3%	1,2%	1,2%	1,2%	3,1%	5,1%
Les Avenières-Veyrins-Thuellin	4,3%	1,6%	0,3%	0,6%	2,1%	6,2%
Villette-d'Anthon	3,9%	2,4%	0,0%	0,2%	1,0%	3,4%
Vézéronce-Curtin	3,3%	0,6%	0,4%	0,2%	1,9%	1,4%
Charvieu-Chavagneux	2,4%	0,3%	0,2%	0,8%	1,0%	2,7%
<i>Autres communes du SYMBORD</i>	4,3%	1,9%	2,5%	1,3%	5,7%	11,5%
TOTAL SYMBORD	72,0%	43,2%	28,3%	46,1%	47,9%	69,8%
Bourgoin-Jallieu/L'Isle-d'Abeau	13,4%	25,6%	22,0%	24,5%	24,1%	10,9%
Vienne	0,9%	0,6%	0,7%	2,9%	2,6%	2,3%
Aoste	1,9%	0,7%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
La Tour-du-Pin	1,0%	2,0%	0,7%	0,6%	0,1%	1,7%
Les Abrets-en-Dauphiné	0,4%	0,5%	3,4%	0,8%	0,9%	0,4%
Lagnieu	1,0%	0,4%	0,1%	0,2%	0,5%	1,0%
<i>Autres communes hors-SYMBORD</i>	8,6%	26,2%	33,7%	15,9%	14,3%	11,2%
TOTAL « ÉVASIONS PHYSIQUES »	27,2%	56,1%	60,6%	45,2%	42,5%	27,5%
TOTAL VAD	0,8%	0,7%	11,1%	8,8%	9,6%	2,7%

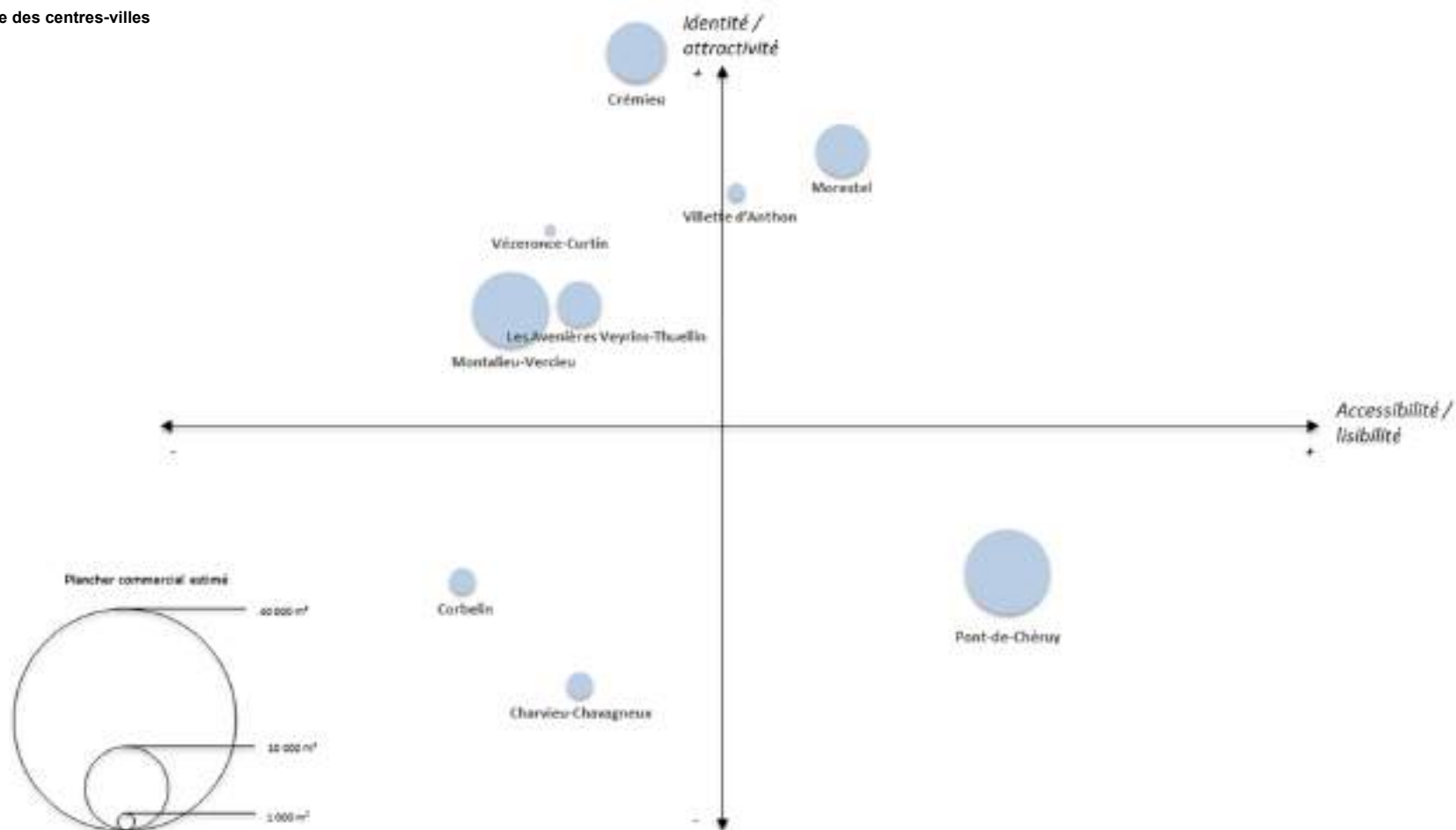
[5.8 Polarités commerciales]

L'analyse des polarités commerciales du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné a été réalisée à partir du fichier des entreprises du territoire obtenu auprès de la Chambre de commerce et d'industrie. Afin de réaliser le diagnostic le plus fin et actuel possible, cette base a été mise à jour via un travail de terrain effectué en juin 2017 par les chargés

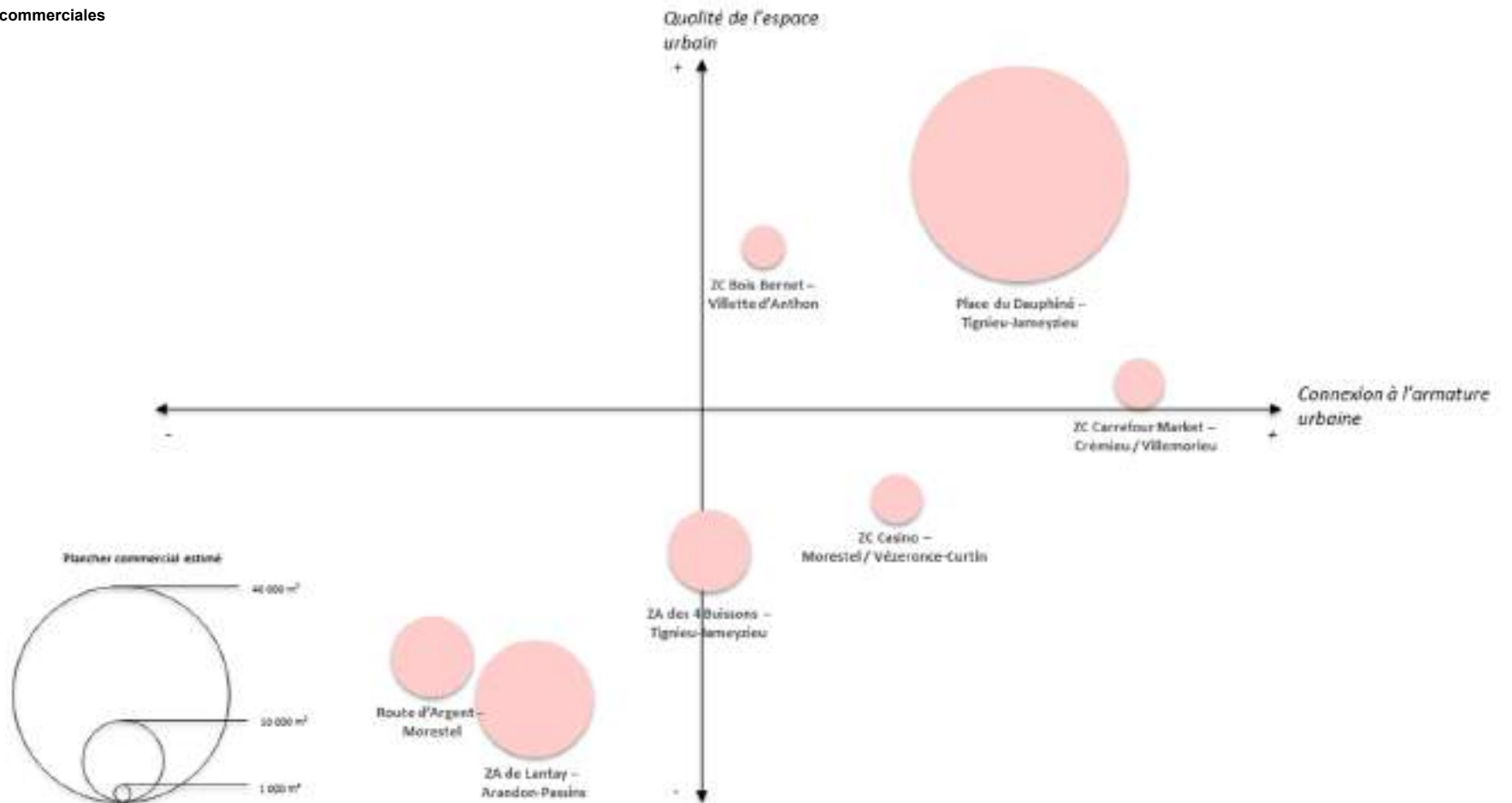
d'études de Cibles & Stratégies.

Chaque centralité commerciale et zone commerciale du territoire a fait l'objet d'une ou plusieurs fiches selon la constitution de la polarité. En effet, une polarité commerciale peut comprendre plusieurs pôles de commerces (centralité, zone commerciale...) qui ont un fonctionnement et une dynamique qui leur sont propres et nécessitant donc d'être analysé individuellement. L'ensemble de ces fiches ne figure pas dans le diagnostic ; elles ont été le support de la réflexion et ont été transmises aux personnes publiques associées lors de la révision du Scot. Dans ce diagnostic figure, en revanche, deux *mapping* de synthèse des zones commerciales.

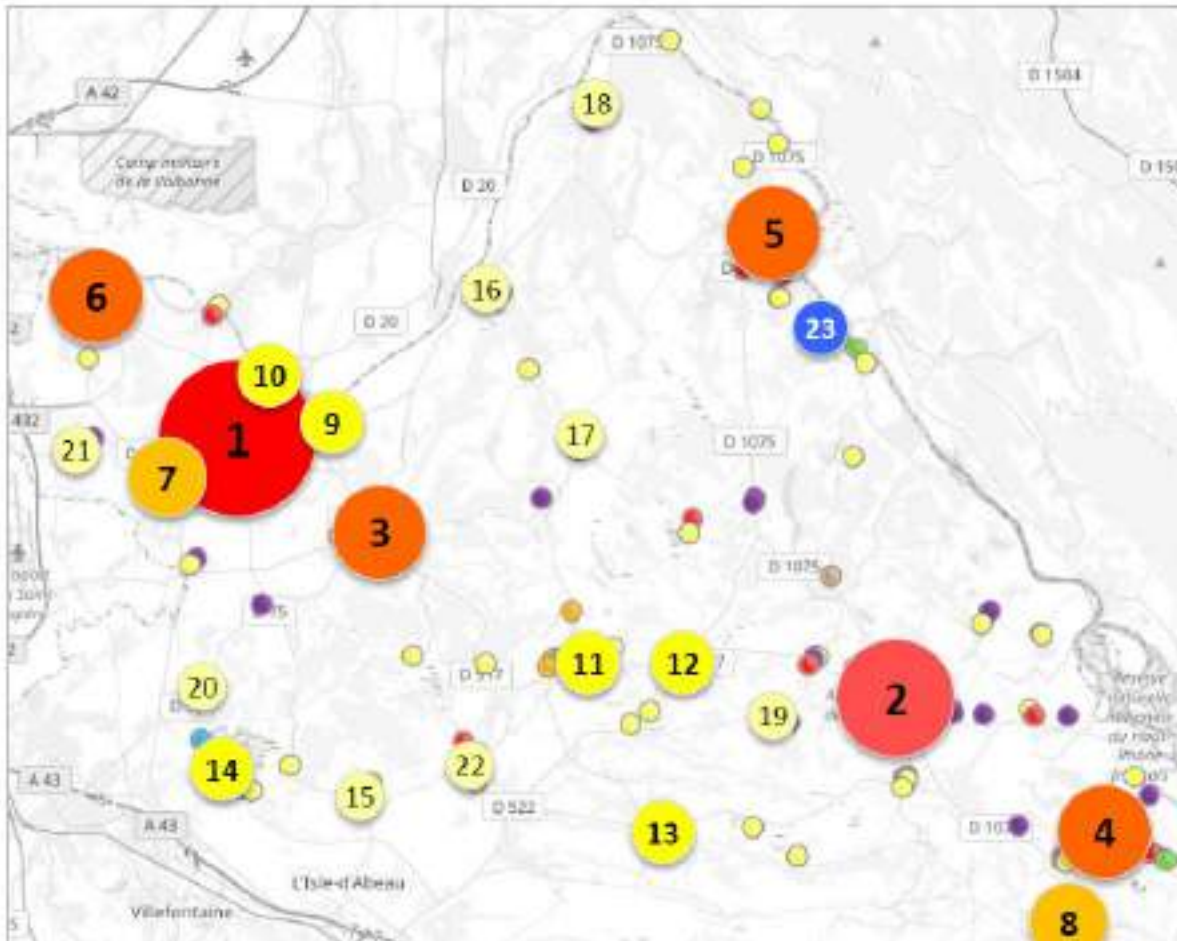
Mapping de synthèse des centres-villes



Mapping de synthèse des zones commerciales



Hierarchie	Polarités commerciales	Polarités	Équipement commercial
1	Majeure	Tignieu-Jamezieu / Pont-de-Chéruy	Offre commerciale diversifiée permettant de répondre à des besoins de consommation réguliers, mais également à des besoins occasionnels lourds et légers, une réponse plus partielle étant apportée aux besoins exceptionnels. Un hypermarché de grand format (supérieur à 8000 m ²) accompagné d'autres GSA et d'une offre variée répondant à l'ensemble des besoins du territoire . / Environ 250 activités commerciales.
2	Secondaire	Morestel / Arandon-Passins / Vézeronce-Curtin	Offre diversifiée sur les achats réguliers, mais également occasionnels (réponse plus partielle notamment sur l'occasionnel léger). Un hypermarché de petit format (2500/3500m ²) accompagné d'autres GSA et d'une offre variée répondant à l'ensemble des besoins du territoire (tout en étant limitée) . / Environ 170 activités commerciales.
3	De bassin	- Crémieu / Villemoirieu - Les Avenières-Veyrins-Thuellin - Montalieu-Vercieu - Villette-d'Anthon	Possèdent a minima un supermarché de grand format (1500 à 2500 m ²) permettant de répondre à des besoins réguliers, ainsi qu'une moyenne surface non alimentaire et des activités de proximité relativement diversifiées offrant un début de réponse aux besoins non-alimentaires (une ou deux offre(s) spécialisée(s) par besoins) . Ils ne répondent cependant que très partiellement à des besoins occasionnels. / 40 à 100 activités commerciales.
4	Relais	- Charvieu-Chavagneux - Corbelin	Possèdent un supermarché petit format (700 à 1000 m ²) et une offre de proximité relativement diversifiée permettant de répondre aux besoins quotidiens de la population, et plus partiellement aux besoins hebdomadaires. / 10 à 25 activités commerciales.
5	De proximité	Saint-Romain-de-Jalionas, Chavanoz, Trept, Soleymieu, Saint-Chef, Frontonas	Apportent une réponse plus ou moins complète aux besoins quotidiens : polarités accueillant au moins deux commerces alimentaires et une plus ou moins grande diversité de commerces et services de proximité . / 10 à 25 activités commerciales.
6	D'hyper- proximité	Saint-Marcel-Bel-Accueil, Hières-sur-Amby, Optevoz, La Balme-les-Grottes, Sermérieu, Chamagnieu, Janneyrias, Vénérieu	Apportent une réponse limitée aux besoins quotidiens : polarités accueillant un ou deux commerces alimentaires (soit une offre en alimentation générale, soit une boulangerie et une boucherie) et un ou deux commerces et services de proximité . / 3 à 10 activités commerciales.
5	Spécifique *	Bouvesse-Quirieu	Possèdent une offre en GSS rayonnant sur les communes environnantes mais une offre alimentaire ne polarisant que les habitants de la commune.



Polarité commerciale majeure

1. Tignieu-Jamezieu / Pont-de-Chéry

Polarité commerciale secondaires

2. Morestel / Arandon-Passins / Vézeronce-Curtin

Polarités commerciales de bassins

3. Crémieu / Villemoirieu 5. Montalieu-Vercieu
4. Les Avenières-Veyrins-Thuelin 6. Villette-d'Anthon

Polarités commerciales relais

7. Charvieu-Chavagneux 8. Corbelin

Polarités commerciales de proximité

9. Saint-Romain-de-Jalionas 12. Soleymieu
10. Chevaz 13. Saint-Chef
11. Trept 14. Frontonas

Polarités commerciales d'hyper-proximité

15. Saint-Marcel-Bel-Accueil 19. Sermérieu
16. Hieres-sur-Amby 20. Chamagnieu
17. Optevoz 21. Janneyrias
18. La Balme-les-Grottes 22. Vénérieu

Polarité commerciale spécifique

23. Bouvesse-Quirieu

Les principaux enjeux en matière de commerce pour la Boucle du Rhône en Dauphiné

- Renforcer la place des centralités dans le territoire en agissant sur les facteurs qui créent les conditions favorables au développement du commerce (densification habitat, traitement vacance, services et équipements...).
- Maîtriser l'étalement du commerce sur les axes de flux pour éviter un éclatement des fonctions commerciales.
- Favoriser le maintien d'une offre de base sur les communes rurales (commerces multiservices, soutien aux projets communaux, travail avec les commerçants alimentaires sur des tournées avec commandes-livraisons...).
- Ré-enchanter les espaces commerciaux (notamment les centralités) par un travail de requalification des espaces publics.
- Innover dans le service à la clientèle (conciergerie, livraison à domicile, horaires, meilleur accueil des familles et meilleure place pour l'enfant...).
- S'adapter au nouveau modèle commercial par un travail sur l'attractivité de l'offre commerciale (façades et devantures, concept marchand, multi canal, produits du terroir, saisonnalité d'offre, digitalisation...).

6. L'agriculture, une activité économique qui occupe plus de la moitié du territoire

Bien qu'elle occupe encore la majeure partie de l'espace dans le territoire et qu'elle soit encore très présente dans les paysages, l'agriculture du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné a connu d'importantes évolutions depuis la fin des années 1980. Les tendances qui la caractérisent sont globalement à l'image de celles qu'a connu le département de l'Isère. Toutefois, ce territoire a des caractéristiques agricoles qui lui sont propres.

6.1 Occupation et valorisation de l'espace agricole : la Surface agricole utile se maintient mais le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de diminuer]

Le territoire présente un caractère agricole marqué avec près de la moitié de sa surface occupée par l'agriculture, malgré une forte pression de l'urbanisation, notamment dans la partie ouest du territoire. La Surface agricole utile (SAU) est d'ailleurs restée étonnamment stable entre les deux derniers recensements (diminution de 48 hectares entre 2000 et 2010). Elle s'élevait à 32 089 hectares en 2010.

Pour autant, la profession agricole demeure en difficulté. Ainsi, entre 2000 et 2010, 142 exploitations ont disparu. Leur nombre avait déjà diminué d'un tiers entre 1988 et 2000. La surface moyenne des exploitations, pour sa part, a connu une forte augmentation, passant de 41 hectares en 2000 à 50 hectares en 2010. Cette évolution s'est donc faite au détriment de l'installation mais au profit de l'agrandissement des structures.

Les sièges d'exploitation sont particulièrement nombreux dans les secteurs de plaine, plus favorables à la culture.

La taille des structures diffère également d'un secteur à l'autre. En effet, la moyenne des exploitations dans la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné est nettement supérieure à celle des autres Communautés de communes. Cela s'explique facilement par la différence des systèmes d'exploitation : la plaine de l'Est lyonnais est plus favorable aux grandes cultures, qui nécessitent des superficies importantes. Plusieurs secteurs du territoire ont par ailleurs fait l'objet de procédures de remembrement : Villette d'Anthon/Janneyrias/Anthon (1 508 ha), Vasselín/Vignieu (96 ha), Saint-Sorlin-de-Morestel/Dolomieu/Vézéronce-Curtin (349 ha), Les Avenières Veyrins-Thuellin (222 ha), Bouvesse-Quirieu/Creys-Mépieu (62 ha).

En 2015, 37 410 hectares étaient occupés par l'agriculture (55% du territoire), au sens de Spot Thema. Plus de 1 100 hectares d'espaces agricoles ont été artificialisés entre 2000 et 2015 (voir chapitre 2, 5.1). A la différence de l'évolution de la SAU, l'analyse de l'occupation du sol témoigne donc d'une pression urbaine non négligeable qui pèse sur l'agriculture de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Au-delà des surfaces cultivées qui ont été prélevées, il est à signaler les phénomènes de pressions foncières et les stratégies d'attentisme qui peuvent dès lors s'installer (non renouvellement des baux dans l'attente qu'un terrain soit ouvert à l'urbanisation) et porter préjudice aux exploitants qui, très souvent, ne sont pas propriétaires des parcelles qu'ils exploitent.

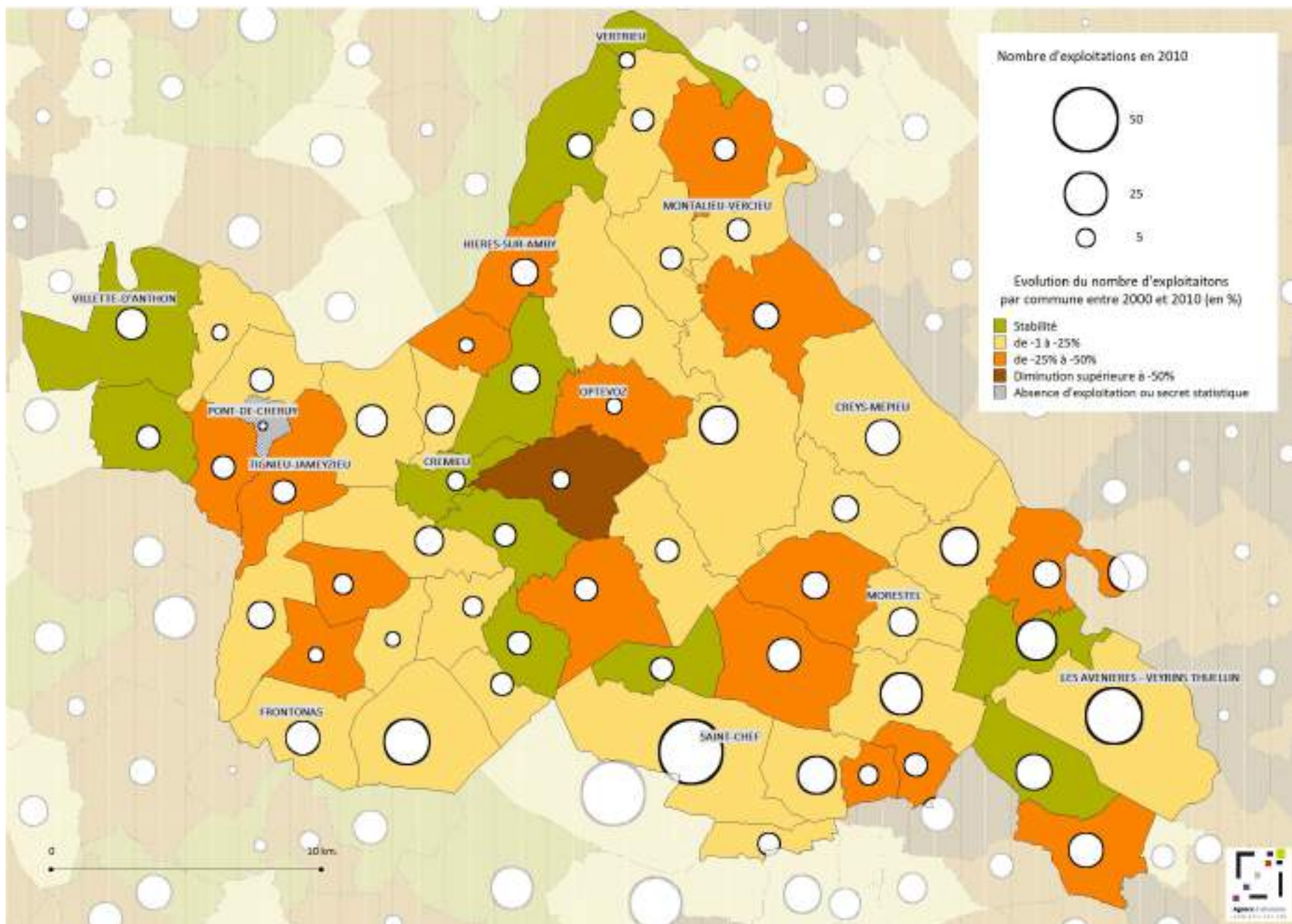
Définition des espaces agricoles

Au sens de Spot Thema, les espaces agricoles correspondent à trois types d'occupation du sol observés par satellite : cultures permanentes, cultures annuelles et prairies. L'interprétation de l'image satellitaire fait fi d'un lien quelconque de ces espaces à une exploitation agricole.

Par ailleurs, ces espaces agricoles intègrent notamment les chemins et les haies agricoles et peuvent inclure du bâti diffus.

La surface agricole utile dénombre, pour sa part, la somme des parcelles cultivées et déclarées au recensement agricole par les agriculteurs qui les exploitent. La surface d'espaces agricoles observée par Spot Thema est donc plus élevée que celle comptabilisée par le recensement agricole.

Les exploitations agricoles en 2010 et leur évolution depuis 2000



Source : Draaf

[6.2 Les types de cultures]

Globalement, sur l'ensemble du territoire, il est possible de mettre en évidence deux grands types de pratiques agricoles :

- une agriculture à forte valeur ajoutée : petites ou moyennes structures, vin, fromage, agriculture biologique, tourisme vert ;
- une agriculture de production : zones fertiles, grandes parcelles, mise en commun des moyens (Coopérative d'utilisation de matériels agricoles (CUMA)), irrigation.

La moitié de la surface agricole (51% en 2010) couvre des terres labourables vouées principalement à la céréaliculture (maïs, blé). Le reste de la surface agricole est consacré à des fourrages (superficie en herbe). L'élevage est dominant autour de Morestel et de Crémieu, tandis que les grandes cultures prédominent aux abords de l'agglomération pontoise. 44% des exploitations sont orientées vers la production céréalière. Les productions traditionnelles qui caractérisent le territoire sont soumises aux aides à la surface (céréales) et aux droits à produire (quotas laitiers et droits vaches allaitantes), ce qui en fait des productions très sensibles à l'évolution du contexte agricole.

Certaines exploitations agricoles se diversifient avec des élevages hors sol, maraîchage, élevage caprin, arboriculture, ferme équestre. Près de 13% des exploitations sont diversifiées mais cette diversification est liée à la combinaison de plusieurs productions sur l'exploitation (tabac, volailles, semences). La double activité se retrouve principalement chez les exploitations du secteur céréalière. Quelques exploitations s'orientent vers la transformation et la vente directe (moins de 5% des exploitations en 2000) qui se développe principalement sur le plateau de Crémieu. Les autres activités de transformation (service, accueil) sont très peu développées dans le territoire. Il est à souligner que l'élevage est un facteur majeur du maintien des qualités paysagères et écologiques du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et en particulier du plateau de l'Isle Crémieu.

L'ensemble du territoire se localise en zone d'application de la Directive Nitrates. Elles concernent les zones où les eaux présentent des teneurs en nitrates proches de 50 mg/L. La directive prévoit la mise en place d'un Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) afin de lutter contre les pollutions des eaux par les activités agricoles. Ce programme concerne l'épandage, l'utilisation des engrais, l'enregistrement des pratiques mais aussi la gestion des effluents.

[6.3 L'irrigation]

En 2000, près d'un quart de la superficie agricole utilisée est irriguée, essentiellement à partir du Rhône, mais des prélèvements dans la nappe sont également réalisés. L'irrigation est organisée collectivement en Association syndicale autorisée (ASA) : Villette d'Anthon, Chavanoz - Anthon, Saint-Romain-de-Jalionas, Jalionas-Leyrieu, la Balme-les-Grottes, Charrette, CUMA de Faverges (Bouvesse-Quirieu). Les objectifs aujourd'hui ne sont pas d'augmenter la capacité du réseau mais de le fiabiliser afin de prendre en compte les épisodes de sécheresse comme ceux vécus ces dernières années. L'irrigation résulte d'un investissement important pour les agriculteurs et les collectivités. L'urbanisation des terres agricoles irriguées constituent ainsi un facteur aggravant pour des exploitations agricoles déjà fragilisées.

[6.4 Les différentes entités agricoles]

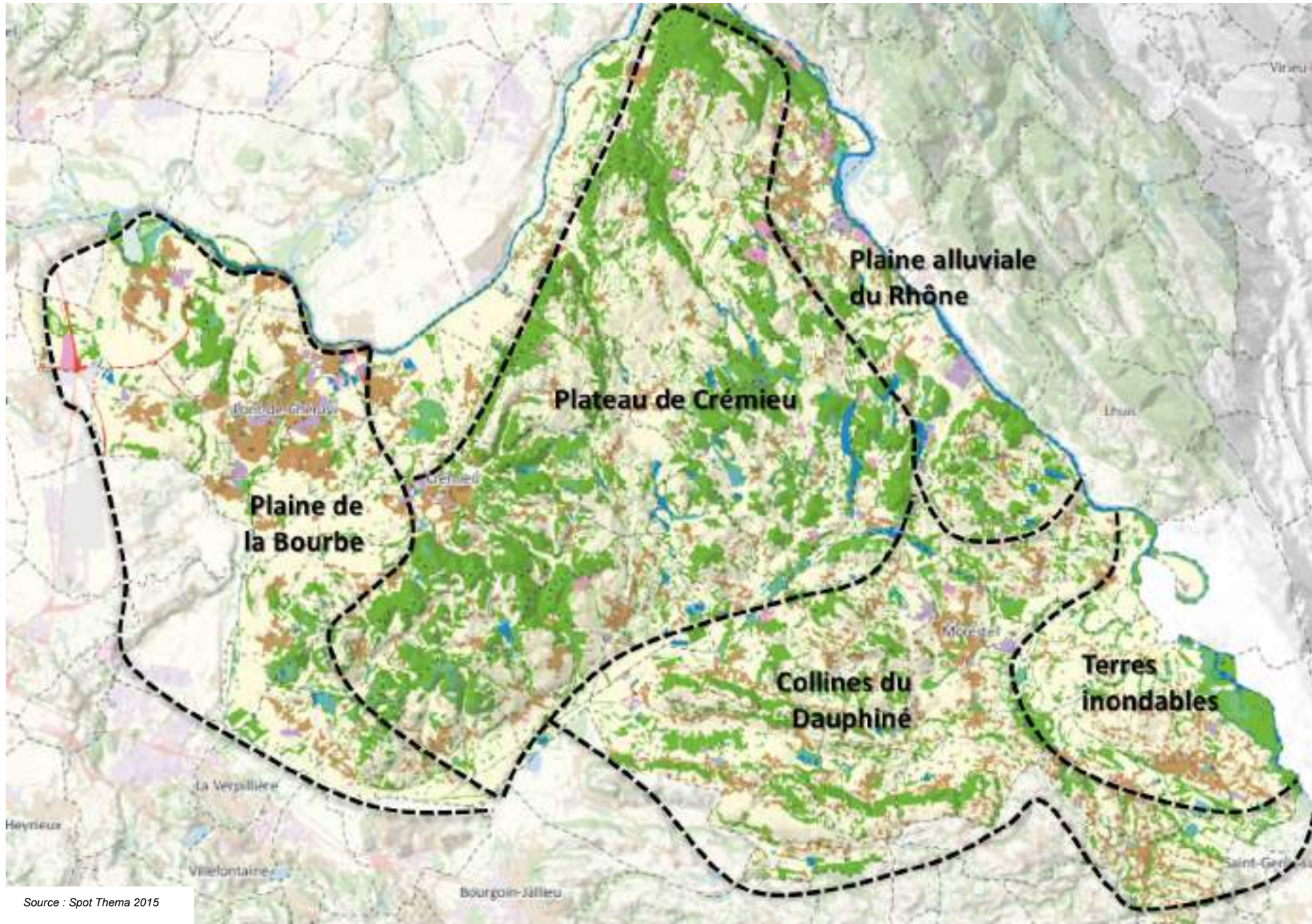
L'agriculture est étroitement liée à la topographie du territoire. Ainsi les secteurs de plaine sont principalement voués aux grandes cultures (maïs essentiellement), tandis que les coteaux sont préférentiellement pâturés. Souvent, céréales et élevage intensif se complètent entre plaine et coteau pour une même exploitation. L'agriculture ne tient qu'une faible place dans les communes de Pont-de-Chéry, Crémieu et Morestel en raison d'une forte pression foncière. Selon divers critères (taille des exploitations, culture, valeur des sols), il est possible de distinguer plusieurs secteurs agricoles (voir carte ci-contre).

La plaine de la Bourbre

Le tissu agricole y est dense avec de nombreuses exploitations dont la taille est relativement importante. La valeur agronomique des sols est bonne et la céréaliculture est en concurrence directe avec le développement de l'urbanisation et des infrastructures. Ce qui peut générer des conflits d'usage (enclavement des sièges d'exploitation).

Le plateau de Crémieu

L'élevage de bovins est dominant mais certains terrains sont utilisés pour y cultiver des céréales. Les communes du plateau (Parmilieu, Charrette, Saint-Baudille-de-la-Tour, Annoisin-Chatelans, Optevoz, Courtenay, Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu, Dizimieu, Soleymieu, Moras, Veyssillieu, Panossas) sont classées en zone agricole défavorisée, ce qui permet la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques agricoles (politique départementale des structures, attribution des aides à l'installation, soutien des zones à handicap naturel). Le secteur du plateau présente une certaine fragilité liée notamment à une valeur agronomique relativement pauvre (en raison de la faible épaisseur du sol) et à la faible pérennité des exploitations agricoles sur place. On constate aujourd'hui une grande difficulté à installer des jeunes agriculteurs pour faire de l'élevage.



Source : Spot Thema 2015

La plaine alluviale du Rhône

Ce secteur se caractérise par la présence d'exploitations de grande surface, où la céréali-culture est dominante, avec des sols productifs et souvent irrigués. La pression urbaine est encore relativement faible sur ce secteur.

Les Collines du Dauphiné et les terres inondables

Dans la partie Sud-Est du territoire (Morestel et communes voisines), les exploitations agri-coles sont nombreuses et très diversifiées (céréali-culture, élevage, arboriculture), de taille moyenne et organisées autour d'une structure familiale. La valeur agronomique des sols est hétérogène. Les espaces agricoles sont imbriqués dans les espaces urbains et fores-tiers en raison d'un habitat diffus et linéaire. Le secteur des communes de Brangues et du Bouchage est relativement protégé en raison des risques d'inondation.

7. Des potentiels pour rendre le territoire plus attractif

7.1 Aménagement numérique de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Le développement des accès à internet est un enjeu majeur de société : les usages liés aux applications numériques et le nombre des objets connectés qui seront passés en dix ans de 2,5 à 30 milliards d'unités (2009-2020) connaissent, au-delà des seuls ordinateurs et smartphones, une croissance vertigineuse tant au sein des foyers que dans le monde professionnel et économique.

La couverture numérique du territoire qui consiste à déployer un réseau de fibre optique pour permettre l'accès de tous, particuliers et entreprises, au Très haut débit numérique, s'inscrit dès lors comme le corolaire de ce développement. Au plan économique, l'accès au THD accélère le développement des services et produits innovants ; il contribue désormais à la compétitivité des entreprises et à l'attractivité des territoires.

Pour la France, on évalue à 0,2% de PIB par an l'élévation de la croissance qui résulterait du déploiement des réseaux à très haut débit, et à 700 000 emplois induits dans les quinze ans dont 15 à 20 000 emplois pour le seul chantier de déploiement du très haut débit. La Commission européenne indique qu'une augmentation du taux de pénétration de la fibre optique de 10 points représente un potentiel de croissance de 1 à 1,5% supplémentaire.

Avec la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010, les documents d'urbanisme se sont vus renforcés dans leur compétence d'aménagement numérique. Les Scot ont désormais pour objectif de veiller à une bonne répartition géographique du développement des communications électroniques.

Soucieux de permettre le développement de ses communes et d'éviter la fracturation numérique, le Conseil départemental de l'Isère a mis en place une politique d'aménagement

numérique du territoire. L'accès à Internet ne relève pas du service universel. La couverture numérique du territoire par les opérateurs de télécommunication est donc avant tout le fruit d'une logique de marché. Or, les opérateurs privés consultés par l'Etat en 2011 dans le cadre du plan France THD ont déclaré, pour l'Isère n'avoir l'intention de couvrir en fibre optique d'ici à 2020 que les seules agglomérations grenobloise et viennoise, et les villes de Bourgoin-Jallieu et Voiron, soit 46 communes sur 533. Sans l'intervention de la puissance publique, l'Isère comme le reste du pays, se trouverait confronté à une fracture numérique préjudiciable au développement équilibré et équitable de ses territoires.

Le Département de l'Isère a souhaité, dans un premier temps, à travers son Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Isère (SDTAN), puis dans un second temps, en prenant la maîtrise d'ouvrage du réseau d'initiative publique Isère THD, avec l'ensemble des intercommunalités de l'Isère, la Région, l'Etat et l'Europe (FEDER) pouvoir apporter la fibre optique à tous les habitants et ainsi :

- accompagner le développement économique de ses entreprises;
- soutenir et multiplier les usages publics de l'internet dans les domaines sociaux, culturels, de la santé ou de l'éducation
- favoriser l'accès de tous, quelle que soit la localisation du consommateur, à des capacités de réception et de diffusion d'applications en ligne ou de contenus personnels
- préparer les territoires intelligents de demain au travers d'une meilleure gestion des grandes fonctions urbaines telles que la gestion des énergies, la gestion des transports et des routes, la prévention des risques naturels et la protection de l'environnement.

L'ambition de la collectivité en matière de desserte numérique du territoire isérois est que l'intégralité des habitants et des entreprises ait l'accès à la fibre optique qui offre des débits en adéquation avec les nouveaux besoins. Pour ce faire, le Conseil départemental s'est fixé un objectif d'une couverture en fibre optique de 70 % de la population, et 95 % des entreprises de plus de 5 salariés, à horizon fin 2021, et à l'ensemble du territoire en 2024, et selon la feuille de route du plan France très haut débit, d'apporter un débit de 30 méga minimum à toute la population en 2022, en mixant les technologies.

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné dispose d'ores et déjà de nombreux Nœud de raccordement d'abonnés (NRA), permettant de desservir en ADSL sur le réseau cuivre de l'opérateur historique un territoire jusqu'à un rayon entre 5 et 10 km de lignes. Plus un abonné est loin du NRA, plus sa connexion risque d'en pâtir avec des pertes de débit de plus en plus importantes avec l'éloignement. Lorsque la zone de couverture d'un NRA ne chevauche pas une autre, alors aucune desserte Internet n'est proposée et la zone concernée est dite blanche.

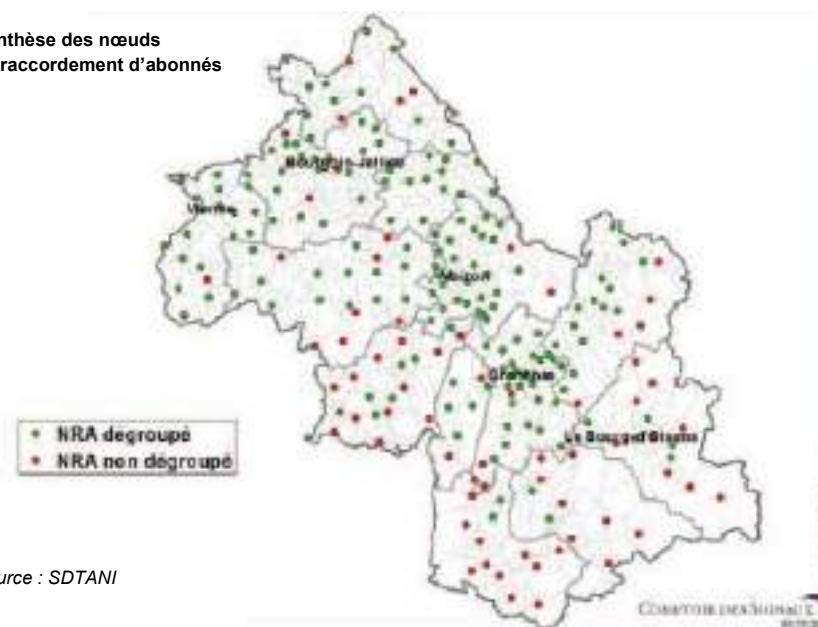
Le Département a depuis 2014 modernisé son réseau hertzien d'accès à internet (technologie WIFI) pour réduire fortement les zones blanches existantes dans le territoire Boucle du Rhône en Dauphiné, en attendant la fibre optique. Le Département continuera à accompagner les territoires en zones blanches ou grises sur l'internet Fixe afin que tous les territoires disposent d'un bon débit.

Quelques zones blanches persistent dans le territoire du Scot :

- entre Charette et Saint-Baudille-de-la-Tour,
- à Veyssilieu et Panossas,
- à Chavannes, hameau de la commune de Bouvesse-Quirieu,
- à Saint-Victor-de-Morestel et Brangues,
- À Vénérieu, Saint-Marcel-Bel-Accueil.

Désormais, grâce à la mise en place de bornes ADSL par Wifi par le Département de l'Isère, seules certaines parties de ces zones blanches subsistent : le hameau de Chavannes n'est toujours pas desservi, la zone entre Saint-Victor-de Morestel et Brangues a peu voire pas évolué. La commune de Brangues a pour sa part installé son propre réseau, en Wifi. Toutefois, près de 90% du territoire sont desservis par une connexion ADSL. Pourtant, les zones non desservies par une connexion supérieure à 2 Mbit/s ne sont pas négligeables (rouge à orange sur la carte, correspondant à la limite inférieure du haut-débit). A ce jour, aucune commune du territoire n'est couverte par le très haut débit et la fibre optique.

Synthèse des nœuds
de raccordement d'abonnés



Source : SDTANI



Source : Agence d'urbanisme

Une des attractions du parc Walibi aux Avenières



Source : Agence d'urbanisme

7.2 Des ressources touristiques à valoriser

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné regorge de sites patrimoniaux, bâtis, naturels ou autres lieux de loisirs et de découverte. Certains sont largement connus et rayonnent même à l'échelle métropolitaine. D'autres le sont beaucoup moins et le mériteraient pourtant. La volonté politique a été affirmée ces dernières années de miser sur le tourisme, en révélant les potentiels existants, pour développer l'économie du territoire et faire découvrir ses multiples atouts.

Le Rhône

La vallée du Rhône, bien que située en bordure du territoire offre de nombreux atouts et mérite d'être mis en valeur au plan touristique.

Il existe déjà de belles réussites. Parmi elles, la Vallée bleue et le stade d'eaux vives de l'île de la Serre. Le Rhône offre ainsi la possibilité de pratiquer de multiples activités nautiques comme la navigation de plaisance, la voile, l'aviron, le kayak et la pêche. L'attrait de ce secteur va se trouver renforcer dans les années à venir lorsque la ViaRhôna sera achevée ; dans les territoires où elle est déjà réalisée c'est un véritable moteur économique. D'ores et déjà, la fréquentation de la base de loisirs nautiques de Montalieu est estimée à près de 250 000 entrées par an, dont 50 000 visiteurs à l'Aquaparc.

Le projet de remise en navigabilité du Haut-Rhône (réalisation des écluses de franchissement de l'usine de Brégnier-Cordon) permettra par ailleurs de naviguer depuis Sault-Brénaz en aval jusqu'à Seyssel en amont (80 km de voie navigable) et de rejoindre le lac du Bourget ; des perspectives intéressantes pour le développement du tourisme et des activités de loisirs.

Enfin, l'environnement préservé du Rhône, reconnu par la création récente de la Réserve naturelle nationale, est également un atout dont la notoriété induite par ce classement pourrait avoir des retombées pour le territoire, offrant la possibilité de développer des activités de découverte de la nature et de pédagogie à l'environnement.

Les activités de loisirs

A Porcieu-Amblagnieu, l'espace eau vive de l'Isle de la Serre fait environ 30 000 entrées. On trouve aussi à Serrières de Briord la base de loisirs du Point vert. On mentionnera également la présence du parc d'attraction de Walibi (communes des Avenières), qui présente un attrait régional avec près de 450 000 entrées par an.

Les chemins de randonnée

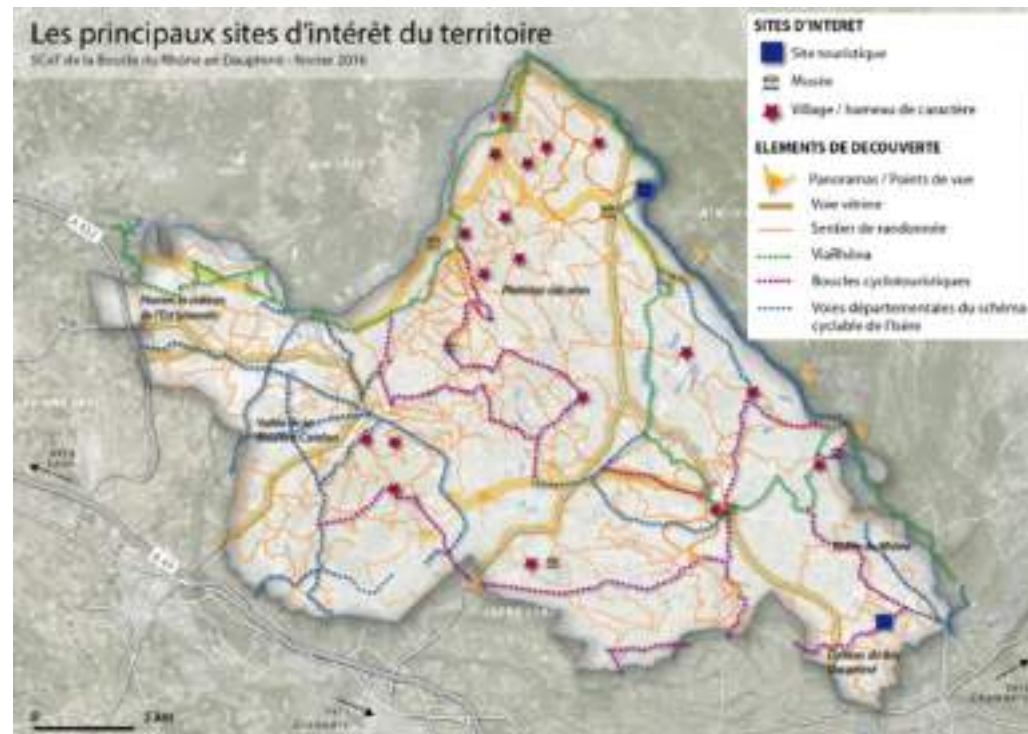
L'organisation du réseau de sentiers de randonnée sur le territoire a fait l'objet de multiples interventions et aménagements depuis le début des années 1980. Entre 2001 et 2007, le réseau a été harmonisé sur l'ensemble du territoire suivant le cahier des charges du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), soit environ 650 km de sentiers. Au-delà de l'aménagement, il convient d'organiser les pratiques et la promotion voire la commercialisation des activités de randonnée répondant aux tendances du marché et aux demandes du bassin de clientèle de proximité. Certains sentiers à thème ont été aménagés comme le sentier des bigues à Parmilieu, le sentier botanique à Vézeronce-Curtin, le sentier du paysage calcaire à Hières-sur-Amby, le site de Larina, l'étang de Lemps. Des sorties de découverte de la nature sont également organisées par des associations, qui profitent ainsi des équipements mis en place comme l'observatoire ornithologique de Courtenay. De nombreuses autres activités sportives et récréatives sont praticables sur le territoire : balades équestres et en canoë sur le Rhône, escalade, paintball, aéronautisme.

Les projets d'itinéraires touristiques

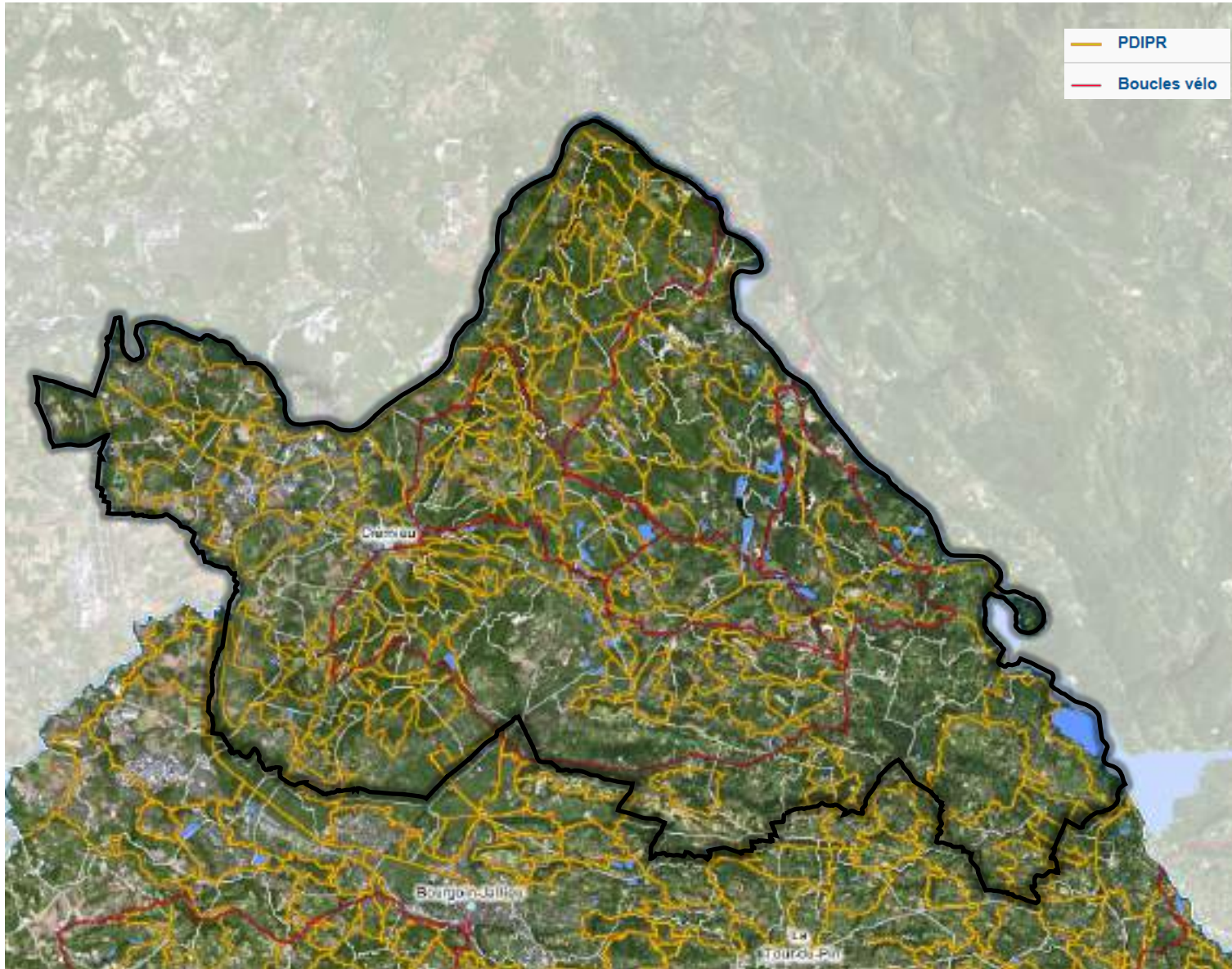
Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est concerné par le passage de la vélo route « Léman-Méditerranée » (ViaRhôna). Arrivant du département de l'Ain depuis le pont de Groslée, il traverse Brangues, Morestel et remonte vers la Vallée bleue et l'Isle de la Serre pour retraverser le Rhône au pont de Sault-Brenaz. L'itinéraire revient, en Isère, depuis le pont de Lagnieu et traverse ensuite les villages de La-Balme-les-Grottes, Hières-sur-Amby, Vernas. Le projet reste ouvert sur les communes de Chavanoz, Anthon et Villette d'Anthon.

Le territoire est également concerné par un projet de voie verte dite du CFEL (Chemin de fer de l'Est lyonnais). Le tracé de cette voie verte, depuis Crémieu vers Sablonnières en passant par Trept, permettrait d'offrir une boucle locale reliant les sites touristiques majeurs entre eux. Les retombées économiques, eu égard à la zone de chalandise à une heure de voiture, sont ainsi estimées à plus de 4 millions de personnes. Ce projet constituerait un axe majeur de développement touristique pour le plateau de Crémieu.

La voie verte et la ViaRhôna constituent pour le territoire deux produits forts susceptibles d'entraîner des retombées significatives pour le développement local, la mise en valeur du patrimoine, l'environnement. Ces projets devront être connectés aux différents sentiers de randonnée qui parcourent le territoire.



Source : Even Conseil



Source : Conseil départemental de l'Isère

Les enjeux du développement touristique

Les principaux enjeux en matière de développement touristique concernent la valorisation du patrimoine et le développement du tourisme vert. Les différents projets à l'étude sur le territoire (ViaRhôna, voie verte, aménagements en relation avec le fleuve) seront certainement les vecteurs d'un tel développement. Il faudra le maîtriser pour s'orienter vers un développement touristique durable et trouver un équilibre en liaison avec les capacités du territoire.

L'offre touristique d'aujourd'hui se caractérise par une offre d'hébergement assez réduite (800 emplacements de camping, moins d'une centaine de chambre d'hôtels), par une offre de « tourisme culturel » variée (peinture à Morestel, littérature à Brangues, patrimoine industriel dans l'agglomération pontoise, patrimoine environnemental et paysager des Iles du Rhône) et une offre de loisirs sports-nature avec de nombreux sentiers de randonnées thématiques, ou non.

Le bassin de population de l'agglomération lyonnaise toute proche explique en partie les caractéristiques de cette offre « touristique » de proximité, qui n'a pas justifié le développement de l'hébergement marchand. Pourtant, le territoire dispose de potentiels à valoriser, notamment la qualité et la diversité de l'environnement et des paysages.

La valorisation par le tourisme et notamment le tourisme vert représente un axe de développement territorial important. Une étude menée en 2008 - 2009 a d'ailleurs eu pour objectifs de doter le territoire d'un projet touristique fédérateur et emblématique et d'une organisation locale du tourisme et du patrimoine cohérente et optimisée. Elle a notamment permis d'identifier les besoins d'organisation et de jeter les bases d'une nécessaire structuration des responsabilités, des compétences et des missions.

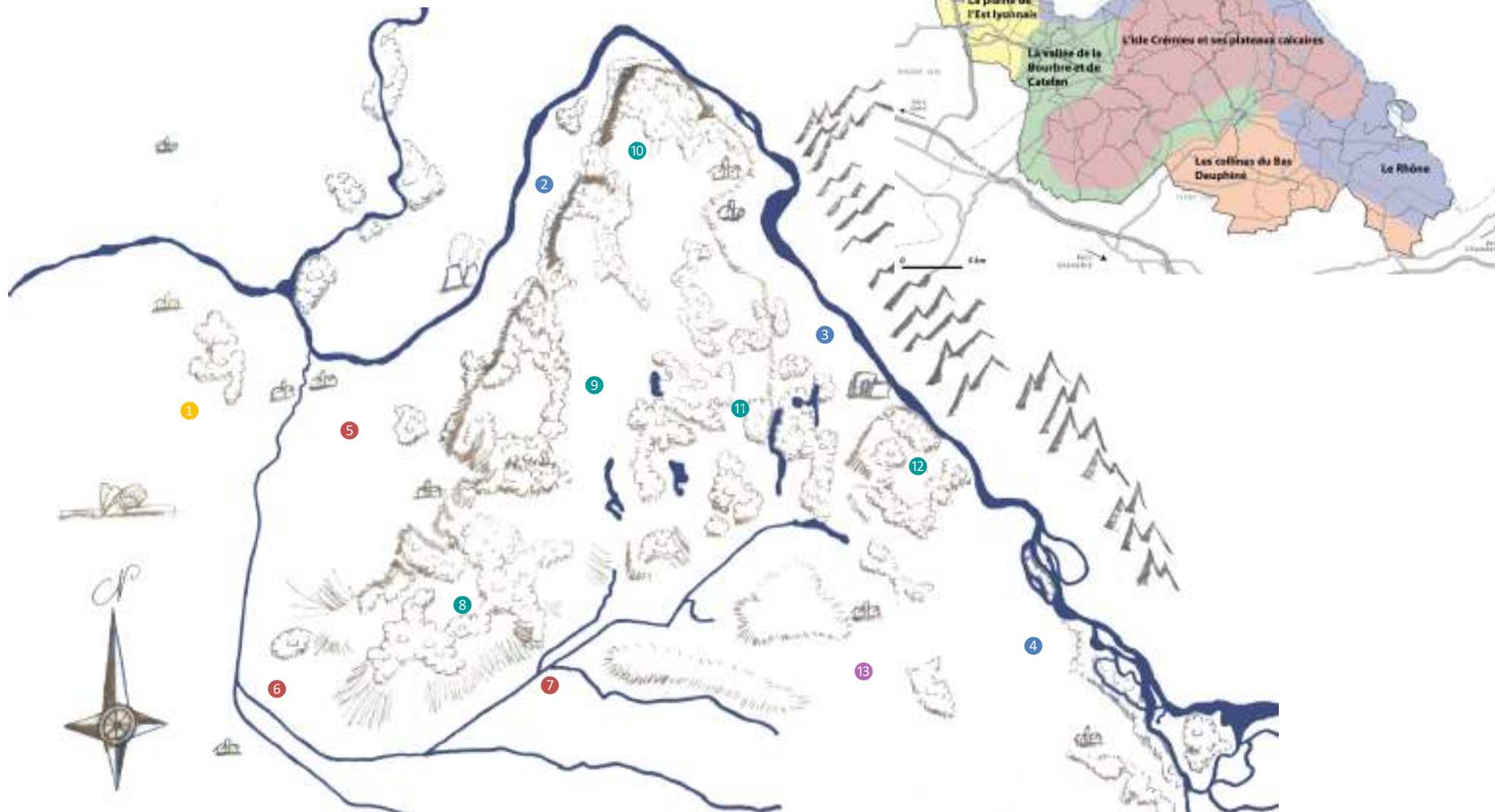
Chapitre 4 CONSTATS ENJEUX

- Le passé industriel et rural a façonné le territoire, dans ses caractéristiques économiques actuelles mais aussi sur les patrimoines et les paysages qui jalonnent l'espace.
- Une économie locale marquée par l'industrie, avec de fortes spécialisation dans la métallurgie, la plasturgie et l'industrie textile technique.
- Le commerce est un secteur d'activités créateur d'emploi, en lien avec l'ouverture de centres commerciaux dans le territoire.
- Une économie résidentielle sur le plateau, plus dynamique, en termes d'emplois, que dans le reste du territoire.
- Des stratégies économiques qui pourraient être mieux portées à l'échelle intercommunale.
- L'agriculture constitue une capacité de production alimentaire très important, confortée par des filières bien structurées (grandes cultures et élevage notamment).
- Maintien d'une agriculture dynamique, pérennité des exploitations. Le rôle de l'activité agricole est fondamental dans la qualité des paysages et la gestion des espaces.
- Les exploitations agricoles s'orientent progressivement vers une diversification des activités notamment en direction du tourisme vert et les services : accueil et vente à la ferme, chambres d'hôtes, gîtes d'étape, commercialisation de produits régionaux.
- L'aménagement numérique et le tourisme, des potentialités à valoriser pour faire rayonner le territoire et accroître son développement économique.
- L'aménagement numérique du territoire passera par une anticipation concernant la pose de fourreaux, afin de limiter le coût du génie civil et les nuisances liées aux chantiers successifs.

LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT : FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT



Maison forte de Brotel surplombant le val d'Amby (source : Symbord)



Source : Agence d'urbanisme

1. Le paysage et le patrimoine, socle du cadre de vie

[1.1 Une mosaïque paysagère héritée de la géographie]

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est bordé au nord-est par la côtière du Bas-Bugey, terminaison sud du massif du Jura qui offre un front au relief imposant avec des sommets culminants à près de 1 000 mètres d'altitude. Il est bordé au nord-ouest par la plaine de l'Ain, caractérisée par une topographie relativement plane dont l'altitude varie autour de 200 mètres. Ces deux entités topographiques sont séparées de la Boucle du Rhône en Dauphiné par le cours du Rhône, qui s'écoule du sud-est au nord-ouest jusqu'au pont de Lagnieu, puis du nord-est au sud-ouest jusqu'à l'Agglomération lyonnaise. Le territoire est également bordé à l'ouest par la plaine de l'Est lyonnais, qui vient buter contre la côtière de Satolas.

Le réseau hydrographique de la Boucle du Rhône en Dauphiné est relativement dense avec le Rhône, la Bourbre, l'Amby, la Save, la Chogne, le Girondan, la Ribaudière, les canaux artificiels (le Catelan, l'Epau, les Serrières, l'Huert) et les nombreux plans d'eau, mares et étangs.

Ces déterminismes géographiques sont des éléments fondamentaux pour comprendre l'histoire de ce territoire, son occupation humaine, ses richesses (l'eau, la biodiversité, le paysage, le patrimoine) et pour agir en conséquent dans l'avenir.

Entre la vallée du Rhône, les plateaux calcaires de l'Isle Crémieu et les collines de l'ouest et du sud, les paysages sont une des grandes richesses de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Ils sont les éléments fondateurs de l'identité du territoire, porteurs de la qualité de vie, témoins d'une diversité écologique et puissants moteurs pour le développement de l'économie touristique dans le territoire. Cette mosaïque d'entités paysagères très distinctes mériterait d'être davantage mise en lumière comme un enjeu majeur pour le développement socio-économique et culturel du territoire.

L'analyse du territoire, des entités géomorphologiques, l'histoire du développement humain et le patrimoine naturel permettent de distinguer plusieurs séquences paysagères.

La plaine de l'Est lyonnais

La partie Ouest du territoire est caractérisée par un vaste ensemble de collines qui domine la plaine de l'Est lyonnais ❶. C'est un territoire de mouvement, du fait de la présence concentrée de tous les modes de transport : aéroport, autoroute, routes nationales, ligne TGV. En raison de la proximité de l'agglomération lyonnaise, la densité urbaine y est plus forte que dans le reste du territoire. La maison individuelle domine, fréquemment sous forme de lotissements. Les grandes cultures céréalières sont très présentes. Dans les villages, le bâti ancien se trouve plutôt au cœur du bourg, placé à la perpendiculaire de l'axe routier, avec de longues cours intérieures, dissimulées. Formant de grands lotissements, les constructions récentes s'installent en périphérie.

Le Rhône

Unifiée par la présence du fleuve Rhône, la vallée du Rhône n'en présente pas moins des paysages variés. Depuis les falaises du plateau de Crémieu ❷ en direction de la plaine de l'Ain, en aval du Rhône, s'offre un paysage très ouvert, ponctué par les champs de maïs profitant de l'abondance de l'eau et jalonné, en rive droite du Rhône, par les cheminées de la centrale du Bugey.

En contraste, les Basses Terres rhodaniennes ❸ correspondent à un resserrement de la vallée en bordure des falaises du Bas-Bugey, entre Creys-Mépieu et Vertrieu. Le Rhône serpente dans des gorges plus ou moins étroites. L'agriculture bénéficie de la proximité de l'eau aux abords du Rhône alors que les habitations sont plus éloignées de ces terrains inondables.

Plus en amont, entre les Avenières et Brangues ❹ s'étale un paysage de plaine ponctué de marais et de plans d'eau. Plus ouvert, ce paysage pénètre à l'intérieur du territoire en direction de Morestel. Ici, le serpentement du Rhône a laissé de nombreuses îles, habitats d'une grande biodiversité. Les habitations se sont réfugiées sur de petites collines afin d'échapper aux crues du fleuve.

La vallée du Rhône



La vallée de la Bourbre et du Catelan



Vallée du Rhône et plaine de l'Ain



Les collines du Bas Dauphiné



Le plateau de Crémieu



La plaine de l'Est lyonnais



La vallée de la Bourbre et du Catelan

Dans sa partie aval **5**, la Bourbre est faiblement perceptible dans la plaine qui s'étend de Pont-de-Chéruy à Crémieu. Le paysage est marqué par les emprises urbaines et les infrastructures de transport.

Entre Frontonas et Chamagnieu **6**, la vallée de la Bourbre est plus facilement identifiable, avec les alignements de peupliers et les terres agricoles tourbeuses et sombres. Elle délimite ainsi bien nettement l'extrémité sud du plateau de l'Isle Crémieu et la butte de l'Isle d'Abeau. La plaine du Catelan **7** est, quant à elle, enserrée entre les collines du Bas Dauphiné et les versants Sud-Est du plateau de Crémieu. Les dégagements visuels en direction de cette plaine sont nombreux et le plus souvent remarquables. La plaine du Catelan est occupée principalement par des surfaces cultivées et des marais, formant un vaste réseau de zones humides. Les vues et les perspectives y sont rythmées par des arbres isolés ou en alignement, en raison de nombreuses plantations de peupliers. Quasiment dépourvue de bâtiments, elle présente une figure singulière qui contraste avec l'urbanisation de la plaine de l'Est lyonnais.

L'Isle Crémieu et ses plateaux calcaires

L'Isle Crémieu qui constitue le cœur du territoire, se présente comme un vaste plateau calcaire triangulaire. La partie nord du plateau (450 mètres d'altitude) présente une imposante ligne de falaises orientées vers l'ouest. Entaillé par quelques gorges, le plateau s'incline vers l'est et s'adoucit graduellement pour rejoindre la plaine du Rhône près de Morestel. Cinq sous séquences paysagères se distinguent.

- Au sud de la RD517, l'extrémité du plateau **8** se trouve bien individualisée et entourée par le cours de la Bourbre et du Catelan. Cette séquence présente un paysage très incisé avec de nombreuses petites vallées.
- Au cœur, le plateau d'Optevoz **9** est caractérisé par de grandes étendues céréalières mêlées à des prairies bocagères et ponctuées par de nombreux étangs et plans d'eau.
- La partie septentrionale du plateau **10** se caractérise par un paysage boisé et sensiblement plus fermé, par une alternance de petites parcelles cultivées et de bocages. Elle constitue une dent calcaire contournée par les eaux du Rhône.
- La pente douce du plateau vers l'ouest **11** témoigne d'un relief moins marqué. Ce paysage demeure très irrigué par de nombreux étangs et plans d'eau.
- Bien individualisé, le plateau de Creys-Mépieu **12** forme un écrin autour de la centrale de Creys-Malville.

Les collines du Bas Dauphiné

Les collines du Bas Dauphiné **13** s'étirent d'ouest en est, au sud du territoire et au-delà. Elles présentent un paysage marqué par une succession de collines et de vallées longitudinales, parallèles les unes aux autres, sur lesquelles sont perchés bourgs et hameaux.

Des points d'appel et les vues remarquables sur le grand paysage

Sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, de nombreux éléments paysagers, naturels ou anthropiques font office de « points d'appel ». Ils permettent de localiser les différentes composantes du territoire les unes par rapport aux autres et participent à l'orientation. Les variations topographiques participent d'autant plus à la création et à la mise en valeur d'éléments paysagers.

La centrale nucléaire du Bugey, en rive droite du Rhône à l'ouest du territoire, constitue un point d'appel fort dans le paysage de la Boucle du Rhône en Dauphiné notamment par les panaches imposants de vapeur d'eau. Les pylônes électriques, qui permettent l'acheminement de l'énergie produite, marquent de nombreuses ouvertures paysagères par leur présence. Les nombreux châteaux, manoirs et édifices culturels répartis dans l'ensemble du territoire constituent aussi des éléments remarquables, témoins de l'histoire de la région. Ils viennent ponctuer les grands paysages.

La situation géomorphologique du territoire, entourée sur la moitié nord par la vallée du Rhône et marquée par les hauteurs des plateaux calcaires, occasionne de nombreuses possibilités d'ouvertures visuelles remarquables. Les vues restent plus larges et ouvertes le long des fleuves de grande ampleur comme le Rhône. Plus généralement, la présence importante de la végétation permet également de souligner et d'accentuer les grandes lignes du relief mais également de cadrer, d'organiser les vues ce qui participe à la création d'une succession d'ambiances et de ressentis.

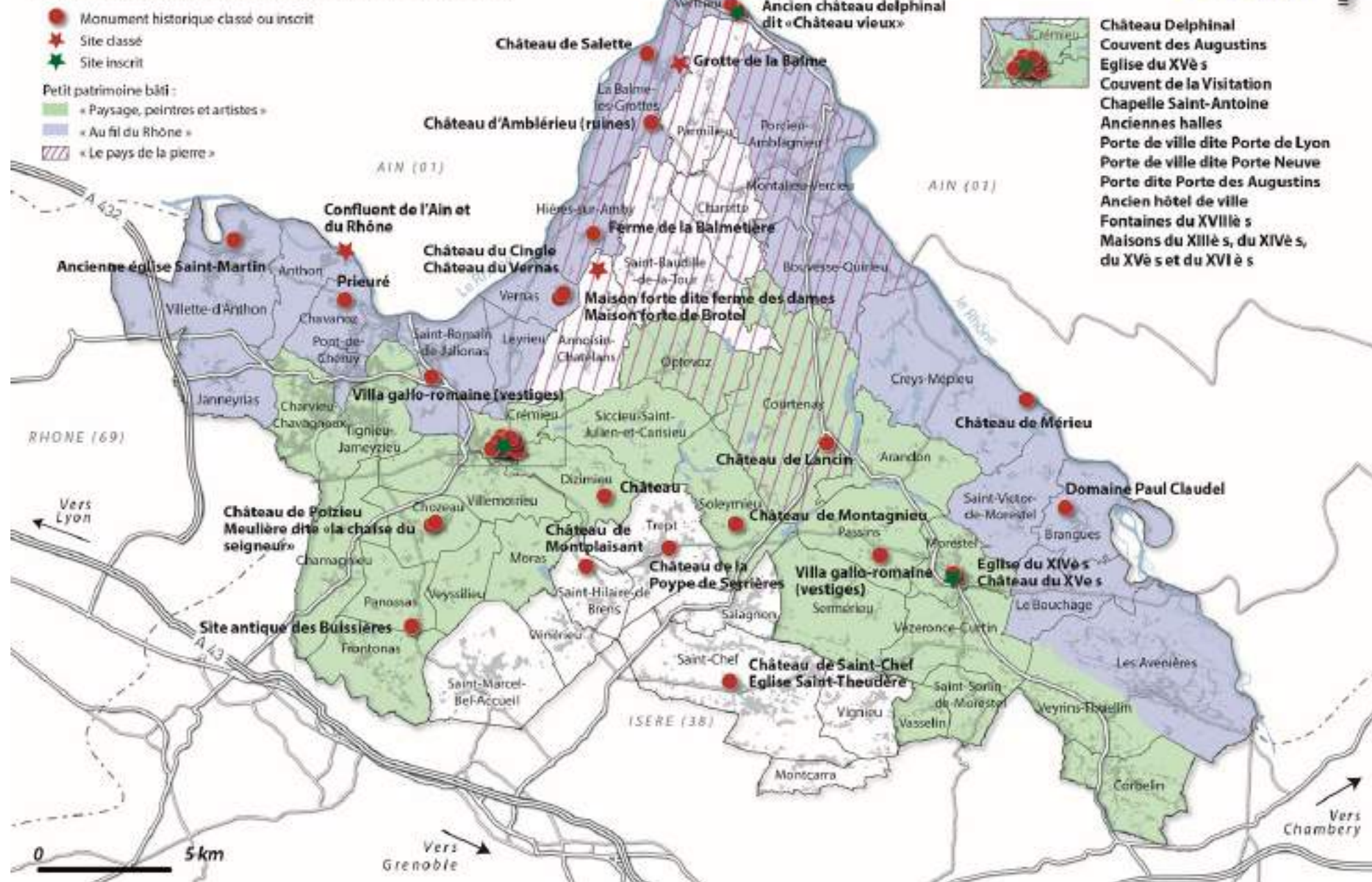
Le territoire est par ailleurs maillé par de nombreux axes routiers qui favorisent la découverte du paysage en offrant une succession de vues très diverses, plus ou moins étendues ou lointaines. Si certaines infrastructures permettent de découvrir le paysage, d'autres viennent directement le composer et le structurer à l'image des ponts qui constituent des portes d'entrée sur le territoire et le grand paysage.

Les sentiers de randonnée et itinéraires touristiques sont une occasion de découvrir la diversité des paysages du territoire et de mettre en valeur son patrimoine naturel, bâti et culturel. Les perceptions diffèrent en fonction des portions de territoire traversé. Des itinéraires cyclables viennent compléter l'offre des itinéraires touristiques à l'image de la ViaRhôna, des parcours cyclo-touristiques ou des vélorails de la Vallée Bleue.

UN PATRIMOINE BÂTI RECONNU

SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné - Juillet 2019

even
conseil



1.2 Le patrimoine culturel et architectural, une richesse à valoriser

Le rayonnement des sites emblématiques

Le territoire présente un patrimoine culturel et architectural remarquable dont l'intérêt est souligné par la présence de nombreux édifices protégés au titre des Monuments historiques (47 monuments, dont 11 sont classés et 36 sont inscrits) :

- **des châteaux** : château de Brangues, château de Morestel, Château de Mérieu, château de Dizimieu, château du Cingle, château de Vernas, châteaux Neuf et Vieux de Vertrieu, château de Montplaisant...
- **des églises** : église Saint-Pierre à Courtenay, chapelle Saint-Antoine à Crémieu, ancienne église abbatiale de Saint-Chef...
- **des maisons fortes** : maison forte Ecottier à Charrette...
- **des couvents** : couvent de la Visitation et couvent des Augustins à Crémieu...
- **des sites archéologiques** : villas gallo-romaines à Saint-Romain-de-Jalionas et à Passins, Plateau de Larina.

Crémieu recense à elle seule vingt et un de ces monuments quand d'autres communes présentent un potentiel archéologique important : Bouvesse-Quirieu, Le Bouchage, Op-tevoz, Panossas, Saint-Romain-de-Jalionas.

Le patrimoine vernaculaire

Le patrimoine vernaculaire, c'est ainsi que sont nommés les édifices communs faisant tout de même partie du patrimoine d'un territoire. Ces monuments jonchant le paysage et les villages sont divers :

- **en rapport avec l'eau** : puits, fontaines, moulins, lavoirs ;
- **spirituels** : chapelles, oratoires, croix, cimetières ;
- **d'usage commun** : murs, cadrans solaires, fours, girouettes, bories, chapits, glacières, pigeonniers ;
- **naturels** : arbres et rochers remarquables ;
- **républicains** : monuments aux morts, édifices commémoratifs ;
- **campagnards** : maisons bourgeoises, bâti agricole ;
- **ouvrier** : usines, carrières.

Le Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné a établi dans le cadre du Contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) un inventaire exhaustif du petit patrimoine public dans les quarante-deux communes du Scot intégrant le périmètre du CDRA. Un schéma de valorisation et de restauration a été mis en place.

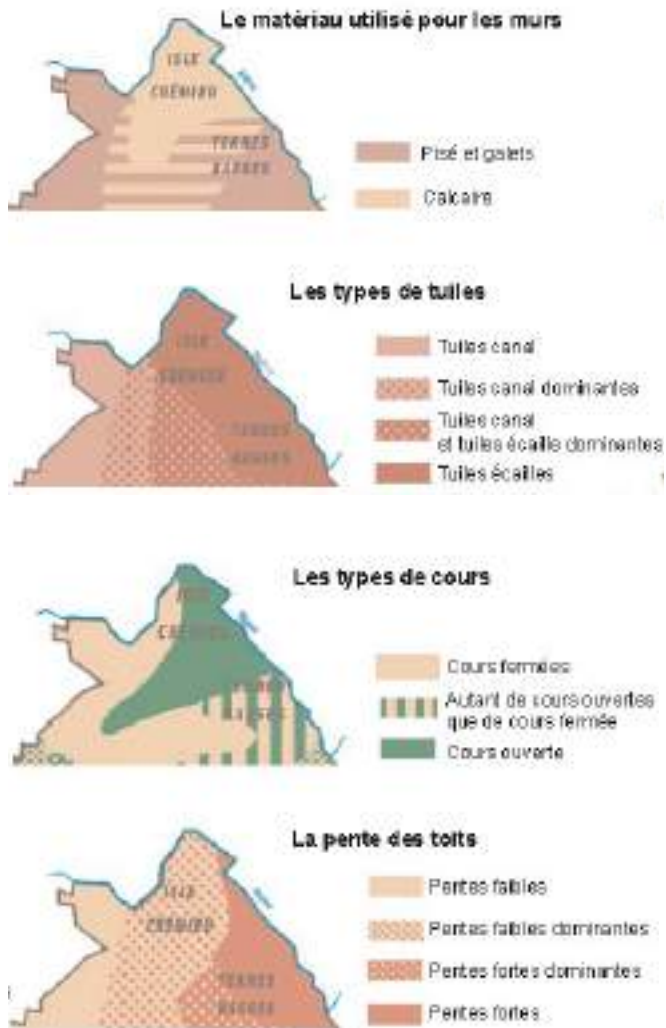
Sites patrimoniaux protégés dans la Boucle du Rhône en Dauphiné

Type de protection	Nom du site	Surface concernée (ha)	Date de création	Commune concernée
Site classé	Confluence de l'Ain et du Rhône	190	03/12/1990	Anthon
	Grotte de la Balme	11	04/04/1911	La-Balme-les-Grottes
Site inscrit	Centre ancien de Crémieu	32	01/10/1971	Crémieu
	Vieille ville de Morestel	12	10/05/1971	Morestel
	Ancien château Delphinal de Vertrieu et ses abords	4	12/05/1971	Vertrieu
Site Patrimonial Remarquable (SPR)	138ZP	259	13/03/2002 (révision en cours)	Crémieu
			01/07/2007 (révision en cours en date de délibération du 19/06/2014)	Saint-Chef
				Saint-Baudille-de-la-Tour
	Commune de Brangues	1 167 (toute la commune)	Approuvé en 2014	Brangues
	Commune de Vertrieu	460 (toute la commune)	Approuvé en 2015	Vertrieu
	Commune de Hières-sur-Amby		En cours	Hières-sur-Amby

Des sites emblématiques



Répartition géographique des caractéristiques architecturales des bâtis traditionnels



Source : Conservatoire du patrimoine de l'Isère, 1997

Des formes architecturales diverses

Architecture traditionnelle de pierres sèches ou pisé



Maisons individuelles contemporaines



Source : Symbord

1.3 Des modes d'urbanisation qui fragilisent la qualité des paysages]

Homogénéisation des formes urbaines et architecturales

L'architecture à l'échelle du territoire est assez variée. Le plateau de Crémieu est dominé par une architecture de pierres sèches. Les plaines de l'Est lyonnais, des Basses Terres sont caractérisées par une architecture « bas dauphinoise » faite de pisé. Enfin, les secteurs des Avenières et de Morestel portent l'influence savoyarde (Avant pays). Le passage de l'utilisation d'un matériau à l'autre n'est pour autant pas brutal.

D'une manière générale, l'urbanisation est plus regroupée sur le plateau de Crémieu et étirée le long des axes de circulation, dans les plaines. Dans l'ensemble, les villages ont de nombreux hameaux et l'urbanisation est assez éclatée, avec des anciennes fermes disséminées dans l'ensemble du territoire.

La pression foncière que subit le territoire depuis quelques années se traduit d'une part par un nombre de réhabilitations important et d'autre part par l'arrivée massive de nouveaux produits standards souvent peu soucieux d'une cohérence avec l'existant. Les extensions urbaines en périphérie des villages sont pour la plupart en discontinuité du noyau ancien et ne correspondent plus à l'implantation traditionnelle des bâtiments. Cela se traduit souvent par un mitage des espaces agricoles et naturels ou par un étirement des constructions le long des voies. L'enclavement de nombreux terrains ; les lotissements créés en impasse, sans lien avec le reste du village ; traduisent une implantation des maisons peu soucieuse de la cohérence des formes urbaines et architecturales produites.

Cette dynamique engendre peu à peu une modification des paysages avec un caractère urbain qui s'étend progressivement au cœur des vastes paysages naturels et agricoles, même si ceux-ci restent peu denses.

Les limites entre cette urbanisation et l'espace agricole sont généralement floues sans espaces de transition. Au niveau du paysage, c'est la silhouette des villages qui s'en trouve fragilisée, avec une perte des typologies urbaines traditionnelles du territoire (développement de l'habitat pavillonnaire). L'encerclement des vieux villages par des constructions plus modernes et banales peut constituer un risque d'appauvrissement patrimonial et paysager pour le territoire.

Si plusieurs hameaux ont gardé leur caractère aggloméré et leur identité « physique » villageoise, ce mitage linéaire a engendré par endroit une conurbation progressive entre communes ou hameaux, qui partent à la rencontre les uns des autres par zones urbanisées interposées, engendrant une perte d'identité du paysage et des bourgs concernés ; la transition entre commune devient moins lisible.

Des espaces d'interface encore bien préservés, versants, crêtes et « respirations »

Des coteaux sont aujourd'hui encore préservés ou bénéficient d'une urbanisation contrôlée autour des villages qui y sont implantés. Sur certains secteurs, ces espaces tendent progressivement à être impactés par l'urbanisation.

Plusieurs coupures paysagères d'importance ont été préservées des dynamiques d'urbanisation. Elles concernent en particulier les espaces paraissant les plus menacés par la formation de continuums urbains.

Pour compléter cette analyse, des zones de respiration, espaces agricoles ou naturels dans le tissu urbain existant, ont été mises en évidence à une échelle plus fine, au niveau des agglomérations, bourg ou hameaux. On en retrouve une grande quantité à l'ouest du territoire, à cause de la forte pression d'urbanisation générée par l'agglomération lyonnaise. Ces espaces de transition entre zones urbanisées participent, entre autres, à la lisibilité et à la diversité du territoire, mais aussi à la qualité de vie, à la préservation d'espaces agricoles stratégiques et/ou à la préservation des continuités écologiques.

Amenusement des limites d'urbanisation, entrées de ville et franges paysagères

Les entrées de la Boucle du Rhône en Dauphiné sont vectrices de la première image perçue du territoire par les visiteurs. La plupart des entrées de territoire sont de bonne qualité paysagère, en raison notamment d'un environnement favorable, comme la présence du Rhône au nord du territoire. Néanmoins, quelques entrées de territoire sont peu qualitatives d'un point de vue paysager. Cela est principalement dû à la présence de zones d'activités ou commerciales, visibles de loin, faisant preuve d'une faible intégration paysagère et faisant disparaître les limites naturelles existantes.

La qualité de certaines entrées de ville a pu être préservée. L'identité urbaine a été conservée grâce à la présence de bâtiments anciens à l'architecture typique. Pour d'autres entrées de ville, des alignements arborés accompagnent la voirie, ou la topographie amène une perspective de la route vers le village comme pour la commune de Morestel.

Espaces de transition entre zones agricoles ou naturelles et zone urbanisées, les franges constituent des secteurs à enjeu d'intégration particulière qui accompagne la lisibilité du tissu urbain et de ses évolutions potentiels.

2. Un cœur de nature attractif, support d'une biodiversité remarquable

2.1 La Trame verte et bleue, principes et documents cadres

L'intensité et l'étendue des activités humaines contraignent, voire empêchent les possibilités de déplacements pour la faune et la flore sauvages. Cette fragmentation des habitats naturels est l'un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité, réduction qui a des conséquences sur les activités humaines, souvent soutenues par les services écosystémiques (pollinisation, épuration de l'air et de l'eau, prévention des risques, cadre de vie ou thermorégulation par exemple). L'enjeu est de limiter cette fragmentation en retrouvant une bonne fonctionnalité écologique.

Pour répondre à cet enjeu, les lois Grenelle 1 et 2 prévoient l'élaboration d'une Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. Elle vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter et se reproduire, et ainsi conserver la capacité des écosystèmes à rendre de multiples services.

Le Scot est essentiel dans la mise en œuvre de la TVB en apportant à la fois une déclinaison locale du Schéma régional de cohérence écologique et un cadre plus fin pour la réalisation de la trame verte et bleue à l'échelle des PLU/cartes communales.

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est concerné par un cadre réglementaire riche qui vient encadrer la définition de la Trame verte et bleue locale.

Le Sdage Rhône Méditerranée (2016-2021)

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) permet de planifier la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant du Rhône. Les principaux problèmes identifiés pour le sous-bassin versant de l'Isle Crémieu – Pays des Couleurs sont la pollution par les pesticides et la dégradation morphologique. Les solutions respectivement préconisées sont la réduction des surfaces désherbées, l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique et la reconnexion des annexes aquatiques et des milieux humides au lit majeur du Rhône.

Les Sage de la Bourbre et de l'Est Lyonnais

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la Bourbre est un document de planification et d'orientation, élaboré et adopté par la Commission locale de l'Eau puis approuvé par arrêté inter-préfectoral en 2008. Le Sage de la Bourbre concerne les communes du sud du territoire et comporte des préconisations et orientations sur la gestion de l'eau du territoire détaillée dans l'état initial de l'environnement du Scot. Actuellement en révision, la désignation des ressources stratégiques vient d'être réalisée et ces secteurs doivent être reportés dans le Scot. Les ressources actuellement exploitées sont Grand Marais et Pont de Sicard. Les ressources actuellement non exploitées sont la vallée du Catelan, la plaine de Bourcieu et le secteur des Brosses. Le secteur des Chesnes est limitrophe.

Le Sage de l'Est lyonnais concerne les communes de Villette d'Anthon et de Janneyrias. Il vise à protéger les ressources en eau potable et à reconquérir la qualité des eaux. Il concerne deux ressources de la CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné : les champs captant d'Anthon et le captage de Coutuses.

Le contrat vert et bleu « vallée de la Bourbre »

Le contrat vert et bleu est le successeur du Contrat de rivière. C'est un outil de contractualisation de la Région, destiné à identifier et financer les actions favorables à la trame verte et bleue. La compétence Contrat vert et bleu relève de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, qui coordonne ce contrat avec l'ensemble des collectivités concernées. Le Syndicat mixte du bassin de la Bourbre (SMABB) assure le pilotage et l'animation du Contrat vert et bleu dans le cadre de ses compétences statutaires.

Le Plan d'action de prévention des inondations (PAPI) de la Bourbre

Le PAPI de la Bourbre a été labellisé sans réserve en avril 2016 et signé officiellement le 4 novembre 2016 en présence du Préfet de l'Isère et du Président du Département de l'Isère. Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations à l'échelle du bassin versant de la Bourbre.

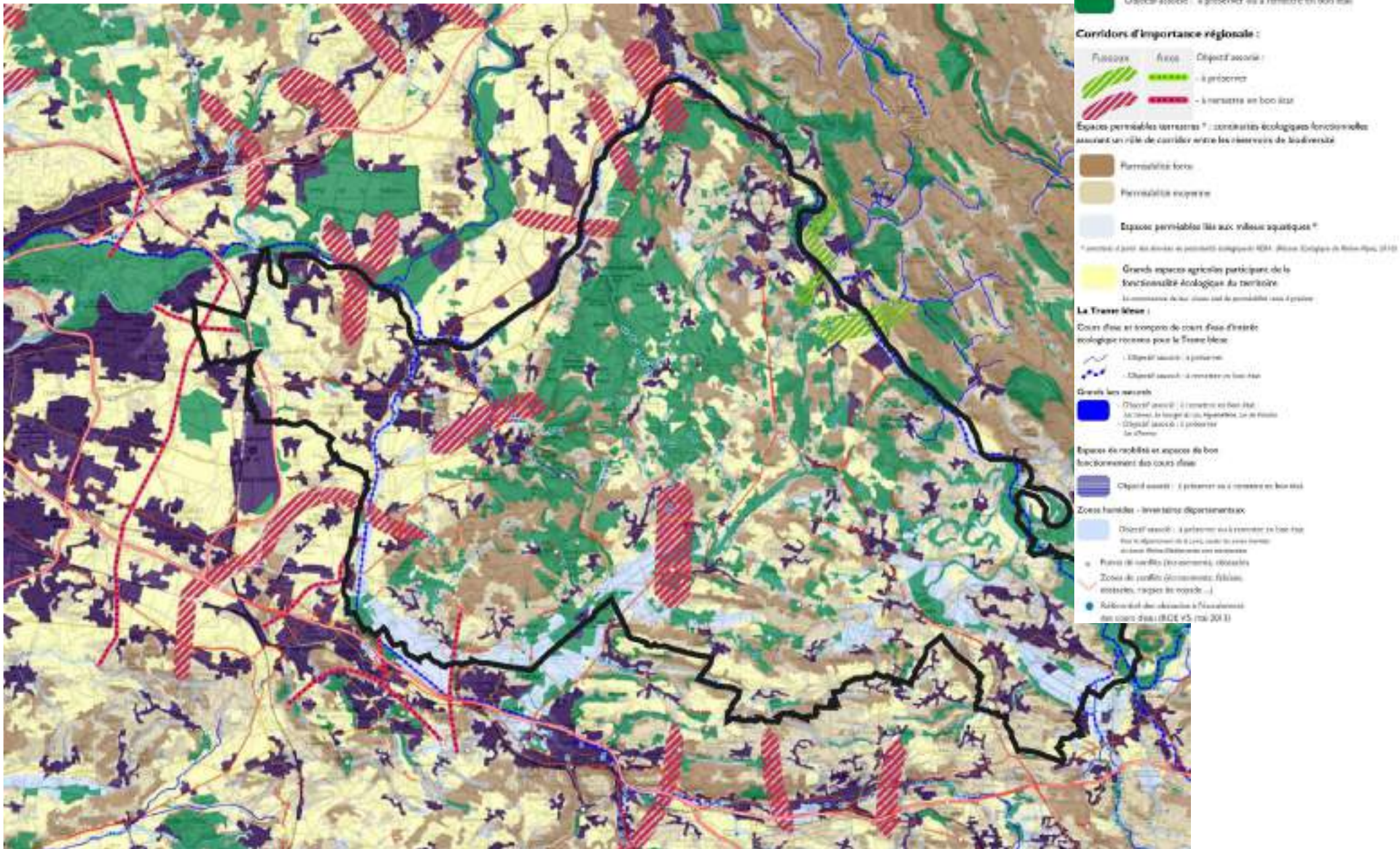
Le Schéma régional de cohérence écologique de Rhône-Alpes

Compatible avec les orientations nationales ainsi qu'avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau, le SRCE doit être pris en compte dans les Scot et les PLU. Ceux-ci devront identifier les trames vertes et bleues et indiquer les orientations et prescriptions visant à préserver ou remettre en état les continuités écologiques.

Selon le SRCE, le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est un espace aux nombreux réservoirs de biodiversité présentant une perméabilité souvent forte. Le plateau de l'Isle Crémieu se distingue comme un véritable cœur de nature préservé de l'urbanisation et sanctuarisé par plusieurs périmètres de protection en comparaison du sud-est et de l'ouest du territoire où les continuités écologiques sont plus fragmentées.

C'est dans ce contexte que le SRCE identifie plusieurs corridors écologiques d'importance régionale en Boucle du Rhône en Dauphiné. À Bouvesse-Quirieu et Creys-Mépieu, deux corridors traversent le Rhône et font le lien avec le plateau du Bugey dans le bas Jura. D'autres corridors reliant les espaces naturels du nord du plateau de l'Isle Crémieu aux grands espaces agricoles à travers le Rhône sont à remettre en état, notamment à la hauteur de Hières-sur-Amby et de la Balme-les-Grottes. À l'ouest du territoire, la connectivité écologique est à restaurer entre Crémieu et Tignieu-Jamezieu, du fait de la tendance à la conurbation entre ces deux villes. Enfin, la relation entre les milieux ouverts de la communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et le sud de l'Ain doit être rétablie.

Les composantes de la trame verte et bleue d'échelle régionale - focus sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné



Source : SRCE Rhône-Alpes, document arrêté le 3 juillet 2013

Les espèces emblématiques de la Boucle du Rhône en Dauphiné



La loutre d'Europe



L'écrevisse à patte blanche



Le lucane cerf-volant



Le castor d'Europe



Le martin-pêcheur

Source : Lo Parvi

Le Directive territoriale d'aménagement

La DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise identifie comme cœur vert (territoires ressources du milieu naturel, rural, paysager et récréatif) l'ensemble formé par l'Isle Crémieu. Le contour du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est vu comme un territoire périurbain à dominante rurale. Enfin, une grande partie de la Communauté de communes de Porte dauphinoise de Lyon Saint Exupéry est classée en trame verte.

Une modification de la DTA parue en 2014 permet de compléter l'interaction entre le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et l'Agglomération Lyonnaise. En termes de préservation de la ressource naturelle, la zone classée en couronne verte d'agglomération sur la Communauté de communes de Porte dauphinoise de Lyon Saint Exupéry est affinée. Composée de forêts et d'espaces agricoles d'envergure, cette ceinture verte est renforcée par la mise en œuvre d'un véritable corridor naturel (constitué de forêts) traversant le territoire à l'est des enveloppes urbaines de Villette d'Anthon et Janneyrias.

L'étude du Réseau écologique départemental de l'Isère (REDI)

La carte de synthèse des réseaux écologiques sur le département de l'Isère réalisée en 2001 présente l'ensemble des réservoirs dits prioritaires pour l'ensemble des milieux en présence. Elle regroupe des espaces protégés au niveau national, international et des espaces patrimoniaux au niveau national. Elle présente également les continuums de type forestier, aquatique et prairie thermophile. La combinaison des différents continuums existants forme la base du réseau écologique départemental.

Au regard de la carte des enjeux du REDI, le territoire de la Boucle-du-Rhône en Dauphiné n'est pas concerné par une zone d'enjeu d'échelle départementale en termes de maintien des corridors biologiques.

Les inventaires écologiques, permettant une définition plus fine des trames locales

Créée en 1981, l'association Lo Parvi contribue à protéger les milieux naturels de l'Isle Crémieu et à les faire connaître. Plusieurs inventaires et études ont été réalisés. Peuvent notamment être cités entre 1998 et 2012 les inventaires des tourbières, des habitats forestiers, des pelouses sableuses, des pelouses et landes sèches, des prairies permanentes, des étangs, lacs, mares et autres plans d'eau ; et les études écologiques des affluents du Haut-Rhône, des affluents du Catelan et de la rivière de la Bièvre.

2.2 Périmètre d'inventaire, de gestion ou de protection de la qualité des milieux naturels

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné recouvre des milieux très diversifiés offrant des supports pour la biodiversité floristique et faunistique. Nombre de ces milieux présentent un intérêt biologique majeur tant botanique, ornithologique, entomologique, que pour les reptiles et les amphibiens, les crustacés, les poissons et les mammifères. De nombreuses espèces remarquables sont présentes sur le territoire et contribuent à la richesse écologique de la région. Le plateau de l'Isle Crémieu est même un des sites ornithologiques les plus riches d'Isère. La présence avérée du lynx, par exemple, atteste de la bonne qualité des étendues forestières. De même, la présence d'une espèce exigeante comme l'écrevisse à pattes blanches, témoigne de la qualité générale d'un bassin versant.

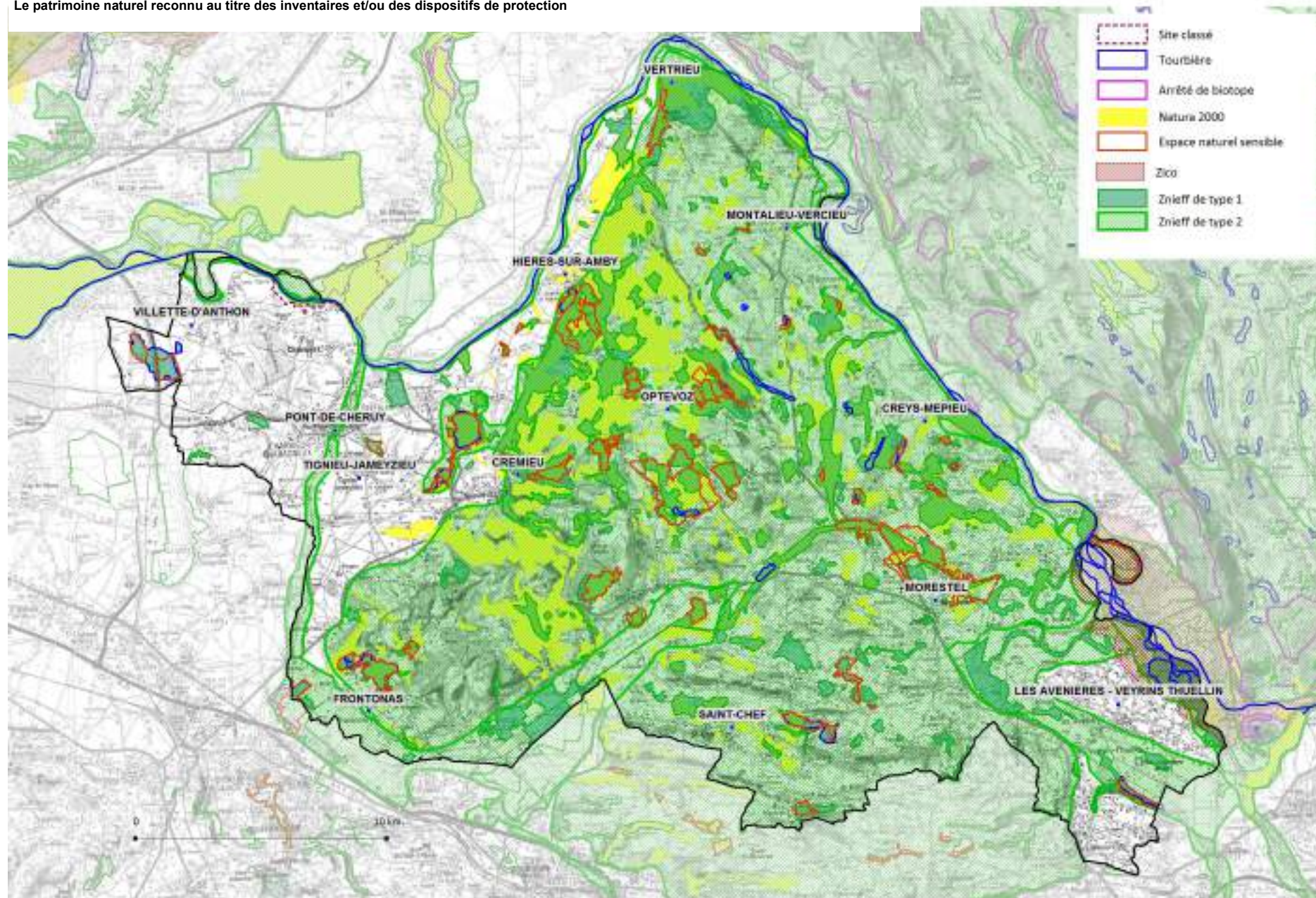
Près de 70% du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné sont concernés par des inventaires ou des protections réglementaires, au titre de sa qualité écologique.

Le réseau Natura 2000

On recense trois sites d'importance communautaire au titre de la Directive Habitats :

- la Basse vallée de l'Ain - confluence Ain-Rhône : le site comprend au total 3 420 hectares dont une centaine d'hectares sur Villette d'Anthon et Anthon. L'habitat principal est la « forêt caducifoliée ». Il existe treize espèces recensées prioritaires sur le site ;
- l'Isle Crémieu : d'une superficie considérable avec 13 638 hectares, ce site Natura 2000 concerne trente et une communes et près d'un quart du territoire. Au moins trente-trois habitats communautaires, dont huit prioritaires, sont recensés sur l'Isle Crémieu, avec une représentation dominante des habitats « forêts caducifoliées », « prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées ». Trente-quatre espèces d'intérêt communautaire ont également été inventoriées ;
- les milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon : d'une superficie totale de 384 hectares dont une dizaine d'hectares sur Villette d'Anthon, le site concerne sept types d'habitats et huit espèces prioritaires. L'habitat principal représenté est la « forêt caducifoliée ».

Le patrimoine naturel reconnu au titre des inventaires et/ou des dispositifs de protection



Source : Agence d'urbanisme



On note également deux Zones de conservation spéciale (ZCS) au titre de la Directive Oiseaux ainsi qu'une ZCS à proximité du territoire :

- les Iles du Haut-Rhône, 89 hectares sur trois communes dont celle des Avenières Veyrins-Thuellin, et concerne trente-sept espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE,
- steppes de la Valbonne, 1 124 hectares dans l'Ain, à proximité du territoire, concerne seize espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE.

Des procédures d'accompagnement de la conservation et gestion des sites Natura 2000 ont été mises en place à travers les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) et les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Elles s'adressent aux agriculteurs possédant des parcelles en site Natura 2000 « Isle Crémieu ». Il s'agit d'un accompagnement de tous les acteurs du territoire en termes d'aménagement et de préservation des milieux naturels.

Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff)

Bien qu'elles n'aient aucune portée réglementaire en tant que telles, les Znieff témoignent de la richesse et de l'importance d'un site pour l'harmonie écologique et naturelle du territoire. On relève la présence de 154 Znieff de type I, habitats et milieux remarquables, ainsi que sept Znieff de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés. L'étendue de ces Znieff de type II (et le fait qu'elles regroupent la plupart des Znieff de type I) traduisent leur importance en termes de liens fonctionnels, ainsi que sur l'ensemble paysager.

Les réserves naturelles

Elles sont nationales ou régionales et sont créées respectivement par l'État et les Régions. Elles sont ensuite gérées par des associations, des collectivités locales ou des établissements publics. Elles poursuivent trois missions indissociables : protéger les milieux naturels remarquables, ainsi que les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique, gérer les sites et sensibiliser les publics.

Classée en 2008, la Réserve naturelle régionale (RNR) des Étangs de Mèpieu occupe une surface de 162 hectares et protège une zone d'étangs ainsi que les milieux environnants où 138 espèces patrimoniales ont été recensées. La Réserve naturelle nationale (RNN) du Haut Rhône Dauphinois s'étend sur une surface de 1 707 hectares, le long du Rhône sur 26 kilomètres. Elle est l'un des plus grands sites de forêts humides du territoire métropolitain et s'étend sur trois départements (Ain, Isère, Savoie) et quatorze communes. Un arrêté inter-préfectoral a été pris le 4 avril 2017 pour compléter la protection de la Réserve du Haut-Rhône. Cet arrêté porte sur 280 hectares et 6 communes, dont 2 sur le territoire du Scot (Les Avenières-Veyrins-Thuellin et Brangues).

Les Espaces naturels sensibles (ENS)

Il existe deux types d'ENS sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné en fonction du gestionnaire : les ENS départementaux, mis en place par le département et les ENS locaux, gérés par les collectivités ou également par les associations.

Le Conseil départemental de l'Isère compte quatre ENS sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné : l'Étang de Lemps, le Lac de Save, l'Étang de Landes de Billonay, Neuf, Rama et le **Méandre du Saugay et les milieux alluviaux associés**.

Le territoire compte aussi vingt-sept ENS locaux qui fonctionnent sur le même modèle que ceux du Département. Ils ont été créés à l'initiative des communes et certains sont ouverts au public. Ils sont donc, dans ce cas, des espaces d'accueil du public et des scolaires, mais qui restent des espaces à préserver.

Le nombre d'ENS en Isle Crémieu est exceptionnel, avec une appropriation forte des communes de leur patrimoine naturel. Ces espaces sont gérés de la même façon que les réserves naturelles.

Les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Outil souple et rapide dans sa mise en œuvre, les APPB sont des instruments de protection forte mis à la disposition des Préfets. Ils visent la préservation d'espèces animales ou végétales particulièrement menacées. Trois sont présents sur le territoire : **les Lônes du Saugay**, la Confluence Bourbre et Catelan et le Marais de Charamel.

De vastes espaces naturels sous la pression de l'urbanisation

Enfin, le territoire regroupe une multitude d'aires naturelles protégées qui recouvrent sa quasi totalité. La Boucle du Rhône en Dauphiné constitue ainsi l'un des espaces naturels continus le plus important, en termes de superficie et de biodiversité, dans l'aire métropolitaine lyonnaise. Les pressions urbaines y sont parfois intenses et le risque d'artificialisation des sols bien présent. Les mesures de gestion et de protection mises en place permettent toutefois de limiter la perte d'espaces naturels remarquables. Un des enjeux des années à venir sera donc de poursuivre la préservation des secteurs essentiels au bon fonctionnement écologique du territoire et au maintien de sa biodiversité.

2.3 Patrimoine naturel, l'enjeu majeur de la fonctionnalité des milieux

La mise en réseau des grands sites de nature identifiés précédemment est la condition *sine qua non* au bon fonctionnement écologique du territoire. La biodiversité de la Boucle du Rhône dépend en effet autant des espaces naturels patrimoniaux (sites inventoriés/protégés) que des milieux agricoles et naturels ordinaires ou des corridors écologiques.

En effet, la fragmentation des milieux naturels représente, avec l'artificialisation des espaces et les pollutions diffuses, l'une des causes actuelles majeures d'érosion de la biodiversité.

Sur un territoire donné, une sous-trame représente l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors et d'autres espaces fréquentés régulièrement par les espèces typiques de la sous trame considérée.

La trame verte et bleue de la Boucle du Rhône en Dauphiné est composée de trois sous-trames : agropastorale (milieux cultivés), forestière, aquatique (milieux humides). Leur combinaison forme le réseau écologique du territoire.

L'échelle du Scot permet de préciser le SRCE et ses objectifs sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné pour prendre en compte les spécificités du territoire sans s'inscrire à l'échelle parcellaire comme le feront les PLU.

Les milieux forestiers

La majorité des peuplements forestiers identifiés dans le territoire est composée d'essences diverses, permettant aux espèces d'accomplir l'ensemble de leur cycle de développement (alimentation, reproduction, repos). Le territoire dispose d'une couverture forestière d'environ 25% de sa surface, avec plus d'une dizaine de communes qui possèdent plus de 30% de boisement sur leur superficie communale. Ces milieux sont répartis dans l'ensemble du territoire à l'exception du secteur ouest dont l'occupation du sol est en grande partie agricole, et du secteur sud-ouest. Les boisements y sont alors réduits à des haies ou des bosquets de petite taille, mais ils peuvent néanmoins constituer des supports de déplacements fonctionnels dans le cadre de la trame verte urbaine.

Ces massifs sont toutefois soumis à une érosion liée à l'urbanisation et à l'extension de terres agricoles ; et à un mitage notamment occasionné par l'activité agricole. L'inverse est également significatif. Les boisements viennent s'étendre sur les milieux ouverts engendrant une fermeture des paysages et une diminution du potentiel agricole.

Sur les communes concernées par le Site d'intérêt communautaire (SIC) Isle Crémieu, Lo Parvi a recensé moins de la moitié des boisements classés en zone Natura 2000. Un travail d'affinage du zonage avec l'intégration des zones forestières d'intérêt pourra découler de cet inventaire.

Les milieux ouverts

Les habitats patrimoniaux tels que les prairies permanentes, sèches, maigres ou de fauche sont très bien représentés sur le plateau de l'Isle Crémieu. Ces milieux possèdent une forte valeur écologique mais sont vulnérables face à la fragmentation des milieux.

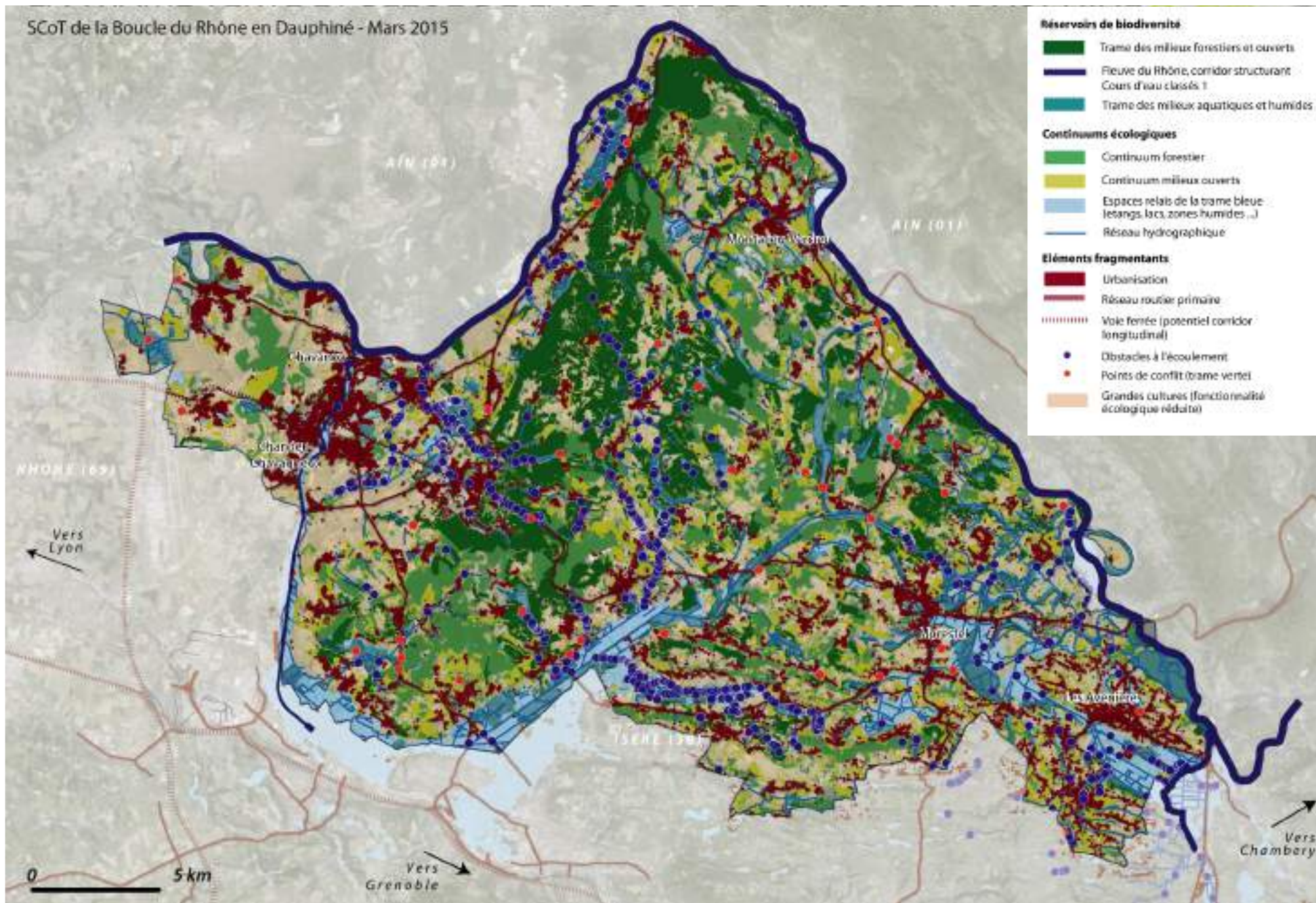
Les milieux ouverts font également référence aux paysages de prairies, de grandes cultures ou de vergers présents sur l'ensemble du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Ces espaces sont liés à une gestion agropastorale. Les pratiques agricoles ont permis la conservation d'éléments du bocage : on observe ainsi de nombreuses haies et talus entre les parcelles, qui sont autant de relais pour les espèces, en même temps qu'ils permettent de retenir et relâcher les eaux de pluie suivant la saison. Toutefois, au regard du mode de gestion, les grandes cultures peuvent être des vecteurs ou des freins aux continuités écologiques. L'alternance entre les milieux ouverts et les espaces fermés de la trame forestière contribuent à une mosaïque paysagère caractéristique.

Les pelouses sableuses, pelouses sèches et prairies permanentes ont fait l'objet d'inventaires, réalisés respectivement en 2006, 1999 et 2008 sur l'Isle Crémieu.

Les zones humides et les milieux aquatiques

Cette composante se caractérise par des cœurs de biodiversité et des zones d'échange identifiés par un réseau hydrographique dense et des zones humides dans l'ensemble du territoire. On notera l'importance des marais associés à la Bourbre, au Catelan, à l'Huert ou encore au Marais de Charvas et aux Iles du Rhône.

Si les caractéristiques de cette sous-trame favorisent sa fonctionnalité écologique, une partie des cours d'eau du territoire présente néanmoins une qualité écologique moyenne à médiocre. Certains affluents du Rhône (la Bourbre) et des sections du Rhône sont particulièrement concernés par la présence cumulée d'effluents agricoles, industriels et domestiques. L'état initial de l'environnement précise les inventaires réalisés.





Un facteur important de la fragmentation du territoire : les infrastructures routières



Le barrage de Sault-Brenaz, un obstacle pour la trame aquatique



Un espace aérien fragmenté par les lignes électriques

Des éléments fragmentant qui persistent dans toutes les sous-trames

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est constitué d'un maillage d'infrastructures de transports importantes (routes et autoroutes : A432 au nord-ouest, A43 au sud-est, RD517, RD75, RD522, RD1057, voies ferrées). Ces réseaux induisent une fragmentation tant paysagère qu'écologique, puisqu'elle induit une fragilisation des habitats naturels et limitent ou obstruent le déplacement des espèces faunistiques et floristiques. Le relevé des points d'écrasement constitue un élément de diagnostic précis pour identifier les zones de conflit entre les voies linéaires et les déplacements de la faune.

La spécialisation céréalière, l'intensification et la faible diversité des cultures, en périphérie de l'agglomération lyonnaise, sont également un obstacle à la circulation des espèces.

En termes d'obstacles ponctuels, les milieux hydrauliques font état d'ouvrages qui entravent la libre circulation des espèces et du transport solide. L'inventaire des cours d'eau de Lo Parvi (affluents du Rhône et affluents du Catelan) répertorie finement l'ensemble des obstacles à cette circulation. Des alternatives existent, notamment des systèmes de passes à poissons qui permettent d'assurer le déplacement des populations. Ces actions de restauration doivent être mises en œuvre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de restauration de la continuité écologique en application de la loi Grenelle.

Les infrastructures aériennes de type pylônes ou lignes électriques haute tension sont particulièrement présentes sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné pour l'acheminement de l'électricité produite par la centrale du Bugey. Leur présence constitue des obstacles pour l'avifaune et occasionnent de nombreuses collisions. Lo Parvi a identifié les principaux points de conflits avec les lignes électriques.

Face à une urbanisation source de fragmentation des habitats naturels, les coupures vertes, participent à l'ensemble du réseau biologique de la Boucle du Rhône en Dauphiné et leur préservation constitue un enjeu pour la fonctionnalité écologique du territoire.

Enfin, les espèces invasives floristiques ont fait l'objet d'un inventaire par l'association Lo Parvi, qui met en évidence leur prolifération sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Dix espèces principales sont répertoriées : l'ailante, le buddléia, l'érable negundo, les impatientes de Balfour et de l'Himalaya, le laurier cerise, le raisin d'Amérique, la renouée du Japon, le robinier faux acacia et le solidage géant. Ces espèces représentent des menaces pour l'équilibre de la flore, et peuvent mener à l'éviction de certaines espèces indigènes. Les cours d'eau s'avèrent particulièrement atteints par leur présence puisqu'ils constituent des corridors écologiques privilégiés.



Solidage géante (source : inflora.ch)



Renouée du Japon (source : INPN)

3. Différentes ressources indispensables à la vie du territoire

3.1 L'eau, milieux, prélèvements, collecte et assainissement

Une qualité des eaux souterraines plutôt bonne

Les eaux souterraines proviennent de l'infiltration de l'eau issue des précipitations et des cours d'eau. Cette eau s'insinue par gravité dans la roche, jusqu'à rencontrer une couche imperméable. Là, elle s'accumule pour former un réservoir d'eau souterraine. Dans les aquifères karstiques, les eaux s'engouffrent rapidement dans le sous-sol pour rejoindre des conduits et des galeries de drainage souterrains. Les eaux cheminent en sous-sol, parfois pendant des dizaines voire des centaines de kilomètres, avant de ressortir à l'air libre, alimentant une source, un cours d'eau ou la mer.

Les eaux souterraines représentent une ressource majeure pour la satisfaction des usages et en particulier l'alimentation en eau potable. Les eaux souterraines ont également un rôle important dans le fonctionnement des milieux naturels superficiels : soutien des débits des cours d'eau, en particulier en période d'étiage, et maintien de zones humides dépendantes. Suivant le niveau de la ligne d'eau, et les saisons, la nappe alimente le cours d'eau ou est alimentée par celui-ci notamment lors des inondations.

Dans le territoire on distingue sept masses d'eau souterraines affleurantes et une masse d'eau profonde réparties comme suit :

- les aquifères alluviaux se situent dans les plaines du Catelan, de la Bourbre ou, de manière plus localisée, au niveau de l'Isle Crémieu. Ils sont peu profonds, présentent une faible couverture et une bonne perméabilité. Ils sont fortement sollicités pour l'alimentation en eau potable.
- Les aquifères karstiques sont localisés dans les calcaires de l'Isle Crémieu. Ils présentent une forte vulnérabilité en raison d'une circulation extrêmement rapide sur de grandes distances.
- Des aquifères profonds sont présents dans les grès molassiques de la partie sud-est du territoire. Leur couverture épaisse, leur médiocre perméabilité et la faiblesse des vitesses de circulation les rendent peu vulnérables.

On remarquera également, dans la partie est du territoire (Janneyrias, Villette d'Anthon), la présence de la nappe de l'Est Lyonnais, d'importance stratégique pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise.

La qualité des eaux souterraines semble assez bonne sauf pour la nappe des couloirs de l'Est Lyonnais et celle des alluvions de la plaine de l'Ain dont l'état chimique et quantitatif est médiocre. Les objectifs de bon état quantitatif sont fixés à 2021 et à 2027 pour le bon état chimique du fait des nitrates, pesticides ou pollutions industrielles. Depuis 2007, la majorité du territoire (sauf sa partie est) est par ailleurs inscrite en zone vulnérable pour les nitrates.

Une qualité écologique des eaux superficielles disparate

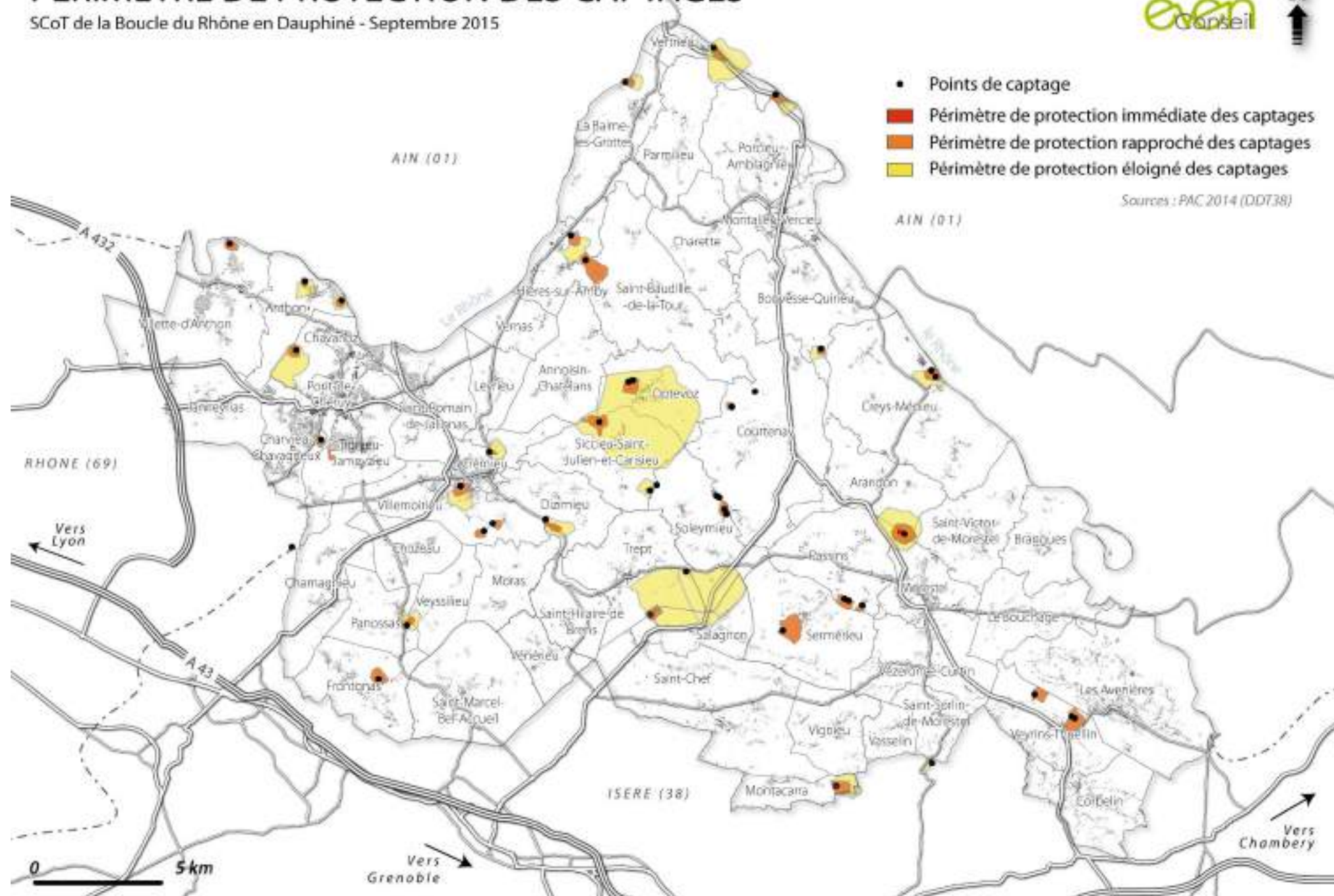
Le réseau hydrographique de la Boucle du Rhône en Dauphiné est relativement dense avec le Rhône, la Bourbre mais aussi l'Amby, la Save, la Chogne, le Girondin, la Ribaudière et les nombreux plans d'eau, mares et étangs. Plusieurs canaux viennent se superposer à ce réseau hydrographique : Canal de Catelan, Canal d'Assèchement, Canal de Corbelin, Canal de la Save, Canal de Morestel, Canal des Avenières et Canal du Champ.

L'état chimique du réseau hydrographique est moyennement bon, douze des vingt et une masses d'eau identifiées présentent un bon état chimique, seulement trois un état médiocre et six un état non connu. L'état écologique est plus disparate. Deux masses d'eau présentent un état écologique médiocre, quatorze un état moyen et seulement cinq un bon état. Les objectifs de remise en bon état s'échelonnent de 2015 à 2027.

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES

SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné - Septembre 2015

even
conseil



Une alimentation en eau potable à sécuriser

La mutualisation des services d'eau potable dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est peu avancée. La gestion de l'eau potable relève de huit syndicats et neuf communes gèrent l'eau potable en régie. Une collectivité assure la production mais pas la distribution d'eau potable dans leur territoire. Les statuts de ces structures sont souvent anciens et ne sont pas à jour des évolutions réglementaires notamment concernant la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 qui a recadré la compétence d'alimentation en eau potable. En parallèle, la trop faible taille des structures les empêchent d'avoir une assise financière suffisante pour réaliser les investissements nécessaires au renouvellement des réseaux. Cette situation complexe engendre des problématiques non négligeables en termes de qualité de l'approvisionnement et de prévention des pollutions potentielles.

L'alimentation en eau du territoire pour la consommation humaine est exclusivement assurée à partir d'eaux souterraines qui assurent au territoire son autonomie. L'aquifère des alluvions de la vallée de la Bourbre fournit près de 52% de la ressource en eau potable et alimente plusieurs captages. Les prélèvements dans cette nappe servent également à l'irrigation agricole et à l'alimentation en eau potable de la presque totalité de l'agglomération de Bourgoin-Jallieu.

Au total, le territoire bénéficie d'un réseau bien réparti de 55 captages. Les périmètres de protection sont établis autour des sites de captage d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource face aux risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource. Un seul captage sur la commune de Sermérieu est classé prioritaire dans le Sdage 2010 au regard de la pollution aux nitrates. Le captage de Chozelle, à Tignieu-Jamezyzieu, a également été classé comme prioritaire dans le Sdage de 2016.

Le rendement moyen des réseaux est de 66% avec des rendements plus faibles sur le secteur de l'Isle Crémieu et de trois communes des Balmes dauphinoises. L'objectif légal de rendement pour l'approvisionnement en eau potable est de 85%. Cette obligation réglementaire pourrait conditionner tout projet susceptible d'entraîner une augmentation des besoins, notamment dans un contexte de déséquilibre besoins-ressources.

Dans l'objectif de préciser la situation moyenne de l'alimentation en eau potable dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, la Direction départementale des territoires de l'Isère a mené une étude évaluant les risques de pollution de la ressource et le risque de manque d'eau par rapport aux pics de besoin.

Au regard du risque de pollution, les communes du nord du Plateau de l'Isle Crémieu et du centre du Pays des couleurs sont les plus vulnérables notamment en raison de leur spécificité géologique (sous-sol karstique) qui facilite l'infiltration des polluants, notamment nitrates et produits phytosanitaires dans un secteur où l'agriculture est encore fortement présente. Des mesures agroenvironnementales peuvent être souscrites pour atteindre le bon état des masses d'eau. Plusieurs captages sont menacés de pollution ou connaissent des épisodes de pollution. L'absence de DUP sur de nombreux captages renforce cette problématique.

Au regard des besoins de pointe, le territoire dispose de ressources globalement excédentaires. Les besoins en pointe représentent moins de la moitié de la production en situation d'étiage. Néanmoins, certaines collectivités peuvent être en situation de besoins de pointe supérieurs à leur capacité de production.

La gestion de l'assainissement, condition au développement

L'assainissement collectif désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. Les stations d'épuration reçoivent à la fois les eaux usées domestiques et, pour les professionnels autorisés, les eaux issues des activités.

La directive Eaux résiduaires urbaines (ERU) impose à toutes les agglomérations de plus de 2 000 Equivalents habitants (EH) de mettre en œuvre la collecte et le traitement de leurs eaux usées conformément à des exigences qu'elle définit pour les agglomérations d'assainissement de plus de 10 000 EH en zone sensible du territoire, l'échéance était fixée à fin 1998.

Les responsabilités de la commune en matière d'assainissement ont été considérablement accrues suite aux lois sur l'eau de 1992 et 2006. Elle est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées et est compétente en matière de gestion des eaux pluviales. Pour mener à bien ces objectifs, chaque commune doit définir les zones relevant de l'assainissement collectif ou de l'assainissement non collectif, les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser l'écoulement des eaux pluviales et les zones pour assurer la collecte, le stockage et le traitement des eaux pluviales lorsque la pollution qu'elles apportent risque de nuire à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Les documents et les autorisations d'urbanisme doivent s'assurer de l'adéquation entre le projet de développement et le système d'assainissement, le milieu récepteur et la ressource en eau. Sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, il est constaté une grande complexité de la problématique de gestion des eaux usées et d'importantes disparités entre les communes tant dans les typologies des systèmes de traitement qu'au niveau des capacités résiduelles de traitement ou de la conformité des installations.

Il existe neuf structures différentes de gestion de l'assainissement collectif dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Sur les 53 communes du territoire, sept communes seulement organisent leur assainissement en régie. Une grande partie des communes disposent d'un raccordement à l'assainissement collectif supérieur à 75%. Néanmoins un certain nombre de communes présente un taux en assainissement non collectif important, supérieur à 25%. En moyenne, il y a 0,98 équipement d'assainissement par commune, d'une capacité épuratoire moyenne d'environ 2 200 EH pour un linéaire moyen de 12 kilomètres.

Les structures de gestion et de distribution de l'eau potable

Structures de gestion de l'eau potable	Production	Communes	Distribution	Communes
SIE Abrets et Environs	oui	Brangues, Bouchage, Avenières Veyrins-Thuellin et Corbelin, Saint-Victor de Morestel, Morestel + 5 communes hors périmètre	oui	Brangues, Bouchage, Avenières Veyrins-Thuellin et Corbelin + 5 communes hors périmètre
SIE de Chozeau Panossas	oui	Chozeau, Panossas	oui	Chozeau, Panossas
SIE Lac de Moras	oui	Veyssillieu, Moras, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Vénérieu, Saint-Hilaire-de-Brens	oui	Veyssillieu, Moras, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Vénérieu, Saint-Hilaire-de-Brens
SIEA Montalieu Porcieu	oui	Porcieu Amblagnieu, Montalieu - Vercieu	oui	Porcieu Amblagnieu, Montalieu - Vercieu
SIE eaux du plateau de Crémieu	oui	Saint-Romain-de-Jalionas, Leyrieu, Verna, Annoisin-Chatelans, Dizimieu, Siccieu-St-Julien, Saint-Baudille-de-la-Tour, Charette, Parmilieu, Balme des Grottes, Vertrieu, Hières-sur-Amby, Opetvoz	oui	Tignieu- Janneyzieu, Saint-Romains-de-Jalionas, Leyrieu, Verna, Annoisin-Chatelans, Dizimieu, Siccieu-St-Julien, Saint-Baudille-de-la-Tour, Charette, Parmilieu, Balme des Grottes, Vertrieu, Hières-sur-Amby, Opetvoz

Structures de gestion de l'eau potable	Production	Communes	Distribution	Communes
SM de Dolomieu Montcarra	oui	Soleymieu, Sermérieu, Vézeronce-Curtin, Saint-Sorlin-de-Morestel, Vasselin, Trept, Salagnon, Saint-Chef, Vignieu, Montcarra	oui	Soleymieu, Sermérieu, Vézeronce-Curtin, Saint-Sorlin-de-Morestel, Vasselin, Trept, Salagnon, Saint-Chef, Vignieu, Montcarra
SYPENOI	oui	Chamagnieu, Charvieu-Chavagneux, Janneyrias, Villette d'Anthon, Anthon	non	
Syndicat Mixte du Girondan	oui		oui	Crémieu
Communes	oui	Bouvesse Quirieu, Courtenay, Creys-Mépieu, Arandon, Passins, Morestel, Crémieu, Villemoirieu, Frontonas	oui	Villemoirieu, Chamagnieu, Frontonas, Bouvesse-Quirieu, Courtenay, Creys-Mépieu, Arandon-Passins, St-Victor de M, Morestel, Charvieu-Chavagneux, Janneyrias, Villette d'Anthon, Anthon, Chavanoz, Pont-de Chéry

Un développement urbain régulièrement peu adapté aux capacités épuratoires du territoire

L'analyse de l'état initial de l'assainissement sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné démontre une grande complexité de la problématique de gestion des eaux usées. Elle révèle d'importantes disparités sur les différentes communes du territoire tant dans les typologies des systèmes de traitement qu'au niveau des capacités résiduelles de traitement et in fine en ce qui concerne la conformité des installations.

Ainsi sur les cinquante-trois communes du territoire, il existe cinquante et un systèmes de traitement des eaux usées. Il s'agit de stations d'épuration classiques mais aussi d'unités plus modestes de type lagunage ou filtres à sable. Deux communes acheminent leurs effluents sur des unités de traitement situées à l'extérieur du périmètre du Scot. Surtout, une commune ne dispose pas d'assainissement collectif et trois secteurs urbanisés ne disposent d'aucun système de traitement (ni collectif ni en assainissement individuel) ce qui entraîne des rejets directs dans les milieux naturels.

Au total, **vingt-quatre** des **cinquante-trois** unités de traitement présentent une capacité épuratoire suffisante par rapport au nombre d'habitants raccordés (45% des unités de traitement), **vingt** ont atteint leur capacité épuratoire. Sur ces vingt, onze d'entre elles font l'objet de projet d'amélioration ou d'extension et **treize** sont concernées par une non-conformité pour dépassement de la capacité nominale, pour problèmes de performances ou de non adéquation du milieu récepteur. 55% des équipements présentent donc des problématiques de diverses natures et la moitié d'entre eux sans solution d'amélioration envisagée à l'heure actuelle alors que les milieux récepteurs sont fragiles (aquifère karstique et biodiversité sensibles aux pollutions).

En outre, des difficultés structurelles inhérentes au territoire rendent d'autant plus complexe la gestion de la problématique assainissement :

- De nombreuses communes sont caractérisées par la présence de plusieurs entités bâties (le bourg + différents hameaux). Associée à une faible densité de population, cette structure urbaine diffuse rend complexe le regroupement des unités d'assainissement pour en améliorer les performances. De tels projets impliquent de créer des linéaires de réseaux sur de longues distances et peuvent nécessiter la création de pompes de relevage.
- Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est couvert à la fois par des réseaux

unitaires et séparatifs pour les eaux pluviales. Malgré le peu d'informations disponibles, il est constaté que de nombreuses communes ne disposent pas de réseaux séparatifs des eaux pluviales ; ce qui entraîne des surcharges hydrauliques sur le réseaux d'assainissement lors des épisodes pluvieux. La majorité des gestionnaires ont élaboré des schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales et certaines communes ont d'ores et déjà engagé des travaux de mise en séparatif ainsi que des opérations de remplacement afin de pallier à ces difficultés.

- Les échelles d'intervention parfois limitées et la petite taille de certains syndicats (neuf syndicats intercommunaux et cinq communes qui gèrent isolément l'assainissement) engendrent des difficultés techniques et financières : absence d'équipe technique pour le suivi et l'entretien d'installations ; pas de référent pour le suivi des études externalisées ; capacités d'investissement réduites, etc.

Comme pour l'assainissement collectif, le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné compte un grand nombre de structures compétentes dans le champ de l'assainissement non collectif. Sept syndicats et onze communes en régie se partagent le territoire pour sa gestion. La réalisation d'une enquête auprès des différents Services publics d'assainissement collectif (SPANC) a mis en évidence une problématique majeure de non conformité avec des taux de conformité souvent inférieurs à 10% par gestionnaire et la moitié des équipements non conforme caractérisés comme présentant un danger.

L'ancienneté, voire la vétusté de certaines installations cumulées à l'absence d'anticipation du développement résidentiel, conduit aujourd'hui à un effort important de rattrapage et de remise à niveau des installations. Ces travaux d'amélioration devront être poursuivis et apparaissent comme une condition *sine qua non* du développement démographique et résidentiel du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

La gestion de l'assainissement collectif

Structures de gestion de l'assainissement collectif	Communes
SIVOM du Plateau des Eaux de Crémieu	Vertrieu, Parmillieu, La Balme-les-Grottes, Hières-sur-Amby, Saint-Baudille-de-la-Tour, Optevoz, Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu, Annoisin-Chatelans, Vernas,
Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Montalieu-Porcieu	Porcieu-Amblagnieu, Montalieu-Porcieu et Charette
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Faverges	Creys-Mépieu, Arandon-Passins
Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra	Soleymieu, Sermérieu, Vézeronce-Curtin, Saint-Sorlin-de-Morestel, Vasselin, Trept, Salagnon, Saint-Chef, Vignieu, Montcarra, Avenières Veyrins-Thuellin
Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets et Environs	Brangues, Le Bouchage, Les Avenières, Veyrins-Thuellin, Corbelin
Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac de Moras	Moras, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Vénérieu, Saint-Hilaire-de-Brens
Syndicat Intercommunale d'Assainissement de Marsa	Chamagnieu, Panossas, Frontonas et Veyssillieu
Communauté de Communes de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	Anthon, Chavanoz, Pont-de-Chérucy, Charvieu-Chavagneux et Tignieu Jameyzieu
CA du Grand Lyon	Villette d'Anthon, Janneyrias
Communes (régie)	Chozeau, Bouvesse-Quirieu, Courtenay, Saint-Victor de Morestel, Morestel, Bouvesse Quirieu et Courtenay
Syndicat du Girondan (traitement)	Crémieu, Chozeau, Dizimieu, Leyrieu, Saint-Romain de Jalionas et Villemoirieu

La gestion de l'assainissement non collectif

Structures de gestion de l'assainissement non-collectif	Communes
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Plaine de Faverges	Creys-Mépieu, Arandon Passins
Syndicat Intercommunale d'Assainissement des Eaux et des Abrets et des Environs	Brangues, Le Bouchage, Les Avenières Veyrins-Thuellin et Corbelin
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Eaux du Plateau de Crémieu	Vertrieu, Parmillieu, La Balme-les-Grottes, Hières-sur-Amby, Saint-Baudille-de-la-Tour, Optevoz, Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu, Annoisin-Chatelans, Vernas, Dizimieu, Leyrieu, Saint Romain de Jalionas et Tignieu-Jameyzieu
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marsa	Chamagnieu, Panossas, Frontonas et Veyssillieu
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Eaux de Montalieu-Porcieu	Porcieu-Amblagnieu, Montalieu-Porcieu et Charette
Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lac de Moras	Moras
Syndicat Intercommunal d'Assainissement Dolomieu Montcarra	Soleymieu, Sermérieu, Vézeronce-Curtin, Saint-Sorlin-de-Morestel, Vasselin, Trept, Salagnon, Saint-Chef, Vignieu et Montcarra
Syndicat Mixte du Girondan	Crémieu, Chozeau et Villemoirieu
Communes (régie)	Anthon, Chavanoz, Pont-de-Chérucy, Charvieu-Chavagneux et Tignieu Jameyzieu, Villette d'Anthon, Janneyrias, Bouvesse-Quirieu, Courtenay, Saint-Victor de Morestel, Morestel et Saint-Marcel-Bel-Accueil

3.2 Des usages énergétiques qui pèsent sur les évolutions climatiques

Les modifications climatiques observées ces dernières années ont pour cause principale l'augmentation des quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, d'origine anthropique (transport, industrie, construction...). Pour lutter contre le réchauffement climatique et anticiper la crise énergétique mondiale prévisible, la plupart des pays du globe, dont la France, se sont notamment engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en limitant leur recours aux énergies fossiles. Dans cette optique, plusieurs accords internationaux ont été signés, en particulier le protocole de Kyoto (2005) ou au niveau européen, le paquet énergie-climat (2008).

Ces accords ont été repris et traduits dans la législation française par :

- la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique, dite « Facteur 4 », en juillet 2005 suite à l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto ;
- les lois « Grenelle de l'Environnement » qui reprennent les objectifs du paquet énergie-climat avec la volonté à 2020 de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer l'efficacité énergétique de 20% et de porter la part d'énergies renouvelables à 23% de la consommation d'énergie finale ;
- le Plan Bâtiment Grenelle qui fixe des objectifs énergétiques dans le champ de la construction neuve par la mise en œuvre de la Réglementation thermique de 2012 (RT2012) et dans celui de la rénovation du parc ancien.

Le SRCAE de la région Rhône-Alpes et le PCET de l'Isère

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Rhône-Alpes a été approuvé en 2014. Sa vocation est de définir les grandes orientations et objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande d'énergie, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution de l'air et d'adaptation au changement climatique.

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de l'Isère, approuvé en 2012, vise, en compatibilité avec les orientations du SRCAE, à limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et à réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique notamment par la prise en compte de ce phénomène dans les décisions à long terme : urbanisme, conception et exploitation des infrastructures, gestion des risques, etc.

Les consommations énergétiques du territoire

Selon l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre, la consommation d'énergie finale en Boucle du Rhône en Dauphiné s'élève en 2013 à 209 Kilotonnes équivalent pétrole (ktep) dont 37% de produits pétroliers et au gaz. Le secteur le plus consommateur d'énergie regroupe l'industrie et la gestion des déchets avec 53% de l'énergie finale consommée, suivi par les secteurs résidentiel (24%) et du transport (17%). En comparaison à l'échelle de Rhône-Alpes, les secteurs les plus consommateurs sont le transport (32%), le résidentiel (29%) et l'industrie et la gestion des déchets (24%).

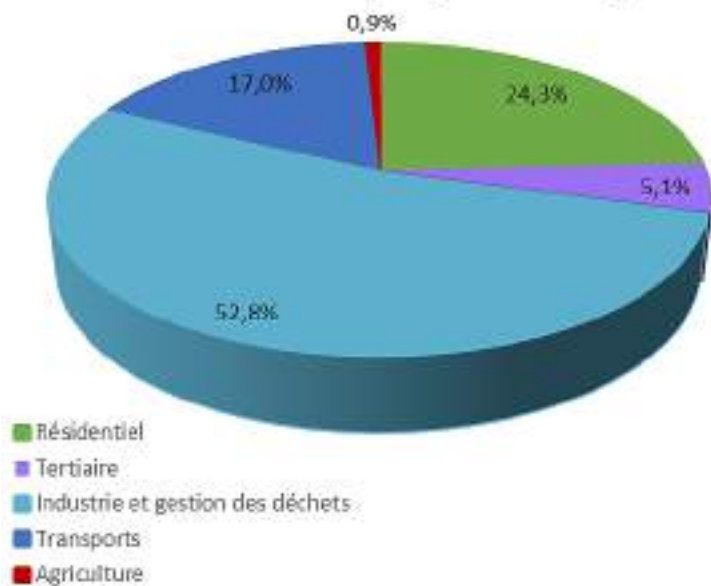
Le poids important de l'industrie s'explique par une vocation industrielle encore marquée du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. L'industrie accueille 23% des emplois en 2011, contre 16% au niveau rhônalpin. En 2013, la part des entreprises dans le secteur industriel atteint 10,4%, contre 7,5% en Rhône-Alpes. Principalement consommatrice de gaz, les industries de l'Isère sont concernées au premier plan par les objectifs de transition énergétique. Le SRCAE vise, en ce sens, une réduction de 14% des consommations du secteur industriel entre 2012 et 2020.

Par les besoins d'un logement, chauffage, eau chaude sanitaire, électricité et en fonction de sa date de construction, des modes de vie ou du climat, le secteur résidentiel est un gros consommateur d'énergie. Pour développer la sobriété énergétique du secteur, le SRCAE porte les efforts sur l'amélioration de la qualité de réhabilitation des bâtiments et sur la pénétration des énergies renouvelables et de la chaleur au sein des réseaux des bâtiments, avec le financement du renouvellement des équipements de chauffage au sein des foyers. En termes de nouvelles constructions, il s'agit de garantir leur performance et la généralisation des constructions passives. Le SRCAE vise par ailleurs une réduction de 26% des émissions du secteur des transports par rapport à 2005.

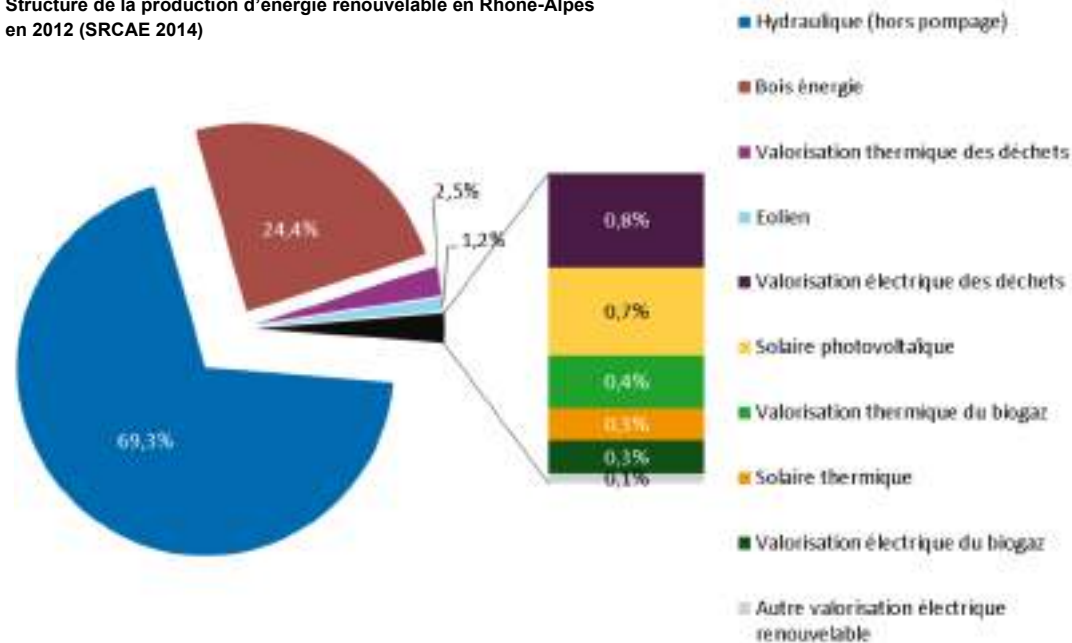
Les émissions de gaz à effet de serre liées aux types de consommation énergétique

Les principaux gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique sont le dioxyde de carbone, le méthane et le protoxyde d'azote. 1 110 kilotonnes équivalent CO2 ont été émises en 2013 sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, soit près de 12,6 tonnes par habitant contre 6,5 tonnes par habitant en moyenne dans la région Rhône-Alpes. Cette différence s'explique par le poids du secteur industriel dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Celui-ci est en effet responsable de 74% des émissions totales. Le secteur des transports représente ensuite 10% des émissions, suivi par l'agriculture et le résidentiel (8% chacun).

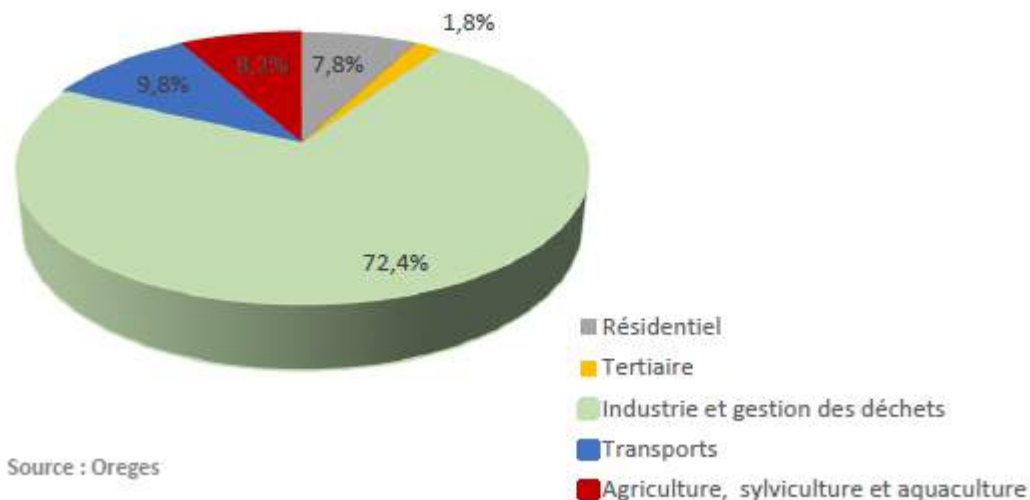
Part de la consommation énergétique finale en Boucle du Rhône en Dauphiné (OREGES 2013)



Structure de la production d'énergie renouvelable en Rhône-Alpes en 2012 (SRCAE 2014)

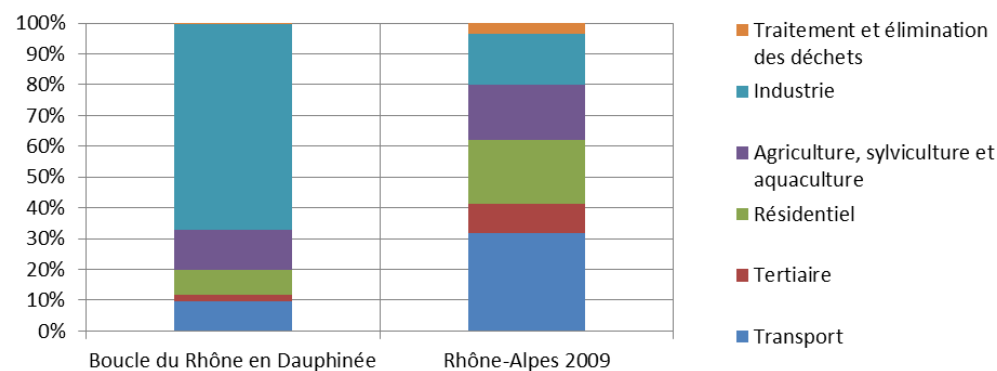


Part des émissions de GES en Boucle du Rhône en Dauphiné en keqCO2 (OREGES 2013)



Source : Oreges

Comparaison des sources d'émissions de GES entre le territoire du Scot et le territoire régional en 2009



Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône Alpes (Oreges)

Un enjeu de mobilisation du potentiel de développement des énergies renouvelables

En fort développement ces dernières années, les énergies renouvelables couvrent toujours moins de 20% des besoins et leur production reste majoritairement liée à l'hydraulique et au bois-énergie dont le bois bûche malgré ses mauvaises performances énergétiques et environnementales en particulier en foyer ouvert pour chauffage domestique.

Le SRCAE donne en matière d'énergies renouvelables, un objectif de production régionale de 29,6% de la consommation énergétique finale d'ici 2020. Cet objectif est étroitement corrélé avec l'objectif de réduction de 23% de la consommation énergétique d'ici 2020. Le potentiel de développement d'autres énergies renouvelables sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est important dans un contexte climatique favorable.

Le potentiel solaire est fort avec une moyenne de 2 000 heures d'ensoleillement par an, supérieure à la moyenne nationale. Le territoire de Boucle du Rhône en Dauphiné possède un gisement solaire important, compris autour de 1 225-1 250 kWh/m²/an : ce gisement est suffisant pour développer le solaire. Ces perspectives de développement sont réelles et se trouvent renforcées par la réglementation thermique 2012, qui incite au recours aux énergies renouvelables.

Les vents dominants sont de provenance N-NNW et S-SE en hiver, et N-NNW en été. Le potentiel éolien est non négligeable et pourrait permettre une diversification de la production énergétique locale. Le territoire de Boucle du Rhône en Dauphiné est concerné par le Schéma éolien de la région Rhône-Alpes (SRE) qui constitue un document de référence. Ce schéma n'a toutefois pas de portée réglementaire, il constitue néanmoins un outil d'aide à la décision.

Le potentiel hydroélectrique du territoire de la Boucle-du-Rhône en Dauphiné est déjà mis à contribution par la Compagnie nationale du Rhône (CNR) avec le barrage de Sault-Brenaz, installée sur la commune de Porcieu-Amblagnieu, unique installation du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Les projets hydrauliques entrant en concurrence avec d'autres usages de l'eau et avec l'objectif d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau, le SRCAE vise simplement la stabilité de la production.

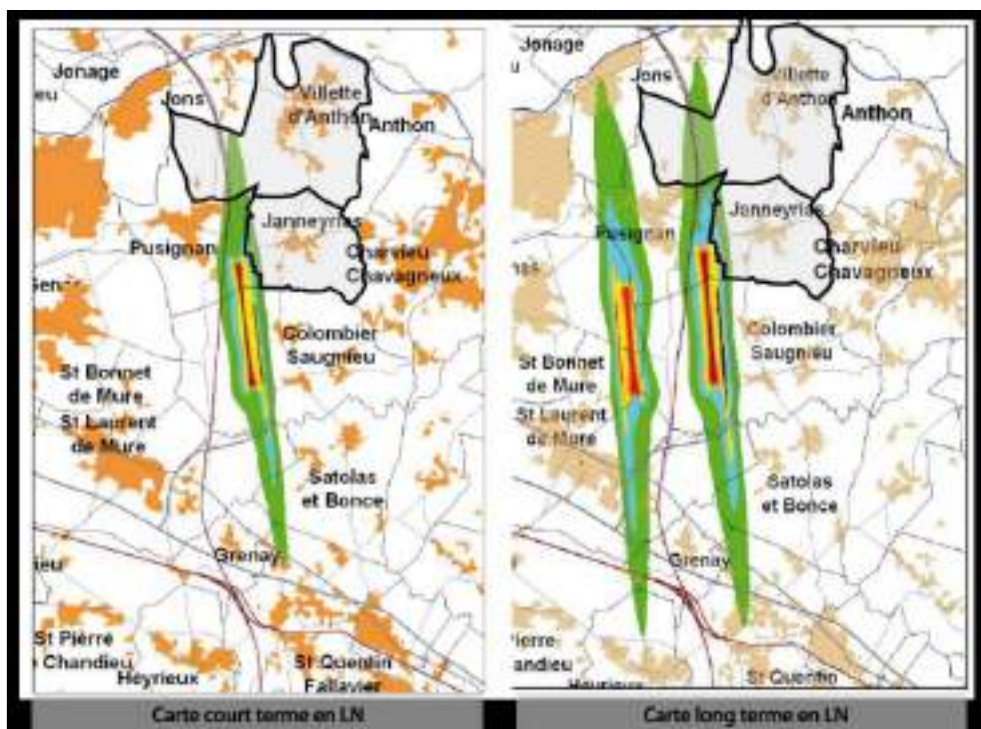
La région Auvergne-Rhône-Alpes constitue une des régions françaises les plus favorables au niveau de son potentiel géothermique profond, selon des études du Bureau de recherche géologique et minier (BRGM). Le potentiel géothermique du territoire est donc à prendre en considération dans la dynamique de développement des énergies renouvelables dans le cadre du Scot.

La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Elle permet, à partir notamment de déchets ou d'effluents d'élevage, de produire un gaz combustible utilisable pour produire de l'électricité et de la chaleur. Une unité de méthanisation agricole et territoriale devrait être installée courant 2016 sur la commune d'Anthon. Celle-ci sera destinée à la transformation des effluents d'élevage des exploitations agricoles environnantes ainsi qu'à celle des déchets de collectivités et du secteur de l'agroalimentaire. Au total, cela représente près de 72 000 tonnes par an de matières organiques en biogaz et constitue un potentiel important de développement pour la filière. Il est aussi prévu l'installation d'une unité à Aoste dont une grande partie de l'approvisionnement viendrait de la zone est du territoire.

Le bois-énergie constitue une source d'énergie renouvelable qui nécessite la construction d'une politique forestière durable. Les stocks de bois sont alors renouvelés en quelques dizaines d'années. En Rhône-Alpes, le bois-énergie permet de valoriser les sous-produits du bois qui ne trouvent pas acquéreur dans le territoire régional. Au lieu de représenter un usage concurrent, le bois-énergie peut devenir un complément de valorisation pour toute la filière de production sylvicole.

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné compte un bon potentiel pour le développement de la ressource biomasse bois-énergie avec 25% du territoire sous couvert forestier notamment sur la partie centrale. 13 communes possèdent plus de 30% de boisement sur leur superficie totale (dont les communes de Parmilieu et Veyssilieu qui ont entre 50 et 75% de leur territoire en couvert forestier).

Lors de l'inventaire forestier de l'Isle Crémieu, il a été constaté que de nombreux boisements présentaient un traitement en taillis ou taillis sous futaie avec des rotations de coupes courtes de 10 à 30 ans ou de 30 à 50 ans. Ces modes de traitements sylvicoles n'ont pas permis le développement de bois âgés et de bois morts alors qu'il est important de permettre le renouvellement (en matières organiques et minérales) des sols et de favoriser le maintien des espèces saproxyliques et cavernicoles ayant souvent une importante valeur patrimoniale pour l'écologie forestière.



Stations		Est lyonnais / Saint Exupéry	Bourgoin- Jallieu	Seuils max.
Type de station		Périurbain	Urbain	
Dioxyde d'azote	Moyenne annuelle ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	20	24	40
	Nombre de dépassements de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire	0	0	18
Ozone	Nombre de dépassements de la valeur 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour la valeur journalière maximale des moyennes sur 8 heures	23	15	25
Particules fines PM10	Moyenne annuelle ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	20	22	40
	Nombre de dépassements de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière	5	7	35
Particules fines PM2,5	Moyenne annuelle ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)			
	Nombre de dépassements de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire			

3.3 Risques et nuisances impactent la qualité de vie

Des infrastructures de transport, sources de nuisances sonores

Sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, les infrastructures de transport routier constituent la principale source de nuisances. On relève toutefois des nuisances liées au transport ferroviaire affectant la seule commune de Villette-d'Anthon. Ponctuellement, certaines activités peuvent être bruyantes, c'est le cas de certaines carrières qui, au-delà de l'activité extractive en elle-même, occasionnent des transports de camions pouvant être importants. Le Scot du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné devra envisager les moyens de réduire ou du moins ne pas aggraver la situation actuelle du territoire vis-à-vis du bruit.

Le Code de l'Environnement prévoit l'établissement de cartes de bruits ainsi que le classement en cinq catégories des infrastructures de transports terrestres selon des niveaux sonores de référence et la définition de la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit. Ces secteurs sont destinés à couvrir l'ensemble du territoire où une isolation acoustique renforcée est nécessaire. Les bâtiments à construire dans un secteur affecté par le bruit doivent donc être isolés en fonction du niveau sonore de leur environnement.

Au total, quinze infrastructures sont concernées par un classement sonore sur le territoire. Sur les 55 communes que compte le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, 32 sont traversées par au moins une voie classée ou sont impactées par l'une de ces voies. Cinq infrastructures structurent ce territoire et concentrent les nuisances sonores : les routes départementales D75 et D517 dans la partie ouest et les départementales D1075 et D522 traversant la partie est du nord au sud. L'autoroute A432 est localisée en limite de territoire et concerne seulement deux communes, Villette d'Anthon et Janneyrias, les seules à être concernées par une carte de bruit stratégique. Ces deux communes sont également concernées par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry. Aucune restriction à la construction n'existe sur Villette d'Anthon, mais les constructions doivent faire l'objet d'une isolation phonique. Sur la commune de Janneyrias, seule l'extension ou la reconstruction de logements existants est autorisée, à condition qu'elle n'entraîne pas un accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances dans la zone concernée.

Globalement, le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné reste un territoire rural au sein duquel les nuisances sonores, bien qu'elles existent, restent modestes.

Une qualité de l'air correcte malgré des pollutions liées aux types d'énergies utilisées

Les activités humaines sont génératrices de nombreux polluants atmosphériques qui dégradent fortement la qualité de l'air que nous respirons, provoquant de nombreuses affections sur la santé humaine et l'environnement. Parmi les pollutions incriminées nous retrouvons celles issues de l'industrie, du transport (routier et non routier), du résidentiel et tertiaire ainsi que celles issues de la production et du transport d'énergie.

Le Scot doit, en tant que document de planification, identifier les sources de polluants atmosphériques responsables de la dégradation de la qualité de l'air. Promulguée le 12 juillet 2010, la loi Grenelle 2 incite les collectivités à mettre en place des Plans Climats Énergie Territoriaux (PCET) dans un souci de réduction des consommations énergétiques, de prévention des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables mais aucun PCET n'est à réaliser sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

La qualité de l'air de la région Auvergne-Rhône-Alpes est suivie par l'association agréée de suivi de la qualité de l'air appelée Air Rhône-Alpes. Sur le périmètre du Scot, aucune station permanente de mesure de la qualité de l'air n'est implantée. En conséquence, il n'y a pas d'indice ATMO calculé sur cette zone. Néanmoins, deux stations de mesures sont situées à proximité : Bourgoin-Jallieu de type urbain et Est lyonnais/Saint Exupéry de type péri-urbain.

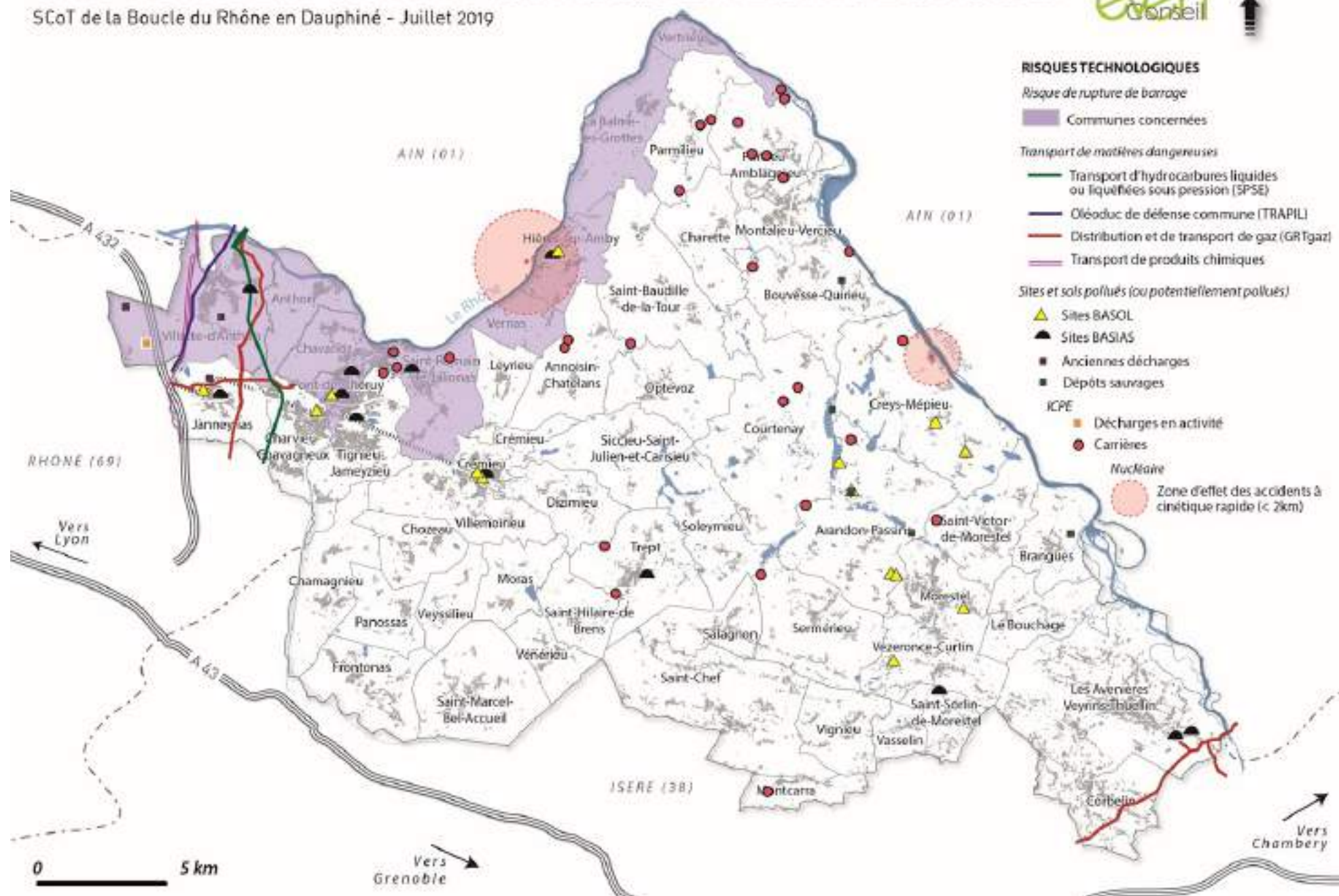
Sur les deux stations de mesures situées à proximité du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, les valeurs mesurées sont en dessous des seuils autorisés, avec toutefois des pollutions fréquentes à l'ozone sur le site Est lyonnais liées à la présence des infrastructures routières.

Au niveau départemental, des améliorations sont à noter pour la plupart des polluants mesurés en 2012, avec des baisses pouvant atteindre jusqu'à 66% par rapport à 2003. La tendance à l'amélioration est cependant moins marquée en bordure des voiries, spécifiquement pour le dioxyde d'azote (NO₂).

UNE FORTE EXPOSITION AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné - Juillet 2019

even
conseil



Des risques naturels faiblement à modérément présents sur le territoire

Les risques d'inondation concernent quarante et une communes du territoire, notamment celles bordant le Rhône et la Bourbre. Six communes sur cinquante et une sont dotées d'un Plan d'exposition aux risques d'inondation (PERI) : Les Avenières Veyrins-Thuellin, Le Bouchage, Brangues, Morestel, Saint-Victor-de-Morestel et Vézeronce-Curtin. En complément, onze autres communes sont réglemētées par le Plan des surfaces submersibles du Rhône Amont de 1972. Ses cartographies nécessiteraient une remise à jour afin de prendre en compte les nouvelles surfaces urbanisées et les aménagements effectués sur le Rhône. Depuis 2008, le PPRI de la Bourbre Moyenne est opposable. Dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, il ne concerne que les communes de Frontonas et de Saint-Martin-Bel-Accueil. Les prochains PPRI devront prendre en compte les événements météorologiques plus récents (type tempête de 1999) et le réchauffement climatique. L'Atlas des zones inondables est quant à lui un outil de connaissance des aléas inondation sans valeur réglementaire. Il a pour objet de cartographier l'enveloppe des zones submergées lors d'inondations historiques sans prendre en compte les notions d'aléa, de hauteur, de vitesse ou d'intensité du phénomène pour la délimitation des zones. Trois zones distinctes sont identifiées (les lits mineur, moyen et majeur) et concernent 29 communes du territoire. La préservation des plaines inondables et des milieux humides est un enjeu majeur pour disposer de milieux régulateurs d'événements naturels ou climatiques extrêmes.

Concernant le risque sismique, l'ensemble du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est classé en zone de sismicité 3 correspondant à un aléa modéré. Les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières. Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est en outre concerné par les risques de retrait-gonflement des argiles, de cavités souterraines, de glissements, de chutes de bloc, d'éboulements, d'effondrements, de coulées de boues et d'érosion de berges. Une grande partie du territoire du Scot est touché par ce phénomène en aléa faible, avec certains secteurs qui présentent un risque d'aléa moyen (seize communes impactées). Le risque de cavité souterraine porte sur les carrières souterraines abandonnées dont l'exploitation est arrêtée, les cavités naturelles et les ouvrages civils tels que les tunnels, galeries, aqueducs, à usage industriel. Enfin, d'après le DDRM de l'Isère, le risque de sensibilité au mouvement de terrain dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est majoritairement faible mais on recense un risque d'éboulement ou chute de blocs sur sept communes du territoire : Vertrieu, La Balme des Grottes, Hières-sur-Amby, Vernas, Crémieu, Dizimieu et Villemoirieu.

Un territoire soumis à de nombreux risques technologiques

Différents types de risques technologiques ont été identifiés sur une ou plusieurs communes de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné compte au total quatre-vingt-quatorze Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) réparties sur trente-quatre communes. Les communes suivantes sont particulièrement concernées : Charvieu-Chavagneux (dix sites), Chavanoz (huit sites), Pont-de-Chéruy (quinze sites) et Villette d'Anthon (onze sites).

Au sein du territoire, vingt-cinq communes sont concernées par le risque nucléaire lié à la proximité de la centrale nucléaire de Bugey. Elles bénéficient d'un Plan particulier d'intervention (PPI). Les zones de danger immédiats aux abords des centrales nucléaires concernent trois communes en particulier (Hières-sur-Amby, Vernas pour le Bugey et Creys-Mépieu pour la centrale de Creys-Mépieu).

Dans la Boucle du Rhône en Dauphiné, le transport de matières dangereuses se fait essentiellement par voies routières et par canalisations de gaz et d'hydrocarbures. Le Scot pourra prendre en compte le risque de Transport de marchandises dangereuses (TMD) présent sur les voies ferrées et routières du territoire, afin de limiter l'urbanisation à proximité de ces dernières. Le territoire est en outre traversé par une canalisation pour le transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression (trois communes traversées), un oléoduc de défense commune (une commune), des canalisations de distribution et de transport de gaz (dix communes) et des canalisations de transport de produits chimiques (une commune).

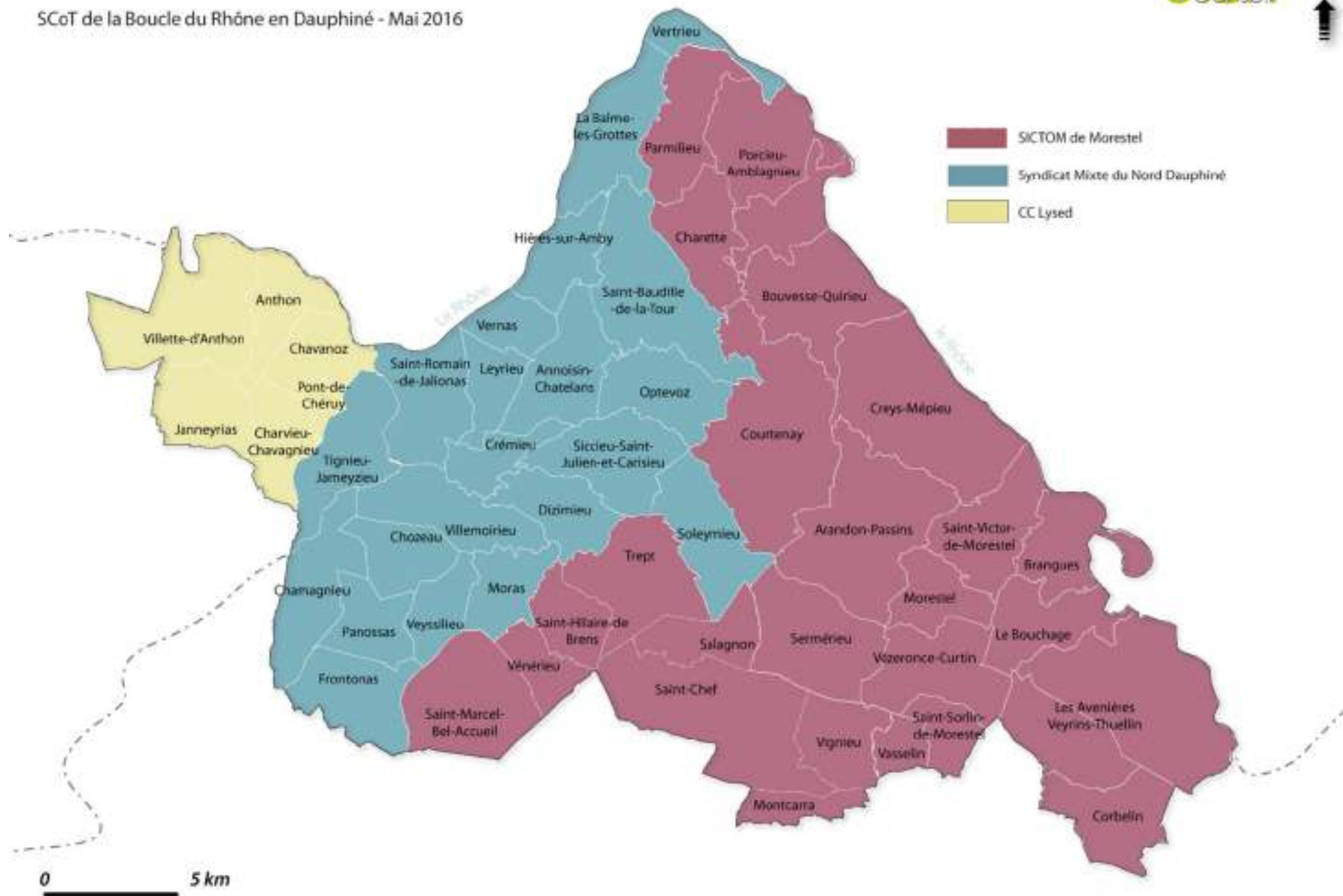
Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est soumis au risque de rupture de deux barrages, ceux de Vouglans et de Coiselet situés dans le département du Jura. Neuf communes sont impactées par le risque de rupture et sont soumises à un PPI.

Les sites et les sols pollués sont généralement la conséquence de notre passé industriel. Les banques de données du BRGM permettent de connaître les sites pollués ou potentiellement pollués qui ont été recensés sur le territoire national. Actuellement, seize sites BASOL et quinze sites BASIAS ont été recensés sur le territoire Boucle du Rhône en Dauphiné.

Face à ces risques, naturels et technologiques, le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un plan local de gestion de crise qui s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du Maire. Il est souvent accompagné du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Trente communes ont élaborés un PCS, trois sont en projet et douze communes disposent d'un DICRIM.

UNE GESTION DES DECHETS STRUCTUREE PAR LES SYNDICATS

SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné - Mai 2016



0 5 km

3.4 Une gestion des déchets efficace, à pérenniser

L'élimination des déchets est un axe essentiel de la politique de l'environnement. Elle doit être complétée par une politique de réduction de la production de déchets. Les communes du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné ont délégué leur compétence de collecte à trois syndicats (carte ci-contre) regroupés au sein du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (Sitom) Nord-Isère. Le Sitom Nord-Isère assure le traitement des déchets ménagers pour l'ensemble des entités administratives responsables de la collecte des déchets.

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné utilise un certain nombre d'équipements pour la gestion de ses déchets : dix déchetteries, une usine d'incinération avec valorisation énergétique des déchets ménagers à Bourgoin-Jallieu, des centres de tri situés à Firminy, Saint-Priest, Rillieux-la-Pape et Chambéry et quatre sites de compostage collectifs à proximité de secteurs résidentiels. Des composteurs individuels sont par ailleurs disponibles à la vente à prix incitatifs par les différents syndicats.

En 2011, le tonnage collecté estimé s'élève à 21 381 tonnes soit un ratio de 239 kg/an/habitant d'ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Scot, contre 365 en moyenne nationale, à 6 033 tonnes en collecte sélective soit un ratio de 67 kg/an/habitant, contre 29 en moyenne nationale et à 28 494 tonnes en déchèterie, soit 318 kg/an/habitant, contre 395 à l'échelle nationale. En parallèle, des déchets verts sont traités sur le site du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Sictom) de la région de Morestel par une méthode de co-compostage puis acheminés chez des agriculteurs partenaires.

Les déchets issus des activités du bâtiment et des travaux publics sont en moyenne composés à 97% de déchets inertes et sont concernés par la politique d'élimination des déchets. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les installations de stockage des déchets inertes sont devenues des installations classées.

En 2010, l'estimation du gisement total de déchets dangereux produits en Rhône-Alpes s'élève à 692 405 tonnes dont 34% pour l'Isère. Certaines déchetteries admettent les déchets toxiques sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Une filiale de collecte des Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) est en place pour la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné. Les DASRI sont également acceptés pour les particuliers dans les déchèteries gérées par le Sictom Morestel.

3.5 L'extraction de matériaux, spécificité et ressource pour le territoire

Les carrières sont des installations classées qui consistent en l'exploitation d'un gisement non renouvelable à l'échelle des temps humains et engendrent une modification irréversible des terrains. Elles sont donc soumises à des règles spécifiques dont une durée, une zone et un tonnage d'exploitation limités. Le site doit ensuite être remis en état.

Le schéma régional vise à fixer des orientations et des objectifs en termes de réduction de la part de l'exploitation de matériaux alluvionnaires, au profit de matériaux recyclés et de l'exploitation de gisements de roche massive en assurant la préservation des capacités d'exploitation et d'approvisionnement de proximité. Pour atteindre cet objectif, les documents de planification veilleront à la préservation et l'accessibilité des gisements potentiellement exploitables pour alimenter les bassins de consommation au regard de leur évolution démographique prévue.

Le nombre et la qualité des gisements calcaires de l'Isle Crémieu a modelé le patrimoine humain du territoire au fil des âges. Les toits en lauzes et les maisons de pierre blanche en sont les témoins toujours debout. Les pierres ornementales, en particulier celle dite de Villebois, sont réputées et exportées dans le monde entier. Vingt-huit carrières subsistent aujourd'hui, occupent 1 153 hectares, et génèrent un grand nombre d'emplois indirects sur le territoire. En outre le territoire accueille le Centre de formation des apprentis Unicem (CFA) de Montalieu-Vercieu qui forme plus de 500 étudiants chaque année.

Au niveau départemental, la demande en granulats pour l'année 2008 s'élevait à 9,9 Mt soit 8,4 tonnes/habitant, supérieure à la demande régionale (7,9 tonnes/habitant). Concernant la production départementale, 9,9 MT était extrait en 2008 soit 21% de la production régionale, tandis que le recyclage de matériaux représentait 420 000 tonnes (Source : Unicem).

A ce jour, environ 50 MT de granulats sont autorisés pour des échéances comprises entre 2018 et 2048 et 120 MT pour le ciment et la chaux pour les 20 prochaines années.

Les exploitations de carrières sont à l'origine d'un certain nombre d'impacts sur l'environnement pendant l'exploitation ou le transport (impact paysager et écologique en particulier sur les milieux aquatiques en cas d'exploitation des cours d'eau, émission des poussières, pollution de l'air, nuisances sonores, saturation des voies routières et sécurité routière). Il faut cependant noter l'utilisation de transporteurs à bandes sur plusieurs kilomètres, dans les deux carrières d'Enieu et de Creys-Mépieu. La remise en état étant une étape obligatoire, un réaménagement bien pensé, en amont de l'exploitation, peut parfois apporter une « plus-value » paysagère dans un territoire.

Chapitre 5 LES ENJEUX

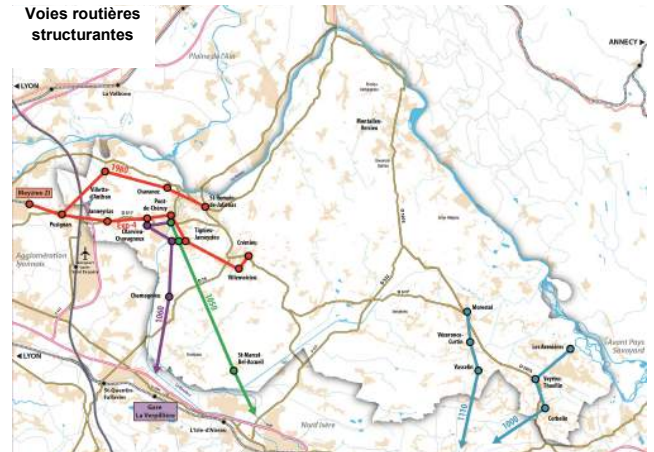
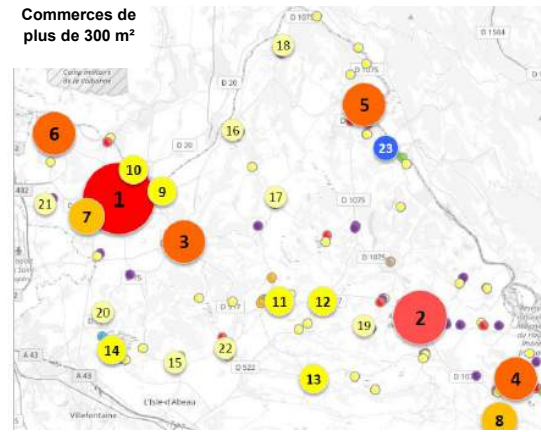
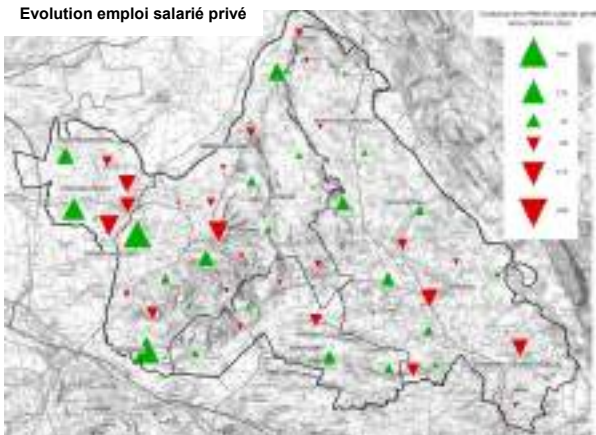
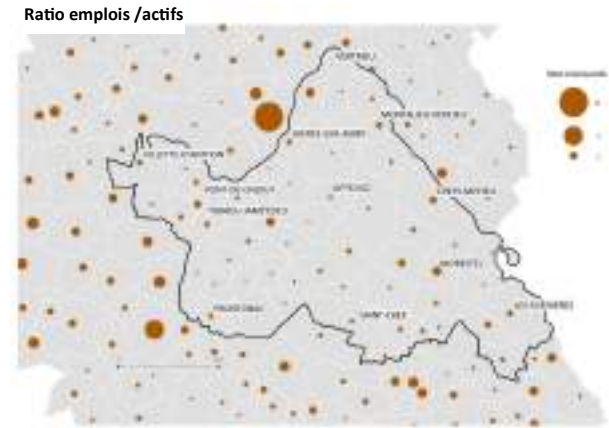
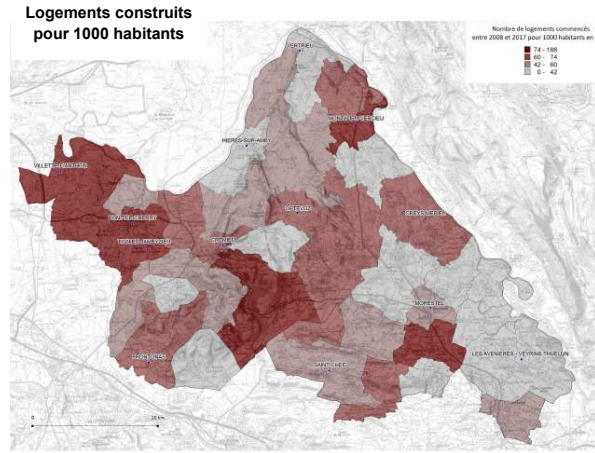
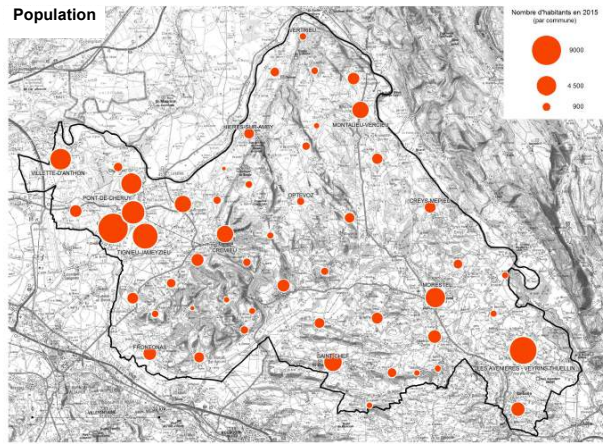
- Caractère remarquable des paysages du territoire : adapter l'urbanisation selon les capacités d'absorption des sites : où ? Quelle densité ? Quelles formes urbaines ? Quel parti pris architectural (volumétrie, colorimétrie, clôtures) ?
- S'appuyer sur la trame paysagère et les éléments déjà identifiés pour imaginer une plus-value territoriale de la démarche de Scot : travail sur l'image du territoire, son cadre d'aménagement, son ambition sociale et économique eu égard à cette richesse paysagère.
- Une richesse écologique et paysagère à hisser au rang de patrimoine naturel remarquable, de niveau local à international, dont il faut assurer la préservation et la mise en valeur.
- La Boucle du Rhône en Dauphiné, un maillon important dans la trame verte et bleue régionale. La TVB doit aussi être considérée comme un enjeu au sein même du territoire, afin que les espaces protégés ne soient pas isolés. C'est bien leurs connexions qui permet à cette biodiversité de se maintenir.
- Un territoire soumis à des pressions urbaines plus ou moins forte selon les secteurs : risques de diminution des surfaces agricoles et naturelles (noyaux de biodiversité ou espaces de nature ordinaire), risque de fragmentation et de banalisation des milieux. Des continuités écologiques menacées à l'endroit des corridors écologiques, qui présentent un enjeu de protection particulier.
- Poursuivre la valorisation du patrimoine remarquable et le rayonnement des sites touristiques tout en conciliant le renouvellement urbain, les nouvelles extensions résidentielles et la prise en compte du patrimoine ordinaire.
- Veiller à la bonne qualité des masses d'eau. Prévenir et lutter contre la pollution des captages. Donner la priorité à l'économie d'eau, inciter à une meilleure gestion quantitative et à la sécurisation de la ressource en eau.
- Améliorer les rendements. Prioriser le renouvellement des réseaux existants au regard d'un patrimoine important et vieillissant. Créer le moins possible de nouveaux réseaux. Privilégier la construction le long des réseaux existants pour éviter les extensions de réseau et concentrer les développements sur les secteurs déjà suffisamment desservis.

L'ARMATURE URBAINE ET LES POLARITÉS

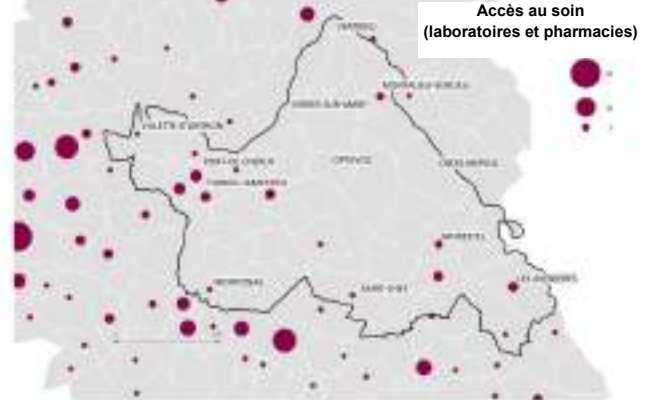
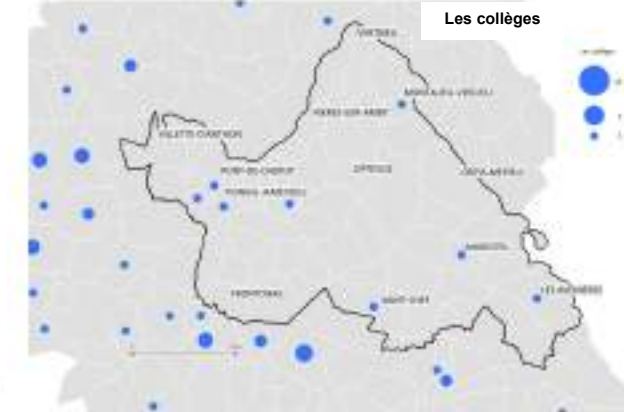
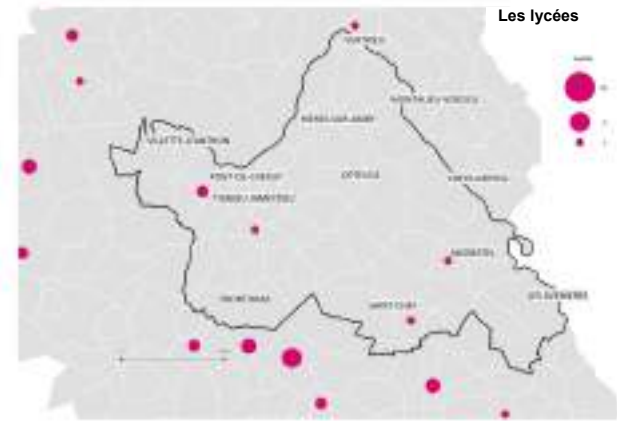


Plateau de Crémieu (source : Agence d'urbanisme)

Cartes issues des chapitres précédents



Cartes complémentaires pour trois types d'équipements



1. L'armature territoriale, les secteurs en croissance et les lieux de polarisation

Les différents volets du diagnostic, dont les cartes ci-contre rappellent les grandes tendances¹, ont mis en évidence des niveaux de développement urbain variables selon les communes et les secteurs du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Il est important, dans l'optique de la définition des futures politiques d'habitat, de développement économiques et d'équipements, de décrire l'armature urbaine du territoire et ses polarités.

Un gradient d'intensité urbaine est observé depuis la centralité métropolitaine (l'Agglomération lyonnaise) jusqu'au Bugey Sud et à l'Avant-pays savoyard. Ce gradient, stigmate du processus de périurbanisation, souligne les caractéristiques topographiques du territoire et permet d'appréhender le fonctionnement général du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

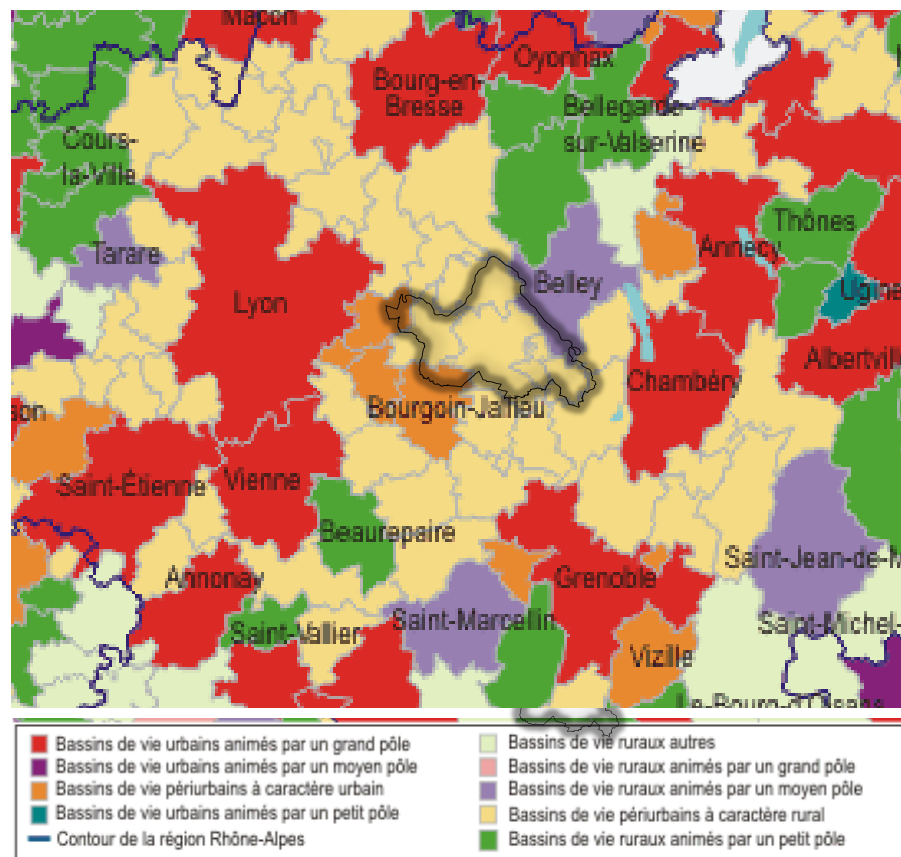
- Les communes les plus densément peuplées sont situées à l'ouest du territoire, extension de la plaine de l'Est lyonnais. Le profil urbain à périurbain de ce secteur s'inscrit dans le prolongement de la première couronne de l'Agglomération lyonnaise.
- Le plateau de l'Isle Crémieu, au centre du territoire, propose un profil plus vert et résidentiel ainsi qu'un relief plus affirmé avec des falaises rocheuses et des vallées.
- Plus à l'est, dans le territoire du Pays des Couleurs, le relief s'adoucit et le caractère rural s'impose, exception faite des polarités urbaines des Avenières Veyrins-Thuellin et de Morestel.

Mais au-delà de la structure urbaine, il convient d'apprécier les communes les plus polarisantes, en termes de population bien sûr, mais également d'emplois, d'offre commerciale ou encore d'équipements structurants.

Cette approche conforte les communes les plus urbaines dans leur rôle de polarités. Il ressort néanmoins quelques communes pour lesquelles le nombre d'habitants ne justifie pas un classement au rang de polarités, mais au sein desquelles la présence de grandes surfaces commerciales ou le nombre d'emplois sont suffisamment importantes pour être soulignés. C'est le cas par exemple de Vézeronce-Curtin, d'Arandon-Passins et de la Balme-les-Grottes.

Le réseau de voies routières structurantes renforce et conforte cette armature territoriale. Pour autant, les difficultés de circulation vont croissantes sur ces principaux axes. L'enjeu du développement humain et économique devra donc aller de paire avec l'amélioration des systèmes de transports au sein du territoire.

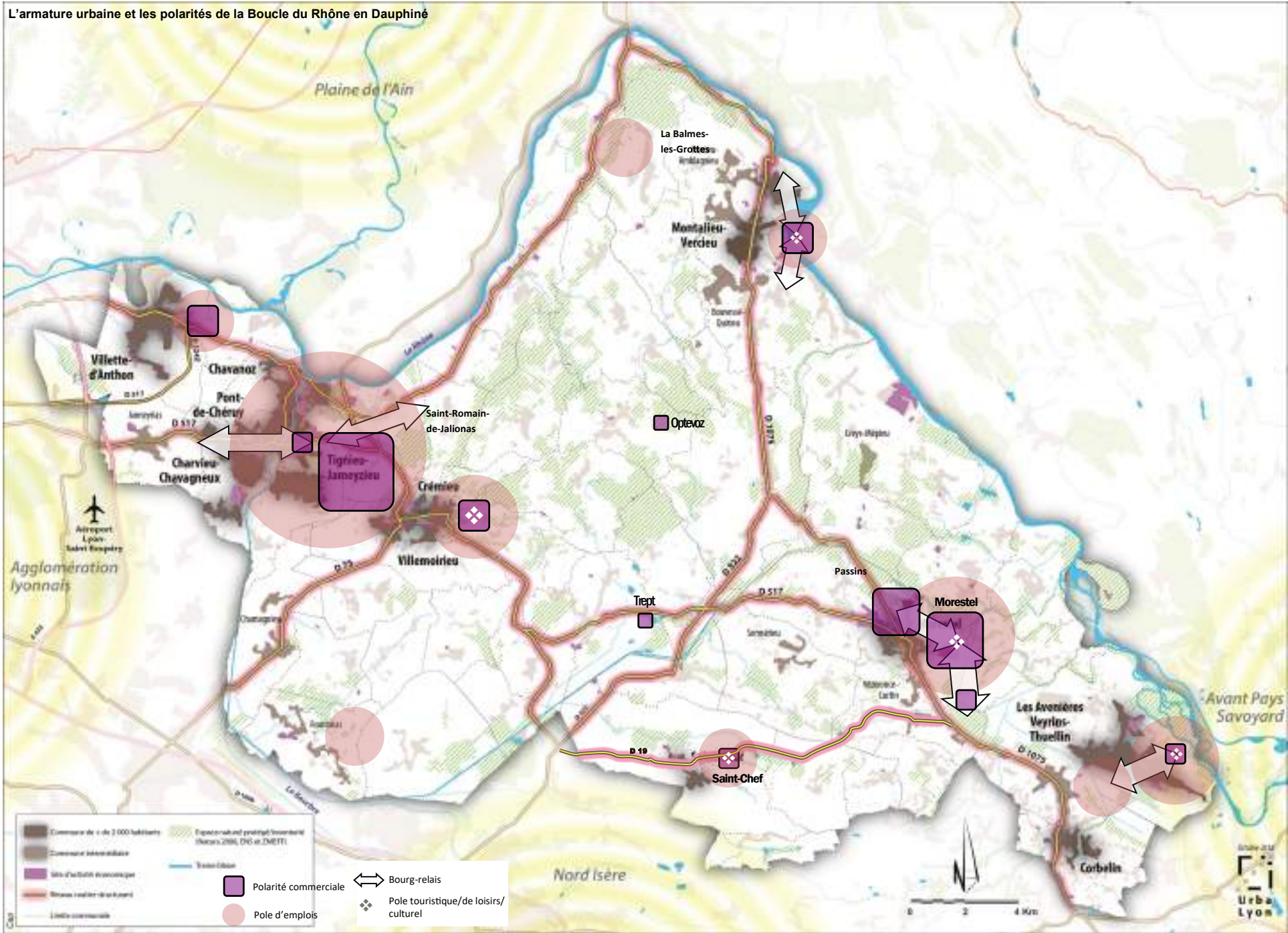
Extrait de la cartographie des bassins de vie de la région Rhône-Alpes



Source : Insee, Base permanente des équipements 2010 (BPE)

¹ Cette collection de cartes est complétée de cartes ne figurant pas dans les chapitres précédents, représentant les équipements structurants ou générateurs de flux : les lycées, les collèges et les laboratoires/pharmacies.

L'armature urbaine et les polarités de la Boucle du Rhône en Dauphiné



2. Hiérarchie et rayonnement des pôles

Il est ainsi possible de distinguer différents niveaux de polarités au sein du territoire, en croisant des critères liés à la population, à l'emploi, à l'histoire des communes, aux services que l'on y trouve, à leur localisation par rapport aux principaux axes de transport (cf. carte p. 156). La cartographie des bassins de vie définis par l'Insee permet également de mieux comprendre l'organisation de ce territoire. Elle donne à voir un découpage selon « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transport) ». On peut donc, à travers ces bassins de vie, évoquer le fonctionnement de territoires du quotidien.

Quatre bassins de vie sont localisés entièrement ou presque dans le territoire la Boucle du Rhône en Dauphiné : l'agglomération pontoise, le plateau de Crémieu, le secteur des Avenièrès et la région de Morestel. Trois autres bassins de vie concernent la Boucle du Rhône en Dauphiné, bien qu'ils comprennent essentiellement des communes des Scot voisins : le secteur de l'Isle d'Abeau, celui de Bourgoin-Jallieu et celui du Haut-Rhône à la hauteur de Montalieu-Vercieu.

L'indication sur les bassins de vie, associée aux différents volets de ce diagnostic, permet de distinguer six polarités dans le territoire.

La première de ces polarités est l'agglomération pontoise (Pont-de-Chéruy, Charvieu-Chavagneux et Tignieu-Jamezieu), qui regroupait près de 17 300 habitants en 2015, principale polarité urbaine du territoire. Elle fonctionne en étroite relation avec les communes de l'Est lyonnais et les infrastructures, économiques ou de transport, toutes proches : A43, A432, aéroport Lyon Saint Exupéry, parc de Chênes, zones d'activités de Pusignan. L'agglomération pontoise conserve les traces d'un passé industriel florissant (organisation urbaine, friches industrielles, mémoire des habitants) mais revêt également un nouveau visage depuis les décennies 1980/1990 et le desserrement résidentiel de l'agglomération lyonnaise. C'est également dans l'agglomération pontoise que se concentre le plus grand nombre d'emplois et d'équipements du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Vient ensuite la polarité de Crémieu, à laquelle il convient d'adjoindre la commune de Villemoirieu. Elle constitue la centralité historique du territoire. Les capacités d'extension résidentielles de ce pôle urbain sont limitées en raison des caractéristiques patrimoniales du site. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un haut lieu du territoire, au plan touristique notamment.

La commune de Montalieu-Vercieu est parmi les plus dynamiques du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, qu'il s'agisse de la croissance démographique ou résidentielle. Elle a gagné plus de 1 000 habitants entre 1999 et 2010 et a vu se construire près de 430 nouveaux logements entre 2002 et 2012. Montalieu-Vercieu s'affirme donc comme une polarité urbaine à part entière, bien que sa morphologie et son niveau d'équipement soit encore peu visible.

Enfin, les **communes des Avenièrès Veyrins-Thuellin et de Morestel, deux polarités bien distinctes** situées à quelques kilomètres l'une de l'autre ont accru leur développement sur la dernière décennie, en lien avec la proximité de l'axe autoroutier Lyon-Grenoble. Elles comptait respectivement 5 430 et 4 200 habitants en 2010, ce qui les hisse au rang de polarité structurante pour le territoire, juste derrière l'agglomération pontoise.

Enfin, la **commune de Saint-Chef**, fortement liée aux polarités de la vallée urbaine du Nord-Isère, occupe une place particulière dans le fonctionnement des communes alentours. Sa population y est significative (3 600 habitants en 2012) et son niveau de services et d'équipements est important (collège, équipements de santé, commerces, lieux culturels). Sa localisation, à proximité d'un des axes structurants de la Boucle du Rhône en Dauphiné, entre également en compte dans la définition de cette polarité.

Des polarités de niveau intermédiaire apparaissent également si l'on considère le poids de population et/ou l'emploi.

La première d'entre elle est **Villette d'Anthon**. Située entre l'agglomération pontoise et la plaine de l'Est lyonnais, sur un axe routier structurant (la RD55), la commune de Villette d'Anthon comptait près de 4 300 habitants en 2010

C'est le cas également de **Corbelin**, qui comptait plus de 2 100 habitants en 2010, bien que la commune ne soit pas particulièrement polarisante en termes d'emploi. Elle est néanmoins située le long de la RD1075 - principal axe routier pour rejoindre l'A43 - et bénéficie ainsi d'une localisation particulièrement attractive, notamment au regard de la diffusion de l'urbanisation depuis l'Avant pays savoyard.

Les communes de Vézeronce-Curtin, Les Avenièrès Veyrins-Thuellin, Porcieu-Amblagnieu, Janneyrias, Sermérieu, Chamagnieu, Saint-Romain-de-Jalionas et Bouvesse-Quirieu apparaissent pour leur part comme des **polarités secondaires**. Elles sont d'ailleurs fortement liées au quotidien à une commune adjacente plus importante qu'elle et, à ce titre, fonctionne comme un **bourg-relais** (les flèches blanches sur la carte p. 156).

Bien évidemment, ce système urbain multi-polarisé n'aurait pas la même configuration sans les petites communes du territoire qui composent un réseau de villages et de bourgs fortement imbriqués aux dynamiques des centralités urbaines.

En termes d'aménagement du territoire, les questions à traiter sont :

L'organisation du territoire autour des principaux pôles urbains du territoire : quelles dessertes ? Ont-ils des spécificités ou vocations à renforcer ? Faut-il les hiérarchiser ?

- Accompagner le renforcement de l'équipement commercial et des services de la croissance. S'il ne s'agit pas de rivaliser avec les équipements des Agglomérations nord-iséroise et lyonnaise, il faut faire en sorte que les habitants trouvent sur place les services et les équipements dont ils ont besoin. La question se pose en particulier dans le territoire du Pays des Couleurs et pour l'agglomération pontoise.
- Examiner l'éventuel emplacement d'équipement d'envergure ne pouvant être géré qu'au niveau intercommunal : piscine couverte, centre nautique ou tout autre équipement.
- Fixer des conditions de développement urbain, d'accueil de population et d'entreprise en fonction de l'accessibilité, du niveau de polarité, de la place de la commune dans l'armature territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

LES GRANDS ENJEUX



Le Rhône à Anthon (source : Agence d'urbanisme)

Enjeu 1* - Positionnement et identité du territoire : quelle valorisation, quelle maîtrise ?

Les enjeux de développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné sont à prendre en compte en considérant le positionnement particulier du territoire, « au carrefour du système urbain régional ».

Il se situe entre plusieurs agglomérations importantes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- à proximité de Lyon,
- à proximité de l'agglomération Porte de l'Isère,
- à proximité des pôles urbains de l'Avant pays-savoie.

Les enjeux de développement sont, par conséquent, liés aux dynamiques démographiques, résidentielles et économiques qui résultent de cette proximité ainsi qu'aux différents projets qui concernent ces territoires. Ils sont à la fois porteurs d'attractivité du territoire mais peuvent aussi, sans maîtrise, générer des pressions.

Le positionnement de la Boucle du Rhône en Dauphiné dans l'espace métropolitain sera également conditionné par les objectifs de croissance démographique et de création de richesse (activités économiques) qui seront fixés pour le territoire à l'horizon 2040.

Enjeu 2 - Dynamiques démographiques et résidentielles : comment concilier l'accroissement de population avec le maintien des caractéristiques patrimoniales et paysagères du territoire ?

Les dynamiques urbaines du territoire sont portées par les croissances démographiques et résidentielles internes et sont amplifiées par le desserrement de l'aire urbaine lyonnaise qui concerne désormais l'ensemble de la Boucle du Rhône en Dauphiné. L'intensité de cette croissance s'avère étroitement liée à l'offre foncière et aux politiques mises en œuvre en matière d'habitat. Particulièrement dynamique au cours de la dernière décennie, la croissance démographique se poursuit malgré les objectifs de maîtrise du développement fixés par le Scot de 2007.

Les constats issus du diagnostic font émerger un paradoxe : l'attractivité de la Boucle du Rhône en Dauphiné repose sur la qualité du cadre de vie, qualité qui pourraient être remise en cause par les formes actuelles du développement urbain (extensions urbaines, artificialisation d'espaces agricoles et naturels, prédominance de la maison individuelle).

Les collectivités doivent donc être vigilantes aux risques de banalisation du territoire, déjà mis en avant lors du projet de territoire de 2007. La poursuite de la périurbanisation s'accompagne de formes urbaines standardisées qui pourraient homogénéiser un territoire riche de ses diversités architecturales et patrimoniales (influences dauphinoises, savoies et bugystes). L'image du territoire et sa valeur touristique pourraient en effet souffrir de cette banalisation paysagère.

Le diagnostic met également en exergue des inégalités socio-économiques fortes, notamment entre les villes - où les ménages sont plus modestes - et les petites communes. Les évolutions des modes de vie laissent quant à elles supposer une poursuite des tendances en faveur du desserrement résidentiel (moins d'habitants au sein d'un même logement). Ainsi la réponse à tous les besoins en logements constitue un enjeu majeur du diagnostic.

Au regard de la structure démographique du territoire, l'anticipation et l'accompagnement du vieillissement de la population devront être appréhendés de manière spécifique dans l'habitat, en matière d'équipements sans oublier les gisements éventuels en matière de création d'emplois (services à la personne par exemple).

*La numérotation des enjeux correspond à l'ordre des chapitres du diagnostic.
Il ne s'agit nullement d'une hiérarchisation ou d'une priorisation.

Enjeu 3 - Mobilités : dépendance à l'automobile, comment la réduire ? Comment accompagner le développement d'une offre alternative de déplacements ?

La problématique des déplacements peut être complexe, les pratiques de mobilité dépassant largement le cadre des frontières administratives et les motifs de déplacements étant très divers. Les déplacements domicile-travail sont certes importants sur le territoire mais il existe d'autres besoins de mobilité liés, par exemple, aux loisirs, à la santé, aux études. Ces derniers motifs génèrent fréquemment des déplacements extérieurs à la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Le territoire présente les caractéristiques classiques d'un territoire périurbain puisqu'il est fortement dépendant à l'automobile. L'absence d'offre de transports en commun concurrentiels aux véhicules individuels renforce cette caractéristique.

Cette absence de système de transports collectifs performant doit aujourd'hui être rattachée aux objectifs de développement démographique et résidentiel. Certains axes routiers sont saturés, faute d'une offre de déplacement alternative. Pour autant, les objectifs de croissance de certaines communes restent importants (dans le Scot de 2007 et dans la DTA), malgré l'absence de transports en commun. Ainsi, le développement urbain de certains secteurs pourrait être conditionné à l'amélioration de la desserte en transports en commun afin de mieux maîtriser les incidences en matière de déplacement.

La proximité du territoire avec les gares voisines du Nord-Isère et de l'Agglomération lyonnaise porte un enjeu de rabattement, notamment depuis les polarités urbaines existantes.

Compte tenu de la faible densité de population d'une majeure partie du territoire, l'enjeu majeur consistera à accompagner le développement d'une offre alternative à l'usage de la voiture individuelle. Le développement de pratiques nouvelles pourra être encouragé et organisé (covoiturage, transport à la demande) pour les trajets domicile-travail notamment. Concernant les déplacements internes aux communes, les efforts entrepris depuis plusieurs années par les collectivités en faveur des modes doux (marche, vélo) devront être poursuivis.

Enjeu 4 - Un système économique en mutation : comment allier développement métropolitain et développement local ?

Les territoires situés autour de l'aéroport Lyon Saint Exupéry occupent, au sein de la métropole lyonnaise, une place particulière. Leur devenir est au cœur des enjeux économiques métropolitains de ces trente prochaines années. Ce secteur concentre des enjeux métropolitains, voire au-delà, notamment en matière de logistique et de développement économique. La question de l'accompagnement de ce développement métropolitain est posée, tout comme celle des bénéfices à en tirer pour le territoire (secteurs d'activités de rang métropolitain : Janneyrias et Villette d'Anthon). Par ailleurs, il s'agira de valoriser, de structurer et de rationaliser un développement de sites dédiés à l'économie locale pour un meilleur équilibre actif-emploi, selon une stratégie économique locale à définir.

Le passé industriel et rural a façonné le territoire, dans ses caractéristiques économiques locales mais aussi sur les patrimoines et les paysages qui jalonnent l'espace. En effet, l'économie locale reste marquée par l'industrie, avec de fortes spécialisations dans la métallurgie, la plasturgie et l'industrie textile (textile technique), secteurs d'activités aujourd'hui fragilisés. Le commerce est, quant à lui, un secteur d'activité créateur de nombreux emplois ces dernières années. Cependant, ces créations d'emplois sont en lien avec l'ouverture récente de centres commerciaux dans le territoire nécessaires à la remise à niveau de l'appareil commercial du territoire.

L'analyse de l'économie résidentielle (services aux personnes) semble montrer de nouveaux axes de réflexion en matière de stratégie économique locale pour la Boucle du Rhône en Dauphiné ; les projections démographiques (vieillesse de la population) confirment des besoins à venir dans ce secteur d'activités. Les emplois dits présents se développent principalement en diffus. En parallèle, d'importantes surfaces économiques prévues par le Scot de 2007 restent inoccupées.

L'agriculture est encore très présente et son rôle fondamental dans la qualité des paysages et la gestion des espaces de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Les exploitations agricoles s'orientent progressivement vers une diversification des activités notamment en direction du tourisme vert et des services : accueil et vente à la ferme, chambres d'hôtes, gîtes d'étape, commercialisation de produits régionaux. Ainsi, le tourisme régional, (agriculture, sites loisirs, sites naturels...) reste une potentialité à valoriser pour faire rayonner le territoire et accroître son développement économique.

Enjeu 5 - Des ressources agricoles et naturelles préservées mais fragilisées par la périurbanisation

L'équilibre général du territoire repose sur le maintien des espaces agricoles et naturels, en raison des nombreuses fonctions qu'ils remplissent : économique (activité agricole), écologique, paysagère et esthétique, récréative, de ressourcement. La volonté de préserver ces espaces semble aujourd'hui partagée par les élus du territoire. Les périmètres de protection et d'inventaire en vigueur viennent par ailleurs renforcer leur caractère inconstructible.

L'évaluation de la mise en œuvre du Scot de 2007 a cependant mis en évidence un rythme d'artificialisation des sols soutenu et croissant. Ainsi, entre 2000 et 2010, 648 hectares d'espaces agricoles et 52 hectares d'espaces naturels ont été consommés au profit de l'habitat ou des activités.

L'enjeu est de concilier développement socio-économique du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et gestion durable des ressources qui le composent. Cet équilibre devra s'opérer en tenant compte de la proximité de l'Agglomérations lyonnaise, de l'agglomération Porte de l'Isère et des pôles urbains de l'Avant pays-savoie qui constituent des facteurs de pressions importants, en termes de développement urbain notamment.

Au demeurant, une dynamique démographique positive est gage de vitalité pour un territoire. Elle devra s'accompagner des mutations structurelles nécessaires pour permettre une qualité de vie à l'ensemble des habitants.

Enjeu 6 - Infrastructures et équipements : les conditions préalables au développement, quelle acceptabilité pour le territoire ?

La poursuite de l'attractivité résidentielle devra s'accompagner de mutations structurelles afin d'une part de garantir la qualité de vie des habitants actuels et d'autre part d'accueillir de nouveaux habitants dans des conditions optimales.

La question de l'accès aux ressources est posée, notamment en ce qui concerne l'eau potable et les potentialités d'acheminement des réseaux actuels. De la même manière, le traitement des eaux usées et les capacités des stations d'épuration sont un enjeu fort pour les communes qui seront amenées à accueillir de nouveaux habitants.

En outre, les problématiques liées à la saturation de certains axes routiers ou à leur inadaptation à supporter des flux importants devront également être appréhendées dans la future stratégie de développement urbain.

Ainsi, l'amélioration des capacités d'accueil des infrastructures et des réseaux constitue une condition *sine qua non* au développement du territoire. Outre les contraintes techniques, les contraintes liées notamment à la réceptivité des milieux naturels (cas de l'assainissement par exemple) devront également être appréhendées.

Cela pose la question de la vulnérabilité du territoire exposé à de fortes pressions démographiques, résidentielles.

Enjeu 7 - La structuration de l'armature urbaine et des polarités : comment développer sans déséquilibrer ?

Les différents volets du diagnostic ont mis en évidence des niveaux de développement urbain variables selon les communes et les secteurs du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Il est important, à ce stade, de lire la structuration de l'armature territoriale, structuration indispensable à la définition des futures politiques d'habitat, de développement économique et d'équipements.

En effet, si les perspectives de développement des vingt prochaines années ne sont pas spatialisées en fonction de l'armature territoriale (existante ou projetée), elles pourraient être porteuses de déséquilibres.

Il s'agira de raisonner le développement entre secteurs « urbains » et secteurs plus « ruraux » en lien avec les dynamiques observées.



**Syndicat mixte de la Boucle
du Rhône en Dauphiné (Symbord)**

Maison Mestrallet
19 cours Baron Raverat
38460 CREMIEU
Tél : 04 37 06 13 26
Fax : 04 74 96 35 90

contact@symbord.fr

www.symbord.fr